CHEIKH ANTA DIOP

# L'AFRIQUE NOIRE PRÉ-COLONIALE

# ERRATA

*Page 122, 7e ligne, après le sous-titre :*

ACTION DES CHEFS AUTOCHTONES,

*Lire* Kalenfou
*au lieu de* Kalenbou.

*Page 143, sous-titre :*

*Lire* INVASION MAROCAINE
*au lieu de* MAIN-D'ŒUVRE MAROCAINE.

*Première planche Hors-texte en couleurs à la fin de l'ouvrage :*

AUDIENCE DU KAYA MAGAN OU TOUNKA-RA

*Lire* D'après Bekri
*au lieu de* D'après le Terikh es Soudan.

*Sixième planche hors-texte en couleurs à la fin de l'ouvrage :*

L'ASKIA DANS LA SALLE DU TRONE ENTOURE DES « SOUMA »,

*Lire* D'après le Terikh es Soudan
*au lieu de* D'après Bekri.

572.96
D62

# L'AFRIQUE NOIRE PRÉ-COLONIALE

CHEIKH ANTA DIOP

# L'AFRIQUE NOIRE PRE-COLONIALE

Étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique Noire, de l'antiquité à la formation des états modernes

PRÉSENCE AFRICAINE
42, RUE DESCARTES - PARIS-5e

DU MÊME AUTEUR :

**NATIONS NÈGRES ET CULTURE**

**L'UNITÉ CULTURELLE DE L'AFRIQUE NOIRE**

*Éditions* PRÉSENCE AFRICAINE

© 1960, by Editions Présence Africaine

N° d'édition : 76

*A mon Professeur Gaston Bachelard dont l'enseignement rationaliste a nourri mon esprit.*

*A mes Professeurs*
*M. André Leroi-Gourhan et*
*M. le Doyen André Aymard*
*qui ont dirigé mes travaux,*
*j'exprime toute ma gratitude.*

*A mes camarades Ahmadi Dieng et Cheikh Kane qui ont bien voulu mettre en permanence à ma disposition les instruments de travail qui m'étaient indispensables pour terminer mes recherches dans les délais que je m'étais imposés.*

*Ils m'ont ainsi économisé des années entières de travail dans les bibliothèques.*

*A Monsieur Lecoq, qui m'avait exécuté gracieusement toutes les gravures de* Nations Nègres et Culture.

## *PREFACE*

*Jusqu'à ce jour l'histoire de l'Afrique noire est écrite avec des dates aussi sèches que des comptes d'épicier sans que l'on ait presque jamais cherché à trouver la clef qui ouvre la porte de l'intelligence, de la compréhension de la société africaine.*

*Faute de quoi, aucun chercheur n'a jamais réussi en restant strictement sur le terrain de la science, à ranimer, à faire revivre dans notre esprit, sous nos yeux pour ainsi dire, le passé africain.*

*Or les documents dont nous disposons permettent de le faire pratiquement sans solution de continuité pour une période de deux mille ans, en ce qui concerne l'Afrique occidentale tout au moins.*

*Il devenait donc indispensable de dégeler, de défossiliser en quelque sorte toute cette histoire africaine qui était là, inerte, emprisonnée dans les documents.*

*Pourtant ce travail n'est pas à proprement parler un livre d'histoire; mais il est l'instrument auxiliaire indispensable à l'historien. Il lui fournit en effet une compréhension scientifique de tous les faits historiques non expliqués jusqu'ici. Il est en ce sens une étude de sociologie historique africaine. Il permet de ne plus s'étonner devant la stagnation ou plutôt l'équilibre relativement stable des soicétés africaines précoloniales : l'analyse des structures politico-sociales qui y est faite permettant d'apprécier les facteurs de stabilité dans la société africaine.*

*On s'explique aussi les retards techniques et autres comme le résultat d'une évolution divergente à partir de causes fondamentales absolument objectives.*

*Alors il n'y a plus lieu d'être gêné.*

*Par delà cette constatation on revit aussitôt et pleinement presque dans les moindres détails, tous les aspects de la vie nationale africaine : organisation administrative, judiciaire, économique, militaire, du travail, niveau technique, migrations et formation des peuples et des natoinalités, donc genèse ethnique et par conséquent presque genèse linguistique, etc., etc...*

*A l'issue de toute cette expérience humaine on réalise au fond de soi un renforcement réel du sentiment d'unité culturelle.*

# CHAPITRE I

## ANALYSE DE LA NOTION DE CASTE

Il paraît nécessaire d'insister, au départ, sur la spécificité du système des castes pour mieux faire ressortir la différence de structure sociale qui a toujours existé entre l'Europe et l'Afrique. L'originalité du système réside dans le fait que les éléments dynamiques de la société, dont le mécontentement aurait pu engendrer des bouleversements révolutionnaires, se satisfont réellement de leur condition sociale et ne cherchent pas à la modifier : un homme dit de « caste inférieure » refuserait catégoriquement d'entrer dans une caste dite « supérieure » [1]. Le cas n'est pas rare en Afrique où les premiers refusent toute union conjugale avec les seconds, bien que l'inverse paraisse plus normal.

### GRANDES DIVISIONS DANS UN SYSTEME DE CASTES

Procédons d'abord à une description de la structure interne des castes avant de tenter l'explication de leur genèse. Le territoire du Sénégal à l'heure actuelle sert de cadre d'étude; cependant les conclusions qui seront tirées sont valables pour toute l'Afrique soudanaise détribalisée. Au Sénégal, la société est divisée en esclaves et hommes libres; ces derniers sont les *Gor*, composés de *Gér* et de *Néño*.

Les *Gér* comprennent la noblesse et tous les hommes libres sans profession manuelle autre que l'agriculture considérée comme sacrée.

Les *Néño* comprennent tous les artisans : cordonniers, forgerons, orfèvres, etc... Ces professions sont héréditaires.

Les esclaves ou *Djam* sont composés de *Djam*-bour qui sont les esclaves du roi, de *Djam neg nday*, esclaves de la mère et *Djam neg bây*,

1. Si les intérêts matériels seuls étaient en cause.

esclaves du père. Les *Gér* forment la caste supérieure. Mais, et c'est là que réside toute l'originalité du système, contrairement au comportement des nobles vis-à-vis des bourgeois, des seigneurs vis-à-vis des serfs, des brahmanes vis-à-vis de autres castes indiennes, les Gér ne peuvent pas exploiter matériellement les ressortissants des castes inférieures sans déchoir aux yeux du peuple et à leurs propres yeux. Ils sont, au contraire, tenus de les assister à tous les points de vue : même s'ils sont moins riches ils doivent « donner » si un homme de « caste inférieure » s'adresse à eux. En échange, ce dernier doit leur céder le pas sur le plan social.

La spécificité du système consiste donc dans le fait que le travailleur manuel, au lieu d'être frustré du fruit de son travail, comme l'artisan ou le serf du moyen âge, peut au contraire l'accroître en y ajoutant des biens donnés par le « seigneur ».

Par conséquent, s'il devait y avoir une révolution sociale, elle s'effectuerait de haut en bas et non de bas en haut. Mais il y a mieux, comme on le verra par la suite : les ressortissants de toutes les castes, y compris les esclaves, sont étroitement associés au pouvoir en qualité de ministres effectifs ; ce qui conduit à des Monarchies constitutionnelles, gouvernées par des Conseils des Ministres où figurent tous les représentants authentiques du peuple. On comprend dès lors qu'il n'y ait pas eu, en Afrique de révolutions contre le régime, mais seulement contre ceux qui l'appliquent mal, c'est-à-dire, les princes indignes. Il y a eu aussi, naturellement, des révolutions de Palais.

Pour chaque caste, inconvénients et avantages, aliénations et compensations s'équilibrent. Aussi, c'est à l'extérieur des consciences, dans le progrès matériel, les influences reçues du dehors, qu'il faut chercher le moteur de l'Histoire. Compte tenu de l'isolement dont il ne faut pas se faire une idée exagérée, on comprend que les sociétés africaines soient restées relativement stables.

## SITUATION DES ESCLAVES

Le seul élément qui aurait intérêt à bouleverser l'ordre social est l'esclave de la maison du père, allié avec le *Bâ-dolo* [1], c'est-à-dire « le sans force » socialement parlant : il s'agit du paysan pauvre. Il ressort, en effet, de ce qui précède, que le sort des artisans est enviable. Leur conscience ne pourrait être porteuse de germes révolutionnaires ; principaux bénéficiaires du régime monarchique, ils le défendent jusqu'à nos jours, ou l'évoquent avec un sentiment de regret.

A priori tous les esclaves devraient constituer la classe révolutionnaire. On s'imagine aisément, en effet, l'état de conscience d'un guerrier ou d'un homme libre quelconque qui, à la suite d'une défaite militaire, change de condition du jour au lendemain et devient esclave : comme dans l'Antiquité classique, le prisonnier de guerre était auto-

1. Ba-dolé : sans force, en toucouleur. Dolé : force physique ou morale, en Valaf.

matiquement vendu comme captif. Les personnages de marque pouvaient être rachetés par leurs familles qui donnaient, en échange, un nombre plus ou moins grand d'esclaves. On pouvait, en principe, se faire remplacer par son neveu : le fils de la sœur pouvait être donné en rançon par son oncle dans ce régime matriarcal ; d'où les deux expressions valaf : *Na djây :* qu'il vende : oncle et *Djar bât :* qui peut racheter (la vie) : neveu. Mais c'est ici qu'intervient la catégorie de l'esclave.

Dans ce régime aristocratique la noblesse formait la cavalerie de l'armée : la chevalerie. L'infanterie était composée des esclaves, anciens prisonniers de guerre faits à l'extérieur du territoire national : ce sont les *esclaves du roi* qui forment maintenant le gros de sa force militaire et qui, par conséquent, vont voir leur condition extrêmement améliorée. Ils ne sont plus esclaves que de nom ; les griefs qu'ils portaient au cœur se sont émoussés à la suite des faveurs dont ils sont comblés : ils ont une part de butin après les expéditions ; sous la protection du roi, pendant les périodes de troubles sociaux, ils peuvent même se livrer à des pillages plus ou moins discrets à l'intérieur du territoire national, contre les paysans pauvres, les *Bâ-dolo*, mais jamais contre les artisans qui ont toujours la possibilité de se faire restituer leurs biens confisqués. Le régime, les considérations sociales en vigueur, permettent aux artisans d'aller voir directement, sans crainte le prince pour se plaindre auprès de lui. Les esclaves sont commandés par un des leurs, le général d'infanterie, un pseudo-prince, dans la mesure où il peut régner sur un fief habité par des hommes libres. Tel est le cas, dans la Monarchie du Cayor (Sénégal), du *djarâf Bunt Keur*, représentant des esclaves au sein du Gouvernement et généralisisme de l'armée. Sa force, sa puissance sont tellement réelles que le jour où il trahira c'en sera fait du Royaume du Cayor. On reviendra sur cette question à propos de l'étude des constitutions politiques. Seul l'anoblissement d'un esclave, fût-ce par le roi, est impossible en Afrique, contrairement à l'usage des cours européennes. La naissance, aux yeux de la société, paraissait une chose intrinsèque et même un roi aurait été mal venu d'anoblir qui que ce soit même un homme libre.

*L'esclave du roi*, par la force des choses, est donc devenu un élément favorable au maintien du régime : c'est un élément conservateur.

*L'esclave de la maison de la mère* est le captif de notre mère, par opposition à celui de notre père. On a pu l'acheter sur le marché, il peut provenir d'un héritage ou d'un don quelconque; une fois qu'il a fait souche, il est presque partie intégrante de la famille : il est le domestique fidèle, respecté, craint et consulté par les enfants. Le régime matriarcal et la polygamie aidant, nous le sentons plus proche de nous, comme procédant de notre mère, que *l'esclave du père* qui est à égale distance, socialement parlant, de tous les enfants de même père et de mères différentes. On le voit aisément, ce dernier sera le bouc émissaire de la société. L'esclave de la mère ne peut donc être révolutionnaire.

*L'esclave de la maison du père*, par contre, étant donnée sa position anonyme (notre père est aussi celui de tout le monde, pour ainsi dire, alors que notre mère nous est réellement propre), n'intéressera personne, ne trouvera pas de protection particulière dans la société. Il est aliéné sans compensation. Mais sa condition n'est pas comparable à celle du plébéien de la Rome antique ou du thète d'Athènes ni à celle du çoudra de l'Inde. En effet, à la condition de ces derniers était rattachée une signification religieuse. Leur contact est impur; la société a été bâtie sans tenir compte de leur existence : ils ne pouvaient même pas habiter dans les villes, ni participer à une cérémonie religieuse, ni avoir un culte à l'origine. On reviendra sur cette question. Quoi qu'il en soit l'aliénation de l'esclave du père en Afrique est suffisamment importante, sur le plan matériel et moral, pour que la conscience de celui-ci soit vraiment révolutionnaire. Mais, pour des raisons liées au caractère pré-industriel de la société africaine : éparpillement de la population dans les villages, etc..., il ne pouvait faire la révolution. Il faut ajouter qu'il était un intrus dans une société hostile qui l'épiait nuit et jour, et ne lui aurait pas laissé le temps de se concerter avec ses semblables. Elle lui permettait encore moins d'acquérir une position économique et une éducation morale et intellectuelle, enfin une force sociale comparable à celle de la bourgeoisie de l'Occident au moment où elle renversait la noblesse. Cette catégorie d'esclaves aurait pu, apparemment, tout au plus s'allier avec la paysannerie pauvre, ceux qu'on appelait les « sans force », les bâ dolo et dont le trvail faisait vivre réellement la nation plus que celui des artisans.

## LES BA-DOLO

Les *bâ-dolo* étaient, par définition, non des Néño, mais des Gér de condition matérielle modeste, voués à la culture du sol. Jouissant de la qualité de Gér, au même titre que le prince, celui-ci ne trouvait nullement honteux, avilissant de piller leurs biens malgré leur modestie. Puisque un Gér bien fortuné, dans des conditions privilégiées, pouvait épouser une princesse, de rang secondaire bien entendu, le bâ dolo qui est un Gér non fortuné supportera, essentiellement, les charges fiscales de la société. En effet, dans la conception africaine de l'honneur, ce ne sont pas les hommes de rang inférieur qui doivent être exploités s'il y a lieu, mais les égaux sociaux, surtout quand ceux-ci ne sont pas matériellement forts pour se défendre. Or, telle était la situation du bâ-dolo. C'est pour des considérations de ce genre que les biens de l'artisan sont épargnés. Dans ces régimes agricoles, pré-industriels, il est vrai que tout le monde cultive le sol, y compris le roi (qui selon Cailliaud était le premier agriculteur au Seennaar) [1]. Mais, si on examine les choses de près, les bâ dolo, plus que les artisans, nourrissaient la population et constituaient la majorité de

1. Frédéric Cailliaud, de Nantes : *Voyage à Méroé, au Fleuve blanc, au-delà de Fâzoql, dans le Midi du Royaume de Sennâr*. Imprimé par autorisation du Roi, à l'Imprimerie Royale, 1826.

la classe laborieuse. Pour des préjugés de castes cependant, cela ressort facilement de ce qui précède, ils ne pouvaient s'abaisser au point de contracter une alliance avec la catégorie d'esclaves mécontents, d'autant plus que ceux-ci étaient des inorganisés dont les chances de succès eussent été nulles. Si une telle alliance avait été réalisée dans l'histoire africaine, elle eût conduit à une révolte de paysans et d'esclaves, une jacquerie, du genre de celle que l'Egypte a connue à la fin du Moyen-Empire, ou de celles qui ont jalonné toute l'histoire occidentale depuis le Moyen Age et dont aucune ne fut couronnée de succès. C'eût été une révolte et non une révolution du type de la révolution bourgeoise. Mais on verra que dans l'Afrique pré-coloniale, l'étendue des périodes de prospérité est sans commune mesure avec les périodes de disette, plutôt accidentelles et éphémères et que l'abondance des ressources économiques et la richesse extraordinaire, légendaire, du continent, ne laissaient pas naître et croître dans les consciences des sentiments révolutionnaires.

## GENESE DU SYSTEME DE CASTES

Le système est né d'une division du travail, mais sous un régime politique avancé, monarchique, car on ne trouve jamais de castes sans noblesse. Cependant, il est fort probable que la spécialisation dans le travail qui a abouti à l'hérédité du métier dans le système des castes, à l'échelle familiale et individuelle, s'est élaborée depuis l'organisation clanique. Si l'on s'en réfère aux noms totémiques, tous ceux qui pratiquent le même métier artisanal, tous ceux qui appartiennent à une même caste, sont du même clan totémique. Par exemple, malgré tous les mariages qu'ils ont pu contracter à l'extérieur depuis la détribalisation, tous les *Mâr* sont des cordonniers, appartiennent au même clan et ont le même totem, quel que soit leur degré de dispersion actuelle dans le pays. Ainsi deux Mâr qui se rencontrent pour la première fois, se doutent qu'ils ont une origine clanique commune.

Quoi qu'il en soit, au temps de l'Empire du Ghana et du Mali, comme en font foi les témoignages de Ibn Khaldoun, de Ibn Batouta et du Tarikh es Soudan, la détribalisation était déjà effective dans toute l'étendue de ces grands empires.

« *Lors de la conquête de l'Afrique septentrionale (par les musulmans), quelques marchands pénétrèrent dans la partie occidentale du pays des Noirs et ne trouvèrent chez eux aucun roi plus puissant que celui de Ghana. Ses Etats se prolongeaient vers l'Occident jusqu'au bord de l'Océan Atlantique. Ghana, la capitale de cette nation forte et nombreuse se composait de deux villes séparées par le Niger et formait une des plus grandes cités du monde et des mieux peuplées. L'auteur du livre de Roger (El Bekri) en fait une mention spéciale ainsi que l'auteur des Routes et Royaumes* »[1].

1. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale*, traduit par le baron de Slane (Imprimerie du Gouvernement, Alger, 1954), Tome II, p. 109.

Il est permis de supposer que dans une agglomération comme Ghana qui, au X^e siècle, était déjà l'une des plus importantes du monde, l'organisation tribale avait complètement cédé la place aux exigences de la vie urbaine. En tous cas, la transmission du nom individuel et de l'héritage, telle qu'elle était pratiquée dans l'Empire du Mali, d'après Ibn Batouta, ne laisse aucun doute pour nous sur la disparition, dans cette région, du système tribal, en 1352.

*« Ils (les Nègres) se nomment d'après leur oncle maternel et non d'après leur père; ce ne sont pas les fils qui héritent des pères mais bien les neveux, fils de la sœur du père. Je n'ai jamais rencontré ce dernier usage autre part, excepté chez les infidèles de Malabar dans l'Inde. »* [1]

Un fait sur lequel on n'insiste pas suffisamment est que l'individu a un prénom, mais non un nom propre personnel, avant la dislocation du clan. Jusque-là il porte le nom du clan, mais à titre collectif, c'est-à-dire que, chaque fois qu'on lui demandera son nom, il répondra toujours qu'il est du clan Ba-Pende, Ba-Oulé, Ba-Kongo, etc... : il est le ressortissant d'une communauté dont la dispersion seule peut lui conférer, en même temps qu'une existence individuelle, un nom propre qui reste alors, comme une sorte de souvenir, celui même du clan. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous parlons toujours de noms totémiques. Or, d'après le passage cité d'Ibn Batouta, on voit que l'individu portait déjà un nom propre personnel, celui de sa mère à cause du régime matriarcal. Cette façon de voir est confirmée par tous les noms propres des personnalités qui nous sont transmis par le Tarikh es Soudan. Cet ouvrage est écrit par un érudit noir du XVI^e siècle, mais relate des événements dont les plus anciens remontent aux premiers siècles après J.-C. On pourrait en dire autant du Tarikh el Fittah écrit à la même époque par un autre Nègre de Tombouctou.

La stabilité du système des castes est assurée par l'hérédité des fonctions sociales, ce qui correspond, dans une certaine mesure, à un monopole déguisé par un interdit religieux pour éliminer la concurrence professionnelle. Une signification religieuse est, en effet, attachée à l'hérédité de la profession. Selon les croyances en vigueur, un sujet extérieur à une profession, même s'il s'assimilait toute la technique et la science d'un métier qui n'est pas celui de sa famille, ne saurait le pratiquer avec efficacité, au sens mystique, car ce ne sont pas ses ancêtres qui ont passé le contrat initial avec le génie qui l'a enseigné à l'humanité. Par une tendance à la généralisation, bien compréhensible, même des spécialisations scientifiques auxquelles n'est attaché aucun esprit de castes, comme par exemple, la médecine des yeux, des oreilles, etc..., sont dominées par cette conception. Jusqu'ici en Afrique, dans des villages, une famille est spécialiste de la maladie d'une partie du corps et de celle-là seule; il est intéressant de remarquer

1. Ibn Batouta, *Voyage au Soudan*, traduit par le baron de Slane, p. 12.

qu'il en fut de même dans l'Egypte ancienne où le système de castes existait à l'origine selon toutes probabilités.

## CASTES EN EGYPTE

*« Il y a sept classes d'Egyptiens qu'on appelle les prêtres, les guerriers, les bouviers, les porchers, les marchands, les interprètes, les pilotes. Tel est le nombre des classes en Egypte, et leur dénomination vient des professions exercées. Ceux d'entre eux qui forment la classe des guerriers sont appelés Calasiries et Hermotybies, et ils appartiennent aux nomes suivants : car toute l'Egypte est partagée en nomes. Voici les nomes des Hermotybies : les nomes Bousirite, Saïte, Chemmite, Paprémite, l'île appelée Prosopitis, la moitié de Natho; c'est de ces nomes que sont les Hermotybies qui lorsqu'ils atteignirent le chiffre le plus élevé, furent au nombre de cent soixante mille. Aucun d'eux n'a appris aucun métier d'artisan, ils sont consacrés aux armes. Voici maintenant les nomes des Calasiries : les nomes Thébain, Boubastite, Aphthite, Tanite, Mendésien, Cébennyte, Athribite, Pharbaïtite, Onouphite. Thmouite, Anysien, Myecphorite (ce nome occupe une île en face de la ville de Boubastis); tels sont les nomes des Calasiries, qui, lorsqu'ils atteignirent le chiffre le plus élevé, furent au nombre de deux cent cinquante mille. A eux non plus il n'est permis d'exercer aucun métier, sinon le métier de la guerre, où ils se succèdent de père en fils »* [1].

. . . . . .

La caste des porchers seule était considérée comme impure en Egypte par suite de l'idée religieuse que l'on se faisait du porc.

*« Les Egyptiens tiennent le pourceau pour une bête impure; si quelqu'un en frôle un en passant, il va se plonger dans le fleuve avec ses vêtements; quant aux porchers, bien qu'ils soient égyptiens de naissance, ils sont les seuls de tous qui ne pénètrent dans aucun sanctuaire de l'Egypte; personne ne veut leur donner sa fille en mariage ni prendre femme chez eux, ils marient leurs filles et prennent femme les uns chez les autres. Les Egyptiens ne jugent pas permis de sacrifier des porcs à d'autres dieux que Séléné et Dionysos »* [2].

. . . . . .

*« La médecine est répartie en Egypte de cette façon : chaque médecin soigne une seule maladie, non plusieurs. Tout est plein de médecins; les uns sont médecins pour les yeux, d'autres pour la tête, pour les dents, pour la région abdominale, pour les maladies de localisation incertaine* [3]. »

On serait tenté de croire qu'en Egypte, également, la division clanique fut en corrélation, au moins dans une certaine mesure, avec

1. Hérodote, *Histoires*, Livre II, par. 164 à 166.
2. *Id.*, par. 47.
3. *Id.*, par. 84.

la division, du travail si l'on s'en réfère à Hérodote. Il est difficile de nier la signification totémique des nomes ; avec leurs étendards locaux ils sont les premières zones géographiques occupées par les clans totémiques qui ont fusionné progressivement pour donner naissance au peuple égyptien. Même lorsque, à la basse époque, ces divisions territoriales n'avaient plus qu'une signification administrative, il restait encore suffisamment de séquelles du passé totémique pour qu'on ne puisse mettre en doute l'existence de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, cela ressort de ce qui précède, c'est un double lien religieux et économique qui retient chaque individu dans sa caste, sauf en ce qui concerne l'esclave qui, n'étant pas indigène, appartient en réalité à une catégorie laïque traditionnelle. La société a été conçue sans tenir compte de son existence, il y a été introduit de force, comme un intrus; on lui a fait une place, tant bien que mal, sans attacher à celle-ci aucune signification religieuse : il est assujetti de force ni plus ni moins pour des raisons économiques, matérielles Aucune pensée métaphysique n'est venue ensuite justifier son sort comme pour dégager la conscience des citoyens. On verra qu'il en fut autrement, en Inde pour les parias et pour la plèbe de l'antiquité, où les systèmes religieux stipulaient l'impureté de ces classes inférieures

En Afrique, les esclaves sont hiérarchisés : la condition sociale de leur maître rejaillit sur eux. L'esclave d'un noble est supérieur à celui d'un simple homme libre et il « donne » à celui-ci; tandis que ce dernier, s'il est l'esclave d'un Gér « donnera » à l'esclave d'un artisan; un artisan peut posséder des esclaves, puisqu'il est *Gor*

La noblesse et le clergé traditionnels, ou islamisés (après le mouvement Almoravide du X^e siècle) appartiennent à la même caste et se marient entre eux. Mais cette noblesse a ceci de particulier : elle n'est pas terrienne au sens où l'on entend cette expression lorsqu'il s'agit du Moyen Age occidental. Le sol, en Afrique, n'appartient pas aux conquérants; l'esprit de la classe nobiliaire n'est pas tourné vers le sol, vers la possession de grands domaines fonciers que l'on fait cultiver par des serfs rivés à la glèbe; en ce sens il n'y a pas eu de féodalité en Afrique. Cette question sera traitée plus loin. La noblesse n'a jamais acquis en Afrique ce sentiment aigu de la propriété foncière. A côté du « conquérant », du roi, on trouve dans un village un pauvre vieillard en guenilles, mais respecté et épargné, que l'on considère comme celui qui a reçu, en dépôt, de l'esprit de la terre, la possession du sol. La terre est une divinité : ce serait un sacrilège que de s'approprier, au sens propre du terme, une partie d'elle; elle se prête seulement à notre activité agricole pour nous permettre de vivre. Même à travers la période islamique, c'est-à-dire jusqu'à nos jours, cette conception religieuse agit obscurément sur la conscience de tous les Africains et a contribué dans l'histoire à freiner ou à atténuer les tendances à la formation d'une féodalité.

Le sens de la propriété privée foncière ne s'est développé que chez les Lébou de la presqu'île du Cap Vert, par suite de l'importance prise par le port de Dakar, avec la pénétration européenne. Les lopins de

terre, jusqu'à ces dernières années, y avaient plus de valeur que partout ailleurs en A.O.F.

## GENESE DU SYSTEME DE CASTES EN INDE

On ne peut passer sous silence le cas de l'Inde quand on aborde la question générale des castes. Leur caractère est si particulier dans cette région du monde, qu'une étude qui n'en tiendrait pas compte manquerait de consistance et de vigueur démonstrative, de généralité.

D'après Lenormant, ce type d'organisation sociale est absolument étranger aux Aryens et aux Sémites; partout où on le rencontre, en Egypte, à Babylone, en Afrique, au Royaume de Malabar en Inde, on peut être sûr qu'il est imputable à un élément méridional kouschite.

« *Ce régime est essentiellement kouschite et partout où nous le retrouvons, il est facile de constater qu'il procède originairment de cette race. Nous l'avons vu florissant à Babylone. Les Aryas de l'Inde, qui l'adoptèrent, l'avaient emprunté aux populations de Kousch qui les avaient précédés dans les Bassins de l'Indus et du Gange* [1]. »

Si telle semble l'origine des castes en Inde, on peut examiner les transformations que l'invasion aryenne leur a fait subir.

On a souvent soutenu, sans s'appuyer sur des documents historiques probants que ce sont les Aryens qui ont créé eux-mêmes le système des castes après avoir soumis à leur domination l'élément noir dravidien aborigène. S'il en était ainsi le critère de couleur devrait être à la base; il devrait y avoir, tout au plus, trois castes : celle des blancs, celle des noirs, celle de la gamme des métis. Mais il n'en est rien et en Inde aussi les castes correspondent effectivement à une division du travail, sans aucune idée ethnique. Strabon, dans sa Géographie, citant un auteur plus ancien (Mégasthène) rapporte qu'il existait sept castes dans l'Inde correspondant à des fonctions sociales bien déterminées : les brahmanes, les guerriers, les agriculteurs, les agents du roi ou éphores (ils parcourent le pays pour renseigner le roi sur tout ce qui s'y passe), les ouvriers et artisans, les conseillers et courtisans du roi, les pâtres et chasseurs [2].

A l'origine, le nombre des castes était plus réduit : il y en avait quatre, d'après les Lois de Manou, correspondant également à une division du travail, à l'exclusion de toute idée de différenciation ethnique; puisqu'aussi bien un Dravidien peut être brahmane.

« *Pour la conservation de cette création entière* (celle de l'univers) *l'être souverainement glorieux assigna des occupations différentes à ceux qu'il avait produits de sa bouche, de son bras, de sa cuisse, et de son pied.*

---

1. Lenormant, *Histoire ancienne des Phéniciens*, Ed. Lévy, Paris, 1890. Page 384.
2. Strabon, *Géographie*, Livre XV, chap. I, par. 29 à 38.

*« Il donna en partage aux brahmanes l'étude et l'enseignement des védas, l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir; il imposa pour devoir aux kchatriyas de protéger le peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire des livres sacrés, et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des sens.*

*« Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les livres saints, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre, sont les fonctions allouées au vaisaya.*

*« Mais le souverain Maître n'assigna au soûdra qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite.*[1] »

La divinisation de la propriété est une coutume aryenne : elle a conduit à Rome, en Grèce et en Inde à l'isolement de la société de toute une catégorie d'individus sans famille, sans feu ni lieu, n'ayant pas le droit de posséder. Ils constitueront partout la classe des misérables qui ne pourra s'enrichir qu'avec l'avènement de la monnaie. richesse profane qui n'était pas prévue par les lois traditionnelles et sacrées, réglementant la possession et qu'avaient inventées les ancêtres des Aryens. C'est par le souci de la possession des biens matériels que l'esprit, le génie aryen va imposer son moule au système des castes.

On assiste, dans les Lois de Manou, à une description minutieuse des objets que peut posséder telle ou telle classe et, sourtout, de tous ceux dont la possession est interdite à la dernière classe et à ses métis. Cette conscience des intérêts matériels, cet exclusivisme dans le domaine de la possession, telles sont les idées ajoutées par les Aryens au système des castes qui, au début ne devrait pas les contenir en Inde ; il ne les contiendra jamais en Afrique. Il faut rappeler ici toute la différence de condition entre l'esclave africain d'une part et le plébéien ou le soudra d'autre part. Les Aryens ont voulu réaliser une catégorisation économique de la société tant en Inde qu'à Rome et en Grèce, et non une séparation ethnique.

*« La demeure des Tchandâlas et des Swapâkas doit être hors du village; ils ne peuvent pas avoir de vases entiers, et ne doivent posséder pour tout bien que des chiens et des ânes; qu'ils aient pour vêtements les habits des morts; pour plats, des pots brisés; pour parure, du fer; qu'ils aillent sans cesse d'une place à une autre*

*« Qu'un homme fidèle à ses devoirs n'ait de rapports avec eux; ils doivent n'avoir d'affaires qu'entre eux, et ne se marier qu'avec leurs semblables. Que la nouriture qu'ils reçoivent des autres ne leur soit donnée que dans des tessons et par l'intermédiaire d'un valet, et qu'ils ne circulent pas la nuit dans les villages et dans les villes.*

---

1. *Les Lois de Manou*, traduites du sanscrit par Loiseleur Deslongchamps. Ed. Société du Panthéon Littéraire, Paris, 1843, Livre I : « Devoir des quatre classes », par. 87 à 91.

*« Qu'ils y viennent dans le jour pour leur besogne, distingués au moyens des signes prescrits par le roi, et qu'ils soient chargés de transporter le corps d'un homme qui meurt sans laisser de parents : tel est le règlement.*

*« Qu'ils exécutent, d'après l'ordre du roi, les criminels condamnés à mort par un arrêt légal, et qu'ils prennent pour eux les habits, les lits et les parures de ceux qu'ils mettent à mort.*

*« On doit reconnaître à ces actions l'homme qui appartient à une classe vile, qui est né d'une mère méprisable, mais qui n'est pas bien connu et qui à l'apparence d'un homme d'honneur quoi qu'il ne soit pas tel »* [1].

Ce paragraphe montre que les « intouchables » de l'Inde, pas plus que les plébéiens de Rome, n'appartenaient pas en principe à une race différente de celle de la classe des seigneurs. En effet, les critères qui permettent de les distinguer sont d'ordre moral ou matériel et non ethnique. Le texte dit, plus loin, en renchérissant, que c'est pas le comportement d'un individu que l'on peut déceler le « penchant pervers » qu'il a hérité de ses parents de classe vile. Dans le chapitre suivant les conditions de formation de cette classe qui sont toutes d'ordre social seront étudiées. On doit souligner son absence absolue dans les systèmes méridionaux non altérés où des interdits religieux peuvent isoler une catégorie sociale (les porchers d'Egypte), mais aucune d'elles n'est atteinte dans ses intérêts matériels au point où l'exprime le texte précédent. C'est là une des différences fondamentales entre les conceptions africaines et aryennes. Les porchers d'Egypte pouvaient absolument s'enrichir au même titre que les autres. La possession d'aucun bien ne leur était interdite, mais comme ils élevaient un animal auquel étaient attachés des préjugés religieux ceux-ci ont rejailli sur leur condition et les ont isolés sur le plan culturel, mais en laissant intacts tous leurs intérêts matériels. Tous les interdits traditionnels du reste de l'Afrique Noire revêtent le même caractère et ne concernent jamais les biens matériels. Au contraire, on peut affirmer à coup sûr que, chaque fois qu'il en est ainsi, les possibilités d'enrichissement des ressortissants de la catégorie visée, sont accrues car, par une sorte d'esprit de compensation, une sorte de sentiment de justice immanent à la société, non seulement tout leur bien doit leur être laïsse, mais ils peuvent l'accroître en « demandant » aux autres.

C'est à partir de considérations matérielles que les Lois de Manou tolèrent une certaine perméabilité du système des castes. Elles envisagent bien, en effet, les cas où les ressortissants d'une classe supérieure n'arrivent plus à assurer leur existence par les seuls moyens que la religion leur reconnaisse comme légitimes. Alors elles suggèrent toute une série d'adaptations et d'accommodements.

*« Toutefois un brahmane ou un kchatriya, contraint de vivre des mêmes ressources qu'un vaisaya, doit avec soin, autant que possible,*

1. *Les Lois de Manou*, op. cit., Livre X, « Classes mêlées », par. 51 à 57.

*éviter le labourage, travail qui fait périr des êtres animés, et qui dépend d'un secours étranger, comme celui des bœufs.*

*« Certaines gens approuvent l'agriculture; mais ce moyen d'existence est banni des hommes de bien; car le bois armé d'un fer tranchant déchire la terre et les animaux qu'elle renferme* [1]. »

Dans le domaine du mariage la perméabilité des castes existe mais est unilatérale.

*« Il est enjoint aux dwjdjas de prendre une femme de leur classe pour le premier mariage; mais lorsque le désir les porte de se remarier les femmes doivent être préférées d'après l'ordre naturel des classes.*

*« Un soûdra ne doit avoir pour femme qu'une soûdra, un vasaya peut prendre une épouse dans la classe servile et dans la sienne, un kchatriya dans les deux classes mentionnées et dans la sienne propre; un brahmane dans ces trois classes et dans la classe sacerdotale »* [2].

L'étude du système de castes en Inde est riche d'enseignements : elle permet de juger de l'importance relative du facteur racial, économique et idéologique. On voit bien que la race aryenne a créé la civilisation technique matérielle et industrielle occidentale là où les circonstances historiques et économiques s'y prêtaient. Ce sont ces facteurs qui doivent être considérés comme déterminants et non un génie particulier dont les Aryens seuls auraient le privilège et qui leur conférerait une supériorité intellectuelle par rapport aux autres. En effet, puisque c'est un rameau de cette race qui est bien allé s'installer en Iran et en Inde, en adoptant la superstructure sociale méridionale — tout en l'adaptant — si le génie racial seul était en cause, on se demande pourquoi il n'a pas créé une civilisation de type occidental dans ces pays. Les conditions économiques mises à part, le système d'organisation sociale qu'est celui des castes assure plus de permanence et d'équilibre à une société que le système de classes créé par les Aryens à Rome et en Grèce et dont l'étude va être abordée.

1. *Les Lois de Manou*, op. cit, Livre X, par. 83.
2. *Id.*, Livre III, « Mariage, devoir du chef de famille », par. 12 et 13.

## CHAPITRE II

# EVOLUTION POLITICO-SOCIALE DE LA CITE ANTIQUE

### CLASSES SOCIALES

Les faits qui vont être rapportés sont essentiellement tirés de « La Cité antique » de Fustel de Coulanges. Comme le remarque Grenier, dans son livre « Les religions étrusque et romaine », Fustel de Coulanges n'est point dépassé. Peut-être faudrait-il seulement renverser l'ordre des facteurs et, contrairement à ce qu'il a fait, expliquer la superstructure idéologique religieuse par les conditions économiques d'existence. Mais, même sur ce point, il faut reconnaître que sa pensée est extrêmement nuancée ; dans certains développements il semble nettement donner le pas aux conditions d'existence.

A l'origine il y eut deux classes dans la société gréco-romaine :

Athènes : *Eupatrides* et *Thètes*.

Sparte : *Egaux* et *Inférieurs*.

Rome : *Patriciens* et *Plébéiens*.

### EUPATRIDES

La première de ces classes est celle des possédants. Dès l'origine il y eut une divinisation de la propriété et seuls les ressortissants de la première pouvaient posséder la terre au sens sacré du terme. Eux seuls, ayant des ancêtres, pouvaient avoir un dieu, un culte domestique, sans lequel on n'avait pas de personnalité politique, juridique ou religieuse, sans lequel on était un impur, un plébéien. Eux seuls connaissaient les formules sacrées, les prières restées longtemps non écrites et transmises de

père en fils. La superstition et le conservatisme étaient leur apanage : eux seuls avaient intérêt au maintien de l'ordre établi par leurs ancêtres. Si un prêtre introduisait dans le culte la plus légère innovation, il était puni de mort.

Ce n'est donc pas cette classe qui est responsable de la profanation progressive de la religion et de l'ensemble des croyances traditionnelles : profanation inséparable de ce que l'on est convenu d'appeler la pensée laïque et rationnelle grecque. Ceci fut l'œuvre de la plèbe. La classe des possédants seule fut patriote parce qu'elle seule avait une patrie, c'est-à-dire, droit de cité ; tandis que les plébéiens sans feu ni lieu vivaient en dehors et au bas des cités, comme les intouchables de l'Inde. Le patriotisme, si caractéristique de l'antiquté gréco-latine, s'explique par le fait que la société n'avait pas prévu le cas de l'étranger qui, de ce fait, était l'ennemi N° 1, sans droits, qu'on pouvait tuer impunément, dont le seul regard souillait les objets du culte. Il était puni de mort s'il touchait à un tombeau ou s'il entrait dans un lieu sacré. Il ne pouvait protéger sa vie qu'en se faisant volontairement esclave d'un citoyen de la cité : d'où la classe des clients. On comprend que les hommes défendent, jusqu'à leur dernière goutte de sang, leur patrie-cité en dehors de laquelle ils sont des êtres impurs, abjects, des « intouchables » tout juste aptes à l'esclavage. Le patriotisme découlait ainsi de la structure même de la société. Au début, il ne reflétait pas le sentiment d'un orgueil national pur, comme ce fut le cas pour l'Egypte.

L'égoïsme religieux — les dieux étaient d'abord des propriétés domestiques — s'opposait à l'existence d'un territoire national plus étendu que la cité : les maisons mêmes ne devaient pas se toucher, le mur mitoyen était un sacrilège dans l'antiquité. Jusque dans la mort, les familles ne se mêlent pas. Les bornes des champs étaient sacrées : les dieux Termes.

Le droit d'aînesse qui était en vigueur fit naître chez les Eupatrides la classe défavorisée et mécontente des Cadets ; elle finira par se révolter dans différentes villes pour abolir le droit d'aînesse et l'autorité paternelle.

## LA PLEBE

La dernière classe, la plèbe, était alimentée par tous ceux dont les foyers sont éteints, les enfants naturels ou bâtards, les anciens clients qui se sentaient plus libres avec la plèbe. Celle-ci ne pouvait pas posséder le sol, se mariait sans rites, donc laïquement, n'avait pas de formules sacrées, pas de religion ; c'est pourquoi c'est elle qui profana la tradition et sortit la société de son immobilisme conservateur, qui se serait perpétué jusqu'à nous peut-être. C'est dans son aliénation sans compensation aucune, contrairement à la règle d'or des sociétés africaines, alors qu'elle était devenue l'élément numériquement prépondérant du peuple, qu'il faut chercher les causes profondes des transformations, des révo-

lutions de la société antique. Ce sont les différentes phases de ces révolutions qui vont être décrites.

## ROIS-PRETRES

Il exista d'abord une confusion du sacerdoce et du pouvoir. Le roi de la cité était à la fois prêtre, magistrat et chef militaire. Mais la royauté ne fut jamais héréditaire à Rome. Les rois n'avaient pas besoin de force militaire pour se faire obéir : ils n'avaient ni armées, ni finances, ni police. La confusion de l'autorité politique et religieuse ne cessera pas avec la royauté ; le magistrat de la République fut aussi un prêtre : il était désigné par le rite, c'est-à-dire, tiré au sort à Athènes. Le peuple avait ainsi l'impression de recevoir ses magistrats des dieux qui les ont fait désigner par le sort. On ne cherchait pas l'homme le plus vertueux, ou celui qui avait le plus d'aptitudes militaires ou de chef d'Etat pour l'investir : on choisissait l'homme le plus aimé des dieux. Toute la vie domestique et politique était dominée par une superstition à peine imaginable : un éternuement faisait arrêter une entreprise ; le Sénat pouvait se réunir pour prendre les décisions les plus graves touchant à la sécurité de la cité : il se dispersait aussitôt qu'apparaissait un signe de mauvais augure. Les actes accomplis avec un vice de rites sont nuls. Ce n'est qu'au temps de Cicéron que l'on commença, non plus à vivre la religion, mais à l'utiliser comme un expédient politique.

*« C'est au temps de Cicéron que l'on a commencé de croire que la religion était utile au gouvernement ; mais déjà la religion était morte dans les âmes* [1] »

## ETAT-CITE

Les Aryens, tant qu'ils étaient relativement isolés dans leur berceau septentrional, n'ont jamais pu concevoir une organisation politique, judiciaire et sociale, étatique, dépassant le cadre de la cité. La notion d'Etat « territoire » groupant plusieurs cités, ou celle d'empire leur est sans conteste venue du monde méridional et, en particulier, de l'exemple égyptien.

*« On conçoit aisément deux choses : d'abord, que cette religion propre à chaque ville a dû constituer la cité d'une manière très forte et presque inébranlable ; il est, en effet, merveilleux combien cette organisation sociale, malgré ses défauts et toutes ses chances de ruine, a duré longtemps ; ensuite, que cette religion a dû avoir pour effet, pendant de longs siècles, de rendre impossible l'établissement d'une autre forme sociale que la cité. « Chaque cité, par l'exigence de sa religion même,*

1. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, Ed. Hachette, Paris, 1930, page 257.

*devait être absolument indépendante. Il fallait que chacun eût son code particulier, puisque chacune avait sa religion et que c'était de la religion que la loi découlait. Chacune devait avoir sa justice souveraine et il ne pouvait y avoir aucune justice supérieure à celle de la cité. Chacune avait ses fêtes religieuses et son calendrier ; les mois et l'année ne pouvaient pas être les mêmes dans deux villes, puisque la série des actes religieux était différente. Chacune avait ses poids et mesures On n'admettait pas qu'il dût y avoir rien de commun entre deux cités. La ligne de démarcation était si profonde qu'on imaginait à peine que le mariage fût permis entre habitants de deux villes différentes. Une telle union parut toujours étrange et fut longtemps réputée illégitime. La législation de Rome et celle d'Athènes répugnent visiblement à l'admettre. Presque partout les enfants qui naissent d'un tel mariage étaient confondus parmi les bâtards et privés des droits de citoyens.*

. . . . . .

*« Entre deux cités voisines il y avait quelques chose de plus infranchissable qu'une montagne : pour ce motif les anciens n'ont pu établir ni même concevoir aucune autre organisation sociale que la cité. Ni les Grecs, ni les Italiens, ni les Romains même pendant fort longtemps n'ont eu la pensée que plusieurs villes puissent s'unir et vivre à titre égal sous un même gouvernement. L'isolement était la loi de la cité. »* [1]

Dans ces conditions l'annexion d'une cité, d'un territoire voisin était impensable : on ne pouvait pas gouverner une ville vaincue parce qu'on était un étranger à l'égard des dieux. On peut massacrer la population ou la déporter entièrement pour la vendre. On pille les villes, mais on retourne chez soi. Il n'est pas question d'installer des populations vaincues sur son propre territoire et de leur donner droit de cité, comme le faisaient Merneptah, pharaon de la XIX^e^ dynastie et les autres pharaons d'Egypte à l'égard des peuples aryens chaque fois qu'ils étaient vaincus.

La colonisation avait plutôt un caractère religieux. Les branches cadettes privées d'héritage allumaient un flambeau au foyer de la cité pour aller en fonder une autre sur une terre vierge. Ainsi furent fondées les douze villes d'Ionie par des familles athéniennes qui y conservèrent longtemps le sacerdoce et le pouvoir politique de père en fils. Athènes était la cité mère par rapport à ces douze villes qui étaient ses « colonies ». Comme on le voit, le lien était purement religieux et Athènes ne prétendait nullement exercer le moindre contrôle politique sur la vie de ces cités. Cependant, sous l'empire des nécessités économiques, des fédérations finirent par se former groupant des cités avec un lien très lâche. Telle fut, en particulier, la fédération commerçante de Délos, celle des Thermopyles, de Calaurie, de Delphes. Pourtant, d'après Fustel de Coulanges, ces associations n'eurent pendant longtemps qu'une signi-

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 237 à 239.

fication religieuse et ce n'est que sous Philippe de Macédoine que les Amphictyons, comme on les appelait, se seraient occupés d'intérêts politiques.

## INDIVIDUALISME

L'individu était totalement assujetti à la cité. La dictature de celle-ci était absolue sur les consciences. Quand son pouvoir s'est affermi c'est l'Etat-cité qui se chargeait de l'éducation des enfants et non plus le père de famille, qui réglait jusqu'à l'habillement, le port de barbe chez les hommes, la parure chez les femmes, qui allait même jusqu'à dicter les sentiments que l'on devait afficher.

« *Sparte venait d'éprouver une défaite à Leuctres et beaucoup de ses citoyens avaient péri. A cette nouvelle, les parents des morts durent se montrer en public avec un visage gai. La mère qui savait que son fils avait échappé au désastre et qu'elle allait le revoir, montrait de l'affliction et pleurait. Celle qui savait qu'elle ne reverrait plus son fils, témoignait de la joie et parcourait les temples en remerciant les dieux. Quelle était donc la puissance de l'Etat qui ordonnait le renversement des sentiments naturels et qui était obéi !* » [1]

On saisit ici une des causes de l'individualisme occidental par opposition au collectivisme africain. On en a souvent parlé sans examiner minutieusement comment il naquit. Or, dépouillons les faits qui s'offrent à notre analyse. Les familles des différents citoyens qui constituent la cité sont autant de cellules si indépendantes que c'est un sacrilège que les maisons se touchent, ces sentiments d'indépendance remontent à la vie des steppes. Mais chaque individu, chaque chef de famille, chaque citoyen est directement rivé à l'Etat dictatorial par un lien d'airain. Le jour où ce dernier se relâchera, on assistera progressivement à une affirmation d'individus tendant à se poser de nouveau en absolu, en tous cas, n'ayant pas appris à développer une vie communautaire dans le domaine civil. Par contre, le pouvoir de l'Etat, bien qu'étant centralisé en Afrique, de l'Egypte au reste de l'Afrique Noire, n'a jamais assujetti les consciences des citoyens d'une façon aussi forte. Le pharaon que Morêt considère pourtant comme la plus puissante figure morale qui ait existé n'a jamais songé à ordonner des sentiments ou un accoutrement à son peuple ; l'individu s'est toujours senti dépendant vis-à-àvis de l'Etat et dépendant, socialement parlant, vis-à-vis de ses semblables dans la vie communautaire : en Afrique, il a toujours existé une invasion réciproque des consciences, des libertés individuelles. Autrement dit, on se sent des droits matériels et moraux sur la personnalité d'autrui et réciproquement. Et ceci, à travers tous les régimes politiques. Aujourd'hui encore c'est par réaction superficielle que l'Africain affiche

1. Fustel de Coulanges, *ou. cit.*, p. 266.

un esprit d'indépendance vis-à-vis de la communauté ; mais il est à peine apte à saisir le fossé qui sépare l'individu occidental du groupe.

## REVOLUTION ARISTOCRATIQUE

En revenant au régime politique des Etats-cités, en suivant leur évolution, on constate que leur légitimité fut discutée dès le VII^e siècle avant J.-C. La confusion du sacerdoce et du pouvoir politique posait un grave problème. L'aristocratie formée par les Eupatrides avait intérêt à dissocier les deux facteurs, à laisser entre les mains du roi le rituel symbolique, le sacerdoce et à garder le pouvoir politique. La révolution va donc éclater, une première révolution qui n'aura qu'un caractère politique et non social.

*« Les rois voulaient être puissants et les pères ne voulaient pas qu'ils le fussent. Une lutte s'engagea donc dans toutes les cités, entre l'aristocratie et les rois...*

*Partout l'issue de la lutte fut la même : la royauté fut vaincue. Mais il ne faut pas perdre de vue que cette royauté primitive était sacrée. Le roi était l'homme qui disait la prière, qui faisait le sacrifice, qui avait enfin par droit héréditaire le pouvoir d'attirer sur la ville la protection des dieux. On ne pouvait donc pas songer à se passer de roi ; il en fallait un pour la religion ; il en fallait un pour le salut de la cité.*

. . . . . .

*Comme les rois se montraient orgueilleux et durs dans le commandement, la plupart des Grecs leur enlevèrent le pouvoir et ne leur laissèrent que le soin de la religion. »* [1]

On assista alors à un phénomène curieux : les rois maintenus grâce à la religion la profanèrent autant qu'ils le purent car c'est elle qui faisait la force des Eupatrides, de l'aristocratie. Celle-ci tirait toute sa puissance de la tradition religieuse et ancestrale. Les rois s'appuyèrent alors sur la plèbe laïque, majoritaire, mais qui ne faisait pas partie du peuple, ce dernier étant composé uniquement des cityoens et des clients. Tel fut le cas des sept premiers roi de Rome. Servius, par une série de lois, améliora le sort de la plèbe et lui attribua des terres conquises qu'elle pouvait posséder de fait sinon rituellement.

La victoire des Eupatrides fut consacrée par la réforme de Lycurgue :

*« Lycurgue fut un moment le maître de supprimer la royauté ; il s'en garda bien, jugeant la royauté nécessaire et la famille régnante inviolable. Mais il fit en sorte que les rois fussent désormais soumis au Sénat en ce qui concernait le gouvernement, et qu'ils ne fussent plus que les présidents de cette assemblée et les exécuteurs de ses décisions. Un*

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 284.

*siècle après, la royauté fut encore affaiblie et ce pouvoir exécutif lui fut ôté ; on le confia à des magistrats annuels qui furent appelés éphores.* » [1]

De Codrus à Solon, pendant quatre siècles, les Eupatrides gouvernèrent la cité sans qu'il y eût d'événements politiques marquants ; leur autorité parut légitime pendant toute cette période où ils étaient les seuls à connaître et à se transmettre de père en fils les formules sacrées non écrites. La vie de la cité, à proprement parler, déclina car l'activité urbaine était incompatible avec le style de vie patriarcal des Eupatrides qui, après leur victoire sur la royauté, s'en retournèrent tous vivre dans leur domaine de la campagne entourés de leurs serviteurs : ce fut une sorte de féodalité, compte tenu de l'amoindrissement du pouvoir royal. On ne se réunissait dans les villes que périodiquement pour accomplir le culte. La société était imbibée de l'esprit aristocratique, comme le révèle l'importance attachée à une naissance noble. Les éloges qu'on faisait aux ressortissants d'une famille dans le cadre de la poésie épique était alors strictement identique à ceux que font les griots africains.

## REVOLUTION SOCIALE

La révolution aristocratique a modifié la forme extérieure du gouvernement mais non la structure sociale ; il y eut une révolution politique pour empêcher une révolution sociale et domestique. Cependant, celle-ci ne tarda pas à se produire : la *gens* se disloqua avec la disparition du droit d'aînesse à la suite de la révolte des branches cadettes dans les villes. Les clients s'affranchirent pacifiquement dans le cadre d'une longue lutte domestique.

« *A Héraclée, à Cnide, à Istros, à Marseille, les branches cadettes prirent les armes pour détruire à la fois l'autorité paternelle et le privilège de l'aîné* [2].

« *Sans doute on ne trouve dans l'histoire d'aucune cité le souvenir d'une insurrection générale de cette classe* (clients). *S'il y eut des luttes à main armée, elles furent renfermées et cachées dans l'enceinte de chaque famille. C'est là que l'on vit, pendant plus d'une génération, d'un côté d'énergiques efforts pour l'indépendance, de l'autre une répression implacable. Il se déroula, dans chaque maison, une longue et dramatique histoire qu'il est impossible aujourd'hui de retracer. Ce qu'on peut dire seulement, c'est que les efforts de la classe inférieure ne furent pas sans résultats. Une nécessité invincible obligea peu à peu les maîtres à céder quelque chose de leur omnipotence.* »

---

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 286.
1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, page 304.

Le *client*, qui à certains égards peut être comparé à l'*esclave de la mère* en Afrique, finit par disparaître à Athènes. Ce fut le résultat de l'œuvre législative de Solon qui fit d'abord un voyage en Egypte pour s'inspirer des lois de ce pays. Avant lui le client pouvait être vendu pour une dette ; il ne pouvait posséder la terre à cause de la « borne sacrée » qui matérialisait la possession rituelle par le patron du sol qu'il cultivait. Solon, selon l'expression consacrée « renversa la borne sacrée » ce qui permit au paysan pauvre de devenir propriétaire. Il interdit de gager sa personne pour une dette.

La création du tribunal, pour la défense de la plèbe, favorisa la fusion de celle-ci avec la clientèle qui se sentit dès lors en sécurité et plus libre dans ses mouvements revendicatifs. La clientèle devint volontaire et contractuelle, comme la « classe » des *navetanes* de l'Afrique Noire.

Désormais il n'y eut plus que deux classes en présence : d'une part, l'ensemble des possédants qui forment l'aristocratie régnante, d'autre part, les déshérités de toutes sortes, constitués par la plèbe et l'ancienne clientèle réunies. Toutes les contradictions politiques et sociales sont mises à nu : une véritable lutte de classe, dure et longue, va s'engager.

Sous l'aristocratie, la plèbe et le peuple, avaient regretté le temps des rois, qu'ils considéraient rétrospectivement comme un Age d'or. La lutte consista au début à renforcer la royauté contre l'aristocratie, puis, à partir du VI^e^ siècle, le peuple prit l'habitude de se donner des chefs appartenant à la classe des seigneurs, mais dépourvus du caractère sacrosaint de la royauté, et qu'on appela des *tyrans*. Comme l'a remarqué Fustel de Coulanges, ce fut un événement d'une importance capitale dans la mesure où il consacrait, pour la première fois, dans l'histoire antique, l'obéissance de l'homme à l'homme et non celle de l'homme à une divinté par le truchement d'un individu.

*« Lorsque les rois eurent été partout vaincus et que l'aristocratie devint maîtresse, le peuple ne se borna pas à regretter la monarchie ; il aspira à la restaurer sous une forme nouvelle. En Grèce, pendant le VI^e^ siècle, il réussit généralement à se donner des chefs ; ne pouvant pas les appeler rois, parce que ce titre impliquait l'idée de fonctions religieuses et ne pouvait être porté que par des familles sacerdotales, il les appela tyran* [1] »

L'invention de la monnaie par les Lydiens au VI^e^ siècle, l'essor du commerce, les nouvelles conditions de la guerre permirent à la plèbe de s'enrichir et d'acquérir de l'importance. L'argent n'étant pas un bien sacré, tout le monde pouvait en posséder, y compris les plébéiens, la tradition religieuse n'ayant pas eu le temps de l'estampiller de sa marque. Le commerce non plus, n'était interdit à personne ; il prit un développement

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, page 310.
2. *Id.*, p. 323.

fantastique avec l'orientation d'Athènes vers la mer. Désormais la plèbe entre dans l'armée et fournit son contingent à l'infanterie et à la marine ; les combats navals deviennent progressivement plus fréquents, importants, décisifs, que les anciennes batailles terrestres où s'illustrait la chevalerie des patriciens dont les ressortissants seuls étaient assez riches pour se payer l'armure nécessaire. L'état ne la fournissait pas comme aujourd'hui. L'aristocratie était oisive par définition : les travailleurs manuels, les artisans n'étaient pas comme en Afrique Noire des hommes libres intégrès dans des castes, mais des esclaves. Au fur et à mesure que la plèbe s'enrichissait, entrait dans les villes — parce que jusqu'ici elle était tenue en dehors — se donnait un culte en accueillant les cultes étrangers (divinités égyptiennes et asiatiques), au fur et à mesure l'aristocratie se paupérisait. La plèbe eut sa propre bourgeoisie, ses intellectuels et ses hommes politiques, ses tyrans sortent maintenant de ses rangs et non plus de la classe des Eupatrides : ce sont de vrais tyrans populaires. Le grand souci de la plèbe, comme on le voit, n'a pas été tellement de bâtir un régime radicalement différent de celui de l'aristocratie qui l'opprimait, mais de ressembler, autant que faire se peut, à cette classe en se donnant toutes les institutions et usages qui lui manquaient pour lui être comparable.

On assista alors à un nouveau phénomène qui évoque les temps modernes : une véritable classe d'argent s'étant créée, la plèbe est devenue une bourgeoisie financière et les eupatrides, comme les nobles de l'époque industrielle, redoraient leur blason en faisant un mariage plébéien, en épousant une riche héritière de la plèbe. D'où une boutade de l'époque : « De quelle naissance est cet homme ? — Riche ! »

*« Une fois que la classe inférieure eut achevé ces différents progrès, quand il y eut en elle des riches, des soldats, des prêtres, quand elle eut tout ce qui donne à l'homme le sentiment de sa valeur et de sa force, quand enfin elle eut obligé la classe supérieure à la compter pour quelque chose, il fut alors impossible de la retenir en dehors de la vie sociale et politique, et la cité ne peut pas lui rester fermée plus longtemps. L'entrée de cette classe inférieure dans la cité est une révolution qui, du VII^e^ au V^e^ siècle, a rempli l'histoire de la Grèce et de l'Italie. Les efforts du peuple ont eu partout la victoire, mais non pas partout de la même manière ni par les mêmes moyens. Ici, le peuple, dès qu'il s'est senti fort, s'est insurgé ; les armes à la main, il a forcé les portes de la ville où il lui était interdit d'habiter. Une fois devenu le maître, ou il a chassé les grands et a occupé leurs maisons, ou il s'est contenté de décréter l'égalité des droits. C'est ce qu'on vit à Syracuse, à Erythrée, à Milet* [1] »

La réforme de Solon coïncide avec le triomphe du peuple ; elle fut d'ordre politique et social. Celle de Clisthène fut d'ordre religieux : elle eut pour but de donner un culte à tous ceux qui n'en avaient pas en procédant à une répartition purement géographique de la population

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 328 et 329.

urbaine. On peut opposer à ces deux législations celle de Dracon qui, précédant de trente ans celle de Solon, fut rédigée au moment où les Eupatrides n'étaient pas encore vaincus. Elle n'était donc qu'une sorte de codification plus ou moins précise des intérêts de cette classe.

Mais bientôt la classe des pauvres ne tarda pas à réagir et à nommer Pisistrate comme dictateur. Désormais l'intérêt public remplace la vieille religion, le suffrage universel devient le mode de gouvernement, la démocratie athénienne s'en ressentira : les chômeurs vendirent au grand jour leurs suffrages, on établit une série de lois contre les riches dont les biens furent souvent confisqués. Ce fut une sorte de préfiguration de l'époque des partageurs. La démocratie va souffrir de ces maladresses politiques au bénéfice des tyrans populaires.

## MOUVEMENT DES IDEES

A la même époque les idées philosophiques commencèrent à agir sur le terrain politique :

*« Puis la philosophie parut, et renversa toutes les règles de la vieille politique.*

*« Pythagore, ayant la conception vague de l'Etre suprême, dédaigna les cultes locaux et c'en fut assez pour qu'il rejetât les vieux modes de gouvernement et essayât de fonder une société nouvelle. »* [1]

Les idées d'Anaxagore, des sophistes qui vinrent à la suite, celles de Socrate, de Platon et de Zénon contribuèrent puissamment à élargir les conceptions gouvernementales, à les adapter à l'actualité, au lieu qu'elles soient constituées par une série de formules ancestrales ossifiées, ne répondant plus à aucune nécessité. Socrate contribua à dégager la morale de la religion, à placer la justice au dessus de la loi et à faire de la conscience le guide de l'homme. En cela il s'opposait, sans le vouloir, à la tradition de la cité, d'où la sanction mortelle qu'il subit.

Anaxagore eut l'idée d'un Dieu dont le principe est intelligence pure ; c'est lui qui agit sur nos consciences. Aussi négligea-t-il le formalisme religieux de son époque en évitant autant que possible les assemblées, en refusant des charges politiques.

Les sophistes ont eu le grand mérite non pas de développer une doctrine politico-philosophique précise, explicite, mais d'ébranler la tradition en la remettant en question et en la discutant publiquement. Le goût de la dialectique naquit peu à peu et l'on prit l'habitude de discuter de tout, au lieu d'admettre passivement des formules toutes faites. Mais jusqu'à Platon, les penseurs grecs les plus hardis n'ont pu dépasser la conception de l'Etat-cité ; ils cherchaient tout au plus à donner une nouvelle structure interne à ce cadre : la République de Platon est une cité

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.* page 418.

Il semble que ce soit Zénon, avec l'école stoïcienne, qui, ayant conçu l'idée d'un Dieu universel, répandit le premier la conception d'un gouvernement qui grouperait tous les hommes.

*« On voit par là quel chemin les idées avaient parcouru de Socrate à Zénon. Socrate se croyait encore tenu d'adorer, autant qu'il pouvait, les dieux de l'Etat. Platon ne concevait pas encore d'autre gouvernement que celui d'une cité. Zénon passe par dessus ces étroites limites de l'association humaine. Il dédaigne les divisions que la religion des vieux âges a établie. Comme il conçoit le Dieu de l'univers, il a aussi l'idée d'un Etat où entrerait le genre humain tout entier.*

. . . . . .

*« Des idées plus hautes sollicitaient les hommes à former des sociétés plus grandes. On était entraîné vers l'unité ; ce fut l'aspiration générale des deux siècles qui précédèrent l'unité »* [1]

## INFLUENCE DE L'EGYPTE

Sans aucun doute, ces idées universalistes viennent du monde méridional et en particulier d'Egypte. Mille ans avant les penseurs grecs, Socrate, Platon, Zénon, etc... les Egyptiens, avec la réforme d'Aménophis IV, avaient réalisé clairement l'idée d'un Dieu universel responsable de la création et que tous les hommes sans distinction pouvaient adorer : il n'était le Dieu d'aucune tribu, ni d'aucune cité, ni même d'aucune nation, mais bien celui du genre humain.

Ces conceptions que le christianisme adopta par la suite n'y figuraient pas, semble-t-il, à l'origine. Il apparut d'abord comme une secte juive dépendante du judaïsme. C'est après que saint Paul eût été mal accueilli par les « Juifs » qu'il se retourna vers les païens pour les convertir. Le christianisme devint alors la religion de tout le monde au lieu d'être celle de telle ou telle tribu élue par Dieu. S'il a pu triompher des autres cultes orientaux qui coexistaient avec lui à Rome, ce n'est pas par sa supériorité morale, mais, probablement, parce que les premiers adeptes ayant été soupçonnés et parfois taxés de dissidence politique (St-Paul s'oppose ouvertement au culte de l'empereur et prédit la fin des règnes temporels) furent traités en martyrs : on les jetait aux bêtes féroces ou on les décapitait. C'est le bénéfice moral de cette répression dont le christianisme était la seule victime qui contribua à assurer son triomphe sur les autres cultes qui étaient mieux constitués au point de vue liturgique et même plus élevés au point de vue moral. On ne saurait trop souligner tout ce que le christianisme primitif a emprunté au culte d'Isis à Rome, jusque dans la structure des processions.

---

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 422 à 424.

*« L'Egypte est le pays d'où la dévotion contemplative a pénétré en Europe* [1] »

A propos de la religion d'Isis et d'Osiris, le même auteur écrit :

*« Aucune religion n'avait encore apporté aux hommes une promesse aussi formelle d'immortalité ; c'est là surtout ce qui communiqua aux mystères alexandrins (d'Isis) leur force d'attraction.* » [2]

On sait que le christianisme ne tarda pas à faire siennes ces conceptions de résurrection et d'immortalité.

Ce sont ces religions étrangères qui ne faisaient aucune distinction entre les individus qui permirent aux déshérités de la plèbe de se donner souvent un culte. Ici encore l'élargissement de la conscience religieuse vient manifestement de l'extérieur. L'amour du prochain est une banalité morale dans le monde méridional; cette notion ne pouvait représenter un progrès moral qu'en Méditerranée septentrionale individualiste.

*« Les cultes orientaux qui, à partir du VI^e siècle, envahirent la Grèce et l'Italie, furent accueillis avec empressement par la plèbe ; c'étaient des cultes qui, comme le boudhisme* [3], *ne faisaient exception ni de castes ni de peuples* [4] »

## EMPIRE ROMAIN

Telles sont donc les idées politiques et religieuses qui permettront à Rome, compte tenu des nécessités économiques, de détruire le régime municipal et de fonder l'empire.

Lors de la guerre du Péloponnèse on avait constaté que dans toutes les cités les pauvres étaient partisans d'Athènes et les riches de Sparte. Suivant la fraction qui l'emportait dans une cité, celle-ci devenait vassale de Sparte ou d'Athènes. La société antique était donc déjà divisée en deux classes nettement distinctes de pauvres et de possédants. Leur lutte avait relégué au second plan le nationalisme urbain. C'est cette situation qui permit en grande partie à la cité romaine, si bien équipée et enrichie par le commerce, de conquérir le Bassin de la Méditerranée.

Rome, d'après Fustel de Coulanges, passait pour la ville où un Sénat composé de riches patriciens gouvernait à l'exclusion du peuple misérable assujetti. Cette idée exerça une très forte influence sur les aristocraties dirigeantes des autres cités méditerranéennes bouleversées par la lutte de classe. Aussi lors de la conquête romaine nombre d'entre elles n'offrirent qu'un simulacre de résistance ; beaucoup se déclarèrent villes ouvertes et leurs Sénats livrèrent, purement et simplement,

---

1. Grenier, *Les religions étrusque et romaine*, Coll. Mana, Tome 3, Ed. P.U.F., 1948, page 208.
2. *Id.*, page 209.
3. Le boudhisme, de par son caractère non exclusiviste, ne peut être une création religieuse indo-européenne.
4. Fustel de Coulanges, *op. cit*, p. 328.

leurs cités, à Rome. Telle est la marche des événements qui conduisirent à l'établissement de l'empire romain.

« *Le patriotisme municipal s'affaiblit ainsi et périt dans les âmes. L'opinion de chaque homme lui fut plus sacrée que sa patrie, et le triomphe de sa faction lui devint beaucoup plus chère que la grandeur ou la gloire de sa cité.*

. . . . . .

A Arbée, l'aristocratie et la plèbe étant en lutte, la plèbe appela *les Volsques à son aide et l'aristocratie livra la ville aux Romains* »[1]

1. Fustel de Coulanges, *op. cit.*, pp. 433 à 435.

## CHAPITRE III

# FORMATION DES ETATS MODERNES EUROPEENS

La fin de l'Antiquité coïncide avec le triomphe du Christianisme Celui-ci porte, dans son organisation hiérarchique, l'empreinte indéniable de l'organisation temporelle de l'empire romain : évêchés, diocèses, etc... qui épousent les divisions administratives romaines. L'évêque de la capitale, c'est-à-dire de Rome, prendra ainsi une importance particulière et deviendra le pape. C'est le souvenir de l'empire romain perpétué par l'Eglise qui poussera constamment les rois barbres à vouloir rebâtir un empire universel chrétien. Pendant le Haut Moyen Age il y eut une véritable régression intellectuelle ; en Occident on ne savait plus perpétuer les acquisitions de l'Antiquité. Ce fut particulièrement marquant dans le domaine de la sculpture et de l'architecture. La culture et le savoir acquis dans l'Antiquité végétèrent dans les couvents, pour en sortir plus tard à partir du XIIIe siècle. Pendant cette période, l'Eglise joua un rôle positif dans le développement social, intellectuel et dans l'adoucissement des mœurs.

Après l'échec de l'Empire universel, les Etats nationaux naquirent à la faveur des Grandes Découvertes, de la diffusion des idées, de l'existence d'un marché international insatiable en marchandises et conséquence des découvertes géographiques portugaises, espagnoles, hollandaises et normandes.

L'Occident était techniquement moins avancé que l'Orient ; il ne put rattrapper son retard que grâce à l'apport des Arabes qui, à partir du VIIe siècle, répandirent sur tout leur passage les acquisitions de l'Antiquité qui végétaient à Byzance. C'est grâce à leurs philosophes Avicenne, Avérroès qu'Aristote fut connu et commenté en Occident. Ils introduisirent une métallurgie avancée (aciéries de Tolède en Espagne). On leur doit également l'introduction de la boussole, de la poudre à canon, l'usage des cartes marines, peut-être celui du gouvernail axial, qui permirent de « faire le point », c'est-à-dire de déterminer la position exacte du navire en pleine mer. On s'affranchit ainsi du cabotage et

la marine au long cours naquit avec les bateaux de haut bord. En chimie et en mathématiques également ils introduisirent de nombreuses connaissances venues d'Orient. Que l'Espagne soit le premier pays européen qui ait acquis une suprématie technique à l'aube des temps modernes, au point de dominer le monde pendant une certaine période, ne s'explique que par l'apport arabe lors de sa colonisation. On n'a pas l'habitude de lier ces deux faits aussi fortement qu'il est légitime de le faire.

En résumé, l'Eglise catholique d'une part, l'Islam de l'autre, ont été les grands conservateurs des connaissances antiques et ont contribué puissamment, par des voies géographiques différentes, pendant le Moyen Age, à les transmettre aux jeunes nations modernes qui allaient naître.

Au point de vue social, le Moyen Age verra naître une classe bourgeoise à côté des serfs misérables. La situation du serf, du plébéien et de l'esclave de la maison du père est comparable dans une certaine mesure, sauf en ce qui concerne le nombre et la concentration. Celle du bourgeois et de l'homme de caste africain ne l'est pas du tout : le premier est un exploité affranchi dont la conscience porteuse de germes révolutionnaires est volonté de transformation, le second est d'essence conservatrice.

## LE MOYEN AGE POLITIQUE ET SOCIAL

L'Empire d'Occident est démembré au IVe siècle. Il y eut une période de chaos et de barbarie ; en 511, Clovis crée le Royaume Franc en s'appuyant sur l'Eglise. Ses descendants devinrent des Rois fainéants dont le dernier fut éliminé par son Maire du Palais : Pépin le Bref fut couronné et sacré par le pape. Ce fut l'origine de la Royauté sacro-sainte en Occident, jusqu'à la Révolution. Charlemagne fut couronné en l'an 800 : il crée l'Empire chrétien d'Occident, le dote d'une forte organisation administrative centralisée et lance un mouvement de renaissance des Lettres, des Arts et des Sciences. Son précepteur Alcuin joua un rôle de premier plan dans l'exhumation et la diffusion des connaissances antiques, et surtout dans le commentaire des textes d'Aristote. La transmission aux Modernes du Trivium (dialectique, rhétorique, grammaire) et du Quadrivium (arithmétique, géométrie, astronomie, musique) fut assurée.

Les trois petits-fils de Charlemagne se partagent l'Empire après sa mort étant donné que la succession au trône n'était réglée par aucune tradition précise. Chaque royaume ira s'affaiblissant et se morcelant. Au Xe siècle, de nouvelles invasions barbares (les Normands, les Hongrois, etc...) plongèrent l'Europe dans l'anarchie et la faiblesse politique. La plupart des rois n'avaient qu'un titre sans pouvoir, ne pouvaient plus assurer la sécurité de leurs sujets. Cette situation poussa ces derniers à se grouper autour de chefs locaux assez puissants pour les protéger. Le régime féodal va naître : le seigneur qui s'installera sur une terre, qui y aura construit une forteresse soit en bois, soit en pierres capable

d'abriter, en cas d'invasion, les paysans des alentours, deviendra leur chef effectif et il s'établira ainsi des rapports de dépendance dont les détails seront examinés.

André Ribard, dans son livre qui est le seul ouvrage de synthèse marxiste édité en France dans le domaine de l'Histoire, donne une analyse rigoureuse de la formation de cette féodalité :

« *L'autorité, en Europe, n'avait cessé de s'émietter — des rois mais plus d'Etat. Trop éloigné du péril immédiat pour être efficace contre les envahisseurs, le pouvoir monarchique ne constitue plus un véritable gouvernement central. La notion d'Etat est gagnée de vitesse par celle de sécurité : les populations se concentrent sur les points propices à la résistance. Pour échapper au pillage il n'y a que le château où s'abritent hommes et troupeaux, et ses gens d'arme battent la campagne pour le compte du seigneur. Quand le village ne peut être protégé, on l'abandonne. C'est donc autour du château fort qu'a dû se réorganiser cette société. C'est l'efficacité du château qui lui a dicté une hiérarchie dont le roi n'est que le suzerain nominal, et l'essentiel, la caste militaire des seigneurs qui décentralisent le pouvoir à leur profit.*

*Chaque homme se confie à plus puissant que lui ; ces liens de vassalité tissent un système de protection et de servitude où le seigneur est vite exposé à abuser de son autorité — le danger viendra souvent du protecteur. Une lente gestation historique aboutissait ainsi à un système cohérent, la féodalité. Il a surtout pris corps en France : elle se couvrait de donjons en bois, postes de combat des commandements militaires qui se répartissent par régions, contre les pirates scandinaves dont l'action fut si profonde qu'ils fournirent le vocabulaire maritime du français. Cette organisation valait ce que valait le seigneur : elle n'assurait vraiment quelque sécurité que s'il était courageux et bien pourvu d'hommes et de chevaux. Lorsque durant deux ou trois générations, une même famille s'était consacrée à cette guérilla permanente, le seigneur féodal était le suzerain de terres nombreuses où liés les uns aux autres par des traditions innombrables, d'origine chrétienne, germanique, celtique ou romaine, ces vassaux lui apportaient leurs redevances — service de guerre pour ses compagnons, corvées agricoles pour les paysans. Pour ces privilégiés il ne s'agissait que de se battre : ils parvenaient si bien à s'enrichir que la monarchie, dont les ressources dépendaient de sa fortune terrienne, la voyait rapidement diminuer. Contrainte d'aliéner toujours davantage de terres en faveur de ces féodaux, la royauté s'appauvrit : quand elle n'aura plus de terres à donner, elle cessera de commander — la féodalité aura dévoré son autorité. Il ne restera à la monarchie que le principe de son existence, le sacre et son rang qui demeure le premier.*

*Quant au peuple il travaille : il nourrit ceux qui sont censés le protéger et dont les exactions ont pris un tour légal ; les paysans, dans leur personne, leur famille et leurs bêtes, en font tous les frais. L'homme était libre mais enchaîné à tant de redevances que son sort restera atroce, d'autant qu'il est héréditaire...*

« *Les dangers constants que court cette société, ses routes mal entretenues, la concentration de population, l'isolement des marchés garantissent la stabilité du nouveau système : son Droit va s'élaborer, ses termes, ses usages, sa morales.* » [1]

Les seigneurs féodaux inventèrent une série de charges qui devinrent de plus en plus accablantes, aussi bien pour le paysan libre (alleutier) que pour le serf attaché à la glèbe. Ce dernier pouvait être vendu avec la terre, ne pouvait rien transmettre héréditairement à sa descendance, si ce n'est sa condition. Lorsque plusieurs seigneurs avaient droit sur le même sol, ils pouvaient se partager les enfants du serf qui le cultivait. Le mariage était conditionné par la volonté du seigneur dont l'autorisation était indispensable [2]. Tous les appareils indispensables à la vie domestique ( moulin, four, etc...) sont concentrés au château. Tous les sujets du domaine seigneurial sont tenus d'aller s'en servir moyennant redevance. La technique du système d'exploitation féodale, de par son caractère exceptionnellement inhumain, explique à la fois les jacqueries qui jalonnent le Moyen Age et la force avec laquelle les habitants des bourgs, mieux concentrés, vont s'organiser pour arracher aux seigneurs la liberté politique et économique. Le commerce qui était en plein essor (marchés, foires) permit aux artisans et marchands des villes, malgré l'état des routes, de s'enrichir énormément.

Lorsqu'à la suite des croisades les seigneurs s'endetteront, ils seront bien obligés de vendre, de plus en plus, des libertés politiques et économiques à leurs sujets : des communes achètent leur autonomie politique, forment des confédérations commerciales, comme la Ligue Hanséatique qui groupait près de quatre-vingt villes d'Allemagne avec Hambourg comme centre Ainsi naquit la bourgeoisie commerçante et industrielle qui, en se développant et en s'organisant, en s'éduquant deviendra l'élément politique et économique prépondérant de la société européenne qu'il ne tardera pas à diriger. Née dans la contrainte et dans la lutte cette bourgeoisie devait être essentiellement révolutionnaire et de tendance laïque.

## LE MOYEN AGE INTELLECTUEL

La période du Moyen Age fut considérée, dans l'histoire européenne comme une époque de transition relativement barbare, durant laquelle les acquisitions de l'Antiquité étaient absolument perdues. Certes, le savoir avait énormément régressé, mais le fil conducteur n'a jamais été totalement coupé et, dès l'époque de Charlemagne, les connaissances qui végétaient dans les monastères commencèrent à en sortir. Ce mouvement intellectuel qui part d'Irlande et d'Angleterre pour envahir le continent est la preuve indéniable d'une continuité intellectuelle. Lorsque les

1. André Ribard, *La prodigieuse histoire de l'humanité*, collection « Pour comprendre l'histoire », Ed. du Myrte, Paris, 1947, pp. 228-229.
2. Ainsi doit-on avec Fustel de Coulanges confondre servage et esclavage.

Turcs occuperont Constantinople en détruisant l'Empire d'Orient et que les savants grecs reflueront en Occident, ce mouvement intellectuel sera renforcé. On commencera à mieux connaître les auteurs grecs sur lesquels les Arabes avaient déjà donné une initiation. On sait que grâce à Avicenne et Averroès, la Logique d'Aristote était connue et commentée. L'influence intellectuelle d'Aristote, le seul philosophe grec étudié, fut considérable sur les penseurs du Moyen Age. Son autorité fut presque sacro-sainte : grâce à lui, on s'initia peu à peu au mode de pensée rationnel, scientifique. Sa physique aida les esprits les plus avertis à concevoir l'idée d'une science positive dégagée de la religion.

Paul Vignaux a montré la conscience aiguë qu'avait Alcuin du lien qui unissait son époque à l'Antiquité savante :

« *L'éloge du souverain* (Charlemagne) *dans une autre lettre nous définit l'idéal d'Alcuin : bâtir en France une nouvelle Athènes, supérieure à l'ancienne, puisque le Christ l'aura enseigneé. Instruite par Platon, la première eut l'éclat des sept arts libéraux.*

. . . . . .

« *Ces arts libéraux, voilà la culture à transmettre. Quatre-vingts ans après la mort d'Alcuin, un chroniqueur juge son œuvre réussie ; les modernes : Gaulois ou Francs, lui paraissent égaler les anciens de Rome et d'Athènes. Chrétien de Troyes exprimera de même la continuité de la civilisation...*

« *A la fin du XII^e siècle, Paris semblera la nouvelle Athènes* [1] »

Au XIII^e siècle, l'école philosophique d'Oxford avec Alhacen, Grosseteste et Roger Bacon réalisa clairement l'idée d'une science positive physico-mathématique.

« *Le disciple* (Bacon, disciple de Grosseteste) *voit bien que le maître n'a pas suivi les chemins tracés par Aristote, qu'ayant su la mathématique et l'optique, il a pu tout savoir. Le mathématisme de Roger Bacon, c'est le sentiment de la* potestas mathematicae, *de la capacité que possède ce genre de connaissance pour discipliner* l'esprit et expliquer la nature » [2].

Dans le « Nombre d'or » Matila Ghyka a montré l'ampleur de l'influence de l'antiquité sur les conceptions esthétiques et architecturales de la Renaissance.

Dans ces deux derniers chapitres on a passé rapidement en revue l'évolution politico-sociale des Etats européens de l'Antiquité à la formation des nations modernes.

Le moment est venu d'aborder l'étude comparative détaillée des organisations politico-sociales africaines.

---

1. Paul Vignaux, *La Pensée au Moyen Age* (Collection Armand Colin), Lib. A. Colin, 1938, p. 12.
2. *Id.*, p. 91.

## CHAPITRE IV

# ORGANISATION POLITIQUE EN AFRIQUE NOIRE

L'organisation politique dont les principes vont être exposés est celle qui, à quelques variantes près, a vraisemblablement régi les Etats africains du Ier au XIXe siècle. C'est ce que permettent de supposer les témoignages de Bekri et de Khaldoun sur l'Empire de Ghana (Xe, XIe siècle) et celui, plus récent, de Batouta sur l'Empire de Mali (1352-53).

Le Ghana, le Mali et le Songhaï n'ont pas tardé à s'islamiser, à partir du Xe siècle sous l'influence du mouvement Almoravide. Si on veut serrer de plus près la vérité historique il semble donc nécessaire de prendre comme système de référence, comme exemple d'étude, la constitution d'un Etat africain contemporain de ces premiers, dont l'histoire est parallèle, mais qui, de par sa situation méridionale (Haute-Volta actuelle) n'a pas été envahi par l'Islam. Il sera ainsi possible de mettre en évidence les modifications de structure politique dues à l'influence extérieure.

## CONSTITUTION MOSSI

La Monarchie Mossi est constitutionnelle. L'Empereur, le Moro Naba, sort héréditairement de la famille du Moro Naba défunt (XIe siècle probablement), mais sa désignation n'est pas automatique. Il est choisi par un Collège « électoral » de quatre dignitaires, présidé par le Premier Ministre, le Togo Naba, comme en Ethiopie [1]. Il est effectivement investi par ce dernier qui, pourtant, n'est pas un Nakomsé (c'est-à-dire : un noble), mais sort d'une famille ordinaire : il est, en réalité, le représentant

1. En Ethiopie tous les prétendants au trône sont enfermés dans une forteresse et attendent la décision, le choix du Premier Ministre après délibération (Baumann).

du peuple, de l'ensemble des hommes de condition libre, des citoyens qui composent la nation Mossi.

L'empereur est assisté, en plus du Premier Ministre, de trois autres : le Rassam Naba, le Baloum Naba, le Kidiranga Naba. Chacun d'eux administre une région en plus de ses fonctions plus ou moins spécialisées. Le Togo Naba a la charge de quatre districts royaux : *Tziga, Sissamba, Somniaga, Bissigaï*. Les Togo Naba sortent, en principe, à tour de rôle, de trois familles populaires résidant respectivement à *Toïsi, Kierga* et *Nodé*.

Après le Premier Ministre vient, dans l'ordre d'importance, le Rassam Naba ou Bingo Naba, ou Chef des esclaves de la Couronne. Il est également Ministre des Finances, Gardien du Trésor, des objets précieux : cauris (monnaie), bracelets, etc... Il est l'exécuteur des hautes œuvres : en l'occurence, il procède à la mise à mort des condamnés. Il est le chef des forgerons et les commande par l'intermédiaire du Saba Naba. Il administre le canton du Kindighi. Donc, bien que d'origine esclave, le Rassam Naba règne sur des hommes de condition libre, il administre des citoyens de plein droit. On retrouvera la même pratique chez les Valafs du Cayor Baol et les Sérères du Sine Saloum au Sénégal.

Le Baloum Naba vient au troisième rang ; il est Maire du Palais, chargé d'introduire les Ambassadeurs et les visiteurs de marque. Il administre le Zitinga, le Boussou, le Goursi.

Le Kidiranga Naba, Chef de la Cavalerie, sort de trois familles Mossi ordinaires.

Le Rassam Naba sort toujours de la même famille esclave.

Ainsi donc les Ministres qui assistent l'Empereur, au lieu d'être des ressortissants de la haute noblesse des Nakomsé, sont choisis systématiquement en dehors de celle-ci, parmi le bas peuple et les esclaves. Ils représentent, ainsi qu'on le verra mieux, les différentes catégories sociales, les différentes professions, les différentes castes, auprès du trône. Les « Sans-naissance », les esclaves, les travailleurs laborieux, organisés en professions (la caste), au lieu d'être tenus à l'écart du pouvoir en cette période qui s'étend jusqu'au-delà du Moyen-Age occidental (puisque, vraisemblablement on peut remonter jusqu'au I^er^ siècle avec la fondation de Ghana) y sont associés, non d'une façon symbolique mais organique. Chaque profession a ses mandataires au sein du Gouvernement ; ils sont chargés de présenter, le cas échéant, ses doléances. Tel est l'esprit de cette Constitution ; pour en saisir l'originalité il faudrait supposer, en plein Moyen Age occidental (1352-53, date du voyage d'Ibn Batouta au Soudan, guerre de Cent Ans) non pas un seigneur provincial quelconque, mais le roi de France ou d'Angleterre, associant au pouvoir, avec voix délibérative les serfs de la campagne, attachés à la glèbe, les paysans libres, les artisans des villes groupés en corporation, les commerçants. En plus de tout cela, supposer l'existence d'une tradition selon laquelle le roi, dans le cadre d'une monarchie déjà constitutionnelle, ne peut régner, n'a d'autorité morale et politique aux yeux du peuple que s'il est investi par un bourgeois

choisi, lui aussi, dans une ou quelques familles traditionnellement déterminées. Ni la bourgeoisie, ni la paysannerie occidentales n'auraient eu la virulence révolutionnaire qui les a caracérisées autrefois et le cours de l'histoire de l'Europe Occidentale eût été probablement différent.

Le caractère non absolu de la monarchie est révélé par le fait qu'une fois investis les ministres ne peuvent pas être révoqués par le Roi.

Au-dessous des ministres se situent des serviteurs de toutes catégories, fonctionnaires et chefs d'armée. Le *Samandé Naba* est le général d'infanterie : il n'a pas le droit de monter à cheval, il peut, tout au plus, chevaucher un âne, parce que, d'origine esclave, le cheval est une monture trop noble pour lui ; pourtant dans certains cas, il peut remplacer le Togo Naba, premier ministre. Le *Kom Naba* est le chef des soldats d'origine esclave ; il ne peut pas commander les soldats de condition libre. Le *Tom Naba* est le chef du « Sable d'investiture » : on reviendra sur cette cérémonie au moment où il sera question de l'intronisation du roi.

La structure du conseil sur lequel s'appuie l'empereur pour gouverner apparaît ainsi dans ses grandes lignes. On trouvera tous les détails la concernant dans le livre de Tauxier [1]. Avant d'approfondir l'analyse de l'organisation politique des Etats africains, il faut exposer brièvement les principes de la Constitution du Cayor. Malgré le décalage historique, ou plutôt géographique, ils apparaissent comme une réplique de ceux du Mossi.

## CONSTITUTION DU CAYOR

A l'apogée de la puissance de Ghana, c'est-à-dire, probablement du IIIe au Xe siècle, l'Afrique tropicale, jusqu'à l'Océan Atlantique était sous sa dépendance. Le Cayor, selon toute vraisemblance, est une ancienne province de Ghana qui, en tous cas, au XVIe siècle, au moment où l'auteur du Tarikh es Soudan rédigeait son ouvrage, s'était déjà émancipée en un Royaume autonome, indépendant de celui du Djoloff et ayant un Damel à sa tête [2]. Le conseil du gouvernement qui investissait le roi est ainsi constitué :

| | |
|---|---|
| — le *Diawérigne M'Boul* ou *Diaraff N'Diambour* | Président, représentant des Ger ; |
| — le *Lamane Diamatil*<br>— le *Botaloupe N'Diob*<br>— le *Badie Gateigne* | représentants des néno, chacun d'eux règne sur une région ; |
| — l'*Elimane de M'Balle*<br>— le *Sérigne du village de Cobe* | représentants du clergé musulman ; |
| — le *Diawérigne M'Boul Galla* (Diaraff Bount Ker) | représentant les esclaves et les Tiédos ; |

1. Tauxier, *Etudes Soudanaises : Le Noir du Yatanga*, Livre VII, pp. 339-360 (Ed. Emile Larose, Paris, 1917).
2. Le témoignage de Cada Mosto le confirme (1455).

Les Tiédos étaient composés de l'ensemble des individus attachés au roi, soit comme soldats, soit comme courtisans. C'est du moins la signification que ce terme avait gardée à la fin de l'indépendance du Cayor, sous Napoléon III, avec Faidherbe.

Cette constitution était donc en vigueur jusqu'en 1870. Ce fait montre que les constitutions politiques africaines n'ont pas sensiblement évolué dans le temps. C'est seulement dans le cas où la branche royale s'est islamisée que l'on a constaté certaines transformations. C'est le cas du Ghana, du Mali, du Songhraï.

Les sept dynasties cayoriennes, sur lesquelles on reviendra lorsqu'il sera question de la succession au trône, n'ont jamais embrassé l'Islam. Il semble que l'un des derniers Damels du Cayor, Latdjor Diop, celui-là même qui a opposé une résistance opiniâtre à Faidherbe, le symbole de la lutte nationale au Sénégal, se soit converti à l'Islam par diplomatie, pour trouver de nouveaux alliés au Saloum auprès du marabout toucouleur Ma Ba Diakhou et au Trarza. On avait aussi l'habitude d'opposer Tiédo à Domi Sokhna. Ce dernier est l'élément constitutif du clergé musulman. Il se distingue du prêtre traditionnel ; tous deux se vouent une haine réciproque et se combattent sans merci, car ils n'ont pas de terrain d'entente possible. Le Domi Sokhna présente la particularité d'être le plus souvent un ressortissant de la noblesse ; il relevait de la même classe sociale que l'aristocrate, mais, à cause de sa conversion à l'Islam, il était méprisé et renié par ses frères de sang. Il arrivait souvent que ceux-ci, par suite du matriarcat en vigueur, aillent enlever ses filles pour les donner en mariage à des Tiédos de manière, pensaient-ils, à limiter les dégâts.

Les constitutions Mossi et cayorienne reflètent une organisation politique qui devait être en vigueur depuis Ghana, qui a donc, probablement, régi les Etats africains pendant près de deux mille ans.

En réalité, on possède moins de détails sur la Constitution de Ghana. Bekri rapporte que les interprètes du roi étaient souvent choisis parmi les musulmans ; de même, l'intendant du Trésor et la plupart des vizirs [1]. Il y a donc tout lieu de croire qu'en 1067, au moment où écrivait Bekri l'islamisation de Ghana, bien que très relative, avait déjà influencé les mœurs politiques.

La Constitution politique du Songhaï, telle qu'elle nous est révélée à travers les textes du Tarikh es Soudan, qui datent du XVI^e siècle, montre une situation identique.

Il devait en être de même du Mali, dont Ibn Khaldoun donne le nom du premier roi islamisé, Bermendana [2].

---

1. El Bekri : *Description de l'Afrique septentrionale* (Traduction Slane, Typographie Adolphe Jourdan, Alger, 1913) : pp. 327-330 : *Description de Ghana et mœurs de ses habitants.*

2. Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, Trad. Slane, Tome II, Imprimerie du Gouvernement, Alger, 1854, pp. 106 à 115.

## SUCCESSION MATRILINEAIRE : GHANA, MALI.

C'est dans le cadre des rites réglementant la succession au trône et la nomination des différents ministres et fonctionnaires des Empires, que l'on saisit mieux l'altération apportée aux constitutions par suite de l'influence extérieure. Au Ghana, la vieille habitude africaine était encore strictement en vigueur. Bekri est formel : la succession est matrilinéaire. Seuls, l'empereur et son héritier présomptif, le fils de sa sœur, ont le droit de porter des habits taillés et cousus. En 1067, le souverain contemporain de Bekri était le Tounka Menîn : il avait succédé à son oncle maternel Bessi.

*« Chez ce peuple l'usage et les règlements exigent que le roi ait pour successeur le fils de sa sœur ; car, disent-ils, le souverain a la certitude que son neveu est bien le fils de sa sœur ; mais il ne peut pas être assuré que celui qu'il regarde comme son propre fils le soit en réalité. »* [1]

On enregistre l'usage de la succession matrilinéaire, sans attacher d'importance à la justification qui en est donnée, bien qu'elle soit apparemment convaincante. Cette explication, que l'on entend très souvent en Afrique Noire, est bien postérieure aux conditions de la vie économique clanique qui ont vu naître le matriarcat (cf. Thèse II).

Dans la mesure où la succession au trône était aussi strictement réglée, il y a lieu de supposer que la nomination des différents ministres n'était pas encore, comme ce le sera cinq siècles plus tard au Songhaï, un acte purement administratif, accompli presque en dehors de toute tradition.

Ghana fut affaibli par les attaques Soussous (Sossos). En 1242, le roi de la province extérieure du Mali s'en emparera. C'est Soundiata Keita, l'un des plus grands bâtisseurs d'empires que l'Afrique Noire ait connu. Le Mali succédera ainsi à Ghana en soumettant les Soussous. On sait que Bermendana fut le premier de ses rois qui se soit islamisé. Ibn Khaldoun donne des détails intéressants sur la succession au trône du Mali : le régime est encore matrilinéaire. Mari Djata (Djata : Lion, en mandingue ; Djat : conjurer le Lion, en valaf) fut le premier monarque puissant du Mali ; c'est lui qui maîtrisa la turbulence des Soussous et leur enleva toute forme de souveraineté. Son fils, Mensa Oueli, lui succéda ; puis, ce fut Ouati, son frère, et Khalifa, un autre frère. Après la destruction de Ghana, il y a eu, vraisemblablement, une période de troubles et d'instabilité politique durant laquelle on s'est périomomentanément, des règles traditionnelles de succession. Ceci est confirmé par le règne de Khalifa qui fut un prince indigne et sanguinaire, passant son temps à tirer à l'arc sur les passants. Le peuple, au lieu de mettre le régime monarchique en question, se débarrasse de lui en le massacrant et revient à la règle successorale traditionnelle, matrilinéaire.

1. El Bekri, *op. cit.*, pp. 327 et 328.

*« Abou Bekr, fils de la fille de Mari Djata, succéda à l'empire On le choisit pour roi d'après le principe des nations barbares qui mettent la sœur (du monarque décédé) ou le fils de sa sœur en possession du trône. Nous n'avons pas pris la généalogie paternelle de ce prince. Il fut remplacé par un affranchi de la famille royale, l'usurpateur Sakoura »* [1].

Ibn Batouta, dans son voyage au Soudan, donne des renseignements précieux sur les audiences impériales au Mali. Le roi était assisté de plusieurs « Ferraris » dont chacun entretenait une petite cour, à la manière des ministres Mossi et Cayoriens. Cependant, on manque de détails sur le mode de leur désignation. L'auteur relate par contre que la succession civile, à l'échelle du peuple, était matrilinéaire et s'étonne de n'avoir rencontré une telle pratique que chez les Noirs de l'Afrique et de l'Inde. Il nous apprend également que l'enfant porte le nom de son oncle maternel, celui-là même dont il doit hériter. Le même mode de succession était donc valable pour le peuple de l'aristocratie [2].

## LE SONGHAI, INFLUENCE ORIENTALE

Le Songhaï, qui appartient à la dernière phase de l'islamisation de l'Afrique du XVI^e siècle, a des mœurs politiques plus dégagées de la tradition. Ces dernières ressemblent en tous points à celles qui régnaient dans les khalifats de Bagdad et les cours de l'Orient arabe Les mêmes intrigues interminables autour du trône sont en vigueur : le Songhaï islamisé semble n'avoir reconnu que le droit d'aînesse ; mais il s'agissait d'une simple position de principe car l'aîné qui n'était pas énergique, ou qui était défavorisé tant soit peu par les circonstances, perdait automatiquement ses droits au trône, au profit d'un autre fils de l'Askia défunt ou d'un autre intrigant quelconque qui arrivait à se faire appuyer par un haut fonctionnaire influent. Le droit d'aînesse était si fragile dans l'esprit et la conscience des électeurs du roi qu'on trouvait normal d'écarter automatiquement l'aîné s'il était absent, par hasard, au moment de l'élection. Il ne s'agissait pas d'une sanction prise à l'égard d'un fils coupable du crime de ne pas assister son père à ses derniers instants, comme on pourrait le supposer. A la mort d'Askia Daoud, le plus âgé de ses fils présents, El-Hadj, se saisit de ses armes et de son cheval en signe de prise du pouvoir. Comme il était plus audacieux et plus énergique que ses frères et que tous les courtisans le craignaient, qu'il savait déjouer les intrigues, tout le monde acquiesça, en renchérissant même : on le proclama roi (Askia) en ajoutant que *« El Hadj méritait le pouvoir et qu'il eût été digne de l'occuper même à Bagdad »* [3]. El Hadj, avec sa suite, prit la route de Kao Kao, ou Gao, la capitale de l'empire. Un incident qui éclata sur la route, à la suite des intrigues d'un de ses frères, Hâmed, permet d'avoir une opinion juste sur l'idée qu'on

1. Ibn Khaldoun, *op. cit.*, pp. 109 à 115.
2. Ibn Batouta, *Voyage au Soudan*, traduit par le baron de Slane, pp. 13 à 15.
3. Sadi, *Tarikh es Soudan*, traduit par O. Moudas, Ed. Ernest Leroux, Paris, 1900, chapitre XVIII, p. 184.

se faisait de la succession. Un des frères du nouvel Askia s'adresse à lui, dans les termes suivants : « *Nous n'admettons que le droit de primogéniture. Si Mohammed Benkan (l'aîné absent) eût été présent en ce jour, le pouvoir ne te serait pas échu* »[1]. Un Askia déposé par son frère n'avait pas le droit d'emmener ses fils en exil avec lui. Ceux-ci passaient automatiquement sous l'autorité « paternelle » du frère victorieux régnant et pouvaient lui succéder le cas échéant. Telle est la raison pour laquelle le Hi Koï qui dépouillait l'Askia Ishâq II des insignes royaux après sa défaite devant Djouder lui fit remarquer qu'il n'avait pas le droit d'emmener son fils. A quoi l'Askia répondit qu'il était vaincu par un étranger qui lui succède et non par un frère (XIV page 274 T.F.)

Les fils de Benkan sont obligés de se cacher pendant tout le règne de El Hadj, de peur d'être massacrés comme aspirants légitimes au trône. Il en sera de même pendant tout le règne de l'Askia Mohammed Bâno et on ne les reverra que pendant la période d'interrègne qui précède l'avènement d'Askia Ishâq.

Il arrive très souvent qu'un courtisan soit responsable de l'accession au trône d'un prince. D'après le Tarikh es Soudan (chapitre XV), l'Askia Ismaël fut élevé au trône par le Dendi-Fâri Mâr-Tomzo le jour même de la déposition de son prédécesseur ; or, un Dendi-Fâri n'était qu'un gouverneur de province.

La succession au trône occasionna des troubles jusque dans les relations filiales. C'est ainsi que Fâri-Mondzo Moussa se révolta contre son père l'Askia El Hadj Mohammed et le déposa pour prendre sa place. Après quoi, il tenta d'exterminer ses frères dont un certain nombre s'enfuirent dans le Tendirma auprès du Kormina-Fâri Otsmân-Youbâdo (chaptire XIV). Les frères paternels, dans le cadre de la vie polygame africaine, sont des rivaux sociaux et on n'hésite pas à les éliminer quand il s'agit d'une question aussi importante que la succession au trône ; la lutte qu'Askia Moussa livra à ses frères fut systématique, impitoyable Elle ne devait plus être un cas isolé, mais une pratique courante au Songhaï. Tous les Askia sauf Askia Mohammed sont des fils de « concubines »[2] d'après Kati (chapitre VI, page 151). Tandis que l'inverse est vrai pour les rois de Bara ; ce qui expliquerait le respect que leur témoignent les Askias. Ces derniers sont obligés de tenir compte de l'avis des Bara-Koï. Seul le Bara Koï Mansa Kintade de mère esclave est issu d'une « concubine ».

L'organisation administrative, sa centralisation extrême seront décrites plus loin. Mais on peut noter, d'ores et déjà, qu'il existait des gouverneurs de province, d'importances différentes : tels étaient le Fâri, le Balama, etc... ; existaient aussi des gouverneurs de villes et de marches frontières, comme le Koï, le Mondzo, le Farba, etc... Contrairement à la coutume en vigueur au Mossi et au Cayor, l'Askia, semble-t-il, les nommait arbitrairement ; il pouvait désigner à ces fonctions importantes, son

1. *Idem*, p. 185.

2. Il faut entendre par ce terme : des femmes d'origine esclave mais épousées légitimement devant la religion et la loi, après la première femme qui généralement est de condition libre. Ce sont les târa (valaf).

fils ou tout autre personnage de son entourage. Et les intrigues n'ont pas manqué entre les candidats; il y eut souvent un véritable marchandage avec l'Askia, presque un marché conclu en bonne et due forme : « Faites-moi Balama, je vous fais Askia ».

Ismaël, à son avènement, fut obligé de donner satisfaction à un courtisan, en lui confiant un poste plus élevé que celui auquel il aspirait.

Les généraux d'armées n'étaient plus — comme chez les Mossi et les Valafs — choisis systématiquement parmi les esclaves : ils étaient des citoyens quelconques, peut-être même d'origine noble. Après avoir subi une défaite dans le Kanta, l'Askia Mohammed Benkan voulut rétablir son prestige en attaquant le Gourma ; à sa plus grande déception il constata que son général Dankolko, absorbé par le jeu d'échecs, ne s'aperçut pas de la proximité de l'ennemi arrivé sur les lieux. Le roi le destitua, mais le général demanda l'autorisation de désigner, auparavant, son successeur ; le roi lui donna apparemment satisfaction, mais ne respecta pas son engagement. L'esprit qui présidait à la nomination des chefs de l'armée et des fonctionnaires apparaît ainsi clairement[1].

Sous le règne d'Askia Daoud — avènement 24 mars 1549 — le Kormina Fâri El-Hâdi s'était révolté contre l'Askia. Le Hi-Koï, Bokar-Chili-Idji, proposa au roi : « Investissez-moi des fonctions de Dendi-Fâri et je vous promets de mettre la main sur El-Hâdi et de vous le livrer. » Ainsi fut fait[2].

On trouve un objet caractéristique parmi les insignes royaux des askias : C'est le Tin-Toûri (bois à allumer le feu en Songhraï); il s'agit d'un tison éteint provenant du premier feu allumé dans le pays par les premiers occupants. Les ressortissants de cette famille se transmettent de génération en génération cet emblème du pouvoir sur le sol. Ce sont les fameux maîtres du sol.

Ce qu'on vient de dire sur l'origine des Askias montre qu'ils n'étaient pas les maîtres du sol et qu'ils avaient usurpé cet emblème afin de réunir en leur personne les différents attributs de la souveraineté. (Cf. T.F. XIV, p. 274).

Les usages politiques du Songhaï rappellent, à tous les points de vue, ceux qu'illustre la fin tragique du petit-fils du Prophète Mahomet, Hussein, assassiné à Kerbela (Arabie). L'usage s'était même répandu de couper la tête des prétendants au trône vaincus et de l'apporter à l'Askia comme gage de fidélité : tel fut le sort aussi des descendants du Prophète.

## LES PRESEANCES

Kati donne des détails de la plus haute importance sur la hiérarchie des fonctions au Songhraï sous Askia Mohammed.

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, p. 147.
2. *Idem*, p. 167.

Le Djina-Koï (généralissime, chef de « l'avant ») est le seul de toute l'armée qui ait le droit de s'asseoir sur un tapis pendant les audiences du souverain ; il se couvre de farine et non de poussière.

Le Kourmina-fari ou Kan-Fari dont la résidence était à Tindirna est un véritable vice-roi Il n'enlève pas sa coiffure pour se couvrir la tête de poussière.

Le Dendi-Fari gouverneur d'une des provinces les plus importantes de l'empire, celle limitrophe du Haut-Dahomey est le seul qui puisse faire des observations en toute franchise au souverain sans qu'il lui en coûte.

Seuls les Bara-Koï ont un droit de veto ; on se souvient qu'ils sont tous à une exception près issus de femmes nobles par opposition aux Askias qui sont tous à une exception près fils d'esclaves, de « concubines » d'après le même auteur. Le prince était obligé de tenir compte du veto bon gré mal gré. On a l'impression que les Bara-Koï devaient être les anciens maîtres légitimes du sol auxquels les Askias ont usurpé le « tin-Toûri » cet emblème du pouvoir des anciens occupants du sol.

Le Dirma-Koï seul peut entrer à cheval dans l'enceinte du Palais Impérial.

Seul le Cadi peut employer les serviteurs du roi. Il a droit à une natte quand il est en visite.

Le Guissiri-Donké seul peut l'interpeller en audience.

Seul un Chérif peut s'asseoir à côté de lui sur son « estrade ». Des eunuques (coutume orientale introduite en Afrique avec l'Islam) se tiennent à sa gauche et ne se lèvent que pour les savants et les pèlerins de retour.

L'Askia ne mange qu'avec les Chérifs, les savants et leurs enfants ainsi qu'avec les « San » même si ceux-ci sont très jeunes. Ces derniers dont le quartier à Tombouctou était San-Koré, d'où l'université du même nom, constitutent la classe nobilière authentique. Il faut rappeler qu'on mangeait assis sur des nattes autour d'un plat commun.

Kati voudrait attribuer toutes ces institutions à l'Askia Mohammed exclusivement.

Elles n'auraient pas été antérieures à son règne et ne lui auraient survécu que partiellement. En réalité Kati et Sâdi fervents croyants avaient tendance à embellir outre mesure le règne de l'Askia Mohammed et à lui attribuer même une partie de la gloire de ses prédécesseurs.

Il est invraisemblable que des institutions aussi tranchées, aussi détaillées soient d'invention si récente.

Les attributs du Bara-Koï montrent qu'elles reflètent une tradition bien plus ancienne que l'avènement des Askias. L'explication proposée par l'auteur à propos de ces attributs ne fait que confirmer ce point de vue [1].

---

1. T.F., *op. cit*, pages 13 à 44.

Le Bara-Koï qui accompagnait l'Askia au pélerinage aurait profité de leur présence à la Kaaba pour lier ce dernier par serment sur la tombe du Prophète.

« Promets-moi que désormais tu tiendras compte de mes conseils » d'où le droit de veto...

« Je te le promets !... Ainsi de suite. »

L'auteur n'a pas pu montrer en vertu de quelle nécessité l'Askia, le souverain de tous se laissait volontairement et aussi facilement lier par ces serments.

Il est remarquable que, en *pays Mossi* où la tradition africaine est restée en vigueur, on ne cite qu'un seul cas de conflit politique autour de la sucession au trône, dans toute l'histoire Mossi, pourtant plus longue que celle du Songhaï. Il s'agit de la lutte de Tougouri contre le Naba Ba-Ogo, au XIXe siècle, donc à une époque très récente, à la fin de l'histoire Mossi.

## CAS DU CAYOR

La situation politique au *Cayor* est intermédiaire entre celles du Mossi et du Songhaï. Toutes les charges politiques au-dessous de la royauté, sont héréditaires ; impossible d'y nommer arbitrairement quelqu'un qui n'y a pas droit de par son appartenance à la caste correspondante. Jusqu'à Faidherbe, les Badié Gateigne, les Botaloupe N'Diobe, les Lamane Diamatil, etc... sortent, exclusivement, des mêmes familles ; en dehors d'une compétition entre ressortissants d'une famille, aucune intrigue n'est possible au niveau de ces successions

En ce qui concerne la royauté, la situation est différente. A la fin de l'histoire cayorienne, sept dynasties de Garmi — ou nobles — étaient en présence et avaient également droit au trône. Etant toutes d'origines différentes, elles étaient en perpétuelle rivalité. L'exil des prétendants malheureux était fréquent : on pratiquait le djîn. Il consiste à battre le tam-tam et à crier le nom du prince qui est chassé, qui est mis hors la loi. Celui-ci émigrait dans un autre royaume accueillant. Si les circonstances le favorisent, s'il arrive à réunir des forces en achetant des esclaves, en s'en faisant offrir par le roi hospitalier, s'il garde des contacts avec les mécontents du Cayor, s'il noue des relations suivies avec le Diaraff N'Diambour qui fait et défait les Damels, son retour au trône peut être assuré. Il était fréquent d'aller chercher, dans le plus grand secret, de la part du Diaraff N'Diambour, un prince exilé pour le remettre sur le trône si le roi régnant mécontentait le peuple. Il semble que c'est ainsi que Maô, un des plus braves princes de la dynastie des Dorobé, accéda au trône. Antérieurement à la royauté Cayorienne, il semble que le pays était divisé en « propriétés » terriennes appartenant aux Sérères ; ces seigneurs autochtones étaient appelés des Lamane, terme qui signifie « successeur », en Sérère et en toucouleur. Les rois qui sont venus — aux environs du XIVe siècle — couronner cette organisation, semblent tous venir de l'extérieur : ce sont des rois immigrants, des princes révoltés, exilés, pourchassés, peut-être du

Mali, du Songhaï ou du Ghana, qui vont chercher fortune dans une province extérieure de l'empire, quitte à la soulever pour en devenir maîtres. Il était courant que les ressortissants de la noblesse, qui avaient déjà goûté le pouvoir, s'ils le perdaient chez eux, aillent le chercher ailleurs. On a un exemple typique qui illustre ce fait dans l'histoire du Macina. Un des anciens rois de ce pays, Djâdji, voulut épouser la veuve de son frère qui refusa. Il en conçut de la haine pour son autre frère Maghan qu'il croyait à l'origine du refus. Maghan émigra chez le Bâghena-Fâri, gouverneur de la région située au nord du Haut-Sénégal Niger. Il fut bien accueilli et invité à s'installer sur le territoire de son choix, à l'intérieur de la province : il fut, en plus, reconnu roi de tous ceux qui l'avaient accompangé dans son exil, au lieu d'être traité en prisonnier par le Fâri. D'autres Peuls de la région du Termès d'où il venait ne tardèrent pas à venir le rejoindre. Telle fut, d'après le Tarikh es Soudan, l'origine de la dynastie qui a régné au Macina, territoire choisi par Maghan.

D'une façon générale, ces rois venus de l'extérieur, n'apportent aucune modification à la structure politico-sociale qu'ils trouvent en vigueur sur les lieux. On comprend donc que toute la tradition subalterne demeure inchangée et que les retouches ne se situent qu'au niveau de la royauté. Il est aisé de concevoir que de tels rois ne peuvent être sacro-saints aux yeux du peuple. On ne leur voue aucun culte, ce sont de vrais Tiédos incarnant la force brutale. C'est une troisième catégorie de rois africains qu'il faut distinguer tant du roi traditionnel ayant gardé, avec son peuple, sa religion (Mossi : Moro-Naba, Yorouba, Alafin d'Oyo) que du roi islamisé (Songhaï, Fouta-Toro, Fouta-Djallon).

Jusqu'à la conquête du Sénégal, les sept dynasties cayoriennes ont systématiquement refusé d'embrasser l'Islam dont les adeptes étaient méprisés et souvent maltraités. Ces dynasties sont : les Mouyôy, Sogno, Ouagadou, Guelewar, Dorobé, Guedj, Bey.

On sait très peu de choses sur l'origine des *Mouyôy*. Les *Sogno* passent pour des Socé. La dynastie *Ouagadou* fut fondée par Détié Fou N'Diogou Fall ; elle est la première de toutes ; son nom rappelle le berceau du Ghana ; son créateur le baptisa ainsi, dit la tradition, en souvenir du pays d'origine de sa mère. Les *Guelewar* sont probablement une aristocratie mandingue qui est allée régner sur les Sérères du Sine-Saloum : une tradition commune à l'histoire des deux pays confirmerait cette origine. On sait, à n'en pas douter, que la tradition veut que Soudiata Keïta, roi du Mandingue, ait été aidé par sa sœur pour triompher de ses ennemis : en échange du service rendu il institua la succession matrilinéaire dans la branche royale. Les Guelewar actuels du Sine-Saloum soutiennent aussi que c'est dans les mêmes circonstances que la filiation matrilinéaire fut introduite chez eux. Ceci m'a été confirmé par la conversation que j'ai eue avec Fodé Diouf, chef de province du Saloum et roi traditionnel de ce pays, lors de son séjour à Paris en 1956. Quant aux *Dorobé*, bien qu'ils n'aiment pas qu'on le dise, ils semblent d'origine peule, ou toucouleure. En effet, il existe chez les Mossi, en Haute-Volta, actuellement, un

clan peul appelé Torombé. On rencontre de même, au Fouta-Toro, le clan toucouleur des Torobé qui a soutenu Ousman Dan Fodio. Le *bé* n'est qu'une désinence du pluriel en peul et en toucouleur. Torombé, Torobé, Dorobé semblent n'être que des variantes du même mot issu de Toro. Du reste, les noms mêmes des premiers princes régnants de cette dynastie — Mâo, par exemple — prouvent qu'ils étaient des Peuls ou des Toucouleurs. Les Dorobé se distinguent des autres dynasties par le fait que le roi prend effectivement la tête des armées, au lieu de rester à l'arrière et de communiquer des commandements ; s'il est vaincu, il doit mourir sur place. Les ressortissants de la dynastie qui survivent à une défaite en sont exclus, sinon de fait du moins moralement. Tel fut le cas du Damel Madiodio qui, à partir de 1861, fut vaincu à plusieurs reprises par Lat-Dior, sans s'être suicidé ; puisqu'il a osé survivre à une défaite, dans la mentalité populaire, il n'est plus digne d'être un Dorobé.

Les *Guedj* sont d'origine populaire. Ils se distinguent par leurs facultés d'adaptation, leur génie militaire. La dynastie porte le nom du pays d'origine de la mère du premier Damel fondateur : c'était une femme du peuple qui était venue du côté de la mer et qui fut épousée par le roi ; guedj : mer, en valaf. Son fils, bien que n'ayant pas droit au trône, réussit à se faire couronner grâce à son énergie et sa souplesse d'esprit.

Les *Bey* n'étaient, à l'origine, qu'une famille porte-bonheur où les aspirants au trône allaient chercher des vierges. D'après une tradition curieuse, en effet, il suffisait d'avoir des contacts avec une fille vierge de cette famille pour que ses chances d'accéder au trône soient sérieusement accrues. Cette famille fut donc progressivement intégrée à la royauté.

Ainsi qu'il ressort de ce qui précède, à l'intérieur de chaque dynastie, la succession au trône est matrilinéaire. Les fondateurs de dynastie ne se souviennent que de leur mère ou sœur dont le nom est consacré; ce fut aussi le cas du fils de Gongo ou Kankan : Gongo Moussa l'un des plus puissants empereurs du Mali, Gongo est le nom de sa mère d'après Kati ; cf. T.F. page 54. C'est donc l'existence de plusieurs dynasties parallèles et rivales qui a introduit maints troubles dans la succession au trône du Cayor.

## SIGNIFICATION DE LA ROYAUTE

### CONCEPTION VITALISTE

L'Univers africain est régi par un ordre strict, métaphysiquement parlant. Les travaux de Marcel Griaule, Germaine Dieterlen et du R.P. Tempels ont révélé ces idées fondamentales à l'Occident.

Selon le R.P. Tempels, il ne règne dans l'univers qu'un ensemble de forces hiérarchisées : chaque être, animé ou non, ne peut occuper

qu'une échelle déterminée en vertu de son potentiel. Ces forces sont additives : ainsi, un être vivant qui porte comme talisman le croc ou la griffe d'un lion où se trouve concentrée la force vitale de l'animal, accroît la sienne d'autant ; pour le vaincre dans un combat, il faut totaliser une somme de forces supérieures à celle qu'il a, plus celle du lion. De la sorte la lutte entre deux rois est, avant tout, une lutte magique, au niveau des forces vitales ; elle se déroule, bien avant le combat physique sur le terrain, autour des canaris et des pilons de libation fichés en terre, durant la nuit, dans les bosquets sacrés. On peut affirmer que, depuis le début de l'histoire africaine, jusqu'à la conquête du pays par l'Occident, chaque roi traditionnel qui va au combat s'est livré, auparavant, à ces pratiques au point de croire fermement que la victoire est de son côté. L'islamisation n'y changera rien : elle déplacera seulement le pôle d'intérêt ; au lieu que les princes s'adressent aux prêtres traditionnels qui étaient les intermédiaires avec les forces cachées de l'Univers, ils recourent maintenant au clergé musulman aux marabouts qui pratiquent la Kabbale orientale et leur donnent des gri-gris assurant la victoire.

Cette métaphysique, loin d'être un fait secondaire d'une sociologie historique africaine, est donc un trait dominant. En la négligeant dans l'explication scientifique, on ne saisit que des formes extérieures mortes, sans lien logique apparent. Nul, mieux que Marcel Griaule, n'a révélé la logique interne de cette société africaine, comme le remarquent André Leroi-Gourhan et Jean Poirier :

« *Tous les travaux et activités humaines... rappellent (le mouvement universel) : poterie, élevage, danse, musique, décoration, et notamment la forge, art prestigieux — le Moniteur a été un forgeron — dont les cadences de soufflet et d'enclume ont créé la première danse... Le monde s'ordonne comme une vaste équation ; l'animation humaine répond à l'animation de la nature, et chaque geste se prolonge jusqu'à des précédents mythiques. Le monde négro-africain qui paraissait à certains si simple est simple en effet, mais par l'effet de sa logique interne. Il est en apparence très compliqué ; la création prend un sens qu'on peut dire philosophique. L'Univers noir semblait brut ; il apparaît maintenant comme profondément élaboré.* »[1]

Dans le cadre de cette harmonie universelle, où chaque être joue son rôle, le roi a une fonction précise, un rôle déterminé : il doit être celui qui a le plus de force vitale dans tout le royaume. C'est dans ces conditions seulement qu'il peut servir d'intermédiaire, puisqu'il est sacrosaint, avec l'univers supérieur sans qu'il y ait rupture, bouleversement catastrophique au sein des forces ontologiques. S'il n'est pas un roi légitime, remplissant les conditions régulières de la filiation en vigueur, et nommé selon les rites de la tradition, la nature entière sera stérile, la sécheresse envahira les champs, les femmes n'enfanteront plus, les épidémies s'abattront sur le peuple. Aussi longtemps que la tradition était

1. André Leroi-Gourhan et Jean Poirier, *Ethnologie de l'Union française.* Tome premier : « Afrique » (Presses Universitaires de France, 1953), page 369.

vécue à l'abri des influences extérieures, le roi remplissait une fonction dans laquelle aucun usurpateur ne pouvait le suppléer. Les obligations étaient strictes et la succession au trône fut presque sans histoire, comme on l'a vu chez les Mossi. Le Conseil qui se réunissait pour investir le roi (Moro Na Ba) examinait, en réalité, le degré de légimité des différents prétendants ; il ne s'agissait pas d'une élection, ce terme est abusif car on était obligé, après un examen savant et complet de chaque cas, de désigner, non pas d'après ses préférences, mais en vertu de la tradition, celui qui réunissait l'ensemble des qualités requises.

Dans le même ordre d'idée, lorsque le niveau de la force vitale d'un roi, même légitime, baissait, on le mettait à mort, soit réellement à l'origine, à ce qu'il semble, soit rituellement par la suite, avec l'évolution. Cette pratique fut générale en Afrique Noire et en Egypte ancienne, où la mise à mort rituelle correspondait à la fête du Zed Par ce truchement le roi était censé mourir et renaître, revitalisé ; il a retrouvé la vigueur de sa jeunesse, il est de nouveau apte à régner. On rencontre la même pratique chez les Yorouba, les Dagomba, les Tchamba, les Djoukon, les Igara, les Songhaï, les Wouadaï, les Haoussa du Gobir, du Katséna et de Daoura, les Shillouks, chez les Mboum, en Ouganda-Ruanda, dans l'ancienne Méroë [1].

Au Cayor, on ne pouvait pas régner avec des blessures ; vraisemblalement, parce que la force vitale du roi a baissé. En tous cas, on dit que cela porterait malheur au peuple. Le roi, tous ceux qui assument de hautes responsabilités, qu'ils soient des chefs temporels ou spirituels, passent pour des êtres mystiquement supérieurs, d'où l'expression valaf « ep bop » : avoir plus de tête, au sens métaphysique. Cela veut dire que ceux qui viendraient à les contrarier, ou à entrer en compétition avec eux pourraient en devenir fous. Le roi est vraiment le garant de l'ordre ontologique et, partant, terrestre et social. Il est remarquable qu'aucune constitution africaine n'ait prévu son remplacement en cas de mort pendant les périodes d'interrègne pour assurer l'ordre matériel : à la vacance du pouvoir, quelle qu'en soit la raison, une anarchie sociale s'emparait du peuple. Les prisons se vidaient chez les Mossi, sans qu'aucun représentant de l'ordre intervînt pour s'y opposer. La situation était identique, peut-être pire, au Songhaï pourtant islamisé. Le Tarikh es Soudan rapporte que Askia El Hadj (avènement : 7 août 1582) fit emprisonner, à Kanato, Mohammed Benkan sur les conseils de Amar-ben-Ishâq-Bir-Askia. Les trois fils de Benkan, Bir, Kato, Binda, se cachèrent pendant tout le règne d'El Hadj et de Bâno son successeur. Mais ils profitèrent de la période d'interrègne qui sépara la mort de Bâno de l'avènement d'Askia Ishâq II, pour se montrer impunément et firent tout pour arriver à tuer Amar, responsable de leurs malheurs. Ce dernier, averti à temps, se déguisa pour échapper à une mort certaine qui serait impunie. Mais il quitta son déguisement aussitôt après le couronnement du nouvel Askia « *car la situation troublée ayant alors pris fin, personne*

1. Westermann et Baumann, *Peuples et civilisations de l'Afrique*, traduit par L. Homburger, Ed. Payot, 1947, page 328.

*n'aurait pu dès lors commettre une agression contre quelqu'un* »[1]. Il s'agissait, bien sûr, au Songhaï, de vestiges d'un passé religieux dont les institutions n'avaient pas encore enregistré la mort intégrale. La fonction ontologique du roi n'était pas encore oubliée. Sous l'occupation tion marocaine, le pacha Ali ben Abd-el-Kader attaqua par surprise, le 19 juin 1632, la ville de Gao ; il fut vaincu par les habitants qui s'emparèrent de son trésor et de sa femme. Ils prirent également le prince Benkan, descendant des Askias, qui l'accompagnait. Mais ce dernier fut traité avec beaucoup d'égards « *et les gens de Gao lui demandèrent de venir habiter parmi eux, afin d'attirer sur leurs têtes les bénédictions du ciel* »[2].

## OBLIGATIONS DU ROI

Le Fondoko Borhom, « Seigneur du Macina » (1610) pensait que toute personne investie de l'autorité royale est le serviteur et le berger de son peuple[3].

Le roi, s'il était le premier personnage du pays, n'en était donc pas moins tenu de se soumettre à une vie strictement réglée par la coutume. Chez les Mossi, son emploi du temps est fixé jusque dans ses moindres détails. Le Moro Naba n'a pas le droit de quitter Ouagadougou sa capitale, non pas par orgueil royal, mais parce que les rites le lui imposent : il en est autrement aujourd'hui parce que les traditions s'estompent. Toutefois l'empereur Mossi Naséré qui investit Ghana et se battit contre Sonni Ali et Askia Mohammed a dû enfreindre cette règle devant l'ampleur du danger qui menaçait son royaume. En effet, il aurait dirigé en personne l'expédition contre Ghana.

Il se pourrait aussi que cette tradition soit récente et n'ait été instituée qu'à l'apogée de l'empire Mossi.

La vie du Kaya-Magan de Ghana était aussi sévèrement régie par la tradition que celle du Pharaon d'Egypte : le matin il faisait le tour de sa capitale, à cheval, suivi de toute la Cour, précédé par des girafes et des éléphants, d'après Idrissi. N'importe quel plaignant pouvait alors s'adresser à lui pour lui soumettre son cas qu'il réglait aussitôt. L'après-midi, il parcourait le même itinéraire, seul, sans que personne puisse lui adresser la parole. Ces rois étaient quelquefois si conscients de leur rôle qu'ils cherchaient par tous les moyens à garder le contact avec le peuple, à s'instruire directement de ses doléances, à prendre, à tout prix, la température politique et sociale. Tel le Moro Naba qui se déguise la nuit et parcourt le quartier populaire de sa capitale dans l'anonymat absolu, écoutant les conversations. Ainsi faisaient aussi certains Damels du Gayor, mais il faut avouer que, dans ce cas, il s'agissait d'une ruse permettant de sonder l'opinion publique à des fins personnelles : pour garder le pouvoir et prévenir

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XVIII, pp. 187-188.
2. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XXXIII, p. 359.
3. *Id.*, chapitre XXVII, p. 299.

les révolutions de palais dans ce climat de rivalité dynastique, il fallait être constamment informé. Toutefois la conception de la royauté au Diâra ou Kaniâga dans la région du Termès non loin du Haut-Sénégal est assez originale. Le roi est obligé de séjourner dans son palais qu'il ne quitte jamais. Il n'a aucun apparat. Le peuple fait apparemment très peu attention à sa personne, non pas par dédain mais parce qu'on estime qu'un roi est assez grand en soi pour se passer de tous ces signes extérieurs de majesté... Ses habitants n'étaient pas des Peuls car ils nourrissaient pour les Peuls nomades la haine de sédentaires.

Ce royaume fut d'abord gouverné héréditairement par les Niakkaté (Diakkaté) puis les Diawara. Avec son armée de 2.000 cavaliers il a dépendu successivement de Ghana puis du Mali. Les habitants se révoltèrent en massacrant le représentant du Mali. Mais on ne peut pas affirmer que leur conception de la royauté est issue de cette révolte. (Cf. T.F., chap. II, pages 71-72.)

Les rois traditionnels gouvernaient donc avec le minimum de contrainte, abstraction faite des abus administratifs des fonctionnaires dont il sera question au chapitre VIII. Le système d'impôt qu'ils établissaient apparaissait non comme une exploitation, mais comme la fraction de ses biens, de ses récoltes qu'il fallait consentir à livrer rituellement à l'autorité sacro-sainte, liaison des deux mondes, pour que l'ordre continue à régner et la nature à féconder.

En vérité, la réalité historique est moins sublime : cet ordre de choses, presque divin, a dû s'altérer dès l'origine et la description ci-dessus reflète surtout le cas idéal que la nécessité d'une administration appuyée sur une armée de fonctionnaires n'a pas toujours permis de réaliser. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, l'évolution du système n'a jamais abouti à une révolution Ghana a dû connaître le règne d'une dynastie corrompue entre le VI^e^ et le VIII^e^ siècles. Kati relate une révolte populaire extrêmement violente contre celle-ci. Les ressortissants de la dynastie furent systématiquement massacrés.

Pour l'éteindre complètement on alla jusqu'à extraire les fœtus du sein des femmes de la branche royale. Mais ce ne fut pas une révolution car la royauté ne fut pas éteinte ; elle n'aurait même pas été mise en cause.

La filiation était matrilénaire : Kanissa-aï, empereur contemporain du prophète Mohammed (VI^e^ s.), avait choisi comme capitale non pas Ghana mais Koronga ville d'origine de sa mère[1].

L'usage du matriarcat dès l'origine dans la succession royale est une objection importante contre les tenants de la thèse selon laquelle Ghana aurait été fondé par des Sémites qui ne connaissent que la fliation patrilinéaire.

Quelle que soit, aujourd'hui, notre attitude à l'égard de cette métaphysique des fonctions sociales, de cette ontologie, pendant plus de 2.000 ans, elle a régné d'une façon absolue sur l'esprit et la cons-

1. T.S., *op. cit.*, pages 75-77.

cience de nos ancêtres ; elle explique, dans une certaine mesure l'échec ou le succès de ceux-ci devant les tâches de civilisation. C'est pourquoi elle ne peut pas être un facteur trop secondaire dans l'explication historique ; il ne peut pas nous être indifférent de la connaître.

## DIVORCE DU TEMPOREL ET DU RELIGIEUX

Dans l'antiquité païenne, comme dans l'Afrique traditionnelle, les pouvoirs temporel et religieux restèrent confondus pendant longtemps. Une des conséquences du christianisme et de l'islam est de les avoir séparés ici et là, en ce sens que le roi n'officie plus même lorsqu'il redeviendra sacro-saint avec Pépin le Bref. En Arabie, l'Islam a effacé jusqu'au souvenir du Sabéisme dans la conscience populaire : un nouvel ordre religieux, qui semble surgir de l'absolu, se confond avec le temporel et l'organisation sociale. Le régime des khalifats devient rapidement une monarchie théocratique. Point de roi sabéen végétant, comme un fossile, à côté de la Kaaba. Il en sera de même dans tous les royaumes arabes, d'Egypte, d'Afrique du Nord et d'Espagne. En Afrique Noire, l'ordre social subsiste pratiquement, tel qu'il était avant l'islamisation ; mais là où le peuple et le roi se sont islamisés, un fait particulier apparaît. Le roi n'exerce plus une fonction religieuse, sa personne subit une profanation progressive, on ne voit plus en lui qu'un simple temporel gouvernant le pays. Il n'est pas, comme ces bâtisseurs de l'Islam, propagateurs de la foi qui, la conquête d'un pays terminée, en s'érigeant rois deviennent en même temps des personnages sacrés et réunissent par ce mécanisme, les deux pouvoirs en leur personne.

Il n'est plus prédicateur ; l'auréole de sainteté qui l'entourait se déplacera progressivement vers les représentants de la religion extérieure (un clergé musulman d'origine populaire), tandis que lui, roi, symbolisera, de plus en plus, le temporel avec ses implications de coercition, de charges administratives. La religion aidant, il sera progressivement discrédité et considéré comme l'incarnation réelle de Satan. Ce qui faisait sa force morale, c'était la religion traditionnelle ; c'est elle qui, avec la cosmogonie, justifiait sa place dans la société. Lorsqu'elles seront vaincues par la religion « étrangère », il en sera de même des institutions auxquelles elles avaient donné naissance.

Si cette analyse est exacte en ce qui concerne le roi qui a gardé sa religion et qui règne sur un peuple islamisé (exemple : les Damels du Cayor), si elle est pratiquement exacte pour ceux, comme Sonni-Ali (1464) dont la conversion n'était que formelle, elle devient inadéquate pour des rois-prophètes comme les Toucouleurs du Sénégal : El Hadj Omar, Hamadou-Hamadou, etc... et dont le précurseur fut celui qu'on peut désigner dans l'histoire du Songhaï, Sa Majesté très musulmane Askia Mohammed prince des croyants. Il fit un coup d'Etat en s'emparant du trône après avoir vaincu le fils de Sonni-Ali, Aboubaker-Daou (3 mars 1493) : il institua la dynastie des Askias, sans qu'on sache

trop bien l'étymologie de ce terme. Il entretint des relations amicales avec le clergé musulman et les savants de Tombouctou ; contrairement à Sonni-Ali, il s'appuie sur eux pour gouverner en leur demandant conseil sur toutes les décisions importantes à prendre. En protégeant les croyants, il s'attira leur éloge. On peut presque le comparer à Clovis protégé par l'Eglise romaine. Il accomplit un pèlerinage retentissant à La Mecque, accompagné de 1.500 hommes (500 cavaliers et 1.000 fantassins). Il amena avec lui une fraction du trésor de Sonni Ali, 300.000 pièces d'or qui étaient en dépôt chez le prédicateur Amar. A son arrivée, il en donna 100.000 en aumône aux villes de La Mecque et de Médine et acheta, dans cette dernière un hôtel qui devait servir de lieu d'accueil aux ressortissants du Soudan. Cet hôtel devait être important, car les frais d'entretien s'élevaient à 100.000 pièces d'or. L'Afrique s'ouvrait ainsi à la vie internationale par la voie de ses rois musulmans.

L'Askia rencontra en Terre Sainte le XIVe Khalife Abasside d'Egypte (avril 1479, septembre 1497) et lui demanda de le désigner comme son représentant au Soudan. Il s'agissait d'une nomination purement spirituelle. Le Khalife accepta, demanda à l'Askia de se dessaisir pendant trois jours de son pouvoir mentalement parlant et de revenir le voir. Ainsi fut fait et l'Askia fut proclamé solennellement par le Khalife son lieutenant spirituel en pays noir. Il reçut de ce fait un bonnet et un turban qui faisaient de lui le délégué de l'Islam. Etait-ce là une façon de reconquérir cette autorité morale qui commençait à manquer aux rois africains après leur islamisation ? Etait-ce plutôt un acte profondément religieux ? Quoi qu'il en soit, dès son retour, l'Askia entreprit la première Guerre Sainte importante livrée par un souverain nègre. Elle fut dirigée contre l'empereur Mossi Nasséré (août 1497-août 1498). L'Askia prit toutes les dispositions religieuses pour donner à son entreprise un caractère sacré[1]. L'Askia Mohammed est le monarque dont l'attitude correspond à l'achèvement de l'islamisation de la monarchie Songhaï. Avant lui, un roi comme Sonni-Ali avait tenté de résister ; il a, sans aucun doute, essayé d'endiguer le courant musulman qui, à ses yeux, prenait trop d'importance. Sa dureté à l'égard du clergé de Tombouctou, sa façon de pratiquer l'Islam auquel il était théoriquement converti, doivent être considiérées comme des gestes d'autodéfense. Vue sous cet angle, sa conduite est pleine de conséquence, au lieu de refléter un tempéramment de « buveur de sang ». Les termes par lesquels le Tarikh es Soudan juge les deux monarques sont significatifs. L'auteur, fervent musulman, dit de l'Askia Mohammed :

« *Dieu délivra ainsi les musulmans de leur angoisse ; il se servit du nouveau prince pour faire cesser les malheurs et les agitations dont ils souffraient. Askia Mohammed déploya, en effet, le plus grand zèle pour fortifier la communauté musulmane et améliorer le sort de ses membres.* »[2]

---

1. Sadi, T.S., *op. cit.* chapitre XIII, pp. 117 à 122.
2. *Id.*, chapitre XIII, p. 118.

Au contraire, il donne un portrait très peu favorable de Sonni Ali :

« *Quant à ce maître tyran, ce scélérat célèbre... c'était un homme doué d'une grande force et d'une puissante énergie. Méchant, libertin, injuste, oppresseur, il fit périr telle quantité d'hommes que Dieu seul en sait le nombre. Il persécuta les savants et les pieux personnages en attentant à leur vie, à leur honneur ou à leur considération* ». [1]

Sonni Ali ne manque pas de justifications. Il donne, comme raison du massacre de certains savants de Tombouctou, le fait qu'ils étaient « *les amis des Touaregs, leurs courtisans, et que c'était pour cela qu'il était contre eux.* » [2]

Ainsi qu'il a été mentionné, sa conversion était toute relative, si l'on en croit le Tarikh es Soudan qui le considère comme un monarque qui se jouait de la religion. Il avait l'habitude de remettre au soir ou au lendemain ses cinq prières obligatoires ; quand il se décidait à les faire, il se contentait de s'asseoir, de faire plusieurs gestes en nommant les différentes prières ; après quoi, s'adressant à ces prières mêmes comme à des personnes, il leur disait : « *Maintenant répartissez-vous tout cela entre vous, puisque vous vous connaissez bien les unes les autres.* » [3]

La lutte du pouvoir politique contre l'Islam du clergé autochtone qui cherchait à le discréditer marque toute une période de l'histoire africaine. Elle est caractérisée au Sénégal par l'exode des marabouts de la ville de Koki dans la région du Louga Linguère (entre Dakar et Saint-Louis) vers la presqu'île du Cap Vert. L'événement se situe sous le règne du Damel Amari N'Goné Ndella (1791-1810). Le mépris entre pouvoirs temporel et religieux est réciproque. Les marabouts, surtout ceux qui ne relèvent pas de la Cour, qui ne sont pas chargés de la défense mystique de la dynastie par l'établissement de « gri-gri » et autres, ne font pas mystère de leur dédain pour tout ce qui est périssable ici-bas : le roi non islamisé n'est qu'un « cafre », un infidèle pour eux. Et comme ils sont souvent de sang noble, donc imbus de la même fierté que le reste de l'aristocratie, il n'est pas rare qu'ils prêchent la désobéissance civile, exactement comme saint Paul prêchait contre le culte de l'empereur. C'est dans ces circonstances que les marabouts de Koki ont été persécutés et qu'ils ont dû aller faire cause commune avec les Lebou de Dakar. Leur révolution ayant triomphé, il est intéressant d'analyser le type d'autorité qu'ils vont instaurer sur la presqu'île du Cap Vert.

## « REPUBLIQUE » LEBOU

Ce n'est pas sortir du cadre de notre développement — signification de la royauté — que d'examiner la nature de ce nouveau pouvoir, qu'on

1. Sadi, T.S., *op. cit*, chapitre XII, p. 103.
2. *Id.*, chapitre XII, p. 107.
3. *Id.*, chapitre XII, p. 110.

a baptisé, à tort, de républicain. Il est indispensable, pour ce faire, de suivre la genèse des événements et de revenir au village Koki-Diop.

On ne connaît pas très bien l'origine du clan des *Diop* en ce sens qu'à l'état actuel des recherches, il est difficile de jalonner leur migration à travers l'Afrique en se fondant sur les noms totémiques, par exemple. On en trouve toutefois en Nubie d'une façon certaine (cf. carte des migrations). Sont-ils des pêcheurs du fleuve Sénégal ? Thioubolo : pêcheur en Toucouleur et Peul. Or, telle est la fonction des Diop au Fouta-Toro. Etant donnée l'idée que les Africains aiment à se faire de leur naissance, une origine aussi modeste remplirait d'indignation les Diop du Cayor qui ne considèrent les Diop du fleuve que comme un noyau isolé et réduit ainsi à la dépendance de la majorité toucouleur. Quoi qu'il en soit, ils sont arrivés dans ce pays, déjà islamisés et ont fondé tous les villages appelés Koki au Sénégal : Koki-Diop, leur berceau près de Louga, Koki-Kad, Koki Dakhar, Koki-Gouy (les seconds termes des trois derniers noms désignent l'espèce d'arbres répandus autour du village). On verra plus loin que maints indices permettent de rapprocher Koki de Koukia, ce dernier mot désignant une ville historique sur le Niger en aval de Gao. Dans ce cas, c'est vers l'Est qu'il faudrait chercher l'origine des Diop, dont une fraction aurait fait tout au plus une escale au Fouta. Dans tous les cas les Diop de Koki appartenaient aux Domisokhna (le clergé musulman d'origine noble ou notable).

Le premier chef de l'Etat Lebou, Dial Diop, est le fils de l'un des Marabouts émigrés de Koki. Il fut nommé, après la victoire, bien que d'origine extérieure, parce que c'est lui qui a osé prendre la tête de la résistance, l'organiser à l'intérieur des murs de la presqu'île, tenir tête à ce Damel cayorien, dont il connaissait bien l'état d'esprit et les manœuvres, et qui, contrairement aux Lebou, ne l'intimidait point. Dès lors apparaît un fait capital qu'il importe de souligner nettement pour clarifier l'histoire politique de la presqu'île. C'est par une confusion qui est devenue coutumière qu'on confond la famille Diop régnante avec la population et qu'on en fait des Lebou. Ce qui précède prouve que les Diop sont originaires de Koki. Les Lebou sont un groupe intermédiaire entre les Valafs et les Sérères. Ils sont plus proches de ces derniers dont ils portent tous les noms ethniques : Diagne, Faye, Ngom, etc... Ils ont la même tradition et pratiquent les mêmes libations. Ils ont le même type ethnique. L'homogénéité des noms totémiques pour un groupe humain relativement peu métissé en Afrique permet aux Lebou et aux Sérères, ainsi qu'aux Valafs d'ailleurs, d'être certains que Diop n'est pas un nom typiquement Sérère-Lebou.

Ce point d'histoire éclairci, passons à l'analyse de la forme du pouvoir instauré. Ce n'est pas un pouvoir républicain comme on l'affirme dans tous les manuels. On concevrait mal, en effet, une république où la même famille règne, de père en fils, depuis son origine jusqu'à nos jours : Dial Diop, 1795-1815, Matar Diop, fils de Dial-Diop, 1815-1830. Par suite d'un différend au sujet d'une extradition qu'il a refusé de faire, les Français interviennent et après de longues démarches arrivent

à le faire remplacer par son cousin Elimane Diop, 1830-1852 ; Momar Diop, fils de Matar Diop, lui succéda, 1852-1855 ; Demba Fall Diop, un descendant de Dial Diop monte sur le trône, 1855-1861 ; les Français occupent définitivement la presqu'île sous son règne. Ils surveillent alors de près la succession au trône, s'efforçant d'y placer ceux des Diop qui leur étaient le plus favorables. Les choses continuèrent ainsi jusqu'au Sérigne El Hadj Ibrahima Diop qui est le chef actuel des Lebou.

A l'arrivée des marabouts de Koki, la majorité des Lebou étaient non-islamisés, comme les Sérères actuels. Il faudra attendre le début du XX^e^ siècle pour assister à la conversion en masse des populations de l'intérieur, grâce à l'action de Amadou Bamba et El Hadj Malik Sy. Ce sont donc les Diop qui ont islamisé les Lebou et qui ont institué ce gouvernement qui est une monarchie théocratique, identique à tous points de vue à celle fondée sur le fleuve Sénégal par les Toucouleurs en 1776. Elle est caractérisée par l'existence d'une dynastie, comme toutes les monarchies ; elle est théocratique et musulmane en ce sens que le seul code en vigueur est le Coran. Or, il ne faut pas oublier qu'après l'islamisation, les cadi des empires de Ghana, du Mali et du Songhaï rendaient la justice strictement d'après les lois du Coran ; le régime dakarois n'est donc pas plus républicain que celui de ces empires. Le « roi » a la même essence que les sultans de l'Orient arabe ; il a réussi à réunir de nouveau en lui le temporel et le religieux.

## AFRIQUE MONARCHIQUE ET TRIBALE

Les Africains n'ont donc jamais vécu l'expérience d'une république laïque, bien que les régimes aient été presque partout démocratiques, avec des pouvoirs équilibrés. C'est pour cela que tout Africain est un aristocrate qui s'ignore, comme tout bougeois français l'était avant la Révolution. Les réflexes profonds de l'Africain actuel se rattachent davantage à un régime monarchique qu'à un régime républicain. Le riche comme le pauvre, le paysan comme le citadin, rêve davantage d'être un petit ou grand seigneur plutôt qu'un petit ou grand bourgeois La qualité des gestes et attitudes, la manière d'aborder les choses, quelle que soit la caste, est seigneuriale, aristocratique par opposition à la « mesquinerie » bourgeoise. Toute une révolution sépare donc encore la conscience africaine et occidentale quant au comportement instinctif. Ces séquelles d'aristocratisme ne se seraient extirpées que si l'Africain, au cours de son histoire, avait assumé lui-même son destin dans le cadre d'un régime républicain. Aussi la colonisation occidentale républicaine n'a pas pu modifier ces données. Ceci explique aussi que beaucoup de Nègres s'accommodent parfaitement des usages de l'aristocratie anglaise. Il est difficile de rattacher à ce facteur une certaine manière d'être esthétique du Noir, qui pourtant semble être un trait important du caractère africain.

Ce jugement, contrairement à ce qu'on pourrait croire, est applicable à toute l'Afrique Noire, à des degrés différents. A l'époque précoloniale, en effet, tout le continent était couvert de monarchies et d'empires. Aucun coin où vivent des hommes, fût-ce en forêt vierge,

n'échappait à une autorité monarchique[1]. Mais il faut reconnaître que tous les peuples qui vivaient sous le même régime politique n'avaient pas tous le même niveau culturel. Certaines populations périphériques vivaient encore dans une organisation clanique à peine ébranlée et assouplie, alors que les agglomérations des grands centres s'étaient détribalisées. Un exemple frappant est fourni par les empires du Ghana, du Mali et du Songhaï, à ce point de vue. On peut opposer, en effet, sur la base des documents trouvés (cf. Bekri, Khaldoum), le grouillement citadin de Tombouctou, de Gao, de Ghana, de Djenné, de Mali où l'on ne rencontre plus que des individus isolés, à la vie collective qui règne dans les clans périphériques des régions aurifères du Sud-Ouest, situées sur le Haut-Sénégal et plus au sud encore, où la détribalisation était à peine amorcée. D'après Idrissi : des Nègres qui allaient tout nus, se mariaient sans dot, prolifiques, éleveurs de chèvres et de chameaux, tatoués à la figure, vivaient à l'Ouest de Mali. Les autres habitants de Ghana plus évolués se livraient à la chasse aux esclaves dans cette région qui devait couvrir une partie de la Basse-Guinée et le Sud du Sénégal actuel. »[2]

Ces clans et tribus étaient, en tous points, comparables à ceux qui vivaient sur les frontières de l'empire romain au moment de son déclin, alors que les habitants de Rome s'étaient déjà détribalisés. Telle est la situation politico-sociale au moment où l'Afrique rencontre l'Occident au début des temps modernes (XVI^e siècle).

Que va-t-il se passer ? Les Africains perdent progressivement la faculté d'assumer leur destin. Le pouvoir fédérateur local est dissous, en tout cas atténué et sans efficacité. L'évolution interne est désaxée en conséquence. Dans les agglomérations où la détribalisation était déjà accomplie, il n'est plus question de revenir en arrière : on continuera à voir des individus unis par les liens sociaux. Mais, là où l'organisation clanique était encore prédominante, où les frontières sociales étaient encore délimitées par l'aire du clan ou de la tribu, il se produira une sorte de repli sur soi, une évolution à rebours, une retribalisation renforcée par le nouveau climat d'insécurité. La vie collective reprend le pas sur la vie individuelle. Mais, comme on peut le concevoir, de tels clans sont loin d'être aussi primitifs qu'on aurait pu se l'imaginer au premier abord : ils ne seront pas exempts de séquelles de la période impériale antérieure. Ils sont déjà complexes, évolués. C'est la raison pour laquelle les ethnologues y découvrent, à leur plus grande surprise, mais toujours, des traditions qui ne correspondent pas à ce stade de l'organisation sociale, qui sont plus avancées ; ils n'hésitent pas, souvent, à l'attribuer à un phénomène de dégénérescence en supposant que ces populations, qui vivent aujourd'hui dans cet état si primitif, ont connu dans le passé un rayonnement oublié. On a essayé ici de montrer par quel mécanisme elles ont pu en arriver là.

De toute façon, les survivances monarchiques étant plus atté-

1. Cf. carte de l'Afrique de Robert Vigondy, 1795.
2. *Idrissi géographe*, traduit par Amédée Jaubert. Tome I. Paris, imprimerie royale, 1836, page 19.

nuées dans le cadre de la vie clanique, on peut déja tirer ces conclusions partielles qui ont une certaine portée morale et sociale. On peut malgré tout distinguer une Afrique monarchique et une Afrique tribale. Si on voulait dégager les facteurs favorables à une évolution dans telle ou telle direction, on serait amené à constater que le spiritualisme africain, dont il a été question, et l'aristocratisme dans l'Afrique monarchique sont des facteurs psychologiques et intellectuels défavorables à une évolution socialiste. Mais l'Africain est un collectiviste aristocratique : tout ce qui précède souligne ce qui sépare son attitude de celle d'un collectiviste prolétarien. La vie politico-sociale aidant, sa solidarité est seigneuriale ; quoi qu'il en soit, il n'hésite pas à partager ; les réflexes de conservation de biens matériels sont très atténués chez lui. Par conséquent, ses habitudes d'intérêts sont favorables à une évolution socialiste.

L'Afrique tribale présente les mêmes caractéristiques, à ceci près, que le facteur monarchique aristocratique est pratiquement inexistant ; le collectivisme clanique est prolétarien. La justice est aussi plus immanente dans le clan ; l'appareil politique et répressif est redevenu moins écrasant, sans pour cela atteindre le même degré d'effacement que dans les tribus et les clans envisagés par Engels.

De telles données préfigurent une évolution originale

## ORIGINE DU REGIME CONSTITUTIONNEL

En analysant la signification de la royauté, on a passé en revue le cas du roi traditionnel, du roi islamisé, du roi émigré et non islamisé. On a analysé le contenu des constitutions. Le moment est venu de suggérer le mécanisme qui aurait engendré celles-ci. De nombreux faits inclinent à penser qu'à l'origine le pouvoir royal, étant donné son caractère sacrosaint, était absolu. L'idée que l'on se fait de la royauté en Afrique ne permet pas d'imaginer qu'on ait songé à limiter à l'origine, par un système constitutionnel quelconque, son autorité. Réciproquement, il était inconcevable que celle-ci puisse s'exercer d'une façon abusive étant donné son caractère religieux. Mais, dans la cour royale, la désignation et la spontanéité jouant, chacun s'est mis à servir dans le cadre de sa profession ; une tradition s'amorce, se fortifie, se stabilise avec les idées que la noblesse guerrière, liée au développement de la monarchie, se fait du travail manuel. Celui-ci est relativement méprisé par rapport à la fonction militaire. Il n'est donc pas question qu'à l'origine un prince soit chargé, dans le cadre de la vie de cour, d'un travail à caractère manuel ; l'écuyer, l'exécuteur des hautes œuvres, le chef des palefreniers, le gardien du Trésor, etc... ne sauraient être des nobles. Ces derniers, en dehors des combats, se complaisent dans leur désœuvrement ou se livrent à des exercices sportifs et d'adresse, de courage, de chasse, ou au yôté (jeu d'échec local à caractère stratégique). Ce sont ces premiers professionnels, de caste, qui préfigurent les ministres de l'avenir dont les fonctions, étant donnés les intérêts qui y sont rattachés, devinrent très vite héréditaires. Par ce mécanisme naturel, tout se passe comme si chaque caste avait été chargée, dès l'ori-

gine, de désigner son représentant à la cour. Il n'en est rien; le système n'est pas né de l'idéalisme ; une apparence trompeuse seule peut pousser à ces conceptions ; il est sorti de cette réalité locale fondée sur les castes, la division du travail.

Mais avec le temps, le conseil ainsi constitué devait prendre de l'importance, de par la dialectique même des rapports sociaux. Aucun texte, aucune tradition n'obligeait le roi à prendre son avis ; il le fit d'abord de son plein gré pour régner plus sagement ; puis il fut, de plus en plus, forcé de le faire sous l'effet d'une exigence interne, sociale ; les hommes libres, en particulier, les grands du royaume, représentés par le premier ministre, ne tardèrent pas à faire sentir leur poids, à limiter discrètement, mais efficacement, le pouvoir royal. En réalité, cette limitation s'est, partout, bornée à empêcher les abus. Le premier ministre est l'homme capable d'amorcer le processus qui aboutira, au Cayor par exemple, à la chute du roi si celui-ci est en désaccord avec lui, c'est-à-dire, avec le peuple ; s'il cesse de régner sagement.

Cette façon d'envisager la genèse des constitutions monarchiques est confirmée par la tradition qui règne dans les cours des Marabouts de l'Afrique Les ressortissants du peuple s'y livrent, souvent de par leur propre initiative, c'est-à-dire sans avoir été nommément désignés, comme dans les cours des chefs temporels, à des activités en rapport avec leur profession. Lorsque l'expérience est satisfaisante, ils sont consacrés au bout d'un certain temps, confirmés dans leur rôle, sans que cela ait toutefois un caractère d'hérédité familiale. C'est ainsi que les choses se sont passées chez Amadou Bamba, le fondateur du Mouridisme au Sénégal, chez son frère Cheikh Anta, chez Cheikh Ibrahima Fall au cours de ces cinquante dernières années. L'identé des apparences de la vie des chefs temporels et spirituels n'a pas été sans inconvénients pour ces derniers. Le gouvernement français a souvent cru que sous des dehors religieux ils nourrissaient des ambitions temporelles. C'est ainsi qu'Amadou Bamba a été déporté au Gabon pendant sept ans et Cheikh Anta au Soudan, à Ségou d'où il n'est revenu qu'en 1935, après l'intervention du député Galandou Diouf.

Fustel de Coulanges a bien raison de mettre en garde, le chercheur en matière d'histoire, contre l'erreur qui consiste à s'imaginer le passé d'après le présent. Mais, tous les développements antérieurs, relatifs à la stabilité des sociétés africaines, montrent que les risques d'aventures intellectuelles sont négligeables ici.

## INTRONISATION DU ROI ET VIE DE COUR

Dans la mesure où l'histoire africaine est consignée, jusqu'ici, par une succession monotone de dates et d'événements sèchement relatés, il nous a paru important d'essayer d'évoquer la couleur locale du passé, avec le maximum d'intensité, en nous appuyant toutefois très étroitement sur les documents.

**SONGHAI**

En l'état actuel de nos recherches, nous ne savons presque rien sur le rituel d'intronisation du *Maga* de Ghana. Par contre, il est possible de retracer les détails de ce rituel pour le Songhaï. L'Askia avait un trône en forme de dais, inspiré peut-être de ceux de l'Orient ; quoi qu'il en soit son existence n'est pas douteuse. Lorsque les frères de l'Askia Moussa se coalisèrent pour lui livrer bataille et le tuer, ils revinrent tous en hâte pour s'emparer du trône. Le Châa-Farma Alou trouva le Kormina-Fari occupant déjà le trône : une brève lutte sanglante eut lieu et se termina par la mort d'Alou et l'avènement du Kormina-Fari qui n'était autre que Mohammed-Benkan [1]. Ce dernier dut ainsi son avènement à l'appui vigilant de son frère Otsmân-Tinfiran [2].

Lors de la cérémonie du couronnement, tout un groupe de gens, habillés uniformément de burnous, encadraient le roi jusque dans la salle du trône, en une procession solennelle : c'étaient les *souma* ; c'est parmi eux que Amar, poursuivi par les fils de Benkan, s'était faufilé en se déguisant, en portant, comme eux, un burnous [3]. L'intronisation était suivie de la prestation de serment. Les généraux, les troupes, la population tout entière, ainsi que le clergé doivent prêter serment de fidélité et d'obéissance sur le Coran au nouvel Askia. Il semble même que cette cérémonie soit plus importante que l'intronisation matérielle, car elle avait lieu, obligatoirement, à chaque nouveau règne, alors qu'il n'était pas rare que l'Askia soit investi dans une petite ville périphérique où il n'y avait vraisemblablement pas de trône. Le roi devait assister à la prière du vendredi qui était dite en son nom. Certains faits semblent prouver que le serment prêté n'était pas de pure forme et que les ressortissants du peuple, dans la mesure où ils étaient de fervents croyants, se sentaient vraiment liés [4]. En effet, l'Askia Ismaël croit que l'hémorragie, dont il fut atteint lors de son avènement, s'explique par le fait qu'il n'avait pas lui-même respecté le serment de fidélité, prêté sur le Coran, à son frère l'Askia Benkan. Les audiences au Songhaï étaient strictement réglées ; chaque haut dignitaire avait une place fixe dans l'Assemblée, en fonction de son rôle officiel ; à chaque fonction étaient également attachés un costume et des insignes officiels. A la suite de la mort du Dendi-Fari Sinbalo, l'Askia Daoud conféra le titre au Koï Kamkoli, mais il lui fit enlever les insignes de son costume et ne lui permit de porter que la coiffure officielle lors des réceptions. On doit en déduire que la nomination n'était pas définitive. Lors d'une prochaine audience, l'Askia prétendant qu'il avait consulté le Très-Haut afin de savoir à qui il devait confier la direction du peuple de Dendi, désigna Ali Doudo qui aurait reçu l'approbation divine. Dans l'Assemblée qui siégeait alors

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XIV, p. 144.
2. Dans les séances ordinaires l'Askia s'asseyait sur une sorte d'estrade ou divan sur lequel plusieurs personnes pouvaient prendre place. Seul un chérif pouvait être admis à s'asseoir à côté de lui.
3. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XVIII, page 188.
4. *Id.*, page 185.

devant le roi, Kamkoli occupait la place du Dendi-Fari ; il releva poliment, mais fermement, et avec dignité, l'hypocrisie de l'Askia Daoud ; puis il quitta la place du Fari, pour aller occuper celle du Koï. Le roi, lui aussi, avait à plus forte raison, des insignes et des emblèmes qu'on prenait soin de lui enlever s'il était destitué par un coup d'Etat : c'est ce qui arriva à l'Askia Ishâq [1]. Askia Mohammed reçut du Khalife Abasside Moulay Abass : un turban, une calotte verte, un sabre qu'on fait pendre autour du cou. Puisqu'il inaugure le règne des Askia ces objets viennent désormais s'ajouter aux insignes royaux, qui comprenaient en plus : un tambour royal, douze étendards ainsi que le fameux « tin-Toûri » qui fait de l'Askia le maître du sol [2].

L'empereur de Ghana en plus de sa couronne qui est plutôt un diadème, a plusieurs bannières et un seul drapeau d'après Idrissis [3].

Le costume du Fari devait être constitué par une tunique à double « queue » et un turban. Après la mort du Fari Abdallah c'est ce costume, correspondant vraisemblablement à ses fonctions que l'Askia Moussa présenta à son frère Ishâq ; le Farma, de certaines régions tout au moins, avait droit au tambour : lorsque en 1524, l'Adiki-Farma Bella, neveu de l'Askia Mohammed, fut nommé Binka-Farma, il eut droit à un tambour, dont tous ses autres frères devinrent jaloux. Le Tarikh es Soudan remarque que la fonction ainsi occupée dans la hiérarchie gouvernementale était très élevée. Lorsque ses frères promirent de crever son tambour le jour où il arriverait à Kaoga, Bella eut une réaction très africaine [4].

Le cérémonial de la vie de cour était strict et semble être, à peu de variantes près, le même partout en Afrique Noire. En s'approchant du roi, il fallait se mettre de la poussière sur la tête, en signe d'humilité. Le chef, en Afrique, est par définition celui qui ne doit pas pousser de cris ; son rang, sa dignité exigent qu'il parle très bas, qu'il soit spirituel ou temporel. Aussi le Mansa du Mali, comme l'Askia ainsi que les marabouts actuels, ont tous leur héraut qui transmet d'une façon audible à l'Assemblée, les paroles du chef. Celui du Songhaï s'appelait le Ouanado. En écoutant les ordres du roi, même en son absence, on devait se tenir debout, si toutefois on avait reconnu son autorité. C'est ainsi qu'Otsmane devait agir à l'égard de l'Askia Moussa, lorsqu'il finit par reconnaître momentanément son autorité, après avoir été sermonné par sa mère [5]. Evidmement, on doit aussi enlever sa coiffure devant le roi. Dans les monarchies traditionnelles africaines, le roi seul portait une coiffure à l'origine, comme le Pharaon d'Egypte ; même l'héritier présomptif du Ghana, le neveu de l'empereur, ne pouvait porter de bonnet devant celui-ci.

---

1. *Id.*, chapitre XXII, p. 231.
2. T.F., XIV, p. 273.
3. Idrissi, *op. cit.*, p. 17.
4. Sadi, T.S., chapitre XIII, p. 131 et chapitre XIV, pè 142. On salue aujourd'hui les marabouts comme on saluait les rois, sans toutefois se couvrir de poussière.
5. *Id.*, p. 135.

C'est l'Askia Benkan qui embellit la vie de cour au Songhaï « *Le prince maintint la royauté de la façon la plus remarquable ; il l'agrandit, l'embellit et para sa cour de courtisans en plus grand nombre qu'auparavant et vêtus de somptueux habits. Il multiplia les orchestres, le nombre des chanteurs et chanteuses et augmenta faveurs et cadeaux. Durant son règne la prospérité s'étendit sur son empire et une ère de richesse commença de s'établir* » [1]. D'après Kati, Bounkan se fit confectionner des vêtements de drap, fit faire des bracelets de métaux précieux a ses serviteurs et se fit accompagner de tambours en pirogue. Il introduisit la trompette (fotorigo) et le tambour à son grave (gabtanga). Avant lui ces deux instruments auraient été l'apanage du roi de l'Aïr. La literie en soie était en usage [2].

Comme il ressort de ce qui suit, il y eut un véritable déclin du luxe au Songhaï par rapport aux cours de Ghana et du Mali.

Cela expliquerait la déception de Djouder et de Léon l'Africain lorsqu'ils arrivèrent à Kaoga.

La musique de cour était polyphonique comme les chants des griots et des mourides d'aujourd'hui. On a d'une part le chanteur principal (debékat en valaf) et le chœur (avoukat) dont la composition est variable. Dans la cour des chefs temporels les chanteurs sont de sexe indifférent, dans celle des marabouts ils ne peuvent être que des hommes.

En 1076, avant l'époque des Askias, les insignes du roi de Kaoga étaient composés, d'après Bekri, d'un sceau, d'une épée, et d'un Coran qui auraient été envoyés par le souverain Omeyade d'Espagne : la dynastie étant déjà islamisée, le roi était toujours musulman. Kaoga était alors composée de deux villes, celle du roi et un quartier musulman. Le roi était alors intitulé le *Kanda*, ce qui fait penser à la Nubie.

Le peuple était habillé avec un pagne et une veste de peau ou d'autre matière, dont la qualité dépendait des moyens de l'individu [3], il n'était pas encore islamisé et pratiquait le culte traditionnel. Lorsque le roi prenait son repas, on battait le tambour, toute activité urbaine cessait et les Négresses en prerruques exécutaient des scènes de danse autour de lui. A la fin du repas, les restes étaient jetés dans le fleuve ; un autre son de tambour en avertissait la ville qui reprenait son activité, tandis que les courtisans présents poussaient des cris et des exclamations. Telle était la couleur locale de la vie de cour à l'époque des Kandas d'après Bekri [4].

---

1. *Id.*, p. 145.

2. Cf. T.F., chapitres VIII et IX, pp. 158 et 166. Sonni Ali avait plusieurs résidences (Madougou) à Kaoja, Kabara-Dienne-Kati a vu les pans de murs de cette dernière.

3. Et plus tard d'un pagne de « ouindi » retenu par une ceinture et un bracelet d'argent au poignet droit d'après Kati, *op. cit.*, p. 189.

4. Bekri, *op. cit.*, *Route de Ghana à Tadmekka*, pp. 342-343.

## CAYOR

L'intronisation du Damel du Cayor, abstraction faite du côté secret. religieux, était assez rudimentaire. Le peuple se réunissait, faisait un grand tas de sable (en ce pays de plaine) sur lequel montait le roi pour être intronisé, comparable, en cela, à un roi franc hissé sur un pavois. C'est son élévation au-dessus des autres, son rang plus élevé qu'on a voulu matérialiser en lui bâtissant ainsi un trône de sable. Son insigne distinctif était un « gri-gri » circulaire à la cheville gauche : *ndombo'g tank* ; à l'origine, c'était un anneau, semble-t-il : *lam'u tank*. De là viendrait *laman* : héritier, propriétaire terrien, en sérère et *lam toro* : héritier du Toro en Toucouleur. Sous le Damel Meiça Tenda du Cayor dont le règne fut heureux la capitale provisoire « Maka » était éclairée par des jarres de graisse où baignait une étroite bande de tissu en guise de mèche. Elles étaient placées à chaque angle de rues.

## GHANA

Au Ghana, le luxe qui régnait à la cour, tel que les documents permettent de l'évoquer en détail, n'a d'égal que celui de l'époque égéenne. L'empereur, l'héritier présomptif, les dignitaires, se couvraient littéralement d'or. Les pages, les chevaux, les chiens du Tounkara en étaient également couverts. On vivait littéralement dans l'or, ainsi que le prouve un passage de Bekri relatif aux audiences du souverain qui était appelé à la fois *Tounkara* et *Kaya-Magan*. D'après lui, seuls le roi et le fils de sa sœur, c'est-à-dire l'héritier présomptif, son neveu, ont le droit de porter des habits taillés et cousus. Les autres personnes qui suivent la même religion que le Tounkara — c'est-à-dire la tradition — portent des pagnes de coton, de soie, ou de brocart selon leurs moyens. Les hommes avaient la barbe rasée et les femmes se rasaient la tête. La coiffure du roi était composée de plusieurs bonnets dorés entourés d'étoffes de coton très fines. Lorsqu'il donne audience au peuple, afin d'écouter ses griefs pour y remédier, il trône à l'intérieur d'un pavillon autour duquel sont rangés dix chevaux couverts de caparaçons en étoffes d'or. Derrière lui, se tiennent dix pages portant des boucliers et des épées montées en or ; les fils des princes de son empire se tiennent à sa droite vêtus d'habits magnifiques et ayant les cheveux tressés et entremêlés avec de l'or. Le gouverneur de la ville est assis par terre devant le roi et, tout autour, se tiennent les vizirs, c'est-à-dire les ministres, dans la même position. La porte du pavillon est gardée par des chiens d'une race excellente qui ne quittent presque jamais le roi : ils portent des colliers d'or et d'argent, garnis de grelots des mêmes métaux. Le bruit d'un tambour (deba) fait d'un morceau de bois creusé, annonce l'ouverture de la

séance. Le peuple accourt, bat des mains, se jette de la poussière sur la tête et expose ses doléances [1].

A travers la description d'une audience de l'empereur, nous avons une idée de la façon dont le Tounkara et sa suite étaient habillés, des insignes qu'ils portaient, de l'armement des pages, de la coiffure des femmes, etc... Parallèlement à ces audiences, ou séances de justice royale qui sont communes au Ghana, au Mossi, au Mali et au Songhaï, il y avait des promenades à cheval, non moins générales, à travers la capitale. Le Tounkara, comme le Moro Naba, se promenait à cheval, suivi de toute la Cour, dans les différents quartiers de la ville, pour écouter également les doléances des sujets et y remédier.

Tel était, en gros, le cérémonial de la vie de cour au Ghana, comme les documents permettent de l'évoquer.

Il faut ajouter que l'empereur, d'après Bekri, vivait dans un château en pierres, entouré d'un mur [1]. Idrissi est encore plus précis : d'après lui, l'empereur vivait dans un château fortifié, bâti en 1116, orné de sculptures et de peintures et muni de fenêtres vitrées. On comprend que Delafosse hésite à prendre le texte au pied de la lettre [2].

Idrissi écrivait en 1150 ; c'est un des meilleurs géographes arabes de son époque ; il dressa en Sicile les premières cartes qui allaient servir à la navigation des temps modernes. Cependant, on a l'habitude de faire remarquer que dans sa « *Description de l'Espagne et de l'Afrique* », il relate des faits concernant ce continent et sur lesquels il est moins renseigné que Bekri. Quoi qu'il en soit, on s'imaginerait difficilement qu'un géographe aussi scrupuleux, aussi averti, puisse inventer de toute pièce les détails si précis de la description du château.

## MALI

Ibn Batouta qui a visité le Mali en 1351-1353 sous le Mansa Soleïman a laissé un témoignage qui permet d'évoquer la couleur locale des audiences royales. Les jours d'audience, l'empereur était assis dans une alcôve communiquant par une porte avec le palais : elle a trois fenêtres en bois revêtu de lames d'argent et, au-dessous, trois autres garnies de plaques d'or ou de vermeil (on peut en déduire que le Palais avait au moins un étage). Ces fenêtres étaient garnies de rideaux ; un mouchoir aux dessins égyptiens, attaché à un cordon de soie, était glissé à travers les gillages qui les protégeaient les jours d'audience. Le peuple était appelé au son des cors et des tambours. Trois cents soldats armés d'arcs et de javelots se mettent en rang sur deux colonnes de chaque côté de la fenêtre où doit se tenir l'empereur. Ceux qui portent les javelots forment les rangs extérieurs et se tiennent debout, ceux qui ont les arcs sont assis devant ; les quatre colonnes sont face à face. On amène deux chevaux sellés et bridés et deux béliers : cette pratique

1. Bekri, *op. cit.*, *Description de Ghana et mœurs de ses habitants*, pp. 327 à 330.

2. Delafosse, *Haut-Sénégal, Niger*. Ed. Larose, Paris, 1912. Tome I, p. 15.

nous rappelle le Ghana. Près de trois cents sujets courent chercher Candja Mouça. Les ferraris, les émirs, le prédicateur (Khatib) et les jurisconsultes arrivent et s'assoient, devant les soldats, à droite et à gauche, dans l'espace qui sépare les colonnes. Dougha, le héraut, se tient à la porte, revêtu d'habits de Zerdkhanan ; il est coiffé d'un turban à franges façonné d'après le style du pays ; il est le seul à avoir le privilège de porter des bottes ce jour ; il a une épée à fourreau d'or à son côté ; il porte des éperons, deux javelots en or et en argent, avec pointe de fer [1]. Les soldats, les fonctionnaires civils, les pages, les messoufites, et les autres, restent au dehors, dans une large rue plantée d'arbes. Chacun des ferraris a devant lui ses subordonnés portant des lames, arcs, tambours, et des cors faits avec des défenses d'éléphants. Un des instruments de musique était le balafon, car il était fait de roseaux et de courges et on le faisait résoner avec des baguettes. Chaque ferrari a un carquois au dos et un arc à la main ; il est à cheval et ses subordonnés. tant fantassins que cavaliers se placent devant lui. Lorsque l'empereur arrive derrière la fenêtre, Dougha sert d'intermédiaire, transmet les ordres, reçoit les doléances, les soumet au souverain qui prend une décision.

Il arrive que l'audience soit donnée à l'intérieur du palais. On place alors un siège recouvert de soie et élevé sur trois gradins sous un arbre ; ce trône est appelé *ben-bi* ; on y place un coussin et le tout est recouvert d'un parasol en soie, en forme de dôme, surmonté d'un oiseau d'or, grand comme un épervier. Le Mança sort du palais avec un arc à la main, un carquois au dos. Il a un turban en étoffe d'or attaché par des rubans d'or qui se terminent en pointes de métal de plus d'une palme de longueur et semblable à des poignards. Il porte un manteau rouge, en tissu européen : le *montenfès* [1]. Des chanteurs marchent devant lui, tenant en mains des combes d'or et d'argent ; il avance à pas lents, suivi de près de trois cents soldats armés, et s'arrête de temps en temps. Avant de s'asseoir sur son siège, il fait lentement un tour d'horizon ; puis les cors, les trompettes et les tambours retentissent dès qu'il est assis ; on amène de nouveau les deux chevaux et le bélier qui chasse le mauvais sort. Dougha est à sa place habituelle, près du Mança ; le reste du peuple se tient dehors ; on appelle les ferraris et la séance commence dans les conditions habituelles et comme au Ghana [2].

Lorsqu'en octobre 1559 l'Askia Daoud vainquit le Mança du Mali, à la bataille de Dibikaralâ, il épousa sa fille Nâra ; cette dernière vivait alors dans un luxe comparable à celui d'Hélène de Troie.

« *Elle était couverte de bijoux, entourée de nombreux esclaves, hommes et femmes, et abondamment pourvue de meubles et de bagages. Tous les ustensiles de son ménage étaient en or : plats, cruches, mortiers, pilons, etc...* » [3].

---

1. *Cf.* planche.
1. *Cf.* planche.
2. Ibn Batouta, *op. cit*, pp. 23 à 26.
3. Sadi, *T.S.*, *op. cit.*, chapitre XVII, p. 170.

On voit qu'une illustration de l'histoire africaine est possible ; les documents sont plus abondants qu'on ne le laisse entendre Ils permettent de reconstituer, même parfois en détail, pour une période de près de deux mille ans, la vie politique et sociale africaine Nous savons comment les ressortissants des différentes classes sociales de Ghana, du Mali, du Mossi, du Songhaï, du Cayor étaient vêtus ; quels étaient leurs loisirs, leurs préoccupations quotidiennes, etc... Nous connaissons les rapports sociaux qui régissaient la société, donc le comportement de toute une société qu'on peut faire revivre intensément sous nos yeux, même par la voie du théâtre ou du cinéma. La couleur locale serait authentique. Cette descripton des différents aspects de la vie africaine sera complétée dans les chapitres suivants par un apport de faits non moins abondants et détaillés, relatifs à l'organisation administrative, juridique, militaire, à celle de la vie intellectuelle, etc. Au cours de ces développements, on verra mieux les points de convergence et les divergences avec les sociétés européennes contemporaines de l'époque étudiée.

# CHAPITRE V

## ORGANISATION ETATIQUE

### PUISSANCE DES EMPIRES AFRICAINS

Avant d'aborder en détail l'organisation étatique, il importe de montrer quelles étaient la force réelle et l'étendue des empires africains. Ces facteurs sont souvent minimisés, ou laissés dans le vague. Dans la mesure où il existe une certaine tendance vivace consistant à invoquer des conquérants blancs, plus ou moins mythiques, pour expliquer les civilisations africaines, il est opportun de rétablir la vérité strictement fondée sur des faits, des documents, en ce qui concerne les rapports du monde blanc et du monde noir, vers la fin du premier millénaire où l'histoire africaine commence à peu près partout [1].

Delafosse, citant Ibn Khaldoun, rapporte que, dès le VIIIe siècle, après la conquête de l'Afrique du Nord par les Omeyades, des commerçants arabes ont traversé le Sahara, jusqu'au Soudan

### FORCE ET ETENDUE DES EMPIRES

### GHANA

A partir de ce moment s'amorcent de nouveaux rapports, désormais ininterrompus avec le monde extérieur, et particulièrement l'Orient arabe et le monde méditerranéen. Ces premiers commerçants trouvèrent que le Soudan était gouverné par un empereur noir dont la capitale était Ghana. L'empire s'étendait, à son apogée, depuis le Diaka sur l'Ouest du Niger jusqu'à l'Océan Atlantique et, du Nord au Sud, depuis le Sahara jusqu'à la lisière du Mali. La région aurifère du Haut-Sénégal, centrée sur Gadiarou, Garentel et Iresni, faisait partie de l'Empire. Du temps de Bekri, la

1. Leroi-Gourhan, *op. cit.*, p. 100.

ville périphérique d'Alouken était une marche frontière à l'Est, gouvernée par le fils de l'empereur défunt Bessi, oncle du Tounka Min régnant.

Les populations blanches qui vivaient alors au pays étaient sous la domination stricte des Noirs. En 990 le centre berbère des Lemtouna, Aoudaghost, était gouverné par un Farba noir qui percevait l'impôt, les redevances douanière, etc... au nom de l'empereur, sur les biens et les marchandises de la population de la ville composée, presque exclusivement, de Berbères et d'Arabes ; ces deux groupements se haïssaient du reste à cette époque.

Aussitôt après l'occupation de l'Afrique du Nord, les premiers Omeyades envoyèrent une armée pour tenter de conquérir l'empire de Ghana. Elle fut vaincue ; mais les survivants ne furent pas exterminés : on leur permit de s'installer dans le pays et d'y vivre dans les mêmes conditions que les autres. C'étaient les El Honneihîn ; une fraction s'en détacha pour aller s'installer dans la ville de Silla, sur le Sénégal, dont le chef était islamisé. En 1067, au temps de Bekri, la minorité des El Honeihîn était pratiquement assimilée par la société noire dont elle pratiquait la religion. Ceux qui s'étaient installés sur le fleuve portaient le nom d'El Faman [1]. Faut-il voir dans ce mot l'étymologie de *Laman, Lam-Toro* : héritier du Toro ? Est-ce là l'origine blanche dont se réclament souvent les Toucouleurs et, en particulier, la dynastie régnante des Lam-Toro ? Quoi qu'il en soit, ce serait par un métissage pacifique que ces minorité blanches auraient fusionné avec l'élément noir.

Il faudra attendre le déclin de Ghana pour voir cesser sa domination sur Aoudaghost, avec les attaques des Almoravides, en 1076. Tandis que les Berbères restèrent vassaux de l'empereur noir de Ghana pendant des siècles, la revanche Almoravide sur Ghana ne dura que dix ans ; elle cessa en 1087 avec la mort d'Aboubeker-Ben-Omar, tué d'une flèche par un soldat noir dans la région de la Mauritanie actuelle. Les Almoravides s'étaient montrés d'une cruauté exceptionnelle lors de la prise de Ghana : les biens étaient pillés, les habitants massacrés. Après cette interruption de dix ans Ghana sera encore attaqué par les vassaux Sossos, mais il réussira à se maintenir jusqu'à l'investissement de la capitale par Soundiata Keita, en 1240.

L'empire de Ghana, d'après Bekri, était défendu par deux cent mille guerriers, dont quarante mille archers. Sa puissance et sa réputation qui retentissaient jusqu'à Bagdad en Orient n'étaient donc pas illusoires ; c'est une réalité attestée par le fait que, durant 1250 ans, des empereurs noirs se sont succédés sur le trône d'un pays vaste comme l'Europe, sans qu'il soit démenbré par des attaques extérieures ou des tensions internes.

La capitale était déjà une ville cosmopolite, internationale ; elle avait son quartier arabe, l'islam y était toléré, à côté du culte traditionnel, avant la conversion de la dynastie royale et du peuple : du temps de Bekri, la ville comptait déjà douze mosquées dans le quartier arabe, avec leurs imams, leurs moueddins et des lecteurs sala-

1. El Bekri, *op. cit., Route de Ghana à Ghîarou*, pp. 34 à 36.

riés [1]. Elle était remplie de jurisconsultes et d'érudits. On y servait dix mille repas, cuits avec mille fagots de bois, chaque jour. L'empereur assistait à ces repas qu'il offrait à la population à la porte de son palais.

L'empire s'était ouvert au monde extérieur par le commerce ; il jouissait déjà d'une existence internationale, dont hériteront en la renforçant les empires futurs du Mali et du Songhaï. Mais à cette époque un esclavagisme interne régnait dans la société africaine : on pouvait vendre son semblable à son concitoyen ou à un étranger. Cela explique que les Berbères et les Arabes commerçants enrichis et installés à Aoudaghost, bien que vassaux du souverain noir, puissent acquérir des esclaves noirs par la voie de l'achat. On trouvait ainsi dans cette ville des individus qui possédaient jusqu'à mille esclaves. On a voulu montrer ici, par quel mécanisme pacifique, le monde blanc pouvait avoir des esclaves noirs [2]. Ce n'était pas par la voie de la conquête, comme on le laisse entendre souvent. Ces empires défendus par des centaines de milliers de guerriers au besoin, avec leur organisation politique et administrative centralisée, étaient trop puissants pour qu'un voyageur solitaire, à des milliers de kilomètres de chez lui, essaie d'y risquer des coups de mains quelconque. La réalité était beaucoup plus banale, comme cela ressort de ce qui précède ; pour des raisons qui seront exposées plus loin, l'esclavage allait cesser d'exister, dans le monde blanc et européen en particulier, tandis qu'il subsistait encore dans le monde noir. On saisit la complexité des faits qu'il est souvent très tentant d'utiliser pour obscurcir certains points de l'Histoire. Toutes les minorités blanches qui vivaient en Afrique, pouvaient posséder des esclaves noirs, mais esclaves et maîtres blancs étaient également les sujets d'un empereur noir : ils étaient tous soumis au même pouvoir politique africain. Ce n'est pas faire œuvre d'historien que de laisser s'estomper tout ce contexte politico-social, afin que n'en émerge que le fait singulier d'un esclavage noir.

## MALI

Les frontières de l'empire du Mali s'étendent de Kaoga (Gao) jusqu'à l'Océan Atlantique et du Sahara jusqu'à la forêt dense. D'après Ibn Khaldoun, l'empereur du Mali régnait sur tout le Sahara : « *l'autorité de Mança Moussa s'étendait jusqu'au désert* » [3].

Dans la conscience d'El Bekri, l'Ifrikya (Afrique du Nord) est limité par une ligne parallèle à l'Equateur et passant par Sidjilmessa [4]. Même tendance universaliste, même caractère cosmopolite qu'au Ghana. La capitale Mali avait également son quartier arabe, ses mosquées,

1. El Bekri, *op. cit.*, *Description de Ghana et mœurs de ses habitants*, pp. 327-328.
2. El Bekri, *op. cit.*, *Route du Dera au pays des Noirs*, pp. 309 à 318.
3. Ibn Kkaldoun, *op. cit.*, pp. 109 à 115.
4. El Bekri, *op. cit*, Route de Tadmekka à Ghadams, p. 341.

ses jurisconsultes, son cimetière musulman, etc... L'empereur, le Mança Kankan Mouça fit un pèlerinage retentissant à La Mecque (1324-1325) Il échangea des ambassades avec le Maroc, entretint des rapports commerciaux et diplomatiques avec l'Egypte, le Portugal et le Bornou.

Des interprètes africains vivaient en Egypte. Ibn Khaldoun, en parlant des frontières du Mali qui s'étendent jusqu'à l'Océan Atlantique, mentionne le nom d'El Hadj Younos interprète tekrourien au Caire [1].

Les Africains avaient déjà l'habitude de voyager en Afrique du Nord et de s'y installer quelquefois pour étudier. L'activité internationale du Mali se renforçait ainsi. C'est à juste titre que Delafosse a été impressionné par la puissance de cet Etat.

*« Cependant, Gao avait recouvré son indépendance entre la mort de Gongo Mouça (Kankan Mouça) et l'avènement de Soleiman Mança et, un siècle plus tard environ, l'empire mandingue allait commencer à décliner sous les coups de Songoï tout en conservant assez de puissance et de prestige pour que son souverain traitât d'égal à égal avec le roi du Portugal, à l'apogée de sa gloire »* [2].

La puissance de l'empire était telle que les Arabes sollicitaient parfois son aide militaire. Ce fut le cas, d'après Khaldoun, d'El Mamer, qui combattait les tribus arabo-berbères de la région de Ouargla, dans le Nord saharien : il s'adressa à Kankan Mouça de retour de La Mecque pour lui demander un secours militaire. C'est également Khaldoun qui décrit l'importance de l'ambassade marocaine au Mali et l'intérêt que le Sultan du Maroc attachait à celle-ci.

*« Le sultan maghrébin fit même apprêter un choix des plus beaux produits de son royaume et confia à Ali Ibn Ghanem, émir des Mâkil, le soin de porter ce cadeau vraiment royal au Sultan des Noirs. Une députation composée des premiers personnages de l'empire accompagna Ibn Ghanem. »* [3]

Contrairement aux idées répandues aujourd'hui, les rapports entre Blancs et Noirs ne pouvaient être des rapports de maîtres à esclaves. Un passage de Ibn Batouta, qui a précisément visité l'Empire du Mali, est révélateur de l'état d'esprit et de la fierté des Africains de l'époque (1352). Les marches frontières de l'empire, telle que Oualata, à la lisière du Sahara, étaient gouvernées par des Farbas noirs qui percevaient les redevances douanières et autres sur les caravanes qui introduisaient des marchandises dans le pays. A leur arrivée, les marchands devaient d'abord s'adresser à eux, pour remplir les formalités administratives avant de pouvoir se livrer à leurs activités de commerçants.

---

1. Ibn Khaldoun, *op. cit.*, pp. 109 à 115.
2. Delafosse, *Les Noirs de l'Afrique*, Ed. Payot, 1922, p. 62.
3. Ibn Khaldoun, *op. cit.*, pp. 114 et 115.

C'est dans ces circonstances que Ibn Batouta qui accompagnait l'une de ces caravanes, rencontra le Farba de Oualata, Hossein

*« Nos marchands se tinrent debout en sa présence, et il leur adressa la parole par l'intermédiaire d'un tiers, bien qu'ils se trouvassent tout près de lui. Ce fut là une marque du peu de considération qu'il avait pour eux et j'en fus tellement mécontent que je regrettai amèrement d'être venu dans un pays dont les habitants se montrent si peu polis et témoignent tant de mépris pour les hommes blancs. »* [1].

Ibn Batouta fut un témoin oculaire ; il est difficile de le contredire sur les sentiments et les réactions qu'il attribue à son interlocuteur. Mais, si la fierté et la dignité du Farba sont incontestables, les intentions méprisantes que lui attribue Batouta semblent provenir de son ignorance des cérémonies qui doivent régler la réception et les audiences d'un chef africain quelconque. Il ressort de ce qui précède (chapitre IV) que ce dernier ne s'adresse à la foule que par l'intermédiaire d'un héraut ; ainsi a dû agir le Farba dans le cadre de sa cour de Oualata. Les minorités blanches qui vivaient dans l'empire, du temps de Ghana, passèrent, en plus grand nombre même, sous la domination du Mali : les Oullimidden, au niveau de la boucle du Niger, les Medeça près du Ras-el-Mâ, et toutes les tribus berbères vivant en Mauritanie, comme le prouve ce passage de Mohammed Hamidullah, dans un article intitulé « *L'Afrique découvre l'Amérique avant Christophe Colomb* » [2]. L'auteur s'appuie sur un texte de Ibn Fadallâh :

*« Ibn Fadallâh al-Umarîy (m. 1348) nous a laissé un récit sur une tentative d'atteindre l'Amérique, à partir de l'Afrique occidentale. Sa volumineuse encyclopédie, Masâlik al-absâd, n'est encore éditée qu'en partie infime. Voici ce que nous lisons dans le quatrième volume de cet ouvrage (ms. Asasafia, Istanbul, fol. 18 b, 19 a, 19 b, 23 b).*

*« Chapitre 10, sur le pays de Mâli et ses dépendances... Dans ces régions, il n'y a personne méritant le nom de roi, si ce n'est le souverain de Ghânah, qui est comme le vice-roi de l'empereur de Mâli, bien qu'il soit chez lui comme un véritable roi. Au nord du pays de Mâli, il y a des Berbères blancs qui vivent sous la domination de ce souverain. Il s'agit là des tribus Yantasar, Yantafrâs, Maddûsah, et Lamtûnah. Elles ont leurs propres cheiks, qui les gouvernent, sauf les Yantacar, ceux-ci ont leurs propres rois, dépendant de l'empereur de Mâli. »*

En réalité lorsque les Arabes sont loin de leur patrie, leur isolement les a amenés souvent à s'adapter en milieu africain noir. C'est ainsi que certains d'entre eux ont joué traditionnellement le rôle d'amuseurs dans les cours royales africaines. Bien que cet aspect des relations entre les deux groupes n'ait pas été souligné, il n'en est pas moins ancien, ni moins général. Khaldoun relate ainsi le cas de deux cour-

1. Ibn Batouta, *op. cit.*, p. 10.
2. Revue *Présence Africaine*, février-mars 1958, pp. 176-177.

tisans arabes, Abou Ishac et Toneidjen, qui firent partie du cortège de Mança lors de son retour de La Merque.

« *Nous fîmes partie du cortège royal et nous prîmes même le pas sur les vizirs et les chefs de la nation. Sa Majesté écouta avec plaisir les historiettes que nous lui racontâmes, et, à chaque station, elle nous fit cadeau de quelques plats de vivres et de sucreries.* » [1].

Cette tradition s'est répandue jusque dans les petites cours du Cayor où elle est très vivace. C'est ainsi que s'explique dans cette région l'existence de Maures adoptant opportunément des noms totémiques des princes africains régnant. Beaucoup de ressortissants blancs de la Mauritanie se font appeler Fall et Diagne parce que le Damel du Cayor normalement devait toujours être un Fall, tandis que les Diagne sont les propriétaires terriens Sérères de l'époque antérieure. Khaldoun insiste sur la place enviée que devait avoir Es Sakli dans la cour du Mali, en plus de la récompense reçue, lorsqu'il construisit la « Mosquée » de Kaoga (Gao) pour Mança Mouça.

L'empire Songhaï s'étendait depuis l'Est du Niger jusqu'à l'Océan Atlantique et « *de la frontière du pays de Bindoko jusqu'à Teghezza et ses dépendances* » [2] sous Askia Mohammed. Les effectifs de l'armée levée à la hâte pour combattre Djouder, étaient de 12 500 cavaliers et 30.000 fantassins.

## SONGHAI

Le Songhaï hérite de la renommée internationale du Mali. De Kankan Mouça à l'Askia Mohammed, le souvenir des voyages des princes africains est consigné dans les Annales de l'Orient où l'étonnement devant la puissance des empires africains est indescriptible.

« *Dans leurs Annales, les peuples de l'Orient ont relaté le voyage du prince ; ils ont marqué leur étonnement de la puissance de son empire, mais ils n'ont pas dépeint Kankan Mouça comme un homme large et généreux. C'est qu'en effet, malgré l'étendue de ses Etats, il ne donna en aumônes dans les deux villes saintes qu'une somme de vingt mille pièces d'or, tandis que Askia El Hadj Mohammed consacra au même objet cent mille pièces d'or.* » [3]

Sonni Ali [4], appelé encore Ali Ber ou Ali le Grand, chasse les Touaregs qui avaient investi Tombouctou après les Mandingues de 1434 à 1468. Le chef Touareg Akil s'enfuit à Biro (Oualata) sans livrer

1. Ibn Khaldoun, *op. cit*, pp. 109 à 115.
2. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XIII, p. 121.
3. *Id.*, chapitre III, p. 14.
4. Il est le premier à prendre le titre de Dali qui est l'équivalent de César dans la tradition africaine.

bataille à la vue de Sonni Ali : il emmena avec lui tous les jurisconsultes et les membres du clergé qui étaient favorables à la domination des Touaregs. Ces derniers s'étaient livrés aux pires exactions pendant les trente-quatre ans qu'avait duré leur domination. En réalité, ils ne s'étaient jamais installés définitivement dans la ville ; l'administration antérieure avait persisté : la ville était toujours gouvernée par un Tombouctou Koï qui percevait l'impôt en leur nom. C'est après une série d'humiliations, de pillages et de massacres que le Tombouctou Koï sollicita l'aide de Sonni Ali pour délivrer la ville. Celui-ci y entra le 30 janvier 1468. Les Touaregs se contentaient de nomadiser et de faire des descentes périodiques dans Tombouctou ; leur domination ne s'était jamais étendue sur la rive droite du fleuve, d'après Sadi. Les Touaregs devinrent, non les mercenaires, mais les vassaux des Askias de Kaoga jusqu'à la fin de l'empire. Sonni Ali conquit le Bara, le pays des Berbères Senhâdja-Nou, alors gouverné par la reine Bikoun-Kabi. Il s'empara de toutes les régions montagneuses où campaient les Berbères ainsi que du pays des Kounta [1]. Les Berbères vaincus sont assimilés et intégrés dans l'organisation politico-administrative noire ; de leurs chefs de tribus, l'Askia fait désormais des Koï tenus à des redevances fixes. Ainsi, le Maghcharen-Koi et l'Andassen-Koï étaient tenus de fournir chacun douze mille hommes de troupes en cas de guerre. Les Touaregs étaient alors loin de se considérer comme appartenant à la même communauté politique que les Arabes. Ce fut, en effet, avec ces contingents, soit vingt-quatre mille Touaregs, plus ses autres forces, que l'Askia Daoud fit campagne contre les Arabes de Bentanba en mai 1571 [2]. La fidélité des vassaux résista à toute épreuve; même durant la guerre contre le Maroc l'Andasen Koï resta fidèle à l'Askia jusqu'à sa mort. Lorsque l'Askia Ishaq Ier, qui monta sur le trône en 1539, reçut un jour de Maulay Ahmed, roi du Maroc, une invitation à lui livrer les mines de sel de Teghezza, il lui répondit dans les termes suivants :

« *L'Ishaq qui écoutera* (cette invitation) *ce n'est pas moi ; cet Ishaq là est encore à naître. Puis il envoya deux mille Touaregs montés en leur enjoignant de saccager toute l'extrémité de la région du Draa du côté de Merrâkech, de ne tuer personne et de revenir ensuite sur leurs pas.* » [3]

L'ordre fut exécuté scrupuleusement ; le marché des Beni-Asbih fut pillé, ainsi que toutes les richesses de la région du Draa. L'Askia démontrait ainsi sa puissance au Sultan qui n'eut aucune réaction

Cette invitation posait déjà, implicitement, le problème des frontières de l'Afrique Noire, tout au moins sur le plan politique. Tout ce qui précède permet de montrer que, pendant plus de mille ans, des gouverneurs noirs ont administré les marches frontières de Teghezza sur le Tropique, de Oualata et d'Aoudaghost. La bande de désert, située entre le Tropique et une ligne passant par le Draa et Sidjilmessa, a

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XII, p. 104.
2. *Id.*, chapitre XVII, p. 178.
3. *Id.*, chapitre XVI, p. 164.

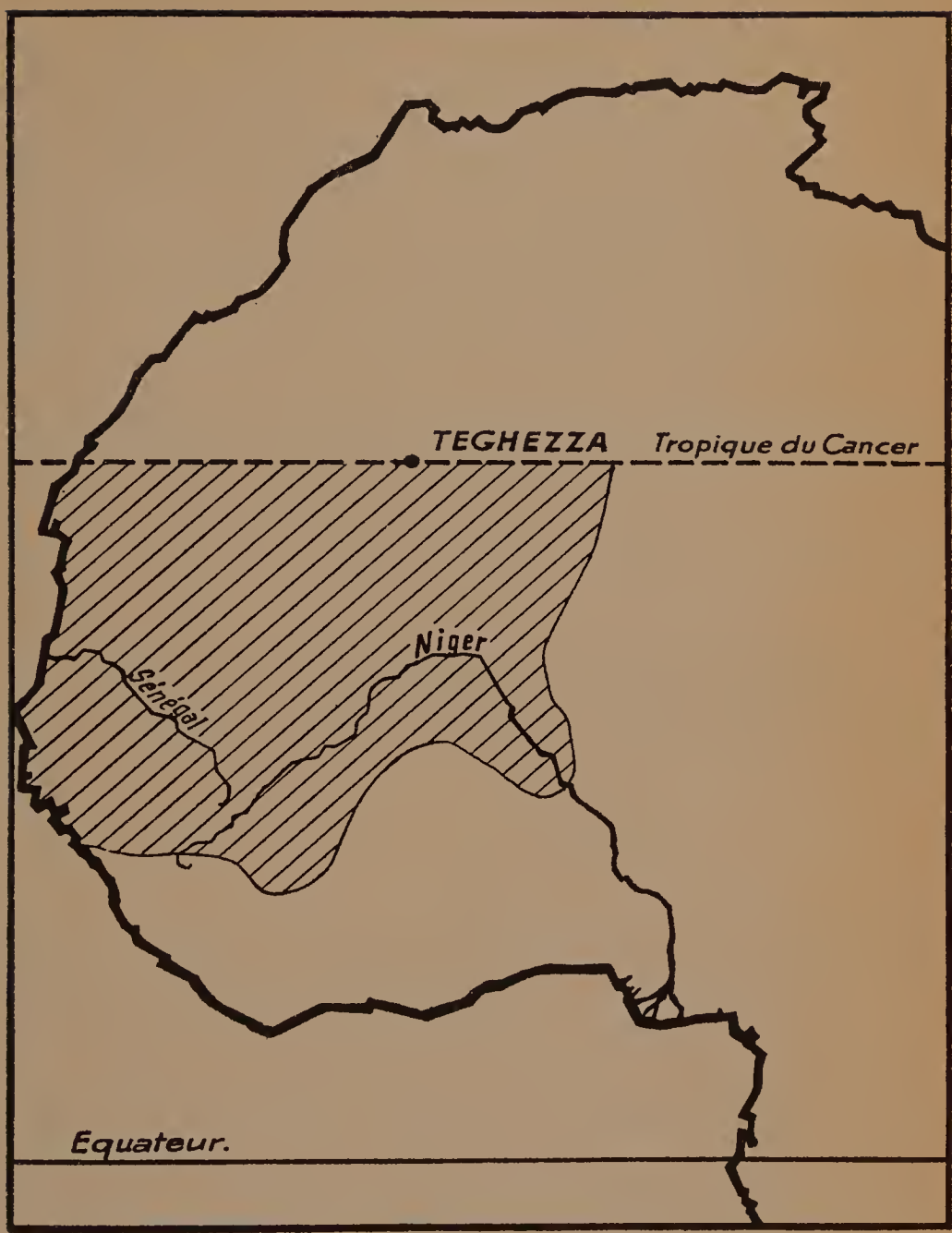


FRONTIERES DES EMPIRES AFRICAINS DE L'OUEST.

toujours constitué un *no man's land* appartenant également aux deux pays, elle n'a jamais relevé d'une autorité politique précise, ni d'un côté, ni de l'autre ; zone non administrée, elle était dangereuse à traverser à cause des Berbères Messoufa dont certains éléments n'hésitaient pas à attaquer les caravanes, quand ils ne pouvaient pas se faire payer pour leur servir de guides. Un des derniers Teghezza Mondzo, au service de l'Askia, mourut dans cette ville en 1557 : il s'appelait Mohammed Ikoma [1]. Le caractère universel et l'esprit cosmopolite qui régnaient dans cet empire ne sont nulle part mieux soulignés que dans la prière attribuée au roi de Djenné, Konboro, au moment de sa conversion à l'Islam. Il demanda, entre autres choses ;

« 1° *Que, celui qui, chassé de son pays par l'indigence et la misère, viendrait habiter cette ville, y trouvât en échange, grâce à Dieu, abondance et richesse, de façon qu'il oubliât son ancienne patrie ; 2° que la ville fût peuplée d'un nombre d'étrangers supérieur à celui de ses nationaux.* » [2]

L'Europe aryenne a connu, dans l'Antiquité, le patriotisme intéressé de l'Etat-Cité : elle connut l'universalisme avec l'Eglise au Moyen Age ; elle aboutit au nationalisme avec le démembrement de l'empire universel et la formation des Etats nationaux modernes L'Afrique Noire restera au stade de cette conscience universelle sur le plan politico-social, jusqu'à la rencontre avec l'Occident. C'est alors qu'ayant subi les effets d'un nationalisme conquérant, expansionniste, elle essaiera de riposter avec les mêmes armes ; ainsi le nationalisme africain ne pourra jamais verser dans le chauvinisme quant au fond : il consistera, tout au plus, en un développement des valeurs culturelles, morales et matérielles qui font la force des peuples, qui assurent la survie dans le monde actuel, en une libération de la volonté de transformation qui sommeille dans la conscience populaire.

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'empire de Ghana a précédé de cinq cents ans celui de Charlemagne dont le sacre eut lieu en l'an 800. Depuis le démembrement de l'empire Romain au IVe siècle, jusqu'à cette date, l'Europe ne fut qu'un chaos, sans organisation comparable à celle de l'empire africain. C'est avec Charlemagne que commença le premier effort de centralisation, mais on peut affirmer, sans exagération, que l'Europe n'a jamais trouvé, pendant tout le Moyen Age, une forme d'organisation politique supérieure à celle des Etats africains. On est d'accord sur le fait que le type d'organisation africaine est indigène : elle ne saurait venir de la Méditerranée aryenne ou sémitique. S'il fallait absolument la rattacher à des formes antérieures, il faudrait songer à la centralisation administrative de l'Egypte Pharaonique, avec ses nomes. Chaque gouverneur de province, en

1. Sadi, *op. cit.*, chapitre XVII, p. 174.
2. *Idem*, chapitre V, page 24.

Afrique Noire, était une réplique du roi, avec sa petite cour. Apparemment, tous les éléments nécessaires étaient en place pour la naissance d'une féodalité. On peut donc se demander pourquoi, jusqu'à leur disparition au contact de l'Occident, les empires africains ne se sont pas transformés en une féodalité politique par l'émancipation progressive des Gouverneurs de province. Pourtant, chez les Mossi, une fois qu'un gouverneur était nommé, en l'occurence un ministre, le roi qui l'a désigné conformément aux traditions, ne peut plus le destituer. On peut citer quatre raisons pour expliquer cette cohésion qui fut remarquable, si l'on excepte les sécessions périodiques de quelques provinces périphériques ; mais, dans ces derniers cas, il s'agit moins d'une province qui se détache par la rébellion de son gouverneur que d'un ancien petit Etat, récemment annexé, mais qui, n'étant pas encore suffisamment assimilé à l'Empire, trouve assez de personnalité pour se dégager à la moindre faiblesse de l'organisation centrale. Ce fut le cas des Etats du Sénégal, vis-à-vis de Ghana : Djoloff, El Ferouin, Silla et même le Diâra.

*a)* Une de ces raisons est d'ordre religieux. Il paraît hors de doute, dans les monarchies traditionnelles, comme le Mossi et le Ouadaï, à l'Est du Tchad, que la Constitution était vécue par l'ensemble du peuple. Les responsables avaient une idée religieuse de leur fonction, ce qui les empêchait de profiter des faiblesses internes de l'organisation politique. On a vu que, chez les Mossi, il y eut un seul cas de lutte politique interne, et il fut très tardif.

*b)* Dans les empires islamisés, comme le Songhaï, la tradition fait place à un contrôle administratif strict, qui laisse très peu de place à des velléités féodales, à des possibilités de manœuvres sécessionnistes. Tout émanait de l'Askia et tout aboutissait à lui. Le Tarikh es Soudan rapporte que Askia Mohammed soumit les peuples « *par le glaive et par la force jusqu'au Teghezza* » et qu'il « *fut aussi docilement obéi dans tous ses Etats que dans son propre Palais* » [1].

Les gouverneurs de province n'étaient que de simples fonctionnaires, révocables à tout moment, au Songhaï ; mais ils pouvaient rester en fonction pendant plus de dix ans, ou toute la durée de leur vie, s'ils ne nourrissaient pas visiblement des ambitions au-dessus de leur charge et si leur administration était correcte.

*c)* Il s'est produit dans l'histoire européenne du Moyen Age un fait qui n'a pas son parallèle en Afrique : ce sont les invasions barbares. Certes tous les continents ont été envahis depuis la Préhistoire par des peuples de race différente ; mais, dans la période historique, on ne connait pas, en ce qui concerne l'Afrique Noire, des invasions dont la soudaineté et l'intensité aient atteint le degré de celles que l'Europe a connues au X^e^ siècle. La nouvelle société européenne, née de la fusion des Gallo-Romains et des Barbares des invasions du IV^e^ siècle, était déjà en place. Elle avait connu ses premières structures, les premières ébau-

1. Sadi, T.S., *op. cit.* chapitre XIII, page 121.

ches de centralisation administratives, à l'époque de Charlemagne. A la mort de ce dernier, l'Europe est partagée en trois royaume entre ses petits-fils. C'est dans ces circonstances qu'elle sera de nouveau envahie au Xe siècle par les Normands. Comme l'a montré André Ribard, l'insécurité qui régnait alors dans les campagnes poussa les paysans à se grouper autour d'un protecteur fort, un seigneur, dont l'autorité sur ses protégés devenait chaque jour de plus en plus réelle, alors que celle du roi pratiquement isolé dans sa capitale était de plus en plus symbolique. C'est donc sous l'influence du danger extérieur, dont il fallait se protéger à tout prix, que la féodalité européenne est née et s'est renforcée, parallèlement à l'occupation et à la prise de possession de la terre par les seigneurs. On a souvent parlé d'invasions arabes en Afrique : elles sont vraies en Afrique du Nord, elles sont imaginaires en Afrique Noire. Autant les Arabes ont conquis l'Afrique du Nord par la force des armes, autant ils n'ont fait que pénétrer pacifiquement l'Afrique Noire ; le désert a toujours servi d'écran protecteur. Depuis l'échec des premiers Omeyades, au VIIIe siècle, aucune armée arabe n'a jamais traversé le Sahara pour tenter de conquérir l'Afrique, si l'on excepte la guerre contre le Maroc au XVIe siècle. Pour la période qui intéresse notre étude, c'est-à-dire du IIIe au XVIIe siècles, aucune conquête n'eut lieu par la voie du Nil : celle du Soudan, accomplie avec la collaboration de l'Angleterre, ne date que du XIXe siècle. Il n'y a jamais eu non plus de conquête arabe du Mozambique ou d'une autre région de l'Afrique de l'Est. Les ressortissants arabes installés dans ces régions, et qui sont devenus de grands chefs religieux, étaient comme partout arrivés individuellement et se sont installés pacifiquement; ils doivent leur influence, leur rayonnement ultérieur à leurs vertus religieuses et spirituelles. Ainsi les conquérants arabes dont parlent les sociologues sont nécessaires à leurs théories, mais n'existent pas dans la réalité. Elles ne sont attestées par aucun document historique probant à l'heure actuelle. Il sera question de l'épisode de l'occupation tardive de Tombouctou par les Marocains, au chapitre VII. On verra que le caractère circonscrit du phénomène ne permettait pas le déclanchement de cette panique générale qu'il y eut en Europe et qui eût été nécessaire à l'éclosion d'une féodalité africaine. D'après Ibn Khaldoun, c'est plutôt d'Afrique, de l'Ethiopie et de la Nubie, qu'était partie une expédition pour la conquête du Yémen.

« *A côté d'eux* (des Demdem) *se trouvent les Abyssins, la plus puissante des nations nègres ; ce fut de leur pays que partit l'expédition qui, du temps de Dou Nouas, traversa la mer pour s'emparer du Yémen.* » [1]

Il s'agit probablement de l'expédition éthiopienne qui eut lieu aux environs de la naissance de Mahomet, et à laquelle il est fait allusion au verset du Coran intitulé « Le conducteur des éléphants ».

*d*) Tandis qu'au Moyen Age tout le système féodal va dériver de la possession de la terre, par une frustration progressive des habitants

1. Ibn Khaldoun, *op. cit.*, pp. 106 et 107.

protégés — c'est ainsi qu'est née la noblesse terrienne — en Afrique Noire, ni le roi, ni un seigneur quelconque n'ont jamais eu le sentiment d'une possession réelle du sol. La possession de la terre n'a jamais polarisé la conscience du pouvoir politique. On a vu que des raisons religieuses s'y opposent. Le roi, le petit seigneur local, savent qu'ils possèdent des esclaves, ils savent qu'ils règnent sur tout un pays, dont ils connaissent parfaitement l'étendue et dont les habitants leur paient un impôt déterminé. Mais, ils n'ont pas le sentiment d'être propriétaires du sol. La situation du paysan africain est donc diamétralement opposée à celle du serf attaché à la glèbe et appartenant, lui et la terre qu'il cultive, à un maître-seigneur. Les conditions dans lesquelles les « maîtres-du-sol », les tout premiers, comme les Laman Sérères, par exemple, offraient des lopins de terre, n'étaient pas comparables à celle en vigueur au temps de la féodalité : elles ne pouvaient jamais conduire à l'aliénation de la liberté d'un non-esclave. Dans les cas les moins avantageux, il s'agissait d'une location annuelle garantie par un contrat verbal résiliable à la fin de chaque saison. Même le travailleur pauvre, le *navetane*, qui n'a que la force de ses bras, ne pouvait être réduit en esclavage. Il travaille le matin pour le Laman et l'après-midi pour lui, dans le lopin qui lui est concédé.

Le sentiment aigu de la propriété privée qu'on rencontre actuellement chez les Lebou de la presqu'île du Cap Vert, est un phénomène récent lié au développement et à la mise en valeur de Dakar depuis le gouverneur Pinet-Laprade (1857). C'est lui qui procéda au premier lotissement et donna les autorisations de construction. Le développement économique du port de Dakar ne tarda pas à donner une valeur singulière à tous les terrains de la presqu'île, ce qui amena les propriétaires Lebou, qui jusque-là, en faisaient peu de cas, à les apprécier à leur nouvelle valeur.

Telles sont les quatre raisons qui, vraisemblablement, expliquent l'absence d'une féodalité, au sens terrien, dans l'histoire de l'Afrique Noire.

## RESSOURCES DE LA ROYAUTE ET DE LA NOBLESSE

### IMPOTS

Quels étaient donc les moyens d'existence de cette noblesse non-terrienne ? Quelles étaient, en particulier, les ressources matérielles et les finances du roi ? On a vu que l'institution de l'impôt, conçu d'abord comme une dîme, comme un prélèvement rituel, sur les biens des sujets, était générale dans les empires. Comme partout, elle fut d'abord réglée en nature, puis en monnaie d'or au Songhaï et au Mali.

Le litige qui opposa le Tombouctou Koï au chef Touareg Akil, et qui entraîna l'intervention de Ali Ber, provint du partage de l'impôt perçu. Il était de coutume d'affecter un tiers de l'impôt au Tombouctou Koï, mais Akil ne daigna pas lui remettre une seule pièce d'or des trois

mille mitsqâls qu'il reçut [1]. Il semble que l'Askia Ishaq Ier ait relativement accablé d'impôts les commerçants de Tombouctou. Un ancien chanteur, Mahmoud-Yaza était l'agent chargé de ces perceptions. On récupéra soixante-dix mille pièces d'or après la mort d'Ishaq [2]. Ces deux faits prouvent à la fois la généralité de l'usage de l'impôt et de la monnaie d'or au Songhaï.

## DOUANES

La deuxième ressource financière importante du roi était constituée par les prélèvements douaniers. Un système douanier strict était établi dès l'époque de Ghana ; il fut maintenu par les empereurs du Mali et du Songhaï ; les redevances étaient payables sur les importations et les exportations. D'après Bekri, le Tounkara de Ghana prélevait un droit d'un dinar d'or sur chaque âne chargé de sel qui entre dans son pays et deux dinars sur chaque charge de la même substance que l'on exportait. Pour une charge de cuivre, on payait cinq mitsqâls et dix pour une charge de marchandise [3].

## MINES D'OR

La principale ressource des souverains de l'Afrique Noire, de l'antiquité aux temps modernes, de l'Océan Indien à l'Océan Atlantique, c'est-à-dire de la Nubie d'Hérodote et de Diodore de Sicile au Ghana de Bekri, au Mali de Ibn Batouta et de Khaldoun, au Songhaï de Sadi et Kati est l'or extrait des mines. D'après une anecdote rapportée par Hérodote, l'abondance de l'or en Nubie était telle que les chaînes des prisonniers étaient fabriquées avec ce métal. Bien sûr, il n'est pas question de prendre ce récit au pied de la lettre ; néanmoins, il symbolise une réalité économique, une société où l'or semblait plus répandu que tout autre métal. Les faits constatés sont assez conformes à cette légende : l'étymologie de Nubie signifierait or. Historiquement, la Nubie est le pays où l'Egypte est toujours allée chercher son or.

L'or de Ghana était accumulé, selon Bekri, dans la ville fortifiée de Ghïarou à 18 jours de la capitale, sur le Haut-Sénégal. L'abondance du métal était telle que le souverain abandonnait au peuple tout l'or en poudre qu'il pouvait extraire des mines de l'empire. Mais le roi gardait pour lui tout morceau d'or natif trouvé ; sans cette précaution, pense Bekri [4] l'or deviendrait si abondant qu'il n'aurait presque plus de valeur dans le pays. Ainsi, au lieu d'une mainmise totale sur les mines de tout son empire, le Tounka se contente de la partie du métal trouvé sous

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre VII, p. 40.
2. *Id.*, chapitre XVI, p. 164.
3. Bekri, *op. cit.*, *Description de Ghana et mœurs de ses habitants*, p. 330.
4. *Id.*, p. 330.

forme de blocs. Un de ceux-ci, d'après Khaldoun, pesait quinze livres ; il appartenait au Mança du Mali qui en avait hérité : il fut vendu à des marchands égyptiens par le Mança Djata, petit-fils de Mança Mousa, qui épuisa le Trésor Royal [1].

Le Mali hérita ainsi des mines de Ghana situées au Bambouk, ces mêmes mines qui étaient connues des Carthaginois et que les Romains explorèrent après la destruction de Carthage par Scipion Emilien (Bambouk : Bamboutum, des Romains) [2].

La région de Gao, à l'Est du Niger, produisait également une grande quantité de poudre d'or et Bekri pense que c'est même le premier pays producteur de cette matière [3].

Cet or qui fut toujours abondant durant l'histoire des Etats africains était la monnaie essentielle pour les échanges internationaux, d'abord avec l'Orient arabe, puis avec la Méditerranée européenne (Portugais, Espagnols). Il a contribué puissamment à la prospérité économique du pays ; il a sans aucun doute, dispensé les souverains d'exténuer d'impôt et de charges, leurs différents peuples. Pour saisir la différence de la situation économique, celle des conditions de traitement entre le bas peuple de l'Europe du Moyen Age et celui de l'Afrique Noire, il faudrait s'imaginer, en 1067, le roi et les seigneurs féodaux accordant aux serfs et aux paysans le droit de s'approprier une richesse équivalente à cette poudre d'or africaine, dans le cadre des ressources naturelles de leurs pays. Il importe donc de tenir compte de ce facteur économique dans l'explication de la physionomie particulière de l'évolution politico-sociale africaine

## TRESOR ROYAL

Le souverain avait donc un Trésor garni à la fois d'or en pièces de monnaie et d'or en blocs à l'état natif. Il avait des greniers où étaient accumulés les impôts en nature, comme les céréales et des magasins pour la conservation de certains produits fabriqués : selles, épées, harnachements, étoffes, etc... Une bonne partie du Trésor de Sonni Ali, était confiée au Cadi de Tombouctou, peut-être parce que les Cadi, de par leur fonction, sont traditionnellement des hommes intègres : ce Trésor a bien existé car c'est là-dessus que l'Askia Mohammed, après son coup d'Etat, son avènement, préleva la somme qui lui permit de faire son pèlerinage à La Mecque.

## BUTIN

Les expéditions extérieures rapportaient également des biens. Soit pour assurer la sécurité de ses frontières, soit pour agrandir leurs Etats.

1. Ibn Khaldoun, *op. cit*, p. 115.
2. Kaarta viendrait-il de carthago ? (Voir carte.)
3. Bekri, *op. cit.*, p. 334.

les souverains se livraient à des expéditions militaires, en dehors des pays habités par leurs propres sujets, qu'ils devaient protéger. L'occasion était favorable chaque fois que deux Etats limitrophes n'étaient pas alliés : les frontières étaient alors gardées avec vigilance et parfois, un réflexe de défense pouvait déclencher le conflit. On en profitait alors pour razzier les biens des vaincus. C'est ainsi qu'en mars 1513 El Hadj Askia Mohammed fit une expédition au Kachena ; en février 1514, il entreprit une campagne contre El-Odâla, Sultan d'Agadez, qui se termina le 15 février 1515 ; mais comme il n'eut pas soin de donner une partie du butin à ses vassaux, l'un d'entre eux, Kotal, chef de Liki et surnommé Konta, se révolta contre lui : une bataille s'engagea à l'issue de laquelle les troupes de l'Askia ne purent vaincre d'une façon décisive celles de Konta Ce dernier s'émancipa ainsi de l'autorité de l'Askia. Cette situation dura jusqu'à la fin du Songhaï. Une reconquête fut tentée en vain entre le 5 février 1516 et le 24 janvier 1517 [1].

Trois faits sont à retenir. Contrairement à ce qu'on laisse entendre parfois, les expéditions étaient dirigées par principe à l'extérieur, pour les raisons déjà invoquées, et non contre les propres sujets du souverain vivant à l'intérieur de son royaume. Cette erreur politique majeure n'a été commise que très rarement par quelques petits rois émigrés, en désespoir de cause. Ce fut probablement le cas de certains Damels du Cayor, confinés à l'intérieur d'un territoire relativement étroit et pauvre et dont les frontières étaient limitrophes de royaumes puissants et belliqueux qu'il n'était pas question d'attaquer.

Le butin ainsi acquis constituait effectivement une source de revenus.

Enfin, Konta, le chef qui s'émancipe, n'est ni un fonctionnaire, ni un chef de l'armée qui se serait mutiné, mais le petit roi d'une région extérieure qui avait été annexée et qui s'émancipe de nouveau.

L'Askia était le centre du système administratif dont il connaissait tous les rouages. On a vu qu'il nommait à toutes les fonctions, auxquelles il pouvait désigner son fils. Il désigne le Cadi, les généraux, etc... Il lui arrive de demander à un fonctionnaire promu à un grade supérieur de désigner son propre successeur. Askia El Hadj (avènement : 7 août 1582) après avoir réduit une révolte de palais, éleva le Kala-Châ Denkelko qui lui était resté fidèle aux fonctions de Hi-Koï en remplacement de Bokar qui l'avait trahi. Il lui demanda ensuite, pour le combler de satisfaction, de bien vouloir désigner son successeur ; le nouveau Hi-Koï n'hésita pas à choisir son propre fils [2].

## REDEVANCES LIEES A L'ACCES AUX CHARGES ADMINISTRATIVES

La nomination aux différentes fonctions, dans les royaumes traditionnels, était accompagnée du paiement d'une redevance coutumière, mais

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XIII, pp. 129 et 130.
2. *Idem*, chapitre XVIII, p. 193.

qui n'était pas remise forcément au roi. Ainsi, chez les Mossi, le « chef du sable » était l'homme qui confirmait chacun dans sa fonction, y compris le roi, en lui donnant, suivant un rite religieux, un peu de sable pris dans un trou spécialement aménagé à cette fin : on était alors tenu de lui donner quelques biens dont l'importance variait avec la fonction. On saisit encore ici cet aspect de la structure sociale africaine, cet aspect de la société de castes ; les biens matériels passent souvent à côté des grands chefs et des grands dignitaires pour glisser dans les mains des hommes de caste, des travailleurs professionnels. Rien de comparable avec la société féodale où le seigneur encaisse tout. Plus tard, avec la profanation de la fonction royale, sa laïcisation, cette redevance retournera au roi. Ainsi, au Songhaï, à l'époque de la lutte contre le Maroc, un Fondoko investi devait donner deux mille vaches [1].

## GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION : OTAGES

Tous les souverains du Soudan trouvaient que c'est une sagesse politique et administrative d'astreindre les enfants de leurs vassaux à un service d'une durée variable dans leur palais. Certains de ces jeunes princes y restaient toute leur vie, comme des sortes de pages, traités évidemment, conformément à leur rang tandis que d'autres retournaient dans leur province après un certain nombre d'années passées comme otages. Sadi remarque que cette coutume s'est perpétuée depuis le temps de Mali jusqu'à son époque et qu'elle était générale au Soudan [2].

C'est ainsi qu'Ali-Kolon, le futur Sonni Ali, fut d'abord otage du Mança du Mali du temps où sa patrie d'origine, Songhaï, était vassale du Mali. On sait que, malgré les précautions prises par le suzerain de son père, il devait réussir à s'échapper pour fonder le véritable empire de Kaoga, dont les frontières, avant son avènement, ne dépassaient pas les faubourgs de cette ville. Le plan mûri et exécuté par Sonni Ali prouve, s'il en était besoin, que les mesures prises par les rois soudanais n'étaient pas superflues. Durant cette période d'éducation des fils de leurs vassaux, ils espéraient les assimiler à leurs idées, les associer étroitement aux intérêts du royaume, pour qu'ils ne se sentent plus des étrangers devant les combattre par obligation filiale. Il s'agissait de la poursuite clairvoyante d'une politique d'affermissement des liens des différentes provinces au berceau du royaume, d'un effort d'intégration après l'annexion d'une province. Ainsi agissaient exactement, à une époque antérieure, les Pharaons d'Egypte à l'égard des fils des princes asiatiques qui étaient leurs vassaux à partir de la XVIII^e Dynastie, après la conquête de Thoutmès III. Ce procédé d'assimilation n'est donc pas le moindre facteur des méthodes de gouvernement et d'administration africaines.

---

1. Sadi, T.S., *op. cit*, chapitre XXVII, p. 298.
2. *Idem*, chapitre II, pp. 10 et 11.

## SONGHAI

Au Songhaï, les généraux n'étaient plus des esclaves, systématiquement ; ils pouvaient être des hommes de condition quelconque ; il en était de même pour les fonctionnaires. La carrière d'El Amin illustre éloquemment ce fait. Sous Askia Mohammed il n'était qu'un simple palefrenier, faisant partie du cortège royal et de ceux qui, à tour de rôle, étaient chargés de sangler la selle du cheval du roi. Askia Ismaël le promut chef des piétons ou maître de route ; il exerça ces fonctions jusqu'à l'avènement d'Askia Daoud qui fit de lui un Dienné-Monzo, c'est-à-dire un chef de la ville de Dienné. Passer de la situation de palefrenier à celle de gouverneur d'une des plus grandes villes commerçantes de l'Empire, est ce qu'on peut appeler vraiment, faire carrière.

Les barrières établies antérieurement avec le système de castes, par la division du travail, ont cédé partiellement ; on a l'impression qu'on peut aspirer à toutes les fonctions que permettent d'espérer la chance, les intrigues et le mérite. Il faut rappeler que le fondateur de la dynastie des Askia, celui qu'on surnomme Mohammed-le-Grand, le Prince Croyant, n'était qu'un lieutenant de Sonni Ali qui a usurpé le trône après avoir vaincu son fils, Beker Daou (3 mars 1493). Une idée importante semble avoir disparu : celle de légitimité [2]. Tout chef victorieux est légitime, les faits le prouvent : les nombreux coups d'Etat dont est constellée l'histoire du Songhaï. Le peuple le reconnaît immédiatement dans ses fonctions ; il ne lui réserve aucune rancœur. Une branche royale naît et se développe à partir d'une souche populaire très basse; au bout d'une génération, elle acquiert pratiquement le même prestige que les autres familles régnantes pré-existantes. On assiste ainsi à un développement parallèle de plusieurs dynasties rivales, pour autant que celles-ci se confinent dans des familles relativement distinctes : une situation exactement identique à celle qui règne au Cayor au XVII^e siècle, et qui est peut-être héritée du Songhaï. L'existence de la secte musulmane Kharédjite n'est peut-être pas étrangère à cet état de choses ; elle est caractérisée par le refus de reconnaître un chef suprême de l'Islam, un Khalife, une sorte de pape musulman, et par le fait que tout fidèle, quelle que soit la modestie de ses origines sociales, peut être élevé au rang de roi s'il a les qualités correspondantes. Sonni Ali appartenait nominalement à cette secte [3].

## DIFFERENTS MINISTERES

La hiérarchie des fonctions au Songhaï était stricte. Le pays était divisé en provinces, cantons, villages, villes importantes à caractère commercial comme Dienné et Tombouctou, marches frontières qui étaient

1. Sadi, T.S., *op. cit.* chapitre XVII, pp. 171 et 172.
2. *Id.*, chapitre XIII, pp. 116 et 117.
3. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre II, p. 12.

des sortes de places fortes comme Téghezza, Oualata, Néma, etc... Le Sultan, le Fari, gouvernaient des provinces ainsi que le Châ ; il y avait le Dendi-Fari, le Kormina-Fari, le Kala-Châ. Le Farba, le Mondzo et le Koï gouvernaient des villes de nature différente avec leurs alentours. Il y avait ainsi le Tombouctou Koï, le Hi Koï, le Dirma Koï, le Hombori Koï, etc..., le gouverneur de la marche frontière de Oualata, avec ses dépendances, était un Farba au temps du Mali : l'équivalent de Farba, en Songhaï, est Farma. La marche frontière de Téghezza, sur le Tropique, était gouvernée par un Mondzo. Le Balama était une sorte d'intendant général ; ce titre est plus ancien que celui d'Askia, d'après Kati.

*L'assara Moundio*, était une sorte de commissaire de police, ex : l'assara Moundio de la ville de Djenné — de Tombouctou.

*L'Anfara-Kouma*, est le juge traditionnel de l'époque anté-islamique. C'était une fonction héréditaire toujours occupée par des ressortissants du clan des Kouma. C'étaient des anfara, c'est-à-dire des juges, d'où l'expression anfara-kouma qui a servi au Songhaï à désigner le Cadi. Kati insiste sur le fait qu'il s'agit d'une assimilation évidente après l'islamisation d'une expression traditionnelle à un terme arabe équivalent.

*Le Kan-Fari, ou Kormina-Fari*, est une nouvelle fonction créée par Askia Mohammed et occupée pour la première fois par son propre frère Amar Komdiago qui était Tondi-Farma sous Ali Ber ; elle correspondait à une véritable vice-royauté avec Tendirma comme capitale.

*Le Tounkoï, le Kouran, le Soira*, étaient des fonctions militaires subalternes exerçables dans une ville comme Dienné.

*Le Dienné Koï, le Bani-Koï, le Kara-Koï*, étaient des chefs administratifs et militaires de villes et de régions ; ils disposaient ainsi d'une garde territoriale.

*Le Guimi-Koi, ou Goumeî-Koï*, est le directeur du port.

*Le Hi-Koï*, est le responsable des embarcations, des pirogues.

*Le Yobou-Koï*, est le chef du marché.

*Le gari-tia*, est le réparateur des selles.

*Le Berbouchi-Moudio ou Mondzo*, est l'administrateur chargé des affaires concernant les Arabes berabiches.

*Le Koïra-banda moundio*, est l'administrateur de la banlieue d'une ville.

*Le Bareï-Koï*, est le chef de l'étiquette, du protocole.

*Le Ouanéi-farma*, est le ministre de la propriété.

*Le Sao-farma*, est le ministre des forêts.

*Le Lari-farma*, est le ministre des eaux.

*Le Koreï-farma*, est le ministre chargé des affaires concernant les minorités blanches qui vivent dans le pays.

*Le Tara-Farma*, est le chef de la cavalerie.

*Le Tari-Moundio*, est l'Inspecteur des cultures.

Certaines fonctions étaient cumulables : on pouvait être Fari-Mondzo. Le Fari est au-dessus du Koi ; le Hi Koï, Ali Doudou, provisoirement nommé Dendi Fari, a dû reprendre sa place dans l'Assemblée après sa destitution (comme on l'a déjà vu). Mais le Koï est au-dessus du Châ ; on a vu que la nomination d'un Kala Châ au poste de Koï correspond à une promotion. On ne reviendra pas sur la description des insignes et costumes officiels liés à ces fonctions. L'identité des termes désignant les fonctions administratives dans l'aire soudanaise occidentale, prouve s'il en était besoin, l'unification administrative antérieure de cette région.

## UNITE ADMINISTRATIVE

Delafosse avait déjà remarqué que « *dans beaucoup de pays du Soudan, on a usé et on use encore des mots Fari, Farima, Farhama, Fama (Mandé), Faran (Songaï), Fara (Haoussa), Far-Ba (Oouolof), qui proviennent peut-être de la racine « Far » sommet, cîme, chef, prince, d'où dérive également le titre des Pharaons.* » En réalité, en valaf, il existe à côté du terme Farba celui de Fari qui est une épithète impériale : Bour : Roi, Bour Fari : le Roi Suprême, l'Empereur, celui dont on ne peut pas dépasser la grandeur et la puissance. Le terme égyptien n'a pas l'étymologie que suppose Delafosse ; il est formé avec le pluriel de *Per :* l'enclos de la maison, et, par extension, la Maison du Pharaon. La signification de Per en valaf actuel est identique à celle de Per en égyptien ancien. En valaf, les mots commençant par P forment leur pluriel en changeant P en F : Peul bi : le Peul, Feul yi : les Peuls, Per Mi : l'enclos, Fer yi : les enclos ; d'où Fari, on se rappelle que si Pharaon a pu dériver du pluriel égyptien de Per, c'est parce qu'on avait pris l'habitude d'identifier le roi avec le nom de sa maison, qui était une double maison : Est-ce à dire que les créateurs des premiers Etats de l'ouest africain avaient gardé le souvenir d'une organisation étatique antérieure qui, par la Nubie, conduit à l'Egypte ? La généralité de ce terme dans toutes les langues africaines, les explications étymologiques qu'on peut en donner, laissent très peu de chance au hasard. S'il en était ainsi, une lumière nouvelle serait jetée sur cette première période de l'histoire africaine ; il ne s'agirait plus d'un commencement absolu, mais d'une continuation après émigration ; il n'y aurait plus alors rien d'étonnant à ce que la monarchie, dès l'origine, fût constitutionnelle : ses promoteurs, au lieu d'être des créateurs, ex-nihilo, auraient bénéficié d'une expérience politique antérieure. On s'expliquerait également le fait que les formes d'organisation politico-sociales des Etats africains, ne se rattachent qu'à celles de l'Egypte pharaonique, ne peuvent être expliquées à la rigueur que par celles-ci.

---

1. Delafosse, *Haut-Sénégal, Niger, op. cit.*

On ne soulève pas d'objections insurmontables en supposant l'impossibilité matérielle de gouverner un empire aussi vaste que l'Europe, de l'administrer, sans un minimum de bureaucratie. Il est difficile d'admettre que, durant mille cinq cents ans, les Tounka, les Mança, les Askia, se soient contentés de donner des ordres verbaux et de recevoir des réponses et des comptes de même nature; l'activité douanière des marches frontières, cela ressort de ce qui précède, supposait une comptabilité précise, de même le paiement des impôts et autres redevances implique la délivrance de reçus, surtout aux négociants, relativement mobiles, des marchés de Tombouctou, de Dienné, etc... Il en est de même en ce qui concerne les relations de toutes sortes qui existaient entre le pouvoir central et les différentes provinces, en vue de la coordination administrative. On verra, au chapitre VII, que l'écriture était depuis longtemps entrée dans les mœurs et que l'activité intellectuelle avait atteint un niveau à peine soupçonnable aujourd'hui. Les relations épistolaires étaient courantes : lorsque l'Askia Mousa prit le pouvoir, il écrivit deux lettres, l'une à son frère Otsman, l'autre à la mère de celui-ci, de manière à éviter un conflit éventuel [1]. Les Askia qui pratiquaient ainsi la correspondance privée, en faisaient aussi autant sur le plan administratif et poltique. Kati et Sâdl permettent de l'affirmer. La notion de document et d'archives existait d'une façon claire dans la conscience populaire : l'auteur du Tarikh es Soudan insiste sur le fait qu'il a vu l'original du document adressé par le Sultan du Maroc à l'Askia Ishâq II, à propos des mines de sel du Teghezza [2]. On avait l'habitude d'associer aux missives une pièce à conviction si elles n'étaient pas marquées d'un sceau inimitable : ainsi, lorsque le Tombouctou Koï entreprit d'ouvrir les portes de sa ville à Sonni Ali, il prit le soin de remettre sa chaussure au messager afin que Sonni Ali ait la preuve de l'authenticité et de la sincérité de la mission [3]. L'existence d'archives africaines sera confirmée par un apport supplémentaire de faits lorsqu'il sera question de l'enseignement et de l'éducation.

## ORGANISATION MILITAIRE

En donnant ci-dessus les effectifs des armées du Ghana, du Songhaï, on a montré seulement l'importance des forces impériales. Le moment est venu d'analyser la structure de ces armées, leur répartition, leur armement, leur stratégie et même leur tactique.

## STRUCTURE

Au Mali et au Songhaï, nous en avons la preuve certaine, le roi qui nommait les généraux était lui-même le généralissime de l'armée et

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XIV, p. 135.
2. *Idem*, chapitre XXI, p. 216.
3. *Idem*, chapitre VII, p. 40.

dirigeait en personne les opérations militaires, comme plus tard les Damel Dorobé du Cayor. Le Tarikh es Soudan fait remarquer qu'Askia El Hadj n'a jamais pu entreprendre une expédition durant tout son règne, car au moment de son avènement, il fut atteint d'une maladie qui l'empêchait de monter à cheval. Ce fut là une exception qui tranche sur le cas général de tous les autres Askias [1].

Dans chaque royaume, dans chaque Etat, l'armée était divisée en plusieurs corps, affectés à la défense des différentes provinces, mais sous le commandement du pouvoir civil. Ainsi, chaque gouverneur de province avait à sa disposition une fraction de cette armée à laquelle il pouvait assigner des tâches sous les ordres d'un général dont les pouvoirs étaient strictement militaires. A un échelon inférieur, au-dessous du roi, dans le domaine politique ou administratif, la séparation des pouvoirs civil et militaire était donc très nette. Le roi du Mali, au moment où il conquit le Songhaï, Tombouctou, Zâgha, Mima, le Baghena, et les environs de cette région jusqu'à l'Océan Atlantique, avait sous ses ordres deux généraux ; l'un chargé de la défense de la partie méridionale de l'empire, sur la frontière Mossi, l'autre de la partie septentrionale à la lisière du désert. Leurs noms respectifs étaient Sankar-Zouma et Faran-Soura. C'étaient les titres correspondants à leur fonction militaire. Chacun d'eux avait sous ses ordres un certain nombre d'officiers et de corps de troupes [2]. Les frontières de l'Ouest de l'Etat de Dienné, avant la conquête de cette ville par Sonni Ali, étaient défendues par douze commandants de corps d'armée installés dans le pays de Sana : ils étaient spécialement affectés à la surveillance des mouvements du Mali. Le Sana-Faran était leur général en chef. On connaît même les noms propres de certains des officiers qu'il avait sous ses ordres : Yausoro, Soasoro, Mâtigho, Karimou, etc. De même douze commandants de corps d'armée étaient affectés à l'Est du Niger du côté de Titili [3].

Chez les Mossi, le Moro Naba que la tradition empêche de quitter sa capitale, ne peut pas diriger en personne les expéditions militaires ; cette tâche incombe de ce fait aux généraux en exercice. Les Mossi pratiquaient la levée en masse. Le danger passé, chaque citoyen retournait dans son foyer, son village ; l'armée était en quelque sorte dissoute, à l'exception de quelques corps de sécurité.

Au Songhaï, c'est à partir de l'Askia Mohammed que l'on prit l'habitude de distinguer le peuple de l'armée. Au lieu de la levée en masse, une armée permanente fut créée ; les civils qui n'étaient pas enrôlés pouvaient alors se livrer à leurs activités. Sous le règne de Sonni Ali, tous les ressortissants valides du peuple étaient enrôlables dans l'armée [4]. Les grandes divisions de l'armée étaient les suivantes : les chevaliers, la cavalerie, les fantassins, les corps auxiliaires de Touaregs, le corps d'élite d'infanterie, la garde du roi, une flotille armée.

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XVIII, p. 185.
2. *Id.*, chapitre IV, p. 20.
3. *Id.*, chapitre V, p. 25.
4. *Id.*, chapitre XIII, p. 118.

## CHEVALERIE

Les princes de l'Afrique Noire qui en avaient les moyens s'offraient une armure complète ou partielle comme celles des chevaliers du Moyen Age occidental. Après l'avènement de l'Askia El Hadj, le Kormina-Fari El Hadi entreprit, à partir du 13 février 1584, un mouvement de révolte en vue de s'emparer du pouvoir. Mais il échoua : l'Askia, qui était bien renseigné, lui fit enlever les boubous amples qu'il portait ; au-dessous était une cotte de mailles [1]. Lorsque le Balama Mohammed es-Sâdek se révolta contre l'Askia Mohammed Bano et qu'il entreprit, en mars 1588, de marcher sur Kaoga, l'Askia qui venait à sa rencontre pour lui livrer bataille était revêtu d'une cuirasse de fer [2] Comme il faisait une chaleur torride et que l'Askia était obèse, il mourut des effets de son armure.

Le Balama révolté était coiffé d'un casque en fer ; lorsque Omar-Kato lui lança un javelot à la tête, celui-ci ricocha sur le casque [3].

Un autre Sultan du Maroc, Maulay Ahmed, renouvela en décembre-janvier 1590 la demande qu'avait formulée un de ses prédécesseurs relativement aux mines du Téghezza. Ishâq II qui était alors l'Askia réagit violemment et envoya au Sultan, en signe de défi et de démonstration de force, une lettre injurieuse, des javelots et deux chaussures de fer [4].

L'armure complète du chevalier existait donc ; elle vient d'être passée en revue : la cotte de maille et la cuirasse de fer, le casque, les chaussures, le javelot... tout était là. Les princes africains du Songhaï étaient donc armés en chevaliers. Cet usage était certainement moins répandu qu'en Europe, ne serait-ce que pour des raisons de climat, comme l'illustre la fin de l'Ashia Bano, mort étouffé [5]. L'explorateur Barth a vu de tels chevaliers au Royaume du Bornou à une époque plus récente, vers 1850. Il est vraisemblable que ces armures venaient d'Europe comme certaines étoffes ; mais aucun document ne permet de le prouver. Elles ont pu entrer en Afrique à partir de l'Espagne. On peut supposer que les forgerons africains on dû exécuter des répliques d'après ces modèles, mieux adaptés au climat, au point qu'on puisse les porter sous ou sur les vêtements. L'usage de l'armure de fer était courant au Bénin ; les motifs qui apparaissent sur les bronzes de l'époque comme de la décoration correspondent à l'origine à une armure véritable.

## CAVALIERS

Tous les autres militaires, de naissance et de fortune plus modestes, qui montaient à cheval, formaient la cavalerie. Ils étaient armés de

1. *Id.*, chapitre XVIII, p. 190 à 192.
2. *Id.*, chapitre XIX, p. 199.
3. *Id.*, chapitre XX, p. 204.
4. *Id.*, chapitre XXI, pp. 216 et 217.
5. Ce fut également le sort des croisés sur les routes de Palestine, cf. planche.

boucliers et de javelots. La cavalerie était d'une puissance redoutable, si l'on en juge par la panique que le cliquetis de ses armes avait jeté dans les rangs marocains, durant la guerre contre le Maroc (juin 1609) « *Ce qui avait le plus effrayé les Marocains dans cette rencontre c'était le bruit que produisaient les boucliers battant sur les jambes des chevaux quand ceux-ci galopaient. Toute l'armée marocaine, chefs et soldats, s'enfuit jusqu'au lac Dabi où les hommes avaient de l'eau jusqu'aux cuisses. Mais ayant reconnu la cause de leur terreur, ils quittèrent le lac, après avoir éprouvé la plus grande terreur et la crainte la plus extrême.* » [1]

## FANTASSINS

Les fantassins étaient essentiellement armés d'arcs et de flèches. L'infanterie comprenait un corps spécial d'élite qui se distinguait par le port d'un bracelet d'or. Quelle que fût la fortune des armés, les ressortissants de ce corps d'élite ne pouvaient tourner le dos à l'ennemi ; c'est ce qui arriva à l'issue de la première bataille que Djouder, sous les ordres du Sultan du Maroc, livra à l'Askia Daoud, sur la rive gauche du Niger. L'armée du Songhaï fut vaincue parce qu'elle n'était pas dotée d'armes à feu. Tout le corps d'élite se fit décapiter plutôt que de fuir. « *Il périt également ce jour-là un grand nombre de personnages parmi les fantassins. Quand l'armée fut défaite, ils jetèrent leurs boucliers sur le sol et s'accroupirent sur ces sortes de sièges, attendant l'arrivée des troupes de Djouder qui les massacrèrent dans cette attitude sans qu'ils fissent résistance et cela parce qu'ils ne devaient point fuir en cas de déroute. Les soldats marocains leur enlevèrent les bracelets d'or qu'ils avaient au bras,* » [2]

L'armée était dotée d'un orchestre composé de tambours, trompettes (kakaki, cf. T.F., p. 136) et cimbales. C'est au bruit de telles trompettes qu'El Hâdi révolté marchait sur Kaoga.

« *Il avait revêtu une cuirasse et se faisait précéder par des trompettes, des timbaliers, etc...* » [3]

Le tambour de guerre du Damel du Cayor s'appelait Djoung-Djoung. On y battait le *bour dakha djap rendi* : le Roi poursuit (l'ennemi) l'attrappe, le tue, c'était une marche.

Les corps auxiliaires des vassaux Touaregs étaient essentiellement composés de chameliers ; mais il devait y avoir aussi une infanterie armée de longs javelots, marchant devant les chameaux et combattant selon la technique Berbère, décrite par Bekri. Les Touaregs portaient un pantalon bouffant, une tunique, un turban, le litham [4].

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XXVII, pp. 301 et 302.
2. *Idem*, chapitre XXI, pp. 219 et 220.
3. *Idem*, chapitre XVII, p. 191.
4. Cf. planche.

## FLOTTILLE

Il existait sur le Niger toute une flotille composée sans doute d'embarcations munies de balanciers — donc inchavirables — comme on en trouve aujourd'hui sur le Tchad, sur le lac Victoria et autres grands lacs de l'Afrique centrale. En cas de guerre, cette flotte était affectée à des fins militaires ; c'est alors le directeur du port de Tombouctou ou autre lieu où la bataille se déroule, qui joue un rôle de premier plan. Au moment de la guerre contre le Maroc on le verra cacher ces embarcations pour empêcher les soldats marocains de traverser le fleuve.

« *Mahmoud* (chef d'armée marocain) *décida ensuite de marcher contre Askia Ishâq. Il s'occupa tout d'abord de se procurer des barques, car le directeur du port, Mondzo-El-Fa-ould-Zerka, les avait toutes emmenées lors de sa fuite du côté de Binka, lorsque Askia Ishâq avait demandé aux habitants de Tombouctou d'évacuer cette ville* » [1].

Tels sont les différents corps qui constituaient l'armée africaine du Songhaï. Une pièce essentielle, les armes à feu, lui faisait défaut ; elle n'eut pas le temps de s'en équiper, car ce sont ceux-là mêmes qui devaient lui en vendre, soit comme constructeurs (les Européens), soit comme intermédiaires (les Arabes), qui profitèrent de cette faiblesse majeure pour tenter la conquête de l'Afrique noire. Les premières armes vendues aux Africains étaient destinées à éclater entre leurs mains.

## GARDE ROYALE

Le roi était entouré d'une garde très importante où se côtoyaient les fils de princes vassaux et les autres ressortissants de la noblesse.

Au sein de cette armée où régnait une mentalité seigneuriale, aristocratique, le rôle du griot apparaît dans toute sa signification sociologique. Par ses chants, qui sont un récit vivant de l'histoire du pays en général et des familles aux membres desquelles il s'adresse, il aide, il force même le combattant indécis, peureux, à se conduire en brave, et le brave à se conduire en héros, à faire des miracles. Sa contribution à la victoire est très importante : il est d'une bravoure, souvent d'une témérité, incontestable, car il est aussi exposé que les combattants dont il chante les louanges; même au plus fort de la mêlée, ceux-ci doivent entendre ses exhortations qui leur remontent le moral. Les griots n'étaient donc pas des être superflus ; leur utilité était évidente : ils avaient une fonction sociale, « homérique » à remplir. La division du travail était donc valable à tous les niveaux de la société. La conquête européenne a estompé l'intérêt qui s'attache à la personne du griot, mais il est impossible de faire l'historique de la morale des armées africaines précoloniales sans tenir compte de son rôle. Dans une certaine mesure même, il tenait en mains la destinée des princes. Après avoir été sermonné par sa mère, Otsman avait renoncé à toute idée de révolte et était de nou-

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XXI, p. 336.

veau déterminé à obéir à son frère devenu l'Askia Daoud ; il avait même armé des embarcartions remplies de vivres, pour aller lui rendre hommage à la tête de ses troupes. Mais les sentiments d'orgueil réveillés par le chant de son griot au moment du départ, l'emportèrent sur son esprit de discipline : il n'estime plus devoir mettre de la poussière sur sa tête en signe d'obéissance à qui que ce soit.

*« Mais, presque aussitôt, son chanteur s'étant mis à chanter, il entra dans une telle colère qu'il faillit éclater de rage et s'adressant à son entourage : « Qu'on décharge, s'écria-t-il, tout ce qui est dans les embarcations. Par ma tête ! celui qui vous parle ne mettra plus de poussière sur sa tête pour personne. »* [1]

## STRATEGIE, TACTIQUE

Stratégie et tactique étaient assez variables d'un pays à l'autre ; on combinait de manières différentes les attaques de la cavalerie et de l'infanterie. L'usage des éclaireurs, des campements avec tentes, était courant.

*« Le vendredi 15 avril 1588, le Balama Mohamed es Sadeq campa avec ses troupes à Kombo-Koraï. Sa tente dressée, le Balama y entra et la première personne qui vint les attaquer fut Mârenfa-el-Hadj. »* [2]

On a vu également l'Askia Daoud camper sous les murs de Tombouctou.

*« A son retour, Askia Daoud passa par Tombouctou et campa dans cette ville sur la place qui est en arrière de la mosquée. »* [3]

On pratiquait de longs sièges, durant des années, selon une technique consommée qui ne le cédait en rien à celle d'Agamemnon devant Troie. Tel fut le cas du siège de la ville de Dienne par Sonni Ali. Les villes étaient fortifiées, par un système de remparts, avec un nombre variable de portes qui étaient gardées. Une ville fortifiée était un « Tatat ».

*« Dienné est entourée d'un rempart qui était percé de onze portes. Trois d'entre elles ont été bouchées par la suite, en sorte qu'il n'en reste aujourd'hui que huit. »* [4]

Pour venir à bout d'une ville ainsi fortifiée, qui n'avait jamais été soumise auparavant, si l'on en croit le Tarikh es Soudan, Sonni Ali pratiqua un siège qui dura sept ans et quelques mois Son camp

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XIV, p. 136.
2. *Idem*, chapitre XX, p. 203.
3. *Idem*, chapitre XVII, p. 178.
4. *Idem*, chapitre V, p. 23.

était installé à Zoboro, l'ancien emplacement de la ville ; il partait de là chaque jour et combattait devant les murs jusqu'au soir. Ces scènes de combat se répétaient pendant toute la période de l'année correspondant aux basses eaux. Lorsque celles-ci montent, qu'elles entourent les murs de la ville, qu'il n'est plus possible d'en approcher, il se retirait avec ses troupes, à l'endroit qui aujourd'hui porte son nom : Nibkatou-Sonni : Colline de Sonni. En attendant la décrue, les troupes cultivaient la terre pour se procurer des vivres. Les choses durèrent ainsi jusqu'à ce que Djenné au bout de sept ans capitulât, surtout par manque de ravitaillement. Entre temps le roi était mort et son jeune fils l'avait remplacé. Sonni Ali traita ce dernier avec bienveillance et épousa sa mère [1]. A sa mort la ville de Djenné gardera dans une sorte de musée le harnachement de son cheval comme des reliques.

Toutefois d'après Kati le siège n'aurait duré que six mois avec des combats nocturnes. Dienné aurait été bloquée par 400 embarcations de guerre. Dans la mesure où Sonni Ali n'a régné que 27 ans, la durée du siège indiquée par Sâdi paraît excessive. Peut-être que la vérité est entre ces deux extrêmes (6 mois et 7 ans). Des recherches ultérieures permettront de mieux serrer la vérité historique [2].

On savait user des effets de surprise et des missions secrètes. Le 21 août 1563, l'Askia Daoud chargea le Fari-Mondzo Bokar d'aller combattre Bani, un chef rebelle du pays de Barka. Ce dernier était très habile et avait déjà créé maintes difficultés au pouvoir central. Aussi l'Askia résolut de tenir secrète la mission ainsi confiée au Fari-Mondzo. L'époque la plus défavorable de l'année pour une telle opération fut choisie de manière à tromper la vigilance de Bani, qui ne pourrait pas croire que tant d'obstacle puissent être franchis pour arriver chez lui. La direction de la marche des troupes était également invraisemblable ; ce fut à travers les montagnes, d'où les troupes dévaleront, à la plus grande surprise de l'adversaire qui tout au plus s'attendait à les voir se profiler aux horizons coutumiers. Les troupes étaient tenues dans une ignorance complète du but et de la destination de l'opération. Même le fils de l'Askia qui faisait partie de l'expédition ne put pénétrer le secret que seul détenait le général, le Fari-Mondzo. Ainsi fut vaincu Bani [3].

Les démonstrations militaires étaient pratiquées. C'est ainsi qu'Askia Daoud déploya ses forces jusqu'aux pays Mossi et Loulâmi, sans livrer bataille ni faire de butin, à seule fin d'impressionner ses voisins et de leur enlever le désir de s'aventurer à l'intérieur de ses Etats [4].

Le Tarikh-el-Fettach souligne également le développement de la science militaire au Songhaï. L'auteur insiste sur les difficultés de l'expédition du Kourmina-Fari contre Tenidda (Tengella. Tia-N'Della) roi du Fouta. Le Tendirma, point de départ, est à deux mois de marche ; malgré cela l'expédition a été menée à son terme victorieusement avec une

1. *Idem*, chapitre V, p. 26.
2. Cf. Kati, T.F., *op. cit*, pp. 94-100, chapitre V.
3. Sadi, P.S., *op. cit*, chapitre XVII, p. 175.
4. *Idem*, chapitre XVII, p. 179.

armée nombreuse. L'adversaire vaincu fut mis à mort et les troupes revinrent avec beaucoup de butin (8 mars 1513)[1].

Bien que les Cayoriens soient des guerriers redoutables, il semble que la tactique militaire, jusqu'à l'avènement de Lat Dior, soit moins strictement réglée qu'au Songhaï.

Les chevaliers chargeaient dans une anarchie totale, chacun au moment qui lui convenait, après s'être soigneusement « saoûlé » derrière les rangs ; ils estimaient que leur condition de nobles était incompatible avec l'idée d'un commandement organisé, surtout lorsque celui-ci relevait d'un généralissime esclave, le Diaraf Bount Ker. En réalité, on s'arrangeait souvent pour laisser les fantassins accueillir les premières décharges, les seules qui fussent mortelles en général. Les armes à feu dont disposaient les Cayoriens à la fin de l'époque des Damels, étaient chargées avec de la poudre et des tessons de marmite et autres morceaux de fonte réduits en petits fragments. On conçoit qu'au cours du combat les soldats n'aient pas souvent le temps de renouveler de telles charges ; il en résultait qu'après les premiers coups de feu, les suivants étaient pratiquement des feux d'artifice occasionnant, tout au plus de légères brûlures externes. Plus d'un brave chevalier choisissait un tel moment pour s'engager dans la bataille, guettant ainsi parmi les chevaliers adversaires, un seul ennemi personnel qu'il doit abattre ; il ne déchargera son fusil qu'à la vue de celui-ci. Il l'avait juré la veille au moment du « Khas » : c'est une scène, souvent nocturne, au cours de laquelle tous les combattants vaillants, en fichant leur lance à plusieurs reprises dans un tas de sable ainsi entouré, proclament leurs exploits virtuels du lendemain.

C'est Lat Dior qui a introduit, vraisemblablement, la guerre de mouvement au Cayor. Devant la supériorité technique des armées de Faidherbe, le Damel qui était passé à l'école française a su s'adapter. Au lieu d'opposer le gros de son armée, il la divisa en petits corps, postés aux points stratégiques ; ce fut ainsi une guerre de harcèlement, une guérilla, qui fut livrée à Faidherbe. On allait jusqu'à creuser des trous individuels, entièrement recouverts avec un seul orifice laissant passer les armes : une décharge surprise se déclenchait ainsi à l'arrivée de l'adversaire sur les lieux ; c'est la tactique des *guedjo* (trou individuel). Cette période de la guerre de mouvement est appelée « Epoque de Ouerouerlo » (tournoiement). Lat Dior traquait les troupes de Faidherbe qui traquaient celles de Lat Dior : ainsi se demandait-on, avec une pointe de raillerie, quel était celui qui poursuivait l'autre.

## ORGANSATION JUDICIAIRE

Dans les empires traditionnels la justice était inséparable de la religion. C'était une sanction compensatrice rituellement administrée à un contrevenant à l'ordre social.

---

1. Mahmoûd Kati, *Tarikh El-Fettah*, traduction Houdas-Delafosse (Ed. E. Leroux, Paris, 1913), chapitre III, p. 74.

Avec l'islamisation, la situation devint plus complexe ; on tendit vers sa laïcisation, sans que sa base cessât d'être religieuse, dans la mesure où le Coran fut adopté partout comme code civil : Ghana, Mali, Songhaï.

Cependant, à toutes les époques, il y eut toujours deux justices : la justice royale et la justice du cadi. Le cadi est le juge musulman nommé par le roi ; il s'occupe essentiellement des délits de droit commun, des différends entre citoyens, entre citoyens et étrangers. Tels étaient les cas qui étaient du ressort du cadi de Ghana ou de Tombouctou. A Ghana, les procédés employés pour faire avouer les inculpés étaient assez rudimentaires ; dans les cas de meurtre, ou autres crimes, de dette, le prévôt employait l'épreuve de l'eau : on est amené devant lui, et non devant le roi. Un tribunal était construit pour rendre la justice. L'épreuve de l'eau [1] consistait à faire infuser un morceau de bois spécial dans une quantité variable d'eau qu'on donnait ensuite à boire à l'inculpé : s'il vomissait cette infusion amère, il était innocent. L'épreuve de l'eau n'est qu'une variante de l'épreuve du feu pratiquée jusqu'à nos jours en Afrique Noire, bien qu'interdite par la loi française ; le dernier cas que je puisse invoquer remonte aux environs de 1936 : c'était à Diourbel, au Sénégal, dans le Baol. Elle consiste à chauffer à blanc une lame de fer, plus ou moins plate, en général une vieille hilaire polie par la terre que les accusés doivent lécher à tour de rôle : les coupables sont ceux qui auront la langue enflée ou fendue les jours suivants : véritable procédé barbare, comparable en tous points aux procédés employés au Moyen Age, surtout dans le cadre de la justice germanique Il arrive, bien sûr, que les coupables avouent à temps ; mais combien d'innocents ont été victimes ! Le fait le plus extraordinaire est qu'on ne puisse pas nier que plusieurs inculpés aient subi avec succès cette épreuve ; cela ne peut s'expliquer que par une grande dose d'autosuggestion, la conviction mystique, religieuse répandue dans tout le peuple, selon laquelle l'innocent ne « peut » pas être brûlé. On devine les résultats terribles auxquels on est conduit lorsqu'il s'agit d'un inculpé innocent, mais de tempéramment sceptique.

A Tombouctou, avec l'afflux de commerçants, le développement du caractère international de la ville, on finit par éprouver la nécessité de nommer, à côté du Cadi, un juge à caractère nettement plus profane, habilité à trancher exclusivement les différends, soit entre étrangers, soit entre étrangers et autochtones. L'un d'eux nommé provisoirement était Mohammed Baghoyô, d'origine Ouankoré, sous l'Askia El Hadj [2].

Le niveau intellectuel du Cadi était très élevé, sa conscience professionnelle très aiguë. Un fait relatif au règne d'Askia Ishâq en donne la preuve. Celui-ci offrit en vain, à deux reprises, la fonction de Cadi au jurisconsulte Abou-Hafs-Omar qui refusa. Le jurisconsulte Takonni eut l'idée de conseiller à l'Askia de menacer Abou-Hafs de nommer un ignorant à la fonction ; auquel cas, ayant refusé obstinément cette charge, il serait responsable devant Dieu de la défectuosité de tous les

1. Bekri, *op. cit.*, Route de Ghana à Ghîarou, pp. 335-336.
2. Sadi, T.S., *op. cit*, chapitre XVIII, p. 190.

actes juridiques rendus. Ce n'est que réduit à cette extrémité qu'il accepta et entra en fonction le 1er février 1585[1].

La maison du juge et la mosquée sont des refuges inviolables. Le Cadi peut faire impunément des remontrances au roi, il est l'intercesseur respecté et écouté auprès des princes. Lorsque Saïd Mâra fut mis au ban de la société, par l'Askia el Hadj, arrivé au niveau de la mosquée, il s'y réfugia, implora et obtint l'intervention du cadi auprès du souverain, ce qui lui valut la grâce.

Un crieur public annonçait les décisions prises par le cadi ou le roi lorsqu'elles intéressaient toute la population. Les sanctions courantes étaient : la prison (il y en avait à Kanato, à Kabara près de Tombouctout, etc...), la confiscation des biens, la bastonnade qui pouvait être accidentellement mortelle. Ainsi périt l'oncle matrenel de El Hadi qui avait organisé la révolte contre l'Askia en faveur de son neveu.

Les crimes de lèse-majesté, de haute trahison, étaient du ressort de la justice royale. Ainsi c'est l'Askia El Hadj qui a tenu lui-même à juger tous ceux qui avaient participé au complot visant à le renverser du trône ; les peines qu'il a appliquées aux coupables, comme il le faisait remarquer lui-même, étaient fonction du degré de leur participation à la révolte et de l'importance de leur condition sociale. Il en fut de même sous l'Askia Ishâq II, qui condamna le Hombori-Koï à être cousu vivant dans une peau de bœuf et ainsi enterré[2].

Avec lui on voit comment la justice royale mettait un personnage au ban de la société. Saïd Mâra devait être conduit partout dans la ville, pendant qu'un crieur annonçait sa mise hors la loi ; c'est-à-dire, que n'importe qui pouvait désormais le tuer impunément, puisque aucune loi ne protège plus sa vie. C'est pendant qu'on le livrait ainsi à la meute qu'il se réfugia à la Mosquée, sous la protection de l'Iman[3].

En pays Mossi, les Nakomsé (les nobles) ne pouvaient être jugés que par leurs pairs, en quelque sorte : seul le Moro Naba était habilité pour le faire.

Lorsque le roi trône pour rendre la justice, où que ce soit en Afrique, il est le seul à porter la coiffure, symbole de dignité et de sagesse. Le Pharaon d'Egypte, dans les mêmes dispositions est qualifié d'*Atef*, sans que les égyptologues puissent traduire ce terme par un mot précis. Si *Até* était un verbe égyptien recensé, Atef signifierait en égyptien même : il juge, à condition que cette racine ait pour sens : juger. Il est intéressant de constater que *Atef* en valaf = qu'on juge. Malgré leur très grande importance, les cadi dépendaient du roi. Tandis que le Tarikh es Soudan laisse entendre que celui de Tombouctou était le plus important de tous, que les autres lui étaient subordonnés et qu'il pouvait les destituer, le Tarikh El Fettach est formel : c'est Askia Mohammed qui a nommé tous les cadis de son royaume :

1. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XVIII, p. 190.
2. *Idem*, chapitre XX, p. 205.
3. *Idem*, chapitre XX, pp. 205 à 208.

*« C'est ainsi qu'il nomma un cadi à Tombouctou, un cadi dans la ville de Dienné, et un cadi dans chaque ville de son territoire qui en comportait un, depuis le Kanta jusqu'au Sibiridouogou. »* [1]

Les actes notariés étaient d'un usage courant. C'est ainsi que l'auteur du Tarikh es Soudan est sollicité pour dresser l'acte notarié des biens d'un condamné, un certain Salti, au moment de son emprisonnement ; ceci se passait pendant la guerre avec le Maroc :

*« Le mardi, quand nous entrâmes dans la prison, nous trouvâmes le malheureux Salti, dans un état pitoyable. Je lui lus le registre d'inventaire, et comme il déclara que c'était là toute sa fortune, nous le constatâmes par écrit sur le registre pour en faire foi. »* [2]

L'auteur était accompagné d'un autre notaire.

Ibn Batouta décrit l'esprit de justice immanent au peuple et la sécurité qui entourait les étrangers et leurs biens, deux faits dignes d'une société déjà ouverte à la vie internationale.

*« Les actes d'injustice sont rares chez eux ; de tous les peuples, c'est celui qui est le moins porté à en commettre, et le Sultan (roi nègre), ne pardonne jamais à quiconque s'en rend coupable. De toute l'étendue du pays, il règne une sécurité parfaite ; on peut y demeurer et voyager sans craindre le vol ou la rapine. Ils ne confisquent pas les biens des hommes blancs qui meurent dans leur pays, quand même la valeur en serait immense, ils n'y touchent pas ; au contraire, ils préposent à l'héritage des curateurs choisis parmi les hommes blancs et il reste entre leurs mains jusqu'à ce que les ayants-droit viennent le réclamer »* [3]

Ainsi s'exprimait Batouta en 1352-53, au moment de la Guerre de Cent Ans, relatant ce qu'il a trouvé de bon dans la conduite des Noirs.

Dans certaines villes sacrées dominées par le clergé, comme Tombouctou, Diaba dans le Mali, Koundioûro dans le Diâra, le cadi possède le droit de grâce et de châtiment (vie et mort) sur les inculpés. S'il faut en croire Kati, le Mansa du Mali ne pouvait pas entrer dans la ville sacrée de Diaba même si le meurtrier de son fils s'y était réfugié car c'était la ville de Dieu où le salut était garanti à tous les fuyards [4]. Tel devait être le cas de N'Diaré la ville sainte des N'Diaye au Sénégal.

Les juges devaient être souvent impopulaires pour des raisons bien humaines ; cela explique les nombreux refus de nomination relatés par Kati et Sâdi.

---

1. Kati, *op. cit.*, chapitre VI, p. 115.
2. Sadi, T.S., *op. cit.*, chapitre XXXIII, pp. 360 et 361.
3. Batouta, *op. cit.*, pp. ET à 20.
4. T.F., chapitre XVI, p. 314.

## CHAPITRE VI

# ORGANISATION ECONOMIQUE

L'Afrique, aux yeux des spécialistes, passe pour un pays dont l'économie avant la colonisation n'était qu'au stade d'une économie de subsistance : l'individu, pratiquement écrasé par la nature, n'arrive à produire que ce qui est strictement indispensable à son existence. Aucune création, aucune activité reflétant une société dégagée des contraintes matérielles ne saurait y être décelée. Les rapports d'échanges sont régis par le troc. Les notions de monnaie, de crédit, de bourse, de thésaurisation, d'accumulation de richesse par les individus appartiennent à un type de commerce qui relève d'une organisation économique plus élevée ; on ne saurait les rencontrer au stade supposé de l'économie africaine.

Un point de vue est rarement aussi peu fondé sur des faits. Celui-là découle d'une idée *a priori* qu'on s'était faite des sociétés africaines : elles devaient être spécifiquement primitives, donc dotées, dans tous les domaines, de systèmes caractéristiques de cet état.

### TROC

Il est indéniable qu'à la périphérie des empires africains, certaines tribus arriérées comme les Lem Lem, au sud-ouest de Ghana, peut-être sur les rives de la Falémé actuelle, pratiquaient le commerce de troc depuis l'époque des Carthaginois [1] : les témoignages d'Hérodote en font foi. Cette situation s'est perpétuée immuablement jusqu'au XII^e siècle ainsi que le confirment les récits des voyageurs arabes : Ibn Yakout en particulier. Pour ces peuples comparables, en tous points, aux Barbares non encore assimilés qui rôdaient autour de l'empire romain, la notion de marchandise au sens moderne du terme, est vrai-

1. Cf. position de Kaarta sur la carte.

semblablement inexistante : le troc est à la base de l'activité commerciale. Après avoir traversé le désert qui séparait le Ghana du Haut-Sénégal, les Arabes arrivaient sur les berges de la Falémé, déposaient leurs marchandises par petits paquets (produits orientaux assez variés), lançaient un signal, puis se retiraient ; les Africains approchaient à leur tour, et devant chaque lot plaçaient la quantité de poudre d'or qu'ils jugeaient équivalente et s'effaçaient. Les Arabes revenaient, prenaient l'or s'ils jugeaient le marché satisfaisant ; dans le cas contraire le cycle recommençait, toujours sans contact direct. Sociologues et ethnologues sont d'accord pour supposer qu'un commerce qui s'effectue dans ces conditions exclut la conscience de la notion de marchandise : l'or n'est même pas ici une monnaie, mais un produit local qu'on échange contre des denrées ou autres matières inexistantes dans le pays.

Ces tribus qui vivaient en économie quasi-fermée avaient moins besoin des produits orientaux miroitants, quant à leur existence fondamentale, que les commerçants carthaginois et arabes de l'or qu'ils « récoltaient ». On peut donc penser, du seul fait que leur état est moins évolué, que l'honnêteté qui a régi ces rapports émanait d'elles : elles l'ont imposée, dès l'origine. En cas d'escroquerie elles pouvaient, sans souffrir dans l'essentiel de leur vie, suspendre les transactions avec tel ou tel groupe de commerçants identifiés.

Ainsi apparaît ce type de commerce des frontières impériales. C'est en l'étendant, dans une généralisation abusive, à tout le reste du continent qu'on a pu aboutir aux théories citées ci-avant.

## COMMERCE DE TYPE MODERNE

En réalité, il existait une autre forme d'activité commerciale, de type déjà moderne, beaucoup plus étendue couvrant la totalité des empires. Elle était pratiquée par les éléments les mieux organisés, les plus dynamiques, en un mot, par ceux qui s'étaient déjà détribalisés. Il existait déjà des classes entières de commerçants dans les empires de Ghana et du Songhaï. Le Tarikh es Soudan mentionne leur activité aux centres déjà internationaux de Tombouctou et de Djenné [1]

La densité du trafic fluvial sur le Niger, à cette époque, entre ces deux villes est insoupçonnable aujourd'hui. Kabara était le véritable port militaire et commercial d'où s'évacuaient toutes les marchandises de Tombouctou soit vers Djenné, Mali, le Haut-Niger en général, soit vers Tirekka, Gao et Tademekka, Koukia et le Pays de Dendi, c'est-à-dire le Haut-Dahomey actuel. Des groupes entiers s'étaient voués au commerce comme l'atteste le Tarikh el Fittach [2] :

*« Si vous demandez quelle différence il y a entre Mallinké et Ouangara, sachez que les Ouangara et les Mallinké sont de même origine,*

1. T.S., *op. cit.*, chapitre XXXV, p. 387.
2. T.T., *op. cit.*, chapitre II, p. 105.

*mais que Mallinké s'emploie pour désigner les guerriers, tandis que Ouangara sert à désigner les négociants qui font le colportage de pays en pays.* »

De même Bekri nous apprend que les Nounghamarta formaient un groupe de négociants qui exportaient l'or d'Iresni sur le Haut-Sénégal dans tous les pays. Cette ville est toute proche de l'entrepôt aurifère fortifié de Ghiarou, dont il a déjà été fait mention [1]. Après la destruction de Carthage par Scipion Emilien l'expédition romaine lancée sur les traces des Carthaginois pour savoir d'où ils tiraient leur or avait atteint ce point qui est le commencement du Bambouk (nom donné par les Romains au fleuve Sénégal).

L'existence de véritables groupes spécialisés dans le commerce (les ancêtres des Dioula et des Sarakollé actuels) étant confirmée, il reste à définir le type d'échanges qui était pratiqué. On y décelait déjà les caractéristiques de l'activité économique moderne : il y avait une monnaie, un système douanier strict et des centres commerciaux cosmopolites sur toute l'étendue du pays. Aux deux, précédemment cités (Tombouctou et Djenné) connues jusqu'en Asie et en Europe, il faut ajouter ceux de Birou, de Soo, de Ndôb, de Pékès [2], etc... Dans tous ces centres les ressortissants étrangers avaient leurs quartiers où ils vivaient dans la sécurité la plus absolue avec leurs biens tout en faisant fructifier leurs affaires sur le plan commercial [3]. Ils étaient en majeure partie des Arabes d'Afrique du Nord, d'Egypte, du Yémen, et des Européens, surtout Espagnols. Certains d'entre eux étaient même étudiants à Tombouctou, comme on le verra plus loin. L'Afrique noire était accueillante pour l'étranger. On a vu que le roi de Djenné souhaitait que sa capitale fût plus peuplée d'étrangers que de nationaux, mais son dernier souhait — il en fit trois — fut :

« *Que Dieu privât de patience tous ceux qui viendraient y trafiquer de leurs marchandises, en sorte que, ennuyés de séjourner en cet endroit, ils vendissent à vil prix leurs pacotilles, ce dont bénéficieraient les habitants.* » [4]

## MONNAIE

Les préoccupations économiques existaient à tous les niveaux. La vente des marchandises était strictement réglée : il y avait des jours de marché. Le responsable économique de la ville prélevait alors des taxes au nom du roi : elles pouvaient être en nature ou en espèces. surtout à Tombouctou. On a déjà vu qu'une douane appropriée était

1. Bekri, *op. cit.*, p. 33.
2. Les deux derniers étant situés au Sénégal (cayor).
3. Cf. pp. 97 et 107, citation de Ibn Batouta.
4. T.S., *op. cit.*, chaptitre V, p. 24.

appliquée sur toutes les marchandises importées ou exportées, à leur arrivée aux frontières [1]. La monnaie était constituée de sel, de cauris, d'or en poudre ou en pièces de fabrication soit étrangère, soit locale. Il peut paraître étonnant, *a priori*, que des barres et des morceaux de sel de grosseur différente puissent constituer une monnaie. On doit rappeler à ce sujet qu'autant l'or était abondant en Afrique, autant certains produits comme le sel et le cuivre y étaient rares à l'époque ; ainsi arrivait-il que, dans certaines régions, on préférât les bijoux de cuivre à ceux d'or ; dans l'antiquité, l'or coûtait moins cher que le cuivre en Nubie, c'est-à-dire au Soudan dont Khartoum est l'actuelle capitale. D'après Bekri, le sel se vendait au poids de l'or chez le peuple qu'il appelle les El Ferouin et qui se situerait au Sénégal nord, aux alentours du Lac de Guiers [2]. Le prix qu'on attache à un produit est toujours relatif à sa rareté. C'est ainsi que les cauris qui venaient de l'Océan Indien par la Perse, d'après Léon l'Africain pouvaient constituer une monnaie. Il ne s'agissait donc pas d'institutions de peuples arriérés, incapables de concevoir et de réaliser de la monnaie en pièces d'or ou d'autre métal car, on le verra, une telle monnaie était très répandue en Afrique Noire. Lorsqu'il s'agissait de l'or en poudre, une quantité conventionnelle, de l'ordre de 4 gr. 6, qui était plus souvent mesurée que pesée — probablement — constituait ce qu'on a appelé le mitkal en poudre d'or ; c'était l'étalon or au sens strictement moderne du terme par rapport auquel on échangeait les pièces frappées (dont la composition pouvait être altérée de métaux non précieux) ou les cauris. Le mitkal suivant le taux du change valait de 500 à 3.000 cauries d'après les documents dont nous disposons [3].

Evidemment tout cela est relatif aux conditions économiques du moment. On a utilisé un étalon or en poudre parce que sous cette forme le métal est plus difficilement altérable.

Le même poids d'or, ou des quantités supérieures, étaient effectivement frappés en pièces, avec motifs, en vue des échanges commerciaux dans des « Hôtels des Monnaies », comme en fait foi ce passage d'Idrissi relatif à l'or récolté chez les Lem-Lem :

*« Lorsque le fleuve est rentré dans son lit chacun vend son or. La majeure partie est achetée par les habitants du Wardjelan (en Libye actuelle) et par ceux de l'extrémité de l'Afrique Occidentale où cet or est porté dans les Hôtels des Monnaies, frappé en dinars et échangé dans le commerce contre des marchandises C'est ainsi que les choses se passent tous les ans. C'est la principale production du pays des noirs : grands et petits ils en tirent leur subsistance. Il y a dans le pays du Wangara des villes florissantes et des forteresses renommées, ses habitants sont riches ; ils possèdent de l'or en abondance, et*

1. Cf. p. 80.
2. Bekri, *op. cit.*, p. 326.
3. T.F., chapitre XVI, p. 319 et T.S., chapitre XXXI, p. 338.

*reçoivent les productions qui leur son apportées des autres parties les plus éloignées de la terre. Ils se couvrent de manteaux et d'autres sortes de vêtements ; ils sont entièrement noirs.* »[1]

Une remarque faite par Bekri, à propos des Berbères de Tedmekka, montre que les pièces de monnaie sans motifs devaient être assez exceptionnelles en Afrique. Après avoir décrit la prostitution qui est de règle chez eux (les femmes s'emparent des étrangers) il en arrive à parler de la monnaie dont ils font usage :

« *Les dinars dont ils se servent sont d'or pur et s'appellent solâ* « chauves », *parce qu'ils ne portent pas d'empreintes.* »[2]

Ainsi les documents évoqués permettent d'affirmer l'usage en Afrique Noire d'une monnaie-or à empreintes, sans qu'on puisse dire, toutefois, si celles-ci étaient les effigies d'empereurs ou de rois locaux, sans qu'on puisse affirmer l'unification d'une monnaie impériale frappée en dehors de l'étalon mitkal. La situation devait être comparable à celle des royaumes-cités gréco-latins, après l'invention de la monnaie par les Lydiens au VI^e siècle avant J.-C. ; entre autres particularités, chacune de ces villes avait son système de mesures et, partant, sa monnaie urbaine frappée avec les armoiries de la ville ; il n'existait aucun rapport précis d'une convertibilité des monnaies. D'après le Tarikh El Fittach, l'Askia Daoud :

« ... *Fut le premier à se faire construire des dépôts de numéraire et même des bibliothèques.* »[3]

Il existait donc en Afrique Occidentale toute une gamme de monnaies utilisables suivant l'importance de la marchandise achetée. Il existait même une sorte de monnaie curieuse en pans de tissu (quatre empans de chaque côté) fabriqués au centre textile de Terenka, sur le Haut-Sénégal, d'après Bekri ; ces carrés de tissus, appelés *chigguïya*, étaient en usage à Silla, autre ville du fleuve Sénégal, à côté d'autres monnaies comme le sel, les anneaux de cuivre et le *dora* qui est une céréale[4].

Le Tarikh es Soudan mentionne, en décrivant la misère issue de l'occupation marocaine de Tombouctou, l'existence d'une Bourse des valeurs dans cette ville : « *Le change tomba à 500 cauries...* »[5]

Une remarque d'Ibn Haoukal prouve que la reconnaissance de dettes par écrit était en usage et donne, en même temps, une idée de la richesse prodigieuse du pays : il vit un texte par lequel un habitant de Sidjilmassa se reconnaissait débiteur de 40.000 dinars vis-à-vis

1. Idrissi, *Géographie* (traduit par P.-Amédée Jaubert), Imprimerie Royale, 1836. Tome I, p. 18.
2. Bekri, *op. cit.*, p. 340.
3. T.S., *op. cit.*, chapitre XI, p. 177.
4. Bekri, *op. cit.*, pp. 324-326.
5. T.S., *op. cit.*, chapitre XXXI, p. 338.

d'un habitant d'Aoudaghost. Pour l'auteur des « Routes et Royaumes », ce fait était unique dans le monde commerçant du Xe siècle. Même à Bagdad qui était la capitale de l'Orient on ne pouvait rencontrer pareille chose[1]. L'Afrique se distinguait donc dans le monde par sa richesse légendaire qui faisait dire aux Arabes : « *Contre la gale des chameaux utilisez le goudron et contre la pauvreté faites un voyage au Soudan.* »

## IMPORT - EXPORT

Les matières exportées étaient l'or, le fer, l'étain, etc... A l'intérieur le commerce de la noix de cola, des céréales comme le dora, et le mil dont on tirait une boisson fermentée, une bière, était actif ; de même, celui des armes : lances, javelots, flèches, arcs, etc... Comme produits manufacturés on peut citer l'industrie du verre qui avait pris un essor extraordinaire dans le Bénin. Le commerce de l'Afrique Orientale avec l'Inde et la Chine n'était pas moins actif au Xe et XIe siècles. Dans cette région, contrairement à ce que l'on pense, le stade tribal était dépassé : le pays était organisé en une vaste monarchie dirigée par le Monomotapa. Les métaux, or, étain, cuivre étaient exploités en grande partie à son profit selon des rites bien établis L'organisation du travail était très évoluée. Les spécialistes ont évalué à 30.000 tonnes la quantité d'étain qui avait été extraite des mines de Rockpport. Les produits s'écoulaient vers l'Orient et l'Extrême-Orient chinois par le port de Sofala. Une véritable classe de commerçants existait ; ses conflits avec les Arabes immigrés sont décrits dans le livre de Burueg Bin Shariya intitulé : « Sur l'orgueil national des Noirs et leurs disputes avec les Blancs ». Tous ces faits relatifs à l'Afrique Orientale sont extraits d'une étude de M.-A. Jaspan[2]. En Afrique occidentale les produits importés étaient le blé, les raisins secs, les figues, le sel du Sahara, les cauris, le cuivre, les dattes, le henné, les olives, les peaux tannées, les tissus de soie, de drap, de brocart, les perles et miroirs de Venise, etc... Le tabac serait introduit en Afrique Occidentale musulmane à cette époque[3]. D'autres produits, tels que la gomme, le mimosa goumifera, les cucurbitacées, les euphorbes, alimentaient le commerce. Bekri parle d'une plante curieuse qui existait alors : on en tirait une sorte de laine ininflammable qui était tissée en vêtement ; c'était le *tourzi*. Mais, on trouvait aussi chez les Berbères une pierre possédant les mêmes propriétés quand elle était ramollie On est donc enclin à penser que ce produit curieux n'était autre que de l'amiante et non une plante. Les Berbères de la région de Tademekka et les Noirs du Bornou extrayaient des mines de cette région

1. Ibn Haoukal, *Routes et Royaumes.*
2. M.A. Jaspan, *La culture Noire en Afrique du Sud avant la conquête européenne*, traduit de l'anglais par Thomas Diop (*Présence Africaine*, février, mai 1958).
3. T.F., chapitre XVI, p. 320.

VOIES COMMERCIALES AFRIQUE - MÉDITERRANÉE AU XI^e SIÈCLE

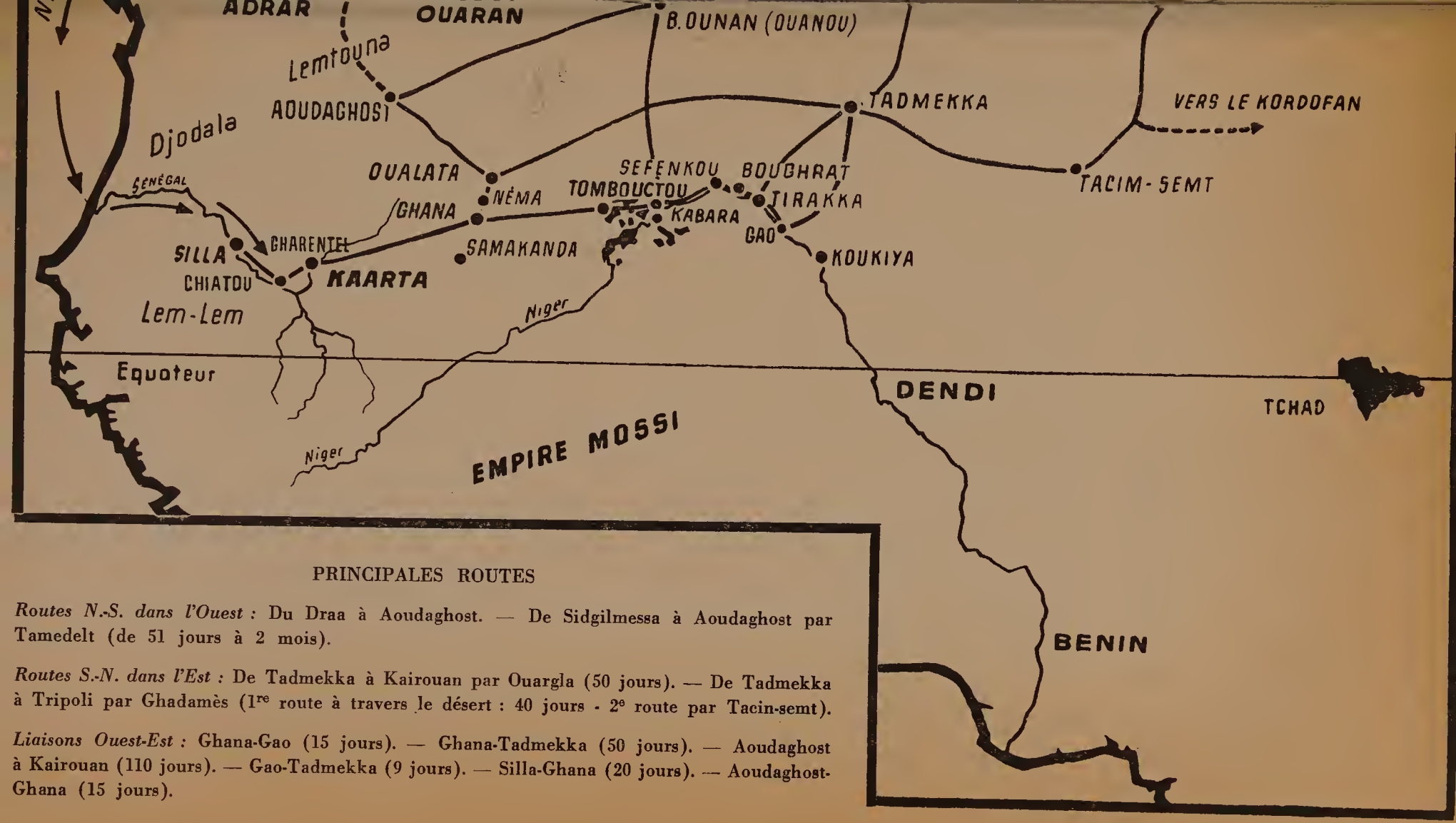


PRINCIPALES ROUTES

*Routes N.-S. dans l'Ouest :* Du Draa à Aoudaghost. — De Sidgilmessa à Aoudaghost par Tamedelt (de 51 jours à 2 mois).

*Routes S.-N. dans l'Est :* De Tadmekka à Kairouan par Ouargla (50 jours). — De Tadmekka à Tripoli par Ghadamès (1re route à travers le désert : 40 jours - 2e route par Tacin-semt).

*Liaisons Ouest-Est :* Ghana-Gao (15 jours). — Ghana-Tadmekka (50 jours). — Aoudaghost à Kairouan (110 jours). — Gao-Tadmekka (9 jours). — Silla-Ghana (20 jours). — Aoudaghost-Ghana (15 jours).

une sorte d'agathe qui était vendue jusqu'au Ghana : on en fait, jusqu'à nos jours, au Soudan, des colliers et des pendentifs d'une grosseur impressionnante. Sur le fleuve Sénégal, avec la peau d'hippopotame on fabriquait, d'après Bekri, des fouets d'une réputation internationale [1].

## MOYENS DE TRANSPORTS, ROUTES

Le moyen de transport courant, à l'intérieur de l'Afrique noire, était le dos d'âne, de bœuf, de dromadaire, de cheval non « racé » là où n'existaient pas de cours d'eau navigables. La liaison avec la Méditerranée et l'Egypte, à travers le désert du Sahara, était assurée par des caravanes de dromadaires. Il importe d'insister sur le fait que cette initiative commerciale était prise par les Arabes et non par les Africains, jamais les marchés intérieurs de Djenné, de Tombouctou, de Walata, d'Aoudaghost, de Gao, etc... Il semble que la richesse du continent ait toujours éliminé pour ses habitants la nécessité de se risquer sur les mers ou les grandes routes internationales pour un but mercantile. Il en fut ainsi, dans l'Antiquité, pour les Ethiopiens et les Egyptiens qui ne sont pratiquement jamais sortis de chez eux. L'Egypte avait toutes les connaissences techniques et les moyens matériels nécessaires pour s'assurer la maîtrise des mers ; mais elle légua celle-ci, au cours de toute son histoire, à sa cousine la Phénicie. En dehors de quelques navigateurs solitaires mentionnés dans les contes et légendes il faudra attendre la XVIII^e dynastie pour qu'elle se construise une flotte sur la Mer Rouge. L'Egypte est née et elle est restée une puissance essentiellement continentale. Ni elle, ni la Nubie ne furent des nations commerçantes.

On pourrait supposer que l'Afrique Occidentale à l'époque précoloniale n'était pas techniquement capable de se risquer sur la mer, et tenter d'expliquer ainsi l'absence d'un commerce maritime africain dû à l'initiative locale. Des documents qui seront cités plus bas prouvent que ce point de vue est à rejeter. Quand bien même il serait exact, rien n'empêchait en tous cas les ressortissants des empires Africains de se constituer des caravanes de dromadaires, à l'exemple des Arabes et de porter leurs produits jusque sur les bords de la Méditerranée. Toutes les conditions techniques requises pour que les Africains puissent devenir des caravaniers, des commerçants internationaux par la traversée du Sahara étaient remplies. Mais ils ne le furent jamais car l'abondance économique et la structure sociale éliminaient cette nécessité. Le dromadaire reste donc, jusqu'à nos jours, l'apanage du commerçant arabe ; il est l'animal idéal pour traverser le désert. Voici pourquoi : non seulement il peut endurer la soif, mais il peut emmaganiser dans son organisme des centaines de litres d'eau qui sont res-

1. Bekri, *op. cit.*, pp. 324 à 327.

tituées au besoin à l'état plus ou moins potable, en abattant l'animal ; et ainsi les conducteurs de caravane sont ravitaillés en viande et en eau.

A l'intérieur des empires africains la sécurité routière, d'après Ibn Batouta, était totale :

« *M'étant décidé à visiter cette dernière ville* (Mali) *je louai un seul messoufite pour me servir de guide car rien n'oblige de voyager en caravane tant les routes sont sûres.* » [1]

Grâce aux documents laissés par Bekri, il est possible de décrire le réseau routier qui unissait l'Afrique Noire à la Méditerranée et à l'Orient, sa densité et les conditions de voyage des caravanes. Sur la plupart des routes les puits d'eau potable faisaient défaut : il fallait marcher plusieurs jours pour en trouver. En se référant à la carte on voit que deux routes principales unissaient le sud saharien à l'Afrique Noire : une d'entre elles partait de l'Oued Draa jusqu'à Aoudaghost ; une autre partait de Sidjlmessa et passait à Tamedelt et à Ouanou qui était un carrefour pour toutes les voies conduisant vers l'Afrique Noire. On mettait ainsi 51 jours de Sidjlmessa à Aoudaghost. Les puits qui les jalonnaient étaient, pour la première, Tezamet, Bîr el Djemmalîn, Nalili, pour la seconde, le Puits des Chameliers ou Bîr el Djemmalîn... Le voyage durait 15 jours entre Aoudaghost et Ghana la capitale impériale; de Ghana à Silla, sur le Haut-Sénégal, il fallait aux caravanes 20 jours de voyage ; de Ghana à Gao, 15 jours, de Ghana à Aougham, probablement 5 jours, de là à Ras Elma, 4 jours, de ce centre à Tiraka, sur le Niger, 6 jours ; de Gao à Tademekka on mettait 9 jours, de là à Ghadames à travers le désert, 40 jours, de ce carrefour à Tripoli, 11 jours, enfin de Ghadamès on se rendait à Kairouan [2].

## RICHESSE ECONOMIQUE

Au point de vue économique l'Afrique est caractérisée par l'abondance. Les voyageurs de l'époque pré-coloniale n'y ont rencontré nulle part la misère ; d'après le Tarikh el Fittach, l'empereur de Ghana assis sur une « estrade en or rouge » offrait quotidiennement à la population de sa capitale 10.000 repas [3]. Ce bien-être matériel se traduisait par l'accroissement d'une densité démographique à peine soupçonnable aujourd'hui : rien que dans la région de Djenné existaient 7.077 villages :

« *Le fait suivant suffira à donner une idée de la proximité de ces villages les uns par rapport aux autres. Si le sultan, par exemple, a*

1. Batouta, *op. cit.*, p. 14.
2. Cf. carte.
3. Tarikh el Fitta, *op. cit.*, p. 77.

*besoin de faire venir un habitant d'un village situé dans le voisinage du lac Debo, le messager qu'il envoie se rend à une des portes des remparts et, de là, il crie le message qu'il est chargé de transmettre. Les gens, de village en village, répètent cet appel, et le message se trouve parvenu immédiatement à l'intéressé qui se rend à la convocation à lui adressée. Point n'est besoin d'en dire davantage pour montrer combien ce territoire est peuplé »* [1].

Sous l'Askia El Hadj un recensement fait par des étudiants et qui a duré trois jours permit d'établir que Gao comptait 7.626 pâtés de maisons construites en dur (argile ?) sans compter les huttes en paille [2].

On a estimé que l'esclavage a englouti 100 à 300 millions d'individus morts ou déportés vers l'Amérique. Ainsi sans l'esclavage le chiffre de la population noire du continent eût été probablement quadruple de ce qu'il est actuellement : il eût été de l'ordre de 400 millions. L'auteur du Tarikh es Soudan, insiste sur le caractère exceptionnel de la misère en Afrique Noire en décrivant celle provoquée par l'occupation marocaine de Tombouctou :

*« La chèreté des vivres fut execssive à Tombouctou ; un grand nombre de personnes succombèrent à la famine et la disette fut telle qu'on mangea les cadavres de bêtes de somme et d'êtres humains. Le change tomba à 500 cauries. Puis la peste vint à son tour décimer la population et fait périr bien des gens que la famine avait épargnés Cette chèreté des vivres, qui dura deux ans, ruina les habitants qui en furent réduits à vendre leur mobilier et leurs ustensiles. Tous les vieillards furent unanimes à dire qu'ils n'avaient jamais vu une telle calamité et qu'aucun des vieillards qui les avaient précédés ne leur avait rien raconté de semblable. »* [3]

## COMPARAISON DES STRUCTURES ECONOMIQUES AFRIQUE-EUROPE

Le moment est venu d'examiner le passage de la production féodale à la production capitaliste en Europe, de voir si une telle évolution, une telle transformation, s'est produite dans l'économie africaine de l'époque correspondante, et sinon pourquoi ?

Karl Marx a montré, dans « Le Capital », que l'organisation féodale de la campagne et les corporations des villes empêchèrent, pendant longtemps, le capital-argent issu de l'usure et du commerce au Moyen Age de se transformer en capital industriel. Le bouleversement qui allait donner naissance au capitalisme moderne, d'après le même auteur, prit naissance à la fin du XV^e^ siècle et se développa, avec une intensité accrue, durant tout le XVI, surtout en Angleterre. La royauté et le parle-

1. T.S. *op. cit.*, chapitre V, pp. 24 et 25.
2. T.F., p. 206.
3. T.S., *op. cit.*, chapitre XXXI, p. 338.

ment, entrèrent en guerre avec les seigneurs féodaux pour la reconquête du pouvoir central. Dans ces circonstances de plus en plus difficiles les seigneurs se débarrassèrent sucessivement de tout ce qui était superflu dans leur vie ; ce fut la liquidation des « suites seigneuriales », l'abandon des fastes de la vie de cour. Ce furent les premières exodes de populations campagnardes vers les villes. Du jour au lendemain, il se créa ainsi un prolétariat sans feu ni lieu, dont la masse va s'accroître encore pour d'autres raisons. A la répression violente du roi et du parlement, les seigneurs réagirent en confisquant progressivement les terres de tous les paysans qui cultivaient le sol grâce à une « tenure féodale » : le servage était déjà révolu. Les anciens attachés à la glèbe étaient devenus des paysans indépendants, payant tout au plus une redevance au seigneur. Ce sont ces paysans qui ont été chassés à leur tour vers les villes. Le mouvement d'expropriation s'étendit aux domaines communaux, ecclésiastiques par un système d' « enclosure » qui consistait à englober, purement et simplement, les terres attenantes au domaine seigneurial, en les entourant d'une clôture. Les seigneurs avaient trouvé, en effet, à la suite du développement prodigieux des manufactures de laine de Flandres, qu'il était plus profitable, désormais, de transformer toutes les terres arables en pâturages pour l'élevage de moutons à laine.

Plus tard, certains domaines des High Lands d'Ecosse seront transformés en forêt de chasse pour des raisons de profit. « *A propos des villes et des villages détruits pour faire des parcs à moutons et où l'on ne voit plus rien debout, sauf les châteaux seigneuriaux, j'en aurais long à dire.* » [1].

Les conditions propices à la naissance du capitalisme étaient créées. Il faut, pour l'apparition de celui-ci, comme le dit Marx, qu'il y ait divorce du travail et des conditions du travail, qu'il existe une véritable classe de salariés, au sens moderne du terme. Avant l'expropriation, la famille paysanne qui cultivait le sol, se livrait parallèlement à toute une activité artisanale qui constituait l'industrie domestique : elle tissait ses vêtements avec le lin récolté, fabriquait la plupart des objets dont elle avait besoin. En devenant salarié, le paysan n'a plus que sa force de travail à vendre aux manufacturiers urbains ou aux fermiers de la campagne : il ne peut plus fabriquer chez lui des objets à usage domestique, il doit les acheter comme produits manufacturés sur le marché intérieur grâce au circuit capitaliste établi désormais entre la campagne et la ville L'homme qui, au départ, a assez d'argent, par héritage ou prêt, peut aller à la campagne sous-louer au seigneur une partie de ses terres : c'est le fermier à qui on a « baillé » le sol. Il n'a que son capital à faire fructifier. Dans une deuxième opération, il va louer des bras pour travailler la terre : il est le capitaliste campagnard fournisseur des matières premières qui alimentent l'industrie des villes. C'est à lui que le manufacturier achètera le lin pour le tissage ; l'un comme l'autre ont intérêt à payer les plus bas salaires pour le maximum de ren-

1. Harrison, cité par Karl Marx, *Le Capital* (traduit par Joseph Roy). Bureau d'Edition, 1939. Livre I, T. 3, p. 175.

dement : peu importe si les conditions de travail sont inhumaines, peu importe si le travailleur est « aliéné ». Cette forme d'activité économique sera constamment dominée par la notion de profit et de superprofit. On s'ingéniera de bonne heure à limiter l'importance de la main-d'œuvre par l'intervention de la machine. Le système capitaliste apparaît ainsi plus propice au développement de la science appliquée que celui à base d'économie domestique qu'il vient de détruire. L'usage de la machine est limité, compromis, dans ce dernier, par l'inexistence du souci de profit et de rendement au sens capitaliste du terme. Ainsi il semble qu'il serait plus judicieux d'expliquer le développement du machinisme par les besoins de la production capitaliste, au lieu de justifier ce régime comme une conséquence de l'emploi de la machine. Les besoins du nouveau marché intérieur ainsi créé, avec sa structure particulière, ceux du marché universel, conséquence des Grandes Découvertes, stimuleront constamment l'activité économique des Etats européens ; la nation commerçante de type moderne était créée, celle-là même dont la richesse exclut celle du peuple, mais à quel prix humain ?

Bien sûr le prolétariat nouvellement créé n'était pas entièrement et automatiquement absorbé par l'industrie ; mais il était soumis à la loi de l'offre et de la demande. Le chômage qui en résulta transforma un très grand nombre d'individus en vagabonds, voleurs, en truands, comme on les appelait. Ce flot toujours grandissant de bras inemployés finit par effraver les maîtres de l'industrie, qui, pourtant, au début v voyaient une heureuse intervention divine destinée à faire prospérer l'économie. Les parlements des différents Etats européens ne tardèrent pas à le considérer comme un germe futur de troubles révolutionnaires. L'expérience des révolutions modernes faisait évidemment défaut ; on n'avait pas encore réalisé suffisamment que pour être révolutionnaires il ne suffisait pas d'être nombreux et mécontents, mais qu'il fallait surtout être organisés et éduqués. Ainsi une panique aussi générale qu'inavouée, s'empara des législateurs parlementaires et leur dicta des lois si terribles, si coercitives, qu'on a de la peine à les imaginer aujourd'hui. En 1530, en Angleterre, sous le règne d'Henri VIII, un vagabond ramassé pour la seconde fois était fouetté et avait la moitié de l'oreille coupée ; pris pour la troisième fois, il est « *traité en félon et exécuté comme ennemi de l'Etat* »; 72.000 truands furent ainsi exécutés sous ce règne. Au temps d'Edouard VI (1547), « *tout individu réfractaire au travail sera adjugé pour esclave à la personne qui l'aura dénoncé comme truand* » [1]. Le propriétaire d'un tel esclave pouvait le fouetter, l'enchaîner, le marquer au fer rouge de la lettre S (Slave : Esclave) à la joue et au front s'il s'absentait 15 jours. S'il s'enfuyait pour la troisième fois, il était exécuté.

« *Le maître peut le vendre, le léguer par testament, le louer à autrui à l'instar de tout autre bien meuble ou du bétail Si les esclaves*

1. Karl Marx, *op. cit.*, Livre I, T. 3, p. 193.

*machinent quelque chose contre leurs maîtres, ils doivent être punis de mort. Les juges de paix ayant reçu information sont tenus de suivre les mauvais garnements à la piste.* »[1]

Un vagabond attrapé sur la route était marqué sur la poitrine du signe V (vagabond, voleur) et ramené à sa ville natale, dont il devient l'esclave en exécutant bénévolement les travaux municipaux, chargé de fers. S'il indique un faux lieu, il en devient néanmoins l'esclave, avec la marque S. Les habitants du dit lieu peuvent s'emparer de sa progéniture, actuelle et future, pour en faire des apprentis jusqu'à l'âge de 24 ans pour les garçons et 20 ans pour les filles. Si ces derniers essaient de prendre prématurément leur liberté, ils deviennent automatiquement les esclaves de leurs patrons qui les fouettent et les mettent aux fer. On avait le droit de mettre comme signe distinctif au cou, au bras ou à la jambe de l'esclave, un anneau de fer qui l'empêche de s'échapper. L'esclave de localité, de paroisse, a subsisté en Angleterre jusqu'au XIX^e^ siècle, sous le nom de roundsmen (hommes qui font la ronde) constate Marx.

Les mêmes lois subsistèrent sous le règne d'Elisabeth (1572). Le vagabond âgé de 18 ans, pris pour la seconde fois, était exécuté « *si personne ne veut l'employer pendant deux années... Sous le règne... de Queen Bess, on pendit les vagabonds par fournées, rangés en longues files* ». Il en fut exactement de même sous le règne de Jacques I^er^ : les vagabonds étaient marqués de la lettre R sur l'épaule gauche. C'est seulement en 1715 que cette législation sera abolie en Angleterre. Des lois semblables ont existé en France. Jusqu'au début du règne de Louis XVI, « *tout homme sain et bien constitué, âgé de seize à soixante ans et trouvé sans moyens d'existence et sans profession, devait être envoyé aux galères. Il en est de même du statut de Charles Quint pour les Pays-Bas, du mois d'octobre 1537, du premier éd't des Etats et des villes de Hollande, du 19 mars 1614, de celui des Provinces Unies, du 25 juin 1649, etc...* »[2]

En raison de toutes ces déportations d'origine européenne on peut affirmer, sans exagération, que l'Amérique actuelle est peuplée en partie de citoyens d'origine esclave, qu'ils soient blancs ou noirs.

Il faut, pour terminer, évoquer les conditions terribles dans lesquelles fut employée la main-d'œuvre infantile, la législation unilatérale sur les les salaires dont le but fut constamment de favoriser le producteur.

Ainsi la propriété capitaliste des moyens sociaux de production par quelques-uns est la négation et le dépassement de la « propriété naine » de l'économie domestique. Selon Marx, dans cette dernière, à cause de l'éparpillement exagéré des moyens de production entre les mains d'une infinitié d'individus, on ne pouvait envisager la coopération dans le travail sur une grande échelle, « *la subdivision de la besogne dans l'atelier et aux champs, le machinisme, la domination savante de l'homme sur la nature, le libre développement des puissances sociales du travail, le*

1. Karl Marx, *op. cit.*, Livre I, T. 3, p. 194.
2. *Idem*, pp. 194 et 195.

*concert et l'unité dans les fins, les moyens et les efforts de l'activité collective. Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. L'éterniser, ce serait, comme le dit pertinemment Pecqueur, décréter la médiocrité en tout.* » [1]

Les accidents de l'histoire européenne qui ont conduit à l'expropriation systématique des paysans ne sont pas des lois générales. Or, sans ce phénomène d'expropriation, le capitalisme n'aurait pas vu le jour. On voudrait donc connaître les lois sociologiques immuables qui expliquent le passage nécessaire du stade de l'économie domestique au capitalisme, pour toutes les sociétés ; savoir pourquoi l'Inde, la Chine sont restées durant des millénaires dans une stagnation relative, malgré l'effroyable misère qui a existé dans ces pays ; pourquoi le peuple industrieux du Japon, avec sa forte densité qui a rendu nécessaire la microculture, n'a pas connu une évolution identique ; pourquoi l'équilibre politico-social de l'Afrique n'a été rompu qu'au contact d'une influence extérieure. Dans quelle mesure la superstructure idéologique ne constitue-t-elle pas, pour certaines structures sociales, un carcan équivalent à un immense poids de matière lestant la société pour une durée imprévisible, l'emportant ainsi, pendant longtemps, sur des facteurs matériels comme la misère ?

Le capitalisme moderne, sous quelque latitude qu'on le trouve, est une exportation européenne et non le résultat d'une évolution naturelle locale. On peut donc regretter de ne pas trouver une réponse précise à ces questions dans « Le Capital » ; il y est seulement indiqué que ce régime industriel de petits producteurs indépendants « *arrivé à un certain degré, il engendre de lui-même les agents matériels de sa dissolution. A partir de ce moment, des forces et des passions qu'il comprime commencent à s'agiter au sein de la société. Il doit être, il est anéanti. Son mouvement d'élimination transformant les moyens de production individuels et épars en moyens de production socialement concentrés, faisant de la propriété naine du grand nombre la propriété colossale de quelques-uns, cette douloureuse, cette épouvantable expropriation du peuple travailleur, voilà les origines, voilà la genèse du capital* » [2].

Aucun écrivain à ce jour, n'a jamais tenté d'évaluer correctement ce « degré » à partir duquel les agents matériels de dissolution sont engendrés pour que s'opère la transformation historique nécessaire L'industrie domestique est la thèse, le capitalisme est l'antithèse, mais le lien dialectique, le chemin qui conduit inexorablement de l'une à l'autre, n'a pas été reconnu et décrit d'une façon satisfaisante pour toutes les sociétés. En tous cas, cela va sans dire, certaines sociétés peuvent aujourd'hui faire l'économie de la phase capitaliste.

L'Afrique pré-coloniale en était donc au stade de la « propriété naine ». La famille paysanne tissait ses vêtements ; Bekri nous a appris que chaque maison avait son cotonnier. Evidemment la division du travail reflétée par le système des castes ne permettait pas de fabriquer tout ce dont on avait besoin : on ne pouvait se livrer qu'au tra-

1. Karl Marx, *op. cit.*, p. 224.
2. *Id.*, p. 224.

vail artisanal permis par la caste. Pour tout le reste, il fallait se pourvoir sur le marché, quelquefois par échange et, en général, par un véritable achat avec monnaie. Ce système qui empêchait de concurrencer autrui dans sa profession correspondait à un véritable monopole : chaque caste monopolise une activité économique et la tradition ratifie. On trouve le même état d'esprit que dans les corporations européennes du Moyen Age. Il semble toutefois que l'on ne soit pas allé jusqu'à la formation d'associations professionnelles pour la défense des intérêts du groupe : la tradition vécue suffisait largement comme garantie. Donc, point de divorce entre l'industrie domestique et l'agriculture, divorce nécessaire à l'enfantement du capitalisme.

On a vu que le terme « propriété » recouvrait des réalités différentes en passant de l'Europe à l'Afrique, lorsqu'il s'agit de l'appropriation de la terre. En Afrique il serait plus exact de parler de l'usufruit de la terre, même lorsqu'il s'agit de prétendus domaines royaux. L'accent est mis, plutôt sur le « domaine humain » du roi qui met ces terres en valeur ; c'est sur l'énumération des différentes familles de captifs qu'on s'attarde en évoquant la richesse d'un personnage. Le roi africain, si puissant soit-il, se persuade facilement que le sol ne lui appartient pas ; ceci est surtout applicable aux rois émigrés : ils acceptent facilement l'autorité sacrée des premiers occupants même si ces derniers sont présentement dépourvus de toute puissance matérielle. C'est ainsi que s'explique la déférence du puissant roi du Mâçina devant un des princes locaux de la région du Mîma, le Toukifiri-sôma :

« *Devant celui-ci, le roi du Mâssina devait se tenir debout, se couvrir de poussière en lui prêtant serment de fidélité et en enlevant son boubou pour s'en draper ensuite ; ... le titre de ce prince s'est maintenu jusqu'à nos jours, mais celui qui le porte maintenant est déchu et est obligé d'aller à pied, n'ayant pas de monture ; son autorité a disparu, mais son titre a subsisté... Le roi du Mâssina va encore rendre visite à ce personnage, assurant que cela lui porte bonheur ; il le consulte et lui demande de prier pour lui ; il descend de sa monture pour le saluer et va le trouver dans l'endroit où se trouvait sa capitale maintenant ruinée.* » [1].

Ce personnage singulier qui vient d'être décrit est l'ancien souverain, il est le maître actuel du sol, au sens rituel du terme ; c'est lui qui procède au lotissement pour les nouveaux venus, sans consultation préalable du roi. Il l'a reçu en dépôt, il ne le vend jamais, il n'oserait pas le faire pour des raisons religieuses, il en accorde seulement l'usufruit. La vente de la terre, au sens propre du terme, semble inconnue en Afrique pré-coloniale traditionnelle. Pour saisir les particularités de l'histoire de ce pays il faudrait imaginer Jules Céasr victorieux, témoignant une déférence comparable à Vercingétorix, le prince autochtone vaincu, l'ancien occupant du sol. On peut aller plus loin et remarquer, qu'à vrai dire, le problème du sol semble n'avoir pas existé en Afrique. Au

1. Tarikh el Fitta, *op. cit.*, chapitre V, p. 81.

lieu que ce dernier constitue une richesse inaccessible à certaines catégories sociales, il est à la portée de tout le monde, il n'est point besoin d'aliéner sa liberté, comme le serf attaché à la glèbe, pour en user, pour le « posséder ». L'esclave a son lopin de terre ; l'inconnu qui vient d'arriver ce matin au village aura aussi le sien. Un mouvement d'expropriation comme celui que connut l'Europe du XVI^e siècle est impensable dans l'histoire de l'Afrique pré-coloniale. C'est peut-être l'étendue énorme des terres cultivables qui a mis l'Afrique à l'abri de ce problème social. L'Afrique n'a donc pas connu ce capitaliste campagnard qu'est le fermier, intermédiaire entre le véritable possesseur du sol et le salarié agricole exproprié.

## LE NAVETANISME

La catégorie de paysans appelés navétânes, en valaf, ne constitue pas une classe : ses ressortissants ne se connaissent pas, ne sont liés par aucune solidarité traditionnelle ou de groupe ; ils sont mobiles parce que, en général, ce sont de jeunes célibataires qui vont travailler à l'extérieur afin de constituer une dot pour retourner se marier dans leur village et se fixer définitivement. Le navétanisme est donc un état transitoire dans la vie d'un jeune homme : l'individu se déplace avec le sentiment permanent qu'il retournera un jour chez lui. Il n'est l'esclave de personne, aucun contrat particulier ne saurait le river d'une façon définitive à la glèbe d'un quelconque seigneur. La racine du mot signifie en valaf : passer l'hivernage, c'est-à-dire, la saison des pluies ; le contrat prend automatiquement fin avec celle-ci et n'est renouvelable qu'au gré des contractants. La sécheresse et l'épuisement progressif du sol sont les causes principales qui poussent les jeunes d'un village et d'une région à aller passer la saison des pluies dans une région plus humide, non encore épuisée par les cultures, mieux pourvue par la nature, en un mot. Puisque le désert gagne l'Afrique Noire du Nord au Sud, au-dessus de l'Equateur, ce mouvement a la même direction. C'est la sècheresse qui occasionna la dispersion des habitants de l'ancienne capitale du Ghana et de toute la région du Ouagadou. Sur la rive gauche du Sénégal, c'est elle qui a provoqué les replis successifs. Maints ressortissants des régions du Djambour et du Cayor, aujourd'hui semi-désertiques, se replièrent sur le Baol et les habitants de cette dernière région, les paysans, surtout, forment des exodes vers le Sine Saloum, la Gambie anglaise, la Casamance, autant de régions situées au sud et nettement plus humides. Seule la puissance attractive du pôle économique qu'est Dakar a pu incurver ce mouvement vers l'Ouest, pour ce qui est du Sénégal. Les paysans qui échappent ainsi au dur et monotone rythme saisonnier de la vie économique locale, finissent par s'installer définitivement dans les faubourgs de cette ville, alors que ce n'était pas leur intention première : ils étaient venus avec l'idée de retourner comme d'habitude Une fois installés, avec le changement des conditions de vie, ils perdent petit à petit la conscience paysanne au fur et à mesure

qu'ils trouvent des emplois au port, ou dans les différentes industries urbaines où ils finissent par acquérir une certaine conscience ouvrière. Il se produit ainsi un phénomène de prolétarisation croissante.

## LE TALIBE

La conscience du talibé (fidèle) dans les communautés mourides, Tidjanes ou autres n'est pas porteuse de germes de bouleversements sociaux car le fidèle n'est pas rivé au marabout contre son gré. Il s'est soumis délibérément pour gagner le Paradis auquel il croit ; il peut rompre à tout moment le lien spirituel qui le lie au marabout. Cet acte de rupture relativement rare porte en valaf le nom de « voudet ». L'ensemble des fidèles sont groupés dans la communauté (Dara) où tous les moyens de productions sont concentrés. Le fidèle évite de posséder. Il a le sentiment que sa propre force de travail (la seule chose qui lui reste apparemment) ne lui appartient pas ; elle est à la disposition du marabout avec lequel il a passé un contrat métaphysique lui assurant le Paradis après la mort. Ainsi même le système maraboutique pré-colonial ne pouvait engendrer des révolutions sociales car le fidèle n'avait pas conscience d'être un exproprié exploité.

## MAIN-D'ŒUVRE ESCLAVE : CONCENTRATION

La fin du Moyen Age et toute la période de la Renaissance européenne sont caractérisées par un esclavage aussi intense et plus détestable que celui qu'a connu l'Afrique. Cela ressortira davantage de ce qui va suivre. On a l'habitude de considérer l'esclavage comme un fait spécifiquement africain, or on vient de constater que, jusqu'à la fin de la période précitée, le blanc avait l'habitude de réduire ses propres semblables en esclavage Le serf du Moyen Age était aussi assujetti que l'esclave africain : aussi Fustel de Coulanges l'appelle-t-il l'esclave de la campagne. Cette institution est donc l'apanage de l'humanité tout entière, sans distinction de couleur. Il serait erroné de croire que l'esclavage européen, surtout des temps modernes, ne fut qu'un phénomène social exceptionnel et parcellaire. C'est au contact de l'Afrique que l'Europe du XVI^e siècle s'est progressivement déshabituée de l'esclavage intérieur et, profitant de sa supériorité en armes, lui a substitué l'esclavage noir. C'est au contact de l'Europe que le sort des esclaves africains a subitement empiré car l'occasion s'offrait de les vendre à des gens qui les exportaient, avec tout le cortège de malheurs connus qui entouraient ces voyages forcés.

Certes l'esclavage est la grande faille de l'organisation sociale africaine ; mais les documents que l'on possède prouvent que tous ceux qui n'étaient pas déportés jouissaient, en général, de conditions de vie incomparablement supérieures à celles des esclaves blancs d'Europe. Les esclaves des empereurs du Mali et des Askia de Gao jouissaient de la liberté totale de leurs mouvements. C'est ainsi qu'un esclave quel-

conque de l'Askia Daoud, originaire du Kanta, a pu accomplir le pèlerinage à La Mecque à l'insu de son maître ; à son retour, le roi le gracia avec cent membres de sa tribu, au lieu d'écouter les paroles hypocrites de son Ouandoû (héraut) qui voulait le monter contre l'esclave [1]. Les tribus Diam Ouali, Diam-Téné et Sorobanna, tout en étant esclaves de l'Askia, occupaient tout un pays dont elles cultivaient le sol à leur compte et ne donnaient qu'une fraction déterminée des récoltes au souverain. Lorsque celui-ci les donna à son tour à un érudit musulman nommé Mohammed Toulé, elles n'en restèrent pas moins sur place ; rien ne fut changé dans leur vie, leur nouveau maître, comme c'était la coutume, devait simplement continuer à percevoir la même fraction des récoltes [2].

Lorsque l'Askia Mohammed vainquit le Sonni Baro Daou, fils de Sonni Ali, il hérita des 24 tribus d'esclaves qui lui appartenaient. Le Tarikh el Fittach donne tous les détails touchant à l'existence sociale de ces tribus et, en particulier, le système de redevances qui leur était appliqué. Avant d'appartenir ainsi aux Songhaï, elles furent d'abord propriété de l'empereur du Mali ; c'est à partir de Sonni Mâdogo qu'elles changèrent de maître impérial. Les trois premières d'entre elles sont d'origine Bambara et n'étaient vraisemblablement pas encore islamisées, s'il faut en croire Kâti ; autrement dit, l'esclave pouvait avoir une religion différente de celle du maître. Le roi du Mâli choisissait, parmi elles, ses domestiques. Lorsqu'un homme voulait se marier le roi fournissait la dot de 40.000 cauris « *aux beaux-parents du futur, afin d'empêcher la femme ou ses enfants de revendiquer la liberté et afin de bien établir que ceux-ci et leurs propres enfants demeureraient la propriété du Malli-Koï... Du temps des Malli-Koï, et depuis que ces tribus leur appartenaient, elles étaient astreintes à une prestation annuelle de quarante coudées (de terre à mettre en valeur) par chaque couple, mari et femme ; il en fut ainsi jusqu'à ce que ces tribus fussent passées dans la main des Sonni* » [3]. C'est avec ces récoltes que le roi nourrissait ses troupes ; si elles étaient mauvaises ou insuffisantes les tribus subissaient alors une nouvelle taxation compensatrice, comme étant responsables de la mauvaise conduite des travaux agricoles. Sous l'Askia Mohammed les redevances furent encore plus rationnelles, plus humaines ; elles étaient perçues de la façon suivante : un impôt proportionnel, en nature, frappait chaque couple au moment des récoltes. Après avoir évalué la richesse économique de chaque famille, le percepteur envoyé par le roi prenait dix mesures de farine à celui qui ne pouvait fournir que cela, vingt à celui qui ne pouvait fournir davantage et trente aux autres, même s'ils étaient capables d'en fournir mille. Cette limite, en effet, ne devait jamais être dépassée, quelle que fût la richesse individuelle de l'esclave.

Un point sombre vient obscurcir ce tableau presque trop beau : l'Askia échangeait certains enfants de ces tribus contre des chevaux. La tribu des Tyindikéta, la quatrième, s'éparpillait depuis Gao jusqu'à

1. Tarikh el Fittach, *op. cit.*, chapitre XI, pp. 206-207.
2. *Idem*, chapitre I, p. 53.
3. *Idem*, chapitre V, p. 108.

Sibiridougou. Personne ne contrôlait les déplacements de ses ressortis sants ; lorsque l'Askia en rencontrait un sur son chemin, sur une place forte, dans un village, il savait seulement par son nom ethnique que c'était son esclave. Il pouvait alors en disposer à sa guise. Depuis l'époque de Mali jusqu'à celle de Gao, le seul impôt en nature appliqué à cette tribu, consistait à fournir l'herbe nécessaire à la nourriture des chevaux du roi ; elle fournissait également les palefreniers et les adultes fabriquaient les pirogues nécessaires au transport de cette herbe, tout au moins sous le règne des Askias. L'impôt prenait ainsi un caractère fonctionnel qui allait s'accusant : c'est à partir du métier, de l'activité économique qu'on détermine la nature de la taxe.

Les Zendji (la cinquième tribu, qui s'étend depuis le Kanta jusqu'à Sibiridougou), qui se livraient à la pêche, payaient en poissons secs la redevance au moment de la baisse des eaux : elle s'échelonne depuis 10 paquets de poissons secs jusqu'à un seul, suivant les moyens économiques. Le maximum de 10 ne devait pas être dépassé. C'est aussi cette tribu qui fournissait les pirogues et les équipages nécessaires à certains transports. La sixième tribu, celle des Arbi, était exempte d'impôt parce que, sous les Askias, c'est d'elle que sortaient tous les domestiques et émissaires spéciaux de confiance. Ses femmes étaient au service des femmes du roi, les jeunes gens encadraient ce dernier dans tous ses déplacements pacifiques ou guerriers. Les septième, huitième, neuvième, dixième, et onzième tribus, étaient des forgerons d'origine extérieure. Leur ancêtre masculin était un esclave forgeron d'un maître chrétien qui vivait quelque part sur une île de l'Océan Atlantique : est-ce les Canaries ou les Iles du Cap Vert ? Nous n'en savons rien. En tout cas, cet esclave se serait enfui pour se réfugier à Koûkiya, sous le règne de Sonni Mohammed Fari On a vu qu'en général les hommes de castes ne pouvaient pas être pris comme esclaves. Si le contraire s'est produit, c'est peut-être parce que l'individu en question est d'origine extérieure. Il est entré dans le pays avec son état d'esclave. Quoi qu'il en soit, ses descendants au lieu d'être concentrés ont été dispersés pour éviter une coalition éventuelle. Kati remarque que ces étrangers pratiquaient la filiation patriliénaire, contrairement à la coutume africaine. Les redevances imposées de tous temps à ces cinq tribus « *étaient de cent lances et cent flèches par chaque famille et par an* ».

La douzième tribu s'étend de Gao jusqu'à Fâni.

D'après Kati, l'Askia Daoud avait des plantations un peu partout dans le pays, depuis l'*Ereï*, le *Dendi*, le *Koulané*, etc... Il estime à 4.000 sacs de céréales la récolte annuelle totale, ce qui ne semble pas énorme dans nos estimations actuelles. Le travail était strctement organisé dans ces plantations et était accompli par des esclaves. Chaque plantation était dirigée par un Fanfa qui pouvait commander à 100, 60, 50, 40 ou 20 esclaves ; ce mot signifie à la fois chef des esclaves et chef d'une embarcation.

La plantation d'Abdâ, dans la région du Dendi, occupait deux cents esclaves avec quatre Fanfa, le tout dirigé par un autre chef Missakoulallah ; elle fournissait mille sounnou de riz : ce sont des

sacs de cuir d'une contenance de 250 litres environ. Les semences et les sacs étaient à la charge de l'Askia. Dix embarcations servaient au transport des céréales. Au moment de la récolte, l'agent envoyé pour recueillir celle-ci, apportait au chef des Fanfa, de la part de l'Askia, selon la coutume une barre entière de sel, 1.000 noix de Kola, un boubou noir et un pagne noir pour sa femme. La richesse personnelle de ce chef des Fanfa, qui était pourtant un esclave, pouvait dépasser, rien qu'en céréales, 1.000 sounnou. Sa situation n'est donc en rien comparable à celle d'un ressortissant de la plèbe antique ou d'un serf du Moyen Age attaché à la glèbe .

De telles richesses agricoles étaient conservées dans des greniers d'argile qui servaient de réservoirs d'accumulation. Il arrivait qu'une telle plantation, avec tous les sujets qui y travaillaient, fût donnée comme cadeau à un Chérif, un érudit, ou n'importe quel autre ami du roi. Ce fut le cas de la plantation de Diangadia attribuée à l'alfa Kati, savant d'origine autochtone ; après cet acte les récoltes allaient à un nouveau maître, mais la situation sociale des travailleurs restait inchangée.

Une institution de l'Askia Daoud semble montrer que les soldats devaient être d'origine esclave, pour la plupart :

« *Ce fut lui qui inaugura le système consistant à faire hériter le roi de ses soldats, parce que ceux-ci, disait-il, étaient ses esclaves ; auparavant il n'en était pas ainsi et le roi n'héritait du soldat que son cheval, son bouclier et ses javelots, sans plus. Quant à l'usage qu'avaient les rois de prendre les filles de leurs soldats et d'en faire des compagnes de plaisir, c'était une coutume déplorable antérieure à son règne* » [1]

Un esclave affranchi pouvait demander un acte d'affranchissement établi en bonne et due forme. Ce fut le cas d'une vieille femme faisant partie de l'héritage du Diango Moussa Sagansâro et qui fut graciée par l'Askia Daoud [2].

Les faits mentionnés dans ce chapitre constituent un complément d'information sur l'organisation administrative et celle du travail ; on se fait une idée de la façon dont les impôts devaient être prélevés. La condition sociale de l'esclave est pleinement mise en lumière : le traitement auquel il est soumis n'est pas inhumain, pour l'époque, aussi longtemps qu'il reste dans le pays ; il devient, de plus en plus, une sorte de « sujet » du roi. Son infortune réside dans le fait terrible et détestable qu'à tout moment il peut être vendu. A ce point de vue, sa situation est identique à celle de l'esclave européen, blanc, de la même époque. Pour le reste, il était mieux traité comme il ressort de ce qui précède.

## RETRIBALISATION

On saisit à l'œuvre ce phénomène caractéristique en Afrique de la retribalisation apparente. Kati nous apprend les noms propres ethniques

1. Tarikh el Fitta, *op. cit.*, chapitre XI, p. 211.
2. *Idem*, chapitre XI, pp. 192 et 193.

des premiers esclaves qui sont à l'origine des 24 tribus appartenant aux empereurs du Mali et du Gao ; ce furent de simples individus auxquels le souverain permit de fonder un foyer qui proliféra suivant une progression géométrique à travers les générations. Ces grandes familles qui comptaient des milliers de membres au bout de quelque temps avaient toutes les apparences extérieures du clan et de la tribu, de par le nombre, l'unité du nom et les parentés collatérales. Mais la structure et l'organisation sociale clanique leur faisaient totalement défaut. Leurs membres formaient une juxtaposition d'individus intégrés dans une société monarchique déjà très évoluée et qui étaient tout au plus conscients de leur degré de parenté grâce au nom ethnique qui permettait de les recenser.

## ACCUMULATION PRIMITIVE

On a une idée des forces productives, des moyens de production, d'accumulation et d'écoulement, de leur appartenance. Il n'y a pas, d'une part, une minorité sociale qui possède ces moyens et les accumule dans quelques ateliers et, d'autre part, une masse d'expropriés obligés de vendre leur force de travail à cette minorité, pour vivre D'après les analyses ultérieures de Marx et d'Engels, l'Afrique était donc au stade de l'« économie naturelle », caractérisée par la production de ce qui est tout juste nécessaire à l'existence. Une telle économie est un obstacle à l'apparition du capitalisme. Mais, lorsqu'on examine les choses de plus près on s'aperçoit qu'il n'en était pas exactement ainsi : sur le marché de Tombouctou et de Djenné, etc... il y avait des gens qui produisaient exclusivement pour vendre ; or, d'après Rosa Luxembourg, c'est en cela que réside la condition principale d'apparition du capitalisme. Pourtant, si on considère la durée de cette période d' « économie naturelle » en Afrique, on est obligé de constater que le processus d' « accumulation primitive », c'est-à-dire le divorce du travail et des conditions du travail, s'y effectue avec la lenteur d'une réaction chimique secondaire aux effets purement négligeables par rapport à la réaction principale. Il semble que c'est le collectivisme africain décrit dans le chapitre précédent, la sécurité matérielle et morale qui en découle pour chaque individu, qui rend inutile, presque superflue l'accumulation de richesses excessives ; même celles du roi ne nous paraissent pas énormes aujourd'hui. La thésaurisation, l'usure, toutes les formes de concentration excessive de biens par l'individu, ne sont que le reflet de l'angoisse sociale, de l'incertitude pour le lendemain, une sorte de parade pour soi et les siens à l'égard du cruel destin. C'est donc dans une société individualiste que l'on assiste à l'hypertrophie d'un tel phénomène : ce fut le cas de l'Occident durant toute son histoire. L'individualisme indo-aryen qui remonte à la plus haute antiquité, le sentiment d'insécurité sociale qui lui est inhérent, a développé l'esprit de la lutte pour la vie, plus que partout ailleurs. Lorsqu'on écrira l'histoire des sociétés, on s'apercevra que, de l'époque égéenne à nos jours, celle des Européens est la plus dure, la plus rude, la moins

clémente, pour l'individu forcé, condamné à la lutte constante ou à la disparition. Certes, « struggle for life » est une loi de la Nature, mais elle est plus vraie ici que partout ailleurs. Aucune marge de sécurité, celui dont les moyens d'existence s'épuisent, sombre sous le regard indifférent des autres. Cette froideur sociale déborde largement l'époque du capitalisme moderne pour couvrir, depuis Athènes jusqu'à nos jours toute l'Histoire de l'Europe. Aucune éducation politico-sociale n'a encore transformé radicalement la conscience occidentale à ce point de vue. Les progrès techniques et intellectuels résultant d'une activité constante et nécessaire, l'énergie avec laquelle il faut, imperturbablement, amasser des richesses, les formes particulières que peuvent revêtir ces activités et leur répercussion dans l'ordre social, le développement du mercantilisme, tous ces faits semblent procéder, dans une large mesure, d'un même principe initial. Un certain goût du risque, même, procède de cette nécessité ; pour échapper à l'esclavage, en Europe, il fallait, on l'a vu, justifier d'une activité rémunérable ; c'est la même raison sociale qui poussait à chercher un héritage ou des crédits pour s'installer à la campagne comme fermier ou armer un bateau et se risquer sur les mers. L'essor et le développement des relations maritimes restèrent, pendant longtemps, une affaire individuelle, avant d'être prise en main, par les différents Etats européens.

D'Homère à nos jours, en passant par Athènes, Rome, et le Moyen-Age, il serait difficile de déceler une période d'économie proprement « naturelle ». Le mercantilisme hérité des Crétois et des Phéniciens s'est perpétué en se fortifiant, avec quelques moments d'éclipse. Deux facteurs semblent avoir stimulé le commerce : l'exiguïté et surtout la pauvreté relative du pays d'origine, d'une part, et de l'autre, une certaine faiblesse numérique du groupement humain qui élimine tout espoir de faire sa fortune par les armes, par la conquête des autres pays. L'activité commerciale apparaît souvent comme la forme d'adaptation économique des minorités. Tel fut le cas des Phéniciens, à côté de la puissante nation égyptienne, tel fut le cas de Gênes et de Venise jusqu'à la destruction de Constantinople par Mohammed II, des Libano-syriens et Israélites de nos jours ; tel semble le cas pour certaines fractions humaines de l'Afrique Noire, comme les Djoula, etc... L'activité commerciale d'Athènes a dû être stimulée par le contexte géographique et la pauvreté de la Grèce. Les peuples nombreux et forts qui vivent dans des régions déshéritées comme les Germains sont toujours apparus dans l'histoire comme des conquérants. Aux temps modernes avec des esprits universels et pacifistes comme Gœthe, la poussée germanique nord-sud prend une tournure littéraire : « Kennst du das Land wo die Zitrone blût » [1], « connais-tu le pays où fleurit le citronnier ». Dans la mesure où le collectivisme africain et l'individualisme occidental découlent des conditions matérielles d'existence, les considérations qui précèdent reposent sur une base objective.

1. Goethe, *Poèmes pour Minna.*

# CHAPITRE VII

## SUPERSTRUCTURE IDEOLOGIQUE : L'ISLAM EN AFRIQUE NOIRE

L'analyse des conditions du succès de l'Islam amènera à dégager le rôle qui lui revient aussi dans la civilisation du pays.

C'est uniquement dans le mouvement Almoravide de la première moitié du XI^e siècle que des ressortissants blancs, berbères, ont essayé d'imposer l'Islam par la force des armes. Yahia ben Ibrahim, chef des tribus Lemtouna et Djoddala, qui occupent respectivement les régions du Tagant et de l'Adrar mauritaniens fut à l'origine du mouvement. De retour de La Mecque, aux environs de 1035, il amène un prédicateur Abdallah ben Yacine pour convertir les ressortissants des tribus sur lesquelles il régnait. L'échec fut total d'abord. Le prédicateur était sur le point de partir, lorsque Yahia réussit à le convaincre de l'utilité qu'il y avait à s'enfermer tous les deux dans un couvent fortifié, sur une île de l'embouchure du Sénégal, de manière à attirer vers eux des adeptes, grâce à l'exemple de la vie ascétique qu'ils mèneraient. Ce fut l'origine du mouvement maraboutique en Afrique occidentale (Marabout : el Morabbatin : qui vit dans les couvents) ; Almoravide dérive, par altération, de cette expression. D'après Ibn Khaldoun, lorsque le nombre des adeptes atteignit le chiffre de mille, Yacine leur dit : « *Mille hommes ne se laissent pas facilement vaincre ; aussi devons-nous maintenant travailler à maintenir la vérité et à contraindre s'il le faut, tout le monde à la reconnaître. Sortons d'ici et remplissons la tâche qui nous est imposée.* » [1]

### PENETRATION PACIFIQUE

Les Almoravides investirent Aoudaghost et Ghana. Ce fut le seul cas où des éléments d'origine blanche tentèrent d'imposer l'Islam par la violence.

---

1. Ibn Khaldoun, *op. cit.*, T. II. pp. 69 et 70.

Un disciple de Yacine, le roi Ouardiabi, convertit une partie des Toucouleurs du fleuve Sénégal ; ceux-ci devinrent les alliés zélés des Arabo-Berbères dans les Guerres Saintes, dès le XI^e siècle.

La poussée Almoravide s'exerça du sud au nord, à travers le désert, en passant par Sidjilmessa, le Maghreb, pour atteindre une partie de l'Espagne. Elle ne s'étendit pas, en Afrique occidentale, vers l'Est et le Sud : la conversion de ces régions sera l'œuvre de marabouts autochtones.

La première cause du succès de l'Islam en Afrique Noire, à une exception près, vient donc du fait qu'il fut prêché pacifiquement dans une première période par des voyageurs arabo-berbères solitaires à des rois et des notablilités noirs qui l'étendirent ensuite autour d'eux aux peuples qu'ils gouvernaient. Ce fut le cas, d'après Bekri, du roi du Mali qu'il appelle El Moselmani et qui devait n'être que le roi Mandigue Baramendana Keita (1050) dont parle Khaldoun. Un voyageur musulman vécut longtemps auprès de lui lorsqu'une sècheresse s'abattit sur le pays ; la légende veut qu'il ait prié et que la pluie soit venue. Le roi qui prit ce fait pour un miracle se convertit à la nouvelle religion. On doit mettre l'accent ici, abstraction faite de la légende qui entoure cette conversion, sur son caractère pacifique.

## ACTION DES CHEFS AUTOCHTONES

La seconde période de l'islamisation est marquée par la conversion du peuple, soit par imitation automatique de son chef, soit par une action violente de celui-ci, qui peut déborder le territoire gouverné pour prendre le caractère d'une véritable guerre sainte : toutes les guerres saintes ont été menées par des chefs noirs. Le roi de la ville de Silla, au XI^e siècle, faisait déjà la guerre sainte aux habitants de Kalenbou [1], de même Askia Mohammed à Nasséré empereur Mossi, et Amadou Cheikou au Damel du Cayor, Lat Dior Diop à Koki en 1875.

Ousman Dan Fodio (1801), El Hadji Omar (1850), Ahmadou Ahmadou (1884) furent les grands conquérants religieux du Soudan au XIX^e siècle.

Avec le sultan de Djenné, Konboro, on assiste à ce phénomène d'imitation automatique du souverain par le peuple ; celui-ci adopta l'Islam aussitôt après la conversion du roi. Le Tarikh es Soudan situe cet événement au VI^e siècle de l'Hégire (XII^e siècle) [2]. Sâdi ne mentionne pas le nom du savant musulman qui a dû exercer une influence religieuse sur le roi de Djenné ; mais le fait paraît indéniable ; lorsqu'il décida de changer de religion, il appela tous les Oulémas qui vivaient dans le pays et abjura le culte traditionnel devant eux. Ce cas concrétise les idées déjà exprimées. Ces Oulémas, ces Marabouts solitaires, non seulement ne pouvaient se livrer à une action militaire pour convertir les souverains, mais avaient absolument besoin de leur protection et

1. Bekri, *op. cit.*, pp. 324 à 333.
2. T.S., *op. cit.*, chapitre V, p. 23.

de la clémence du milieu politico-social pour vivre dans le pays, en sécurité; pendant la période transitoire qui précède la conversion du roi.

Ces conversions royales étaient, du reste, mal vues par le peuple et il fallait tout le prestige du souverain pour les faire accepter. Il arrivait qu'un roi converti cachât, aussi longtemps que possible, ses nouvelles convictions religieuses à son peuple. Ce fut le cas de Kan-Mer, fils de Bessi qui gouvernait la ville d'Alouken, près de Gao, du temps de Bekri [1].

L'originalité d'une conversion réalisée par des chefs nationaux est que, même si ces derniers sont durs dans leurs méthodes, ils ne sauraient passer pour autant, aux yeux du peuple, pour des dominateurs étrangers ou des gens ayant partie liée avec ceux-ci. Autant il était impensable de voir en El Hadj-Omar et autres les agents d'une puissance colonisatrice, autant cette association d'idées est inévitable à la vue des missionnaires.

## RAISONS METAPHYSIQUES

Une troisième raison expliquant le succès de l'Islam semble résider dans une certaine parenté métaphysique entre les croyances africaines et la « tradition musulmane ». On retrouve, en effet, dans celle-ci, l'existence d'un monde invisible, doublant le monde que nous voyons ; il est même le calque de ce dernier, mais seuls les initiés peuvent le voir. Askia Mohammed, en accomplissant le pélerinage à La Mecque, après être rentré en Egypte, campa non loin du Caire pour passer la nuit. Il était alors accompagné, entre autres savants, d'un nommé Salih Diawra ; ce dernier put « voir » le génie musulman Chamharouch et lui serrer la main. D'après la « tradition islamique » rapportée par Kati, il s'agit d'un génie bienfaisant, ayant des adeptes comme les Marabouts et accomplissant le pèlerinage comme eux. Autour de lui il y avait des génies affranchis, car dans ce monde, il existe également des esclaves, des bons et des mauvais. Les génies malfaisants, païens, tout comme leurs correspondants de notre monde visible, vont en enfer quand ils sont morts : ils passent leur temps à nous tourmenter [1]. En 1928, après la mort d'Amadou Bamba créateur de la secte musulmane des Mourides, un grand vent balaya la région de Diourdel sa capitale, pendant une journée. Il soufflait vers la mer. On en déduisit spontanément que c'était le génie qui avait accompagné le saint homme lors de son exil au Gabon qui retournait dans l'Océan. Tout le monde était convaincu que, durant toute sa vie, ce génie vécut à ses côtés, lui servant, en quelque sorte, de rempart contre tous les maléfices. Cet être métaphysique ne se confond pas avec l'ange gardien. Il va sans dire que cette conception d'un monde double se retrouve, sous des formes différentes, dans les croyances de l'Africain, au point que celui-ci se sent tout à fait à l'aise dans l'Islam.

---

1. Bekri, *op. cit.*, p. 334.
1. T.F., *op. cit.*, chapitre VI, pp. 123-126.

Certains, même, n'ont pas l'impression d'avoir changé d'horizon métaphysique. C'est ce qui a amené Dan Fodio à critiquer sévèrement tous ceux qui se disent musulmans et qui continuent à pratiquer des libations, des offrandes, l'art divinatoire, la Kabbale, etc..., à écrire les versets du Coran avec le sang d'animaux sacrifiés [1]. Le texte de Dan Fodio, bien que tardif (XIX^e siècle) reflète une tendance qui était déjà impérieuse à l'époque des Askias (XV^e-XI^e siècles). Les religions africaines, plus ou moins oubliées, se sclérosaient, se vidaient de leur contenu spirituel, de leur ancienne métaphysique profonde. Le fatras des formes vides qui en restaient n'était plus de taille à rivaliser avec l'Islam sur le plan moral ou rationnel. C'est sur ce dernier plan de la rationalité que la victoire de l'Islam fut éclatante. C'est la quatrième raison qui assura son succès. Le besoin impérieux de rationalité reflété par les écrits de Dan Fodio, était désormais mieux satisfait par l'Islam que par les cultes traditionnels agonisants. Pourtant, il faut remarquer que, dans le domaine de la création artistique, l'Africain islamisé a subi, pendant longtemps, un étouffement, une sorte d'appauvrissement culturel. Pendant les premières années de l'Islamisme, il fallut être formel pour éviter tout retour à l'idolâtrie par le biais de la représentation artistique. On se souvient des conditions dans lesquelles l'Islam a triomphé du Sabéisme. Ainsi, il fut nécessaire d'éviter pendant des siècles toute représentation de forme animale, à plus forte raison, humaine. Dieu, en particulier, est une notion qui ne saurait se concrétiser par la voie de l'Art. Les exégètes de l'Islam peuvent constater aujourd'hui que cette phase de craintes peut être considéré comme historiquement dépassée dans le cadre de l'évolution de la conscience musulmane. Il est impensable que la renaissance d'un art sculptural et pictural (avec représentation humaine) puisse entraîner un retour offensif de l'idolâtrie dans un pays musulman quelconque.

## FORCE DES CROYANCES RELIGIEUSES

Quelle était la force de la croyance dans l'Afrique musulmane précoloniale, son rôle politique et social, l'empreinte qu'elle a laissée ?

Au Soudan le règne d'Askia Mohammed fut une démarcation nette. Il semble qu'avant lui, dans une certaine mesure tout au moins, l'islamisme des empereurs de Gao fut assez fragile : avec les deux derniers, même, si l'on en croit Kati, il y eut une hostilité non déguisée. Askia Mohammed n'était que le lieutenant de Sonni Ali dont la foi fut très tiède ; son fils Bâro, qui le remplaça, refusa d'embrasser l'Islam. Mohammed entra en dissidence et l'y invita instamment. Après des pourparlers qui durèrent 52 jours, et qui furent menés, en grande partie, par le savant Salih Diawara, déjà allié du futur Askia, la bataille s'engagea entre les deux partis. Bâro était formel : il n'était pas question, pour

1. Cheikh Otmane Dan Fodio : *Nour-el-Eulbab*, Alger 1898, p. 7 (cité par Leroi-Gourhan et Poirier : Ethnologie de l'Union française, *op. cit.*, p. 359).

lui, d'embrasser l'Islam ; il allait ainsi plus loin que son père qui était apparemment converti. La bataille se termina par sa défaite. Kati estime que Dieu a ainsi assuré la victoire de l'Askia sur l'infidèle, et ceci rappelle suffisamment l'épisode évoqué dans la Chanson de Roland : Charlemagne, empereur chrétien, fut victorieux à Roncevaux, contre les « Sarrasins », parce que l'épée de ses soldats, en particulier celle de Roland, était dirigée par l'ange Gabriel. Il s'agissait du point de vue chrétien, d'une victoire de la lumière sur les ténèbres [1].

L'Islam était, et reste en grande partie, une religion vécue, en Afrique Noire, contrairement au Christianisme en Occident qui tend à devenir chez l'Européen une sorte de coutume religieuse. Les Askia associaient les Oulémas à toutes les décisions impériales :

*« Lorsque Salih Diawara eut fait part à l'Askia de ce dont il avait été témoin lors de son entrevue avec le Sonni Bâro, le prince réunit son conseil, composé des Oulémas, des notables et des chefs de son armée, et il les consulta sur le point de savoir ce qu'il devait faire. »* [2]

L'Islam gouverne pratiquement sous l'Askia Mohammed. Le Cadi Mahmoud n'hésite pas à chasser les envoyés de ce dernier et à rejeter purement et simplement ses ordres.

Non sulement il ne lui en coûta rien, mais il put s'adresser à l'Askia en ces termes :

*« As-tu oublié, ou feins-tu d'oublier le jour où tu es venu me trouver chez moi et où tu m'as pris par le pied et par mes vêtements en me disant : « Je viens me placer sous ta protection et te confier ma personne pour que tu m'épargnes le feu de l'enfer ; aides-moi et tiens-moi par la main pour que je ne tombe pas dans l'enfer ; je me confie à toi ». Telle est la cause qui m'a fait chasser tes envoyés et rejeter tes ordres »* [1]

Cet acte par lequel on confie son sort métaphysique, son destin dans l'au-delà, à un saint vivant, est caractéristique de la phase maraboutique de l'Islam en Afrique occidentale. Les marabouts sont les intermédiaires vivants entre les profanes et le Prophète qui, lui, est en relation directe avec Dieu. Après la mort ils hissent leurs disciples au Paradis, en les portant sur leurs épaules pour franchir le purgatoire (Djégui Sirât en valaf). C'est durant le sommeil du Saint que son âme, son double, quitte son corps pour aller accomplir de tels actes de sauvetage. On saisit la raison pour laquelle, même un roi, comme l'Askia Mohammed, juge indispensable de se confier à un tel sauveur. Ainsi, en Afrique Noire, jusqu'à nos jours, malgré le caractère formel du texte coranique, il n'existe pas de croyants qui se vouent seulement à Dieu et à son Prophète ; un troisième personnage, celui qu'on appelle son marabout, est nécessaire à tous les profanes depuis le peuple jusqu'au souverain. La force de l'Islam fut telle qu'il aurait pu supprimer ou atténuer l'escla-

1. T.F., *op. cit.*, chapitre V, pp. 104 à 107.
2. *Idem*, chapitre V, p. 104.
3. *Idem*, chapitre VI, p. 117.

vage au Moyen Age s'il avait décrété que l'asservissement d'un individu par un autre est un péché mortel. Mais le point de vue coranique est nuancé sur cette question ; on peut avoir un esclave dans les conditions suivantes : à l'origine, c'est une capture de guerre sainte, mais on doit l'instruire et le nourrir, le convertir ; or, d'un autre côté il est défendu de prendre comme esclave un musulman aussi instruit que soi, l'esclave devrait donc être affranchi dès qu'il a le niveau intellectuel du maître.

Quoi qu'il en soit, durant la période étudiée, il apparaît nettement que c'est la crainte de l'enfer qui maintient les croyants dans la discipline morale de la religion.

## SUPPORT MYSTIQUE DU NATIONALISME

L'Islam a servi souvent de support mystique au nationalisme africain. C'est ainsi que s'expliquent les épopées fantastiques du Mahdi (1881) héros national et libérateur de l'ancien Soudan anglo-égyptien, celle de Rabah (1878), celles des conquérants toucouleurs du fleuve Sénégal et du Soudan occidental. Les guerres du Mahdi, avec leur caractère exceptionnel, méritent qu'on s'y arrête un peu. Mahdi est, d'après la tradition musulmane, le Messie, le Sauveur qui doit islamiser la terre entière avant la fin du monde. En se décrétant tel, Mohammed-Ahmed, Soudanais d'origine, galvanisa ses troupes, ce qui lui permit de battre Rachid-Bey, gouverneur de Fachoda. En 1882, il vainquit une colonne égyptienne et occupa tout le Kordofan : il massacra entièrement une armée de 10.000 hommes commandés par Hicks Pacha. En 1883, Slatin Pacha, gouverneur anglais du Darfour et Lupton-Bey (gouverneur anglais du Bahr-el-Ghazal qui s'affublait de titres arabes, comme le précédent) furent vaincus et capitulèrent en 1884. Il conquit le Berber et le Sennar. Le 26 janvier 1885, il entre dans la citadelle de Khartoum et met à mort Gordon Pacha. Les huit dixièmes du territoire soudanais étaient reconquis, au moment de sa mort, sur les Anglo-Egyptiens coalisés contre les Noirs du Soudan [1]. La victoire était d'autant plus méritoire que les Soudanais vainqueurs ne disposaient que d'arcs et de flèches alors que les Anglo-Egyptiens étaient munis des armes à feu les plus modernes de leur époque. L'Occident fut stupéfait devant cet événement qui arracha un cri d'admiration à Engels. La victoire, déjà évoquée, d'Amadou Cheikhou sur Lat Dior s'explique par les mêmes raisons; le Damel du Cayor dut son salut à l'aide de Faidherbe qu'il sut s'allier en cette circonstance. Les Toucouleurs, accompagnés de femmes, combattaient en chantant des hymnes dont l'effet était profond sur les soldats et leurs adversaires, d'après les témoignages que j'ai recueillis de ma grand'mère maternelle : les Toucouleurs étaient fanatisés, les Cayoriens terrorisés. Le pseudo-nationalisme laïc des derniers, leur esprit « thiédo », profane, succombait très vite devant la foi inébranlable des Toucouleurs convaincus d'aller directement au

1. Delafosse, *op. cit.*, p. 113.

Paradis dès qu'ils tomberaient sur le champ de bataille dans cette Guerre Sainte. Le nationalisme africain avait trouvé chez eux un support mystique efficace.

La différence entre l'épopée extraordinaire de Samory et celle du Mahdi consiste en ce que Samory bien que musulman s'est passé de tout support mystique du nationalisme comme s'il en avait mesuré les conséquences.

Il a su cristalliser la résistance nationale de la quasi totalité des territoires de l'ouest africain sur une base strictement laïque sans le secours d'aucune croyance, idée ou force étrangère pour galvaniser ses troupes. Il n'a point fait de guerres saintes comme Askia Mohammed ou les chefs religieux du XIXe. Il a fait de la résistance nationale de « type Vercingetorix », du type le plus pur.

Dans son enfance Samory a vécu la condition populaire comme l'ait fait rarement un chef africain. De là viendrait peut-être, en partie, l'originalité de son action politique, de sa gloire.

Bien que d'ampleur moindre, la résistance de Behanzin, dernier roi du Dahomey (fin XIXe) et celle de Lat Djor (Sénégal) sont du même type.

Quant à Tchaka, chef zoulou, il faudrait faire des études ultérieures pour savoir si les Anglais ont réussi à canaliser sa « turbulance » vers l'intérieur, vers les autres clans et tribus africains ou s'il se préparait sciemment avec l'intention de leur porter le moment venu un coup décisif.

En effet grâce au modus Vivendi qui fut toujours respecté, Tchaka n'a jamais fait de guerre aux Anglais en Afrique du Sud.

Par contre l'organisation militaire et sociale dont il dota son armée et son peuple est la plus technique et la plus efficace de toutes celles de l'Afrique Noire des temps modernes. Elle a contribué puissamment à la fusion rapide et systématique des clans et tribus zoulous et à la naissance des nationalités actuelles de l'Afrique du Sud.

Les conquêtes intérieures de Tchaka furent aussi rapides qu'extraordinairement étendues. C'est pour toutes ces raisons qu'on l'appelle parfois le Napoléon de l'Afrique Noire ou tout au moins de l'Afrique du Sud.

Tchaka n'a jamais été à l'école européenne.

## RENIEMENT DU PASSE ANTE-ISLAMIQUE

L'Islam, contrairement au Christianisme (actuel), ne fait aucune part au passé traditionnel. L'Occident chrétien d'aujourd'hui se reconnaît fièrement dans l'Antiquité classique païenne et s'évertue à sauvegarder les œuvres de cette époque. On ne saurait rien trouver de semblable dans les pays islamisés. L'équivalent du passé païen occidental doit être étouffé, renié, oublié définitivement. Un musée à La Mecque avec les reliques de l'époque sabéenne serait pure idolâtrie, une initiative impensable du point de vue musulman. Ce sont de telles raisons qui expliquent aujourd'hui que les Noirs de Khartoum éprouvent une honte à se rattacher au passé antique de Méroé. Les

ruines de cette époque. les 84 pyramides encore debout de la capitale ancienne, le temple de Semna, l'écriture méroïtique, les restes des observatoires astronomiques, les vestiges de l'industrie métallurgique qui faisait du Soudan le Birminghan de l'Antiquité, tout cela est devenu sans intérêt, parce qu'entaché, d'une tradition païenne qu'un bon musulman ne saurait évoquer. Comment pourrait-on se rattacher décemment à ces gens qui ne connaissaient pas le Coran, et qui ne priaient pas comme nous, à cette époque d'avant la sagesse religieuse. Certains Soudanais vont même plus loin en se considérant tout simplement comme des Arabes qui n'ont rien de commun avec la race nègre : leur attitude est identique, en cela, à celle des Ethiopiens actuels qui, pour des raisons confessionnelles et de métissage, ne se considèrent pas, pour la plupart, comme des Nègres. Le complexe ethnico-culturel des uns et des autres est identique à celui de beaucoup de Nègres américains actuels. Lorsqu'un Nègre atteint ce degré d'aliénation, il devient un virus pour les autres Africains, il devient inapte à l'accomplissement des tâches de civilisation qui incombent à la majorité des ressortissants du continent ; son efficacité technique même, pour le milieu social, pourrait être compromise. Le Soudan et l'Ethiopie sont à l'origine de la grandeur historique de l'Afrique Noire. Ces deux territoires qui ne formaient qu'un seul dans l'Antiquité, étaient le bastion de la nation noire, le centre de sa puissance, comme en font foi les documents gréco-latins contemporains. Mais, aujourd'hui, une révolution de conscience doit précéder une nouvelle efficacité soudanaise et surtout éthiopienne, dans le cadre des événements d'Afrique Noire.

Un tel état d'esprit a conduit à fausser une certaine partie de l'histoire africaine.

## « CHERIFISME »

On pourrait qualifier de « chériferie » la tendance irrésistible de la plupart des grands chefs musulmans d'Afrique Noire à se rattacher, par n'importe quelle acrobatie, à l'arbre généalogiue de Mahomet. Un de mes oncles, Mahtar Lô a soutenu jusqu'à sa mort que vingt ancêtres, dont il citait les noms, le séparaient du Prophète ; quiconque n'était pas d'accord avec lui était un hérétique. Une telle tendance s'est généralisée en Afrique, après l'introduction de l'Islam au VIII^e siècle. Toutes les branches royales, sans distinction, après leur islamisation, se créent une origine chérifienne, souvent avec effet rétroactif sur l'histoire locale. C'est le cas de la branche royale des Dia de Koukia, l'ancienne capitale du Songhaï, avant Gao, jusqu'au XI^e siècle. Une étymologie populaire, post-islamique, fait dériver Dia de Dja Men el Yemen (« il est venu du Yemen »). Ce seraient ainsi deux frères, originaires de l'Arabie méridionale, qui seraient arrivés dans cette région dans « *le plus piteux état* », qui cachaient à peine leur nudité par des « *lambeaux de peaux de bêtes* ». Lorsqu'on leur demanda d'où ils venaient, l'un d'eux répondit en arabe selon l'expression précitée. Désormais, c'est le nom que portera l'aîné du groupe. Lorsqu'il vaincra le poisson Démon du Fleuve, qui

était le roi du pays, et qui sortait périodiquement de l'eau pour dicter ses lois, il le supplantera à la tête de la nation pour fonder la dynastie des Dia. De telles légendes prolifèrent en Afrique Noire à partir de l'islamisation et contribuent à altérer l'histoire authentique du continent [1]. On les retrouve à quelques variantes près à l'origine des premières dynasties de Ghana, du Bornou, du Wadaï, de tout le Kordofan, etc... Par contre, une migration à partir de la vallée du Nil semble incontestable dans la mesure où, aujourd'hui encore, elle est vérifiable à l'échelle du peuple en se fondant sur les noms ethniques de clans [2]. Or, elle n'est mentionnée que par les légendes anté-islamiques qui s'estompent de plus en plus et selon lesquelles, comme l'a relevé Delafosse, en Afrique occidentale les Nègres racontent que leurs ancêtres viennent de l'Est, du côté de la Grande Eau. On verra que, très probablement, la dite Grande Eau est plutôt le Nil que l'Océan Indien. La conscience de la continuité du passé historique du peuple s'est affaiblie progressivement sous l'influence religieuse. Jusque dans le cadre de nos propres familles, nous savons que nos parents tiennent à oublier systématiquement et à faire ingorer à leurs enfants un certain passé « païen » qu'il est devenu indélicat d'évoquer, si l'on excepte quelques retours nostalgiques. En allant se chercher des ancêtres jusqu'au Yémen on aurait très bien pu s'arrêter dans le bassin du Nil, mais on le fera de moins en moins car, à partir du VII^e siècle, l'histoire de cette région apparaîtra comme souillée par la figure du Pharaon, dont la malédiction par la Bible est conservée dans l'Islam.

Quoi qu'il en soit, au temps du Moyen Age, l'Afrique Noire musulmane n'était pas moins originale que l'Occident chrétien à la sortie de l'Antiquité. Les deux continents ont été envahis au même titre par des religions monothéistes d'origine extérieure qui ont fini par être à la base de toute l'organisation politico-sociale, par régir la pensée philosophique et véhiculer pendant toute cette période les valeurs intellectuelles et morales.

Une hiérarchie aussi forte, aussi ancienne, aussi permanente que celle de l'Eglise chrétienne est inexistante dans l'Islam ; elle est la réplique, sur le plan religieux, de l'ancienne organisation administrative romaine. Immédiatement après les guerres de l'époque des premiers Khalifats on assiste à une coexistence et à une tolérance réciproque des différentes sectes. Aucune ne prévalut suffisamment pour jeter l'anathème sur les autres et les considérer comme schismatiques afin de bâtir une hiérarchie durable à partir de ses concepts et de son interprétation des textes religieux. Une telle situation se traduisit en Afrique Noire par la possibilité de multiplier les sectes. Ainsi, à côté de la vieille secte des Tidjanes originaire d'Afrique du Nord et propagée par El Hadj Malick au Sénégal, apparut au début du XX^e siècle, la nouvelle secte des Mourides créée par Amadou Bamba. Elle fut, très vite, considérée par les autorités françaises comme

1. T.S., *op. cit.*, chapitre I, pp. 4 à 8.
2. Cf. chapitre « Migrations ».

une intégration de l'Islam par le nationalisme local. Au lieu qu'il fût expressément recommandé de faire le pèlerinage de la Mecque, compte tenu des obligations matérielles que l'on doit remplir vis-à-vis de sa famille pour être apte à réaliser un tel voyage, le Mouridisme créa des lieux saints sur le plan local : Diourbel, résidence d'Amadou Bamba, avec sa mosquée, était le substitut de La Mecque du vivant du Marabout. Après sa mort, c'est Touba, le lieu où il est enterré. Ainsi, de 1900 à 1935, aucun Mouride n'accomplit le pélerinage à La Mecque ; l'idée de le faire n'arriva à personne, même pas au créateur de la secte. Cheikh Anta, le plus indépendant de tous les jeunes frères d'Amadou Bamba, n'a pensé à le faire qu'après le décès d'Amadou Bamba.

En résumé, au Moyen Age, la superstructure religieuse a joué un rôle d'égale importance en Europe et en Afrique. Le Christianisme apporte à l'Occident l'organisation politico-administrative et assure la continuité de la conscience historique. L'Islam, en Afrique Noire, recouvre simplement l'organisation politico-administrative : même lorsque, par suite du cosmopolitisme de l'époque, un étranger (arabe ou autre) était investi d'une fonction par le souverain, il portait le titre indigène. Le sentiment d'un passé antique s'affaiblit mais les chroniqueurs arabes notent les événements de l'histoire africaine avec une objectivité digne d'éloge : leurs écrits constituent aujourd'hui une source précieuse de documentation. En Europe, comme en Afrique Noire islamisée, la notion des Sept Arts, c'est-à-dire, le Trivium et le Quatrivium sont transmis, comme on le verra dans le chapitre qui suit.

## CHAPITRE VIII

# NIVEAU INTELLECTUEL ENSEIGNEMENT ET EDUCATION

### L'UNIVERSITE

L'enseignement, comme au Moyen Age occidental, était l'œuvre du clergé qui, dans le cas de l'Afrique occidental, est musulman. Les documents dont nous disposons permettent de décrire en détail la vie intellectuelle de l'Université, en particulier celle de Sankoré à Tombouctou. Les étudiants étaient constitués, sans distinction d'âge, par tous ceux qui étaient animés d'une soif inextinguible de savoir. On se représente mal aujourd'hui la force de ce besoin chez les Africains de cette époque. La Mosquée servait en même temps de lieu d'enseignement, d'Université. Elle n'était pas un bâtiment d'Etat, mais l'œuvre pieuse d'un Cadi dévôt aidé par la population, tout au moins à l'origine, vraisemblablement. C'est ainsi que le Cadi El Aquib restaura la mosquée construite par Mohammed Naddi : les travaux furent achevés entre le 16 juillet et le 14 août 1569. La Grande Mosquée de Tombouctou resta longtemps inachevée jusqu'à ce que l'Askia Daoud, de passage dans la ville, entreprît d'aider le Cadi en lui disant : « *Ce qui reste à faire, c'est moi qui m'en charge, ce sera mon lot dans la participation à cette œuvre pie* » [1] Les horaires de cours s'étendaient sur toute la journée, interrompus seulement par les heures de prière. Certains savants même enseignaient une partie de la nuit. Immédiatement après la prière les étudiants se groupaient autour du professeur qui dispensait son enseignement, commentait les textes, les discutait avec eux. Les professeurs n'étaient pas officiellement rémunérés : ils enseignaient par pur idéal ; ils bénéficiaient, en retour, de l'immense respect et de la reconnaissance de leurs élèves (enseignement du Coran) et de leurs étudiants qui, après avoir récité le Coran, abordent les dif-

1. T.S., *op. cit.*, chapitre XVII, pp. 177 et 178.

férentes branches du Savoir. Les uns et les autres devaient lui apporter quelques subsides le mercredi, jour de congé scolaire, afin qu'il puisse assurer son existence. D'après Kati, il y avait à Tombouctou 150 à 180 écoles de Coran, un professeur comme un certain Ali Takaria recevait le mercredi 1.725 cauris environ. Chacun de ses 123 élèves lui apportant de 5 à 10 cauris [1]. Les élèves coraniques étaient tenus d'apporter le bois nécessaire pour faire le feu autour duquel on étudie le soir et à l'aube.

## METHODE D'ENSEIGNEMENT

La méthode courante d'enseignement était scholastique. Les discussions de l'époque sur les textes peuvent paraître aujourd'hui une vaine querelle de mots ; il n'en fut rien. La méthode de la grammaire qui était appliquée et qui consistait à dégager la signification grammaticale du texte était si révolutionnaire qu'elle fut longtemps suspecte en Europe. En effet, chercher à saisir le sens exact d'un texte pour s'y cantonner, c'est, qu'on s'en rende compte ou non, lui enlever son aspect mystique, révélé, pour le réduire aux dimensions d'un langage profane. Ainsi, pendant longtemps, beaucoup d'exégètes évitèrent d'appliquer une telle méthode à la Bible. La langue du Savoir était l'arabe comme le latin pour l'Europe de la même époque. Le Coran était l'équivalent de la Bible ; c'était le texte principal à étudier, celui dont dérivaient tous les autres. Il contient la somme de tout ce qui est : le passé, le présent, et l'avenir, tout l'Univers. Il est donc nécessairement laconique, dense ; un texte si court pour tant de choses. Le commentaire, l'explication savante s'imposait donc en tout premier lieu. C'est ainsi qu'on peut comprendre la place qui était faite à l'explication du texte coranique dans le cadre des programmes enseignés.

## PROGRAMME

Mais quelle était la teneur réelle de ce programme ? Le souvenir des Sept Arts ne disparut jamais totalement en Europe, mais ce sont les Arabes qui y ont introduit, bien avant le contact avec Byzance par les croisés, les textes aristotéliciens. Les mêmes textes ont été introduits par eux en Afrique Noire vers la même époque. Le Trivium, c'est-à-dire, l'étude de la grammaire, de la logique d'Aristode (logique formelle, logique de grammaire) de la rhétorique était sur la liste des matières enseignées, comme en fait foi le Tarikh es Soudan. Dans le chapitre X de cet ouvrage, on trouve les biographies de dix-sept savants de Tombouctou avec l'indication de toutes les matières qu'ils avaient assimilées. Presque tous sont des dialecticiens, des rhétoriciens, des grammairiens, des juristes, etc... qui, en plus, ont écrit des

1. T.F., chapitre XVI, p. 316.

ouvrages dont les titres sont mentionnés, mais non encore retrouvés pour la plupart. L'un d'entre eux, le célèbre Ahmed Baba aurait laissé plus de 700 ouvrages. Chacun d'eux disposait d'une immense biliothèque, également perdue aujourd'hui. La tradition intellectuelle était déjà ancienne du temps de Sâdi (XVI^e siècle) : à propos de Mohammed Ben Mahmoud, l'auteur écrit :

*« Il a fait un commentaire du poème en redjez de El-Moghili sur la logique. Mon père avait étudié sous lui la rhétorique et la logique. Il mourut au mois de septembre 1565. »* [1]

Sâdi lui-même avait éudié toutes ces matières, commenté plusieurs textes ; il a été l'élève d'un habitant de Tombouctou, savant d'origine Ouankori, nommé Mohammed Ben Mahmoud Ben Abou Bekr.

*« Pour tout dire il fut mon professeur, mon maître et personne ne m'a été aussi utile que lui, soit par lui-même, soit par ses livres. Il m'a délivré des diplômes de licence écrits de sa main sur les matières qu'il a enseignées suivant sa méthode ou suivant celle d'autrui. Je lui ai communiqué un certain nombre de mes ouvrages ; il y a mis de sa main des annotations flatteuses pour moi ; il a même reproduit les résultats de certaines de mes recherches et je l'ai entendu en citer quelques-unes dans ses leçons, ce qui prouve son impartialité, sa modestie et son respect pour la vérité en toute circonstance. Il était avec nous le jour de notre malheur. »* [2]

## DELIVRANCE DES DIPLOMES

Ce texte nous apprend l'existence de diplômes, la manière dont ils étaient délivrés — la même qu'en Europe, à l'époque — leur caractère privé. Le diplôme ne fut pendant longtemps qu'un certificat de scolarité consciencieusement établi. On y saisit un aspect des usages intellectuels touchant à la mention des ouvrages utilisés dans la documentation, l'existence d'une activité de recherche. La pensée était donc consciente d'elle-même ; elle devenait donc scientifique.

## NIVEAU INTELLECTUEL

Au Moyen Age, quatre siècles avant la rédaction de « la mentalité primitive » de Lévy-Bruhl, l'Afrique Noire musulmane commentait la « logique formelle » d'Aristote et était déjà dialecticienne. Sâdi mentionne le nom du dialecticien Zakariya [3]. Les étudiants affluaient de tous les côtés, de toutes les régions :

1. T.S., *op. cit.*, chapitre X, p. 66.
2. *Idem*, chapitre X, pp. 76 et 77.
3. *Idem*, chapitre X, p. 65.

*« A cette époque, la ville était remplie d'étudiants soudanais, gens de l'Ouest, pleins d'ardeurs pour la science et pour la vertu. »* [1]

Le Quadrivium était également introduit en Afrique Noire, par la même voie, à la même époque. Il n'y a pas connu le même développement que le Trivium. Les quatre branches qui le composent (Arithmétique, Géométrie, Astronomie, Musique) appartiennent au domaine de la Science, du Savoir, que les Musulmans ont été amenés à négliger par suite d'une certaine interprétation du texte coranique. Puisque celui-ci contient tout, y compris le futur, la vraie Science consiste à l'approfondir ; la religion est le centre de tout ; toute connaissance n'est plus que secondaire pour l'esprit, quelle que soit son utilité pratique ; ces considérations sont valables pour tout le monde musulman, aussi bien asiatique qu'Africain. Au VII^e siècle, les Arabes, forts de l'héritage de l'Antiquité, étaient plus avancés que les Occidentaux dans le domaine des sciences exactes qu'ils transmirent même, en grande partie, à l'Occident. Mais tandis que celui-ci les développa, le monde arabo-africain en resta au même point et régressa même dans certains domaines. L'Islam rendait superflu le développement systématique du Quadrivium : la race des mathématiciens arabes, chercheurs isolés, s'éteignit progressivement, au lieu de se développer en éventail. Les Européens sont des « ahlul kitâb » c'est-à-dire, « ceux qui croient aux livres, ceux des livres », ceux qui croient que la solution de tous les problèmes profanes est dans la nature et se consacrent systématiquement à cette recherche relativement vaine.

Cette situation a subsisté jusqu'à nos jours. Mon oncle précité se vantait d'être un des rares à avoir des connaissances astronomiques, à s'intéresser à ce domaine des connaissances vaines parce que n'aboutissant pas directement à Dieu. Pourtant, une certaine scholastique fait dériver tout de l'Unité divine et aurait dû conduire ainsi à la justification et à la revalorisation de la science. Dans la communauté mouride, l'école de Guédé, village du Baol, avec le professeur M'Backé Bousso, s'intéressa aux mathématiques, à la mécanique appliquée, à certains problèmes de thermo-dynamique (machine à vapeur) et surtout à la mesure exacte du temps, quel que soit l'état du ciel, cette dernière activité étant liée à la nécessité de prier à l'heure exacte. Cette école, il y a 20 ans, était en passe de créer un courant scientifique de la même qualité que celui de la Renaissance, à partir d'une documentation strictement arabe, sans influence directe de l'Europe. Aucun de ses ressortissants ne savait ni lire, ni écrire le français. Les connaissances astronomiques y étaient assez développées, à cause de la nécessité de trouver la direction de La Mecque, même en dehors des horizons coutumiers, par observation du ciel. Cependant il serait erroné de supposer que le niveau général atteignait celui de la classe de « Mathématiques Elémentaires ». C'est seulement le caractère scientifique, la qualité de la pensée de l'Ecole de Guédé qui mérite toute notre atten-

1. T.S., *op. cit.*, chapitre X, p. 78.

tion. Bachirou M'Backé est aujourd'hui, selon toutes probabilités, le Marabout le plus initié aux mouvements scientifiques modernes. Il ressortait de notre conversation de l'été 1950 que le domaine de la physique atomique ne lui est pas étranger. Cheikh M'Backé est, de loin, parmi tous, le plus extraordinairement ouvert à la pensée philosophique ; sa double documentation, à la fois française et arabe, lui permet de s'initier même au marxisme. Parmi les Tidjane, que je connais moins bien, je crois que c'est Abdoul Aziz, Ahmadou Sy, Moustapha et Malick, le jeune Cheikh Tidjane qui sont les plus versés dans le domaine des connaissances. La structure de la société maraboutique, ses usages et ses préoccupations actuelles sont exactement les mêmes qu'il y a 400 ans, ainsi que le Tarikh es Soudan permet de le constater.

Les savants soudanais du « Moyen Age » africain étaient de la même classe intellectuelle que leurs collègues arabes ; ils étaient même parfois plus forts. C'est ainsi qu'Abderrahman-el-Temini, originaire du Hedjaz, amené au Mali par Kankan Moussa, put s'en rendre compte :

« *Il se fixa à Tombouctou et trouva cette ville remplie d'une foule de jurisconsultes soudanais. Aussitôt qu'il s'aperçut que ceux-ci en savaient plus que lui en matière de droit, il partit pour Fez, s'y adonna à l'étude du droit, puis il revint se fixer de nouveau à Tombouctou.* » [1]

Les ouvrages de Kati et de Sâdi prouvent que la conscience historique existait d'une façon très nette, avec le sentiment de l'événement daté avec précision. Kati va plus loin et exprime sa crainte de transmettre des erreurs à la postérité. Le Tarikh es Soudan donne non seulement l'année, le mois et le jour, mais l'heure chaque fois qu'il le peut. Après vérification ces dates se sont révélées exactes dans leur quasi-totalité. On avait l'habitude de travailler avec des documents, de citer des auteurs antérieurs ou contemporains, de se constituer d'immenses bibliothèques au détriment de toutes les autres nécessités, d'écrire soi-même des ouvrages. Kati fait de l'épigraphie sur un sauf-conduit abîmé, considéré comme document (cf. T.S., p. 141).

Les écrits de Khalima Diakhaté (savant de la Cour de Lat Dior vers 1858), d'Amadou Bamba, d'El-Hadji Malick Sy, de Moussa Ka, etc., etc..., ne sont que la continuation, à notre époque, de ce puissant mouvement intellectuel des siècles précédents. On écrivait sur papier ; la calligraphie devint un art, comme en Europe au Moyen Age.

« *Il* (Askia Daoud) *fut le premier à se faire construire... des bibliothèques ; il avait des scribes qui copiaient pour lui des manuscrits et il en offrait souvent des exemplaires aux ulémas.* » [2].

Le fils de l'Askia Kati relate les bienfaits dont l'Askia Daoud avait comblé son père :

---

1. T.S., *op. cit.*, chapitre X, pp. 83 et 84.
2. *Idem*, chapitre XI, p. 177.

« *Enfin il acheta pour lui cette copie du Qâmoûs* (dictionnaire) *au prix de 80 mithquâls.* »[1]

L'auteur du Tarikh es Soudan et les autres savants de l'époque ont écrit, comme il ressort de ce qui précède, plusieurs autres ouvrages dont la trace est perdue. On a perdu également les archives judiciaires et administratives : les assistants du Cadi dressaient des procès-verbaux des séances. C'est donc des tonnes de documents qui ont disparu. Peut-être que ces manuscrits, dont les étudiants de l'époque ont fait plusieurs copies, dorment dans quelques vestiges de bibliothèques héréditaires et ignorées, du Soudan. C'est dans de telles circonstances que le Tarikh es Soudan et le Tarikh el Fittah furent retrouvés. Il y a donc lieu de rechercher les documents jusque dans les archives et bibliothèques de l'Afrique du Nord, de l'Espagne et du Portugal, de l'Egypte et de Bagdad, et peut-être dans les annales chinoises. Nos arabisants ont du pain sur la planche. Ils peuvent s'occuper déjà des manuscrits découverts par M. Gérincourt, concernant l'histoire de l'Afrique Noire.

Ils sont composés de 300 pièces qui dorment à l'Institut depuis 1900 faute de traducteur. S'il faut en croire Sâdi, la tradition intellectuelle couvre une période énorme dont l'étendue nous échappe aujourd'hui. Après avoir montré que les ancêtres avaient l'habitude de consigner les événements historiques et de les transmettre aux générations futures, il insiste même sur une sorte de régression du savoir à son époque (XVI$^{e}$-XVII).

« *La génération, qui vint ensuite, n'eut pas les mêmes préoccupations ; aucun de ses membres ne chercha à suivre l'exemple donné par la génération disparue. Il ne se trouva plus personne ayant le noble souci de connaître les grands de la terre, ou, s'il se rencontra quelques hommes hantés de cette curiosité, ils furent en nombre très limité. Dès lors, il ne resta plus que des esprits grossiers portés à la haine, à l'envie, à la discorde, et ne prenant intérêt qu'à ce qui ne les regardait point, à des commérages, à des médisances ou des calomnies envers le prochain, toutes choses qui sont la source des pires de nos maux.* »[2]

L'auteur en arrive à l'analyse de l'effondrement de la science historique au Soudan :

« *J'assistais donc à la ruine de la science historique et à son effondrement et en voyais disparaître à la fois les écus d'or et la menue monnaie. Et alors, comme cette science est riche en joyaux et fertile en enseigements puisqu'elle fait connaître à l'homme sa patrie, ses ancêtres, ses annales, les noms des héros et leur biographie, je sollicitai l'assistance divine et entrepris d'écrire moi-même tout ce que j'avais pu recueillir au sujet des princes de Soudan de la race des*

1. T.F., *op. cit.*, chapitre XI, p. 201.
2. *Idem*, Introduction, p. 3.

*Songhaï, de redire leurs aventures, leur histoire, leurs exploits et leurs combats.* » [1]

Ces textes, écrits par un savant noir, au XVI^e siècle, permettent de se faire une idée exacte du niveau intellectuel de l'élite africaine de l'époque, de ses aspirations scientifiques et morales [2]. Ils révèlent, entre autre le degré de la conscience historique de l'auteur, de l'importance que celui-ci accordait déjà à l'histoire dans la vie d'un peuple. Puisque Sâdi fut, par la suite, nommé Iman de la Mosquée de Sankoré, on peut se faire une idée du niveau général qui était requis pour remplir cette fonction.

Ses méthodes de travail, comme celles de Kati qui seront examinées plus loin, révèlent un esprit hautement rationnel et déductif. Les événements surnaturels qu'ils relatent parfois, ne doivent pas nous tromper : d'après l'Islam — et même les autres religions — le monde divin échappe à la logique terrestre. On trouvait le même merveilleux chez d'autres savants arabes, comme Bekri, qui rapporte sur la foi de témoignages, tout en ayant l'air d'y croire, l'accouplement des chèvres avec des plantes. Il s'agit de la description de l'imprégnation de chèvres de petite taille de la ville d'Iserni, sur le Haut-Sénégal [3].

Kati consacre un paragraphe à l'étymologie de Soni (Chi), donne le nom des auteurs sur lesquels il s'appuie, tel Bâba Goûro, il disserte sur la date d'introduction du titre d'Askia, de Hî-Koï, il cite les documents et les discute de façon serrée. Il fit une vaste enquête sur l'origine commune des Soni, de l'Askia Mohammed, et de tous ceux qui portent le surnom de Moï.

« *Cependant, j'ai interrogé tous les gens que j'ai vus provenant du Kaniâga, du Bîtou, du Mali, du Diâfournou, etc..., leur demandant s'ils avaient dans leur pays une tribu appelée Moï-Ka ou Moï-Nanko, et tous m'ont répondu : nous n'avons jamais vu ni entendu rien dire de semblable.* » [4]

L'auteur était très conscient de son rôle de chercheur :

« *On commença ensuite la construction de la capitale du Kanfâri. Des recherches que nous avons faites touchant l'histoire de la chronologie de cette époque, il résulte qu'on était alors en l'année 902 (2 septembre 1496 - 29 août 1497). Le nombre des maçons employés au début fut exactement de cent. Ils étaient dirigés par un nommé Ouahab Bari.* » [5]

---

1. *Idem*, p. 3.
2. Kati commence la rédaction de son ouvrage en 1519.
3. Bekri, *op. cit*, pp. 331 à 338.
4. *Kati*, T.F., op. cit., chapitre V, p. 94 (voir aussi pp. 67, 80, 82, 83, 88, 100 et 101).
5. *Idem*, chapitre VI, p. 123.

Bien avant la colonisation l'Afrique Noire avait donc connu l'humanité ; elle avait accédé à la civilisation. On peut rétorquer que ces foyers de civilisation, pour la plupart, étaient influencés par l'Islam et que ceci n'a rien d'original, de spécifiquement africain. Tous les développements qui précèdent permettent de faire la part des choses. Au surplus, l'accent a déjà été mis sur le fait que l'Europe chrétienne n'était pas, à l'époque, plus originale que l'Afrique Noire musulmane ; le latin est resté, jusqu'au XIX^e^ siècle, la langue de la science. Gauss, « le prince de la mathématique » écrivit ses mémoires en latin.

L'oubli de notre passé devient un fait tangible. Autant les documents permettent, comme on vient de le faire, de ressusciter, de défossiliser l'histoire africaine sur une période d'environ 2.000 ans, autant le souvenir de celle-ci s'était estompé dans notre conscience pendant la période coloniale.

A côté du Soudan islamisé, dans la région du Bénin, un autre foyer de civilisation, strictement traditionnelle, a lui d'un éclat incomparable : on peut dire, sans exagération, que l'art « réaliste » d'Ifé et du Bénin avec ses proportions harmonieuses, son équilibre, sa sérénité qui fait penser à certaines œuvres grecques du VI^e^ siècle, représente le « classicisme » sculptural africain. Les Yorouba avaient connu l'humanité au même titre que les Africains islamisés : il faudrait consacrer des études entières à cette civilisation.

L'Afrique Noire a eu ses spécimens d'écriture. Il existe une écriture hiéroglyphique au Cameroun, dont le développement systématique (par le Ndyouya) est peut-être récent, mais non l'origine. L'écriture syllabique des Vaï en Sierra-Leone et celle, cursive, des Bassa ont été étudiées par le docteur Jeffrey [1]. Celle des Nsibidi est alphabétique. En Sierra Leone ces écritures ont même servi à rédiger des textes modernes. Il y a 5 ans, un congrès fut tenu pour étudier à la fois les moyens de défense contre l'invasion des caractères occidentaux, et l'introduction des phonèmes étrangers. Il s'agit donc d'une écriture jouissant d'une certaine vitalité.

On aimait donner un caractère révélé à la science : elle était ainsi plus prestigieuse. Kati n'hésite pas à attribuer une bonne partie des résultats de ses enquêtes au Génie bienfaisant Chamharouch : c'est lui qui est le révélateur du savoir. Il aurait ainsi permis de retracer l'origine des familles Songhaï et autres [2].

Par un tel processus, le Coran est transformé insensiblement en une sorte de Livre de Thot. Les Egyptiens pensaient que ce livre contient toutes les formules magiques dont l'incantation, suivant des rites bien établis, assure la domination de l'Univers sous toutes ses formes. Cet état d'esprit qu'on retrouve partout en Afrique Noire, et qui rappelle les croyances du Moyen Age, réagit sur le Coran : la récitation de tel verset permet de retrouver les objets perdus, celle de tel autre, de se préserver de ses ennemis, du mauvais sort, etc... parce que le Prophète les a prononcés dans des circonstances identiques.

---

1. Cf. planches Reproductions.
2. T.F., *op. cit.*, chapitre I, p. 48.

## IMPORTANCE DU CHERIF

Dans le même ordre d'idées on ne saurait exagérer l'importance du chérif, c'est-à-dire du descendant du Prophète, dans la vie sociale de l'époque. Lorsque Askia Mohammed fit son pélerinage, il supplia le khalife Abasside, Moulay Abbas, de décider un de ces personnages saints à aller avec lui vivre au Soudan. On pense, en effet, qu'un tel être rayonne la bénédiction autour de lui ; le sol sur lequel il marche, ses vêtements, tout ce qu'il a touché, assurent le salut ; ses regards, ses poignées de main sont salvateurs. Les habitants de tout un pays peuvent ainsi gagner le Paradis par la fréquentation d'un chérif installé au pays. Cette croyance explique tous les égards qu'a l'Afrique Noire, jusqu'à nos jours, vis-à-vis du chérif. Non seulement ils étaient exonérés de toutes les corvées d'Etat (impôts, etc...) mais ils recevaient des cadeaux d'une richesse impressionnante. C'est par un don de cent mille dinars, cinq cents esclaves et cent chameaux, s'il faut en croire Kati que l'Askia Mohammed reçut le chérif envoyé de La Mecque par Moulay Abbas. Ce dernier n'avait pas hésité à imposer, dans une lettre, toutes sortes de dérogations administratives en faveur du chérif, comme condition de son voyage. Aussitôt qu'il prit connaissance de ce message, l'Askia s'exécuta en faisant rédiger, séance tenante, par son secrétaire Ali ben Abdallah, un texte consacrant tous ces privilèges dans toute l'étendue de l'empire et qui fut remis à son invité de marque. Ces avantages qui sont liés à la descendance du Prophète (en Afrique Noire surtout) expliquent que la plupart des Arabes, et même les Berbères islamisés de Mauritanie, se créent de toutes pièces une ascendance chérifienne en pays noir où le contrôle de l'authenticité est pratiquement impossible. Les souches qu'ils laissent ici et là expliquent dans une large proportion la prétention de certains Africains, plus ou moins métissés, qui revendiquent une origine chérifienne. Depuis 400 ans (époque de Kati et Sadi) jusqu'à nos jours, la situation n'a pas changé [1].

Les chérifs, pour conserver leur prestige et l'accroître, possèdent une technique consommée des drogues (opium et hachich) qu'ils mélangent discrètement au tabac ou qu'ils font mâcher à leurs fidèles, aux tâleb. Il s'ensuit une vision mirifique. Le croyant qui retrouve son esprit après l'effet de la drogue est ainsi convaincu qu'on lui a ouvert les portes du ciel pendant un moment et qu'il a vraiment été ainsi miraculeusement, saintement transporté au Paradis. Ces pratiques, à l'époque, étaient d'un usage courant dans tout l'Orient religieux. Askia Mohammed en fut victime dès l'arrivée du saint personnage qu'il avait tant réclamé. Le public fut écarté pour que les deux hommes restassent en tête à tête et l'Askia dira par la suite :

*« Je vis toute la terre comme transformée, en une masse d'eau, les étoiles semblaient surgir de cette eau et s'élever vers le ciel, les oiseaux paraissaient venir autour de moi et s'entrégorger eux-mêmes... »* [2]

1. T.F., *op. cit.*, chapitre I, pp. 23 à 30.
2. *Idem*, chapitre I, p. 39.

Quelques caractères de l'écriture Vaï *(d'après Westermann, p. 444.)*

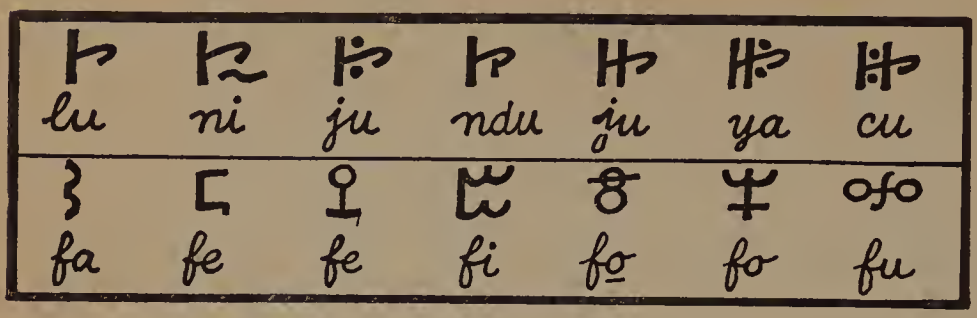


Les écritures africaines ont un caractère nettement alphabétique.

Signes Nsibidi *(d'après Westermann, p. 444.)*

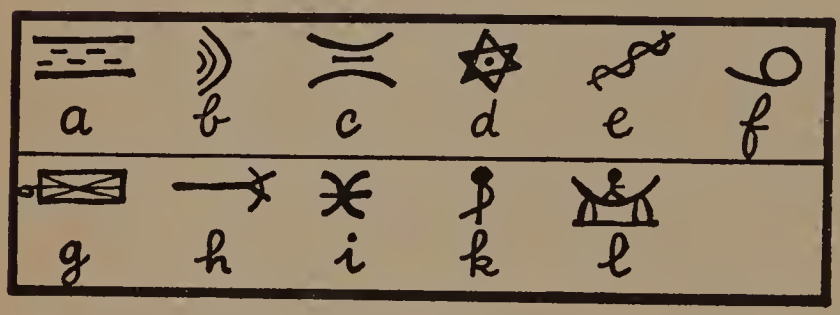


Mots Bassa *(d'après Westermann, p. 446.)*

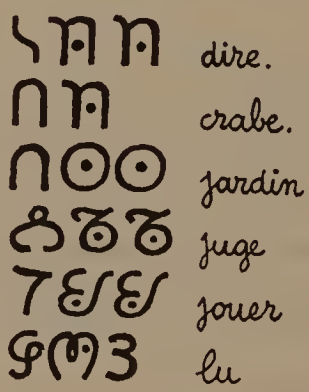

Caractères communs à l'écriture Mendé et égyptienne
*(Caractères Mendé d'après Westermann, p. 443.)*

Caractères communs à l'écriture Moum (Bamoum) et égyptienne
*(Signes Moum d'après Westermann, p. 444.)*

Evolution de l'écriture Moum : quelques exemples.
*(La période assignée à l'évolution de cette écriture (1907-1918) semble trop courte et les dates trop précises.)*

| mot moum | Sens | 1907 1° | 1911 2° | 1916 3° | 1918 4° | Valeur phonétique |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 'pwô | bras | | | | | pwô p |
| mi | visage | | | | | mi m |
| na | cuire | | | | | na n |

## SURVIVANCE DE LA TRADITION NOIRE DANS L'EDUCATION

Il est temps d'examiner ce qui, dans l'éducation traditionnelle, a survécu à travers l'Islam. L'Africain a une conception apparemment paradoxale de la formation de l'homme et du caractère. Il pense que c'est dès la plus tendre enfance, avant l'installation des habitudes nocives, qu'il faut entraîner le corps et l'esprit à l'endurance physique et morale. L'école coranique est devenue, en Afrique musulmane, le lieu de cet entraînement : on s'y rend entre quatre et cinq ans. En dehors des grandes villes, comme Dakar, Saint-Louis, Bamako, etc... enfants et parents sont séparés pendant des mois et même des années. Il est exceptionnel qu'on choisisse un professeur du même village ; l'enfant ne se trouverait pas dans la solitude matérielle et morale indispensable à la formation de sa personnalité. Il serait victime de la trop grande tendresse de sa mère. Je fus ainsi envoyé, 4 ans, à Koki, ramené à Diourbel-Plateau et de nouveau à Ker-Cheikh. En moyenne on récite ainsi le Coran à 11 ans, sans pouvoir en traduire une seule phrase. On est en même temps capable d'écrire, de mémoire, le texte entier y compris la ponctuation. Ce premier cycle des études qui se termine à 11 ans constitue le stade primaire ; on aborde alors ce qui peut être considéré comme l'enseignement secondaire et supérieur avec, comme programme, l'étude de la grammaire, la législation musulmane, l'histoire — surtout celle de l'Asie islamisée — et, bien que théoriquement interdite, la Kabbale (qui permet de faire des talismans). Les versets coraniques sont utilisés aussi à cette fin.

Avant l'Islam, l'enfant était marqué par la période qu'il passait avec les autres éléments de sa génération à l'occasion de la circoncision : elle dure un mois, approximativement, le temps nécessaire à la cicatrisation de l'opération. Ordinairement, c'était à l'âge de 20 ans qu'on était circoncis. La coutume est altérée en Afrique musulmane où l'on circoncit l'enfant le plus tôt possible, entre 6 et 10 ans, pendant la période de l'école coranique. Quoi qu'il en soit, tous les groupes de circoncis forment des classes d'âge qui sont initiées aux secrets de l'Univers, le même jour, qui sont acceptées et intégrées ainsi dans la société le même jour, à la fin de cette épreuve. Un lien de solidarité s'établit, qui durera toute la vie : il implique le soutien mutuel en cas d'infortune, la loyauté, la franche camaraderie, une saine familiarité. Ce lien est plus fort que celui qui unit deux soldats ayant appartenu au même corps, car on éprouve une sorte de crainte religieuse, morale, à le briser, à ne pas respecter les obligations qui en dérivent : on est, selon une expression valaf, des « mbok lel », c'est-à-dire des ressortissants du même « local ». Le « local » est l'établissement de fortune que l'ensemble des circoncis se construisent eux-mêmes, en dehors du village, loin de toute habitation, loin des femmes surtout. Un aîné, déjà circoncis dirige toute l'activité du local pendant tout le séjour, grâce à son expérience. Lui, qui est déjà initié, s'emploie, aidé de quelques autres camarades de la même génération, à initier durant un mois ses

jeunes cadets. Durant le jour, on va à la chasse, armé de deux bâtons (les lengué) qui permettent d'abattre la volaille lorsqu'on fait irruption dans un village pour se ravitailler de vive force. La tradition tolère cette sorte de rapine dans ces circonstances. On a le visage enduit de cendres, au point d'être méconnaissables ; on se peint le boubou, le bonnet « phrygien » et parfois même le visage. La nuit, on est réunis autour du feu du local, pour chanter et déchiffrer les énigmes du Sélbé (le sous-chef du local). De tels chants constituent la plus pure poésie populaire laïque de l'Afrique Noire : ils mériteraient d'être recueillis d'un bout à l'autre du continent. Ils contiennent presque tous des énigmes que le circoncis doit déchiffrer ; il doit comprendre et expliquer la signification des allusions qui y sont faites, le vrai sens de ce langage particulier. Par l'entraînement auquel est soumis le circonscis, la discipline à laquelle il est astreint, le local rappelle, sur plus d'un point, la caserne ; il parachève l'éducation, marque le passage à l'âge mûr l'entrée dans la « cité » au sens antique du terme.

On a tendance, en Afrique musulmane, à négliger l'éducation physique, surtout au niveau du clergé. Cette situation n'est pas nouvelle : Sâdi en a souligné les inconvénients. Lorsque les savants de Tombouctou, fuyant Sonni Ali, voulurent se rendre à Biro (Oualata), à dos de chameaux, ils eurent les plus grandes peines à rester sur leurs montures, tant ils étaient grêles, faméliques, inaccoutumés aux efforts physiques :

*« Le jour du départ, on vit des hommes d'âge mûr, tout barbus, trembler de frayeur quand il s'agissait d'enfourcher un chameau, et tomber ensuite à terre aussitôt que l'animal se relevait. C'est que nos vertueux ancêtres gardaient leurs enfants dans leur giron, en sorte que ces enfants grandissaient sans rien savoir des choses de la vie, parce que, étant jeunes, ils n'avaient pas joué. Or, le jeu à ce moment, forme l'homme et lui apprend un très grand nombre de choses. Les parents regrettèrent alors d'avoir agi ainsi et, lorsqu'ils furent de retour à Tombouctou, ils laissèrent à leurs enfants le temps de jouer et se relâchèrent de la contrainte qu'ils leur avaient imposée. »* [1]

## RAPPEL HISTORIQUE : MAIN-D'ŒUVRE MAROCAINE

On peut clore ce chapitre par un bref rappel de la guerre soudano-marocaine (1593). Les troupes marocaines envoyées par Moulay Ahmed étaient dirigées par Djouder. Grâce aux armes à feu dont elles disposaient, elles furent facilement victorieuses des troupes de l'Askia Ishaq II et s'emparèrent de Tombouctou. L'occupation marocaine fut aussi brève que violente et limitée. Limitée, parce que l'autorité réelle des pachas qui représentaient le roi du Maroc n'a pratiquement jamais dépassé Tombouctou. Depuis le règne d'Ishaq 1er, le Maroc s'intéressait aux mines de sel de Téguezza, localité qui marquait la frontière septentrio-

1. T.S., *op. cit.*, chapitre XII, p. 106.

nale du Songhaï sur le Tropique du Cancer. Un gouverneur soudanais, le Téguézza Mondzo, administrait traditionnellement cette marche frontière, comme les Farba de Oualata et d'Aoudaghost. Le Tropique du Cancer constituait, en gros, la limite de l'Afrique Noire ; au-delà s'étend un no man's land qui va jusqu'au sud marocain et algérien. D'après Sadi, le sultan du Maroc, après avoir pris secrètement tous les renseignements utiles sur les forces de Gao de l'époque, lança délibérément ses troupes sur le pays. Le premier commandant de celles-ci, Djouder, fut vite remplacé par le pacha Mahmoud ben Zergoun, parce qu'il n'était pas assez sévère. Ce dernier se livra immédiatement dans Tombouctou à une série de razzias, de massacres et d'exactions de toutes sortes dont le caractère cruel dépasse parfois l'imagination, surtout lorsqu'on pense que les victimes étaient non seulement des frères de religion, mais essentiellement des savants et des jurisconsultes. Toute l'intelligenzia soudanaise de l'époque fut attirée dans un guet-apens dans la mosquée de Sankoré et fut capturée ; on ferma les portes, puis on fit sortir tous les assistants « *à l'exception des jurisconsultes, de leurs amis et de leurs suivants* ». Ils furent ainsi arrêtés le 20 octobre 1593 par Zergoun, sans avoir comploté, sans aucun prétexte. On les divisa en deux colonnes pour les emmener à leur nouvelle résidence forcée. L'une de celles-ci fut massacrée entièrement en cours de route à la suite d'un incident. Sâdi donne la liste nombreuse des victimes, tous savants et lettrés, qui furent enterrées dans une fosse commune :

« *Parmi les victimes de ce massacre on comptait neuf personnes appartenant aux grandes familles de Sankoré : le très docte jurisconsulte Ahmed-Moya, le pieux jurisconsulte Mohammed el Amîn*, etc., etc... [1].

L'ordre fut donné à Amrâdocho chez qui le massacre eut lieu d'enterrer tous les cadavres dans sa propre maison. Les habitations de ces notables furent complètement vidées de leurs biens :

« *Les gens du pacha pillèrent tout ce qu'ils purent trouver, faisant mettre à nu hommes et femmes pour les fouiller. Ils abusèrent ensuite des femmes et les amènèrent ainsi que les hommes dans la Casbah où ils les tinrent prisonniers durant six mois.* » [2]

Au bout de cette période les prisonniers furent déportés à Marrakech : le célèbre Ahmed Baba, savant lettré originaire de Tombouctout, était parmi eux :

« *Ils partirent donc en formant une troupe nombreuse où figuraient pères, enfants, petits-fils, hommes et femmes entassés pêle-mêle. La caravane se mit en route le samedi 18 mars 1594.* » [3]

1. T.S., *op. cit.*, chapitre XXIV, p. 259.
2. *Idem*, p. 261.
3. *Idem*, p. 264.

Zergoun sera disgracié parce qu'il n'a donné que 100.000 mitskal au Sultan, de tout le butin extorqué aux Soudanais. Cependant, la résistance nationale s'organise autour de l'Askia Nouh qui n'a pas accepté la domination marocaine. Tous les habitants de la région de Gao descendent avec lui vers le Sud, au pays de Dendi. Pendant deux ans, il harcèle les troupes marocaines, leur infligeant parfois des défaites sanglantes, malgré l'inégalité des armes. Au cours d'une rencontre, le pacha Zergoun sera tué, sa tête coupée et envoyée à l'Askia Nouh. Les Marocains tentèrent d'imposer comme Askia un personnage qui leur était favorable (Seliman), mais il n'eut jamais l'agrément de la population. Le Cha Makaï s'initie à la tactique militaire des Arabes, qui était alors calquée sur celle des Turcs. Il rejoint ensuite le mouvement de la résistance, harcèle les troupes marocaines et leur cause beaucoup de pertes [1].

Il est impossible de décrire toutes les péripéties de cette guerre atroce que le Maroc livra à l'Afrique Noire. Il faut se reporter à la citation, page 108, pour saisir le degré de désolation, de misère, de ruine dans lequel était tombé le pays ; on alla jusqu'à manger la chair humaine, comme pendant la Guerre de Cent Ans en Europe. La peste ravagea le pays, par suite de l'effondrement de l'hygiène. Kati et Sadi sont d'accord pour situer à cette époque la corruption des mœurs et, surtout, l'introduction en Afrique Noire de la sodomie.

*« On ne saurait mentionner complètement tous les malheurs et les pertes qu'eut à subir Tombouctou du fait de l'installation des Marocains dans ses murs ; on ne saurait épuiser le récit des violences et des excès qu'ils y commirent. C'est ainsi qu'ils arrachèrent les portes des maisons et abattirent les arbres de la ville pour en faire des embarcations. »* [2]

L'autorité marocaine s'étiola rapidement ; les pachas qui étaient de moins en moins obéis, même à Tombouctou, prirent leurs distances par rapport au Sultan, pour devenir de pseudo chefs locaux. L'armée marocaine dont plusieurs ressortissants étaient des mercenaires espagnols a laissé au Soudan ce qu'on a appelé les armas : ce sont les métis de Tombouctou issus de cette occupation ; les derniers pachas étaient choisis parmi eux.

C'est par souci de la vérité historique que nous rappelons aujourd'hui ces faits pénibles

1. T.S., *op. cit.*, chapitre XXIV, p. 276.
2. *Idem*, chapitre XV, p. 282.

# CHAPITRE IX

## NIVEAU TECHNIQUE

Ce chapitre est consacré à l'étude de la création et du développement des techniques en Afrique précoloniale. Dans ce cadre l'architecture revêt une importance particulière si l'on en juge par les vestiges qu'on trouve sur le continent.

### ARCHITECTURE

### SOUDAN NILOTIQUE

Selon tous les documents dont on dispose à l'heure actuelle, le Soudan est une des premières civilisation de l'Afrique Noire : il est l'Ethiopie des Anciens. L'Ethiopie d'aujourd'hui n'en fut qu'une province orientale tardivement détachée, bien après l'époque ptolémaïque en Egypte.

La découverte de l'ancienne capitale, Méroé, par Caillaud, d'après les indications d'Hérodote et de Diodore de Sicile, a permis de mettre en évidence les soubassements de plusieurs édifices anciens. Lepsius y découvrit plus tard les fondations d'un observatoire astronomique ; sur les murs de ce bâtiment, on a relevé une scène représentant des personnages occupés à manier un instrument dont il est à peine téméraire de soutenir que c'est une lunette astronomique (cf. reproductions pp. 147 et 149).

On y a relevé également une série d'équations numériques se rapportant à des événements astronomiques qui eurent lieu deux siècles avant J.-C. Il existe, encore debout, autour de la capitale, quatre-vingt-quatre pyramides qui, comme en Egypte, étaient des tombeaux de rois ; de même des temples, comme celui de Semna.

### ZIMBABWE

Dans le bassin du Zambèze, en Rhodésie, des ruines monumentales, aujourd'hui désaffectées couvrent une superficie pratiquement égale

OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE MEROE (SOUDAN NILOTIQUE).
SCENE DE TRAVAIL DES ASTRONOMES RELEVEE PAR LEPSIUS.
(SOUDAN NILOTIQUE)

à celle de la France ; ce sont des constructions presque cyclopéennes, avec des murs de plusieurs mètres d'épaisseur : cinq à la base, trois au sommet, neuf de haut.

On y trouve des édifices de toutes sortes, depuis le Palais Royal, le Temple, la fortification militaire jusqu'à la villa du notable. Les murs sont en granit maçonné. P. de Pédrals, citant Miss Caton Thompson, relate l'opinion selon laquelle ces ruines seraient attribuables aux Ba-Venda actuels de l'Afrique du Sud, pour les raisons suivantes : ces peuples ont prouvé qu'ils connaissaient l'usage de la pierre comme en témoignent les ruines de Dzata qu'ils ont laissées en Rhodésie ; d'autre part les instruments divinatoires retrouvés à Zimbabwé relèvent du culte Venda [1].

Quoi qu'il en soit l'idée d'attribuer ces ruines à un peuple extra-africain non noir (Perses, Arabes, Phéniciens, Israélites : mines du roi Salomon) est définitivement abandonnée. Toutes les fouilles pratiquées jusqu'à ce jour sur place n'ont permis d'exhumer, en effet, que des squelettes de type bantou.

Peut-être, ces peuples ont-ils été amenés à construire des systèmes de défense contre des ennemis orientaux, venant de l'Asie par l'Océan Indien :

*« Les conclusions de Mac-Iwer au sujet des ruines de Niekerk sont qu'elles avaient été habitées par un peuple qui a dû vivre dans l'appréhension perpétuelle d'être attaqué, et qui se protégeait en conséquence derrière une des plus vastes séries de lignes de retranchements que l'on puisse trouver dans n'importe quelle partie du monde »* [2]

## GHANA ET BOUCLE DU NIGER

On se souvient que, d'après Idrissi, l'Empereur de Ghana habitait dans un château fortifié en pierres pourvu de fenêtres vitrées, de sculptures et de peintures à l'intérieur. Il aurait été construit en 1116. Les autres maisons de la capitale étaient en pierre, avec du bois d'acacia : c'étaient celles des notables, selon toute vraisemblance ; celles du peuple étaient des huttes en argile couvertes d'un toit de paille. Sur ces derniers points, les témoignages de Bekri sont confirmés par ceux d'Idrissi. Les fouilles pratiquées dans la région par Bonnel de Mézières, au début du XX^e^ siècle (1911-1913) confirment dans une large mesure les dépositions des chroniqueurs et géographes arabes des XI^e^ et XII^e^ siècle. On a retrouvé une ville qui est présumée être l'ancienne capitale, avec des vestiges de maisons à étages, presque habitables à quelques aménagements près, des murs de 30 centimètres d'épaisseur, des ateliers métallurgiques, etc... Mais, dans cette région, il existait, à l'apogée de l'empire de Ghana, plusieurs grandes villes avec des maisons et des édifices en

1. P.D. de Pedrals, *Archéologie de l'Afrique Noire* (Payot, ), p. 59.
2. M.A. Jaspan, *op. cit. (Présence Africaine*, p. 151).

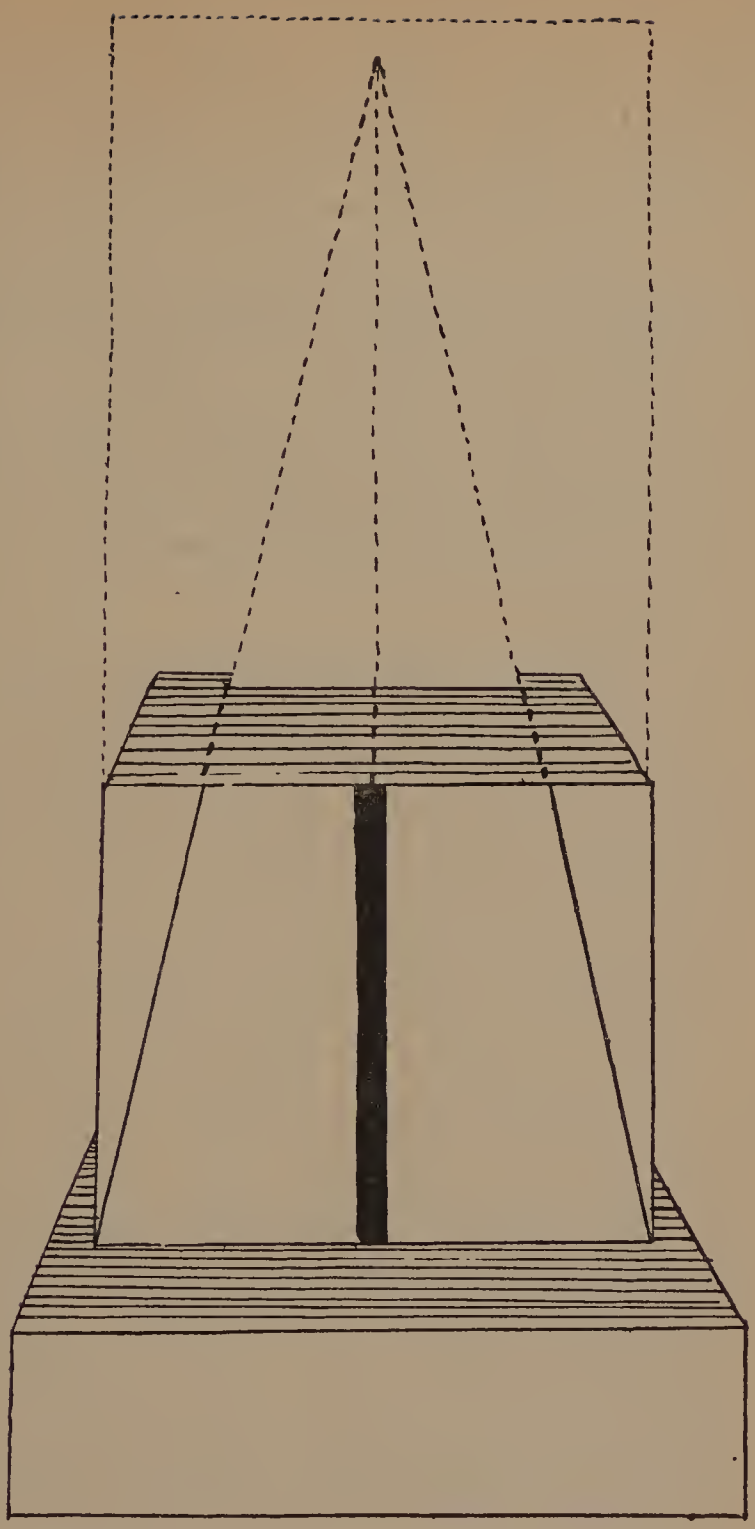

« CET INSTRUMENT SERVAIT A FAIRE DES RELEVES DE LA POSITION DU SOLEIL SUR LE MERIDIEN DE MEROE (SOUDAN NILOTIQUE). »

pierre (Néma, Oualatta, Aoudaghost, Koumbi qui serait le nom autochtone de Ghana).

Il faut donc constater qu'en réalité on n'est pas absolument certain que Bonnel de Mézières ait vraiment découvert l'ancienne capitale, plutôt que l'emplacement d'une quelconque de ces nombreuses anciennes villes à l'exclusion, toutefois, d'Aoudaghost située beaucoup plus à l'Ouest ; c'est Delafosse qui assimila l'un des quatre centres de ruines à Ghana [1].

Quel était le style de cette architecture ? Dans l'état actuel des recherches, il est difficile de le dégager. Par contre, on peut l'inférer à partir du style, apparemment plus récent, dit de Djenné et de Tombouctou. Les manuels européens attribuent ordinairement une origine maghrébienne arabe à ce style qui aurait été introduit par es Sakali (le constructeur) ramené d'Afrique du Nord par Kankan Moussa au retour de son pèlerinage, pour que ce poète architecte arabe d'Espagne lui construise une mosquée. Parmi les témoignages qui permettent une telle affirmation, celui d'Ibn Khaldoun tiré des Prolégomènes est l'un des plus marquants : il note ainsi le récit que lui fit l'un des compagnons arabes de Kankan Moussa.

« *Nous l'accompagnâmes jusqu'à la capitale de son Royaume; et comme il voulait construire une salle d'audience, il décida qu'elle serait solidement bâtie et revêtue de plâtre, car, de tels édifices étaient encore inconnus dans son pays. Touedjen (es Sakali) homme habile en plusieurs métiers se chargea de remplir la volonté du roi et bâtit une salle carrée surmontée d'une coupole. Dans cette construction il déploya toutes les ressources de son génie et l'ayant enduit de plâtre et orné d'arabesques, en couleurs éclatantes, il en fit un admirable monument.* » [2]

En relisant attentivement ce texte, on se rend compte que les auteurs ont largement dépassé ce qu'il permet d'affirmer. D'abord, il y est question d'une salle d'audience et non d'une mosquée ; or, on voudrait que es Sakali ait construit une mosquée dont on montre encore les ruines à Gao. Mais, les détails de l'architecture sont encore plus intéressants à confronter tels qu'ils sont révélés par le texte, avec ceux du style qui aurait été importé. Khaldoun est formel : il s'agit d'une salle carrée, surmontée d'une coupole et décorée d'arabesques. Or, ces trois traits architecturaux qui caractérisent le style qui serait introduit par es Sakali, sont absolument inexistants dans le style soudanais. Les édifices ne sont jamais carrés, mais plutôt rectangulaires ; il n'y a jamais d'arabesques La sobriété des lignes, l'aspect massif plutôt que grêle, l'absence d'arabesques en feraient le seul art arabe non authentiquement arabe. Il n'y a jamais de coupoles ; dans toute l'aire de l'Afrique occidentale, du Soudan jusqu'en Côte d'Ivoire, on ne saurait trouver la moindre coupole surmontant l'une quelconque des mosquées construites d'après ce style. Ceci est important, dans la mesure où l'architecture religieuse arabe est restée immuable de cette époque jusqu'à nos jours.

1. Leroi, Gourhan et Poirier, *op. cit.*, p. 225.
2. Khaldoun, *op. cit.*, pp. 109 à 115.

Par contre, les colonnes pyramidales, à moitié engagées dans le mur et les pointes latérales qui caractérisent le style soudanais n'ont pas leur répondant dans l'architecture arabe ou européenne. Il faudrait donc expliquer par quel mécanisme un peuple pourrait exporter ce qui lui fait défaut. Il serait paradoxal qu'un architecte de fortune, amateur (c'était le cas de Sakali) puisse importer dans un pays étranger, un style inexistant dans la tradition architecturale de sa patrie. Cette condition élémentaire devrait être remplie pour que la supposition faite dans les manuels soit recevable. Il est plus judicieux de renoncer à cette interprétation abusive des textes qui consiste à leur faire dire tout simplement ce qui ne s'y trouve pas, dans l'intention de défendre une idée chère. [1]

Il existe autant de différence entre le style arabe de tous les temps (Espagne comprise) et celui du Soudan qu'entre la cathédrale gothique et la basilique romaine. Il faut remarquer ensuite que c'est dans la construction des mosquées que l'architecture arabe est le plus immuable. Presque toutes ont le même plan, procédant du même style (coupole, minaret, etc..). Ce serait donc uniquement en Afrique Noire que ce style ferait défaut. Au contraire, l'originalité de cet art soudanais éclate aux yeux : il suffit de jeter un coup d'œil sur une reproduction pour constater qu'on a voulu exploiter à fond le motif pyramidal. Toute cette architecture dérive de ce principe. La forme générale de l'édifice est nettement issue d'une pyramide tronquée ; toute les colonnes massives qui ornent la façade sont des répliques plus ou moins discrètes du même motif. Même l'architecture des tombeaux de cette région (dits tumulus) révèle la même parenté ; ce sont des pyramides tronquées par l'érosion, construites en terre cuite rouge-brique, disposées souvent en demi-cercle et orientées Est-Ouest. Leurs dimensions moyennes varient de 15 à 18 mètres de haut, 150 à 200 mètres carrés de surface de base, d'après Desplagnes :

« *Ces tumulus sont particulièrement nombreux dans la région lacustre comprise entre les tristes dunes qui enserrent Tombouctou à l'Est et les grandes plaines à pâturage que féconde le Lac Débo à l'Ouest.* » [2]

Ainsi, sous la même latitude, de la Nubie au Soudan, l'enterrement se fait dans les mêmes conditions, les tombeaux ont la même forme pyramidale. Ce serait plutôt au Temple d'Edfou (Egypte) avec ses pylones pyramidaux, symétriques, qu'on pourrait, à la rigueur, comparer le style soudanais. Au temps de Kankan Moussa, l'Afrique Noire avait déjà ses maçons, organisés en corps avec des chefs d'équipe. Kati rapporte une tradition selon laquelle toutes les fois que Kankan Moussa traversait une ville le vendredi, il y construisait une mosquée. Il aurait ainsi construit celle de Tombouctou, de Douboureï, de Direï, Ouanko, Bako [3]. Il est presque inutile de mentionner que Kati, qui rapporte cette opinion, la considère comme non fondée, correspondant à une impossibilité maté-

1. Cf. reproduction.
2. Louis Desplagnes, *Le Plateau Central Nigérien* (Larose, 1907), p. 57.
3. T.F., *op. cit.*, chapitre XVI, pp. 56 à 58.

rielle. Elle appartient à cette catégorie de légendes à effet rétroactif qui ont souvent cours en Afrique Noire. Lorsque l'Askia Mohammed s'empara de Diâga, en 1522, il y prit 500 maçons, avec leur chef Karamogho ; il en garda 400, et envoya l'autre centaine à son frère, le vice-roi, le premier dignitaire du royaume, le Kanfari, Amar Komdiago, pour construire sa capitale de Tendirma sur la rive droite du Niger, non loin de Tombouctou [1].

L'idée selon laquelle l'Afrique Noire ne connaissait pas l'architecture jusqu'au voyage de Sakali est contraire aux faits ; les dépositions des écrivains arabes eux-mêmes, mentionnés plus haut, Bekri et Idrissi (pour le Ghana) et Batouta (pour le Mali) le prouvent ; les fouilles effectuées par Bonnel de Mézières et Desplagnes, dans la région de Ghana et sur le plateau nigérien, le confirment. L'existence de villes fortifiées, les tata (équivalent du chateau-fort ou de place forte) est bien antérieure à cette époque.

Dans le Nord Togo, à Tamberma on a trouvé de véritables châteaux-forts avec tours périphériques et guet. Cette architecture est d'autant plus intéressante que le style découle d'une exploitation savante des lignes de la case ordinaire. (Cf. Baumann, op. cit. p. 411.)

Autrefois le Palais de l'Oni d'Ifé « était une construction faite d'authentiques briques émaillées, décorée de carreaux de faïence d'art et de toute sorte d'ornements » [1].

Les maisons des Habés (dogons étudiés par Marcel Griaule) sont bâties en pierre dans des falaises et sont à étages. Certains édifices sont en partie souterrains et sont ainsi pourvus de caves souterraines.

Les greniers à étages en forme de tours parallélipédiques sont d'un style directement apparenté à celui des murs crénelés des tatas et des mosquées soudanaises. (Cf. Baumann, op. cit. p. 411).

Enfin, malgré la rupture, puisqu'on passe de l'histoire à la préhistoire, la période saharienne antérieure au dernier desséchement (— 7.000) semble bien relever des cycles culturels de l'Afrique Noire, si l'on en juge par les peintures rupestres relevées par Henri Lhote.

## METALLURGIE

De la Nubie, au Sénégal, toujours sous cette même latitude qui semble appartenir à la même aire de civilisation, des hauts-fourneaux en service produisaient le fer indispensable à l'activité technique et économique. Il est à peu près certain que le bois était utilisé comme combustible. L'usage de la métallurgie remonte, en Afrique Noire, à une antiquité qui se perd dans la nuit des temps. L'extraction du minerai, l'extraction du métal, son travail, n'ont pas été enseignés aux Africains par un ressortissant extérieur. En 1956, M. Leclant, directeur du Centre d'Etudes d'Egyptologie de l'Université de Strasbourg, au cours d'un

1. Léo Frobénius, *Mythologie de l'Atlantide*, traduit de l'allemand par Gidon Payot, 1947, page 154-56.
2. T.F., *op. cit.*, chapitre VI, p. 118.

exposé aux Hautes Etudes, faisant allusion aux travaux anglais, insistait sur le fait que, dans l'antiquité classique, la Nubie (Méroé) était comparable, pour la production et la distribution métallurgique, à Birmingham.

Aujourd'hui encore les hauts fourneaux des Baya, Dourrou, Namchi, Tchamba, Wouté, Margui, Batta, Dama, etc..., sont en fonction. (Cf. Baumann, op. cit. pp. 319-320.)

La représentation dans les bronzes du Bénin de chevaliers vêtus de toutes sortes de cuirasses, armés de la tête aux pieds, semble prouver que les métaux servaient aux usages les plus divers, car toutes ces cuirasses sont, sans aucun doute, de fabrication locale. De bonne heure, compte tenu du climat, on s'est ingénié, tout en en gardant la forme, à les exécuter en d'autres matières que le fer, pourvu qu'elles soient suffisamment résistantes aux armes ; c'est pour cela que ces armures finirent par apparaître comme de pures décorations à la dernière époque de l'histoire du Bénin. Il faut songer ici aux nombreux chevaliers du Moyen Age occidental qui ont succombé, sous leurs cuirasses, sur les routes de Palestine, lors des croisades, par suite de la rigueur du climat, de la chaleur.

La technique du bronze fondu à cire perdue, qui a donné les belles œuvres réalistes du Bénin, est commune à cette région du Golfe de Guinée, sur l'Atlantique et à l'antique Méroé. L'orfèvrerie, le travail de l'or en filigranes qui est très spécial à l'Afrique Noire, le travail du cuivre, de l'étain, des alliages, tout cela était déjà très répandu en Afrique pré-coloniale. On se souvient que Samory, dans sa résistance contre la France, avait fait imiter les fusils européens par les forgerons locaux. Bien sûr, l'efficacité était différente, puisque le métal n'était pas de la même qualité. La serrurerie était également connue.

## VERRE

Mais c'est le travail du verre, surtout dans la région du Bénin, qui doit retenir l'attention ; d'une part, parce qu'on s'y attend le moins, d'autre part, parce qu'il avait déjà atteint à cette époque, un stade semi-industriel, les travailleurs étant groupés en véritables corporations (ateliers, réfectoires et dortoirs communs...). Cette industrie a survécu jusqu'à nos jours et les Nigériens utilisent souvent, comme matière première, non plus le sable, mais des tessons de bouteilles et de verres qu'ils soufflent ou moulent en différents objets (perles, bracelets, etc...). Ainsi, à côté des perles d'origine égyptienne, phénicienne, vénitienne, il y a celles d'origine proprement locale.

Les victoires répétées de la Nubie sur l'armée romaine (Cornélius Gallus), 29 avant J.-C., peuvent peut-être donner une idée du niveau technique de la Nubie à cette époque.

## MEDECINE ET HYGIENE

La médecine empirique était relativement développée en Afrique. Ici, comme en Egypte antique, une famille se consacrait héréditairement

à l'exercice d'une seule discipline médicale. On est exclusivement spécialiste des yeux, de l'estomac, etc. Le frère de Sâdi se fit opérer avec succès de la cataracte par le médecin Ibrahim es Soussi au port de Kabara.

« *Le médecin pratiqua l'opération et Dieu voulut que mon frère fût délivré de son mal et qu'il passât des ténèbres à la lumière.* » [1]

On soignait les blessures de guerre au Sénégal, en particulier, en extrayant les balles ou les éclats, puis en cautérisant la plaie par un mélange d'huile bouillante et de sable propre, avant de la recoudre. Il arrivait ainsi que des guerriers exhibent, après guérison, des boules de matière (sable) qui leur étaient restées dans l'organisme. Il semble qu'on ne pensait jamais à les réextraire. Ce procédé particulier s'appelle le roukâb en valaf.

La toxicologie empirique était extrêmement développée d'où l'efficacité des flèches empoisonnées dans la guerre. On utilisait les venins de serpents, ou les sucs de certaines plantes vénéneuses.

L'usage du savon, lié au développement de l'urbanisme, assurait une hygiène notable pour l'époque. Le savon était de fabrication locale : une esclave affranchie par l'Askia lui garantit, en signe de reconnaissance, un pain de savon chaque année [2].

Au temps où Ibn Batouta visita la capitale du Mali, il était déjà d'usage de tracer de larges rues, bien droites, plantées d'arbres de chaque côté.

## TISSAGE

L'Afrique connaissait le métier à tisser à pédales qui est une invention locale ainsi que le métier vertical yoruba ; ils permettent de faire des bandes de tissu plus ou moins étroites, diversement décorées, que l'on assemble ensuite pour faire des pagnes ou des vêtements divers. Le coton servait de matière première, ainsi qu'une certaine laine au Soudan. Les tissus de lin, de soie, ainsi que le drap, à partir de l'Askia Bounkan, étaient importés d'Europe.

Mais le velours indigène des Balouba est célèbre.

La couture, profession dérivée, prenait une importance capitale à Tombouctou en particulier, où, d'après Kati, on trouvait des patrons tailleurs employant dans un établissement appelé *tindi*, 50, 70 et même 100 apprentis [3]. On assistererait ainsi à une certaine concentration des moyens de production dont les documents actuels ne permettent pas de mesurer toute l'ampleur.

---

1. T.S., *op. cit.*, chapitre XXXV, p. 445.
2. T.F., *op. cit.*, p. 194.
3. T.F., *op. cit.*, chapitre XVI, pp. 315 et 316.

## AGRICULTURE

La culture du sol se faisait, soit avec la houe (daramba), soit avec le hilaire, surtout au Sénégal. Ce dernier instrument permet de cultiver debout, tandis qu'avec le premier on est courbé. Il représente donc un perfectionnement, là où la nature rend difficile l'intervention de la charrue. Il faut faire remarquer que la charrue égyptienne et la houe africaine sont identiques. Il a suffi aux Egyptiens de fixer, perpendiculairement au manche, une traverse de bois permettant l'attelage : la charrue égyptienne est une houe africaine attelée à un animal.

En Afrique Noire on connaissait l'assolement, l'irrigation, le fumage du champ.

## ARTISANAT

La vannerie, la céramique, la teinturerie étaient des industries très développées Il en était de même de la cordonnerie, grâce à des plantes comme le *neneb* qui permet de tanner les peaux, surtout celles de chèvres.

Ces techniques étant abondamment étudiées et décrites dans les manuels, il n'est pas utile de s'y étendre ici.

## CHASSE

Celle de l'hippopotame sur le fleuve Sénégal mérite d'être décrite. On peut le faire, grâce au témoignage de Bekri. Les chasseurs, groupés le long de la berge, étaient armés de courts javelots munis d'un anneau par lequel passait une longue lanière fixée à l'autre bout au poignet du chasseur. On guettait patiemment l'animal ; lorsqu'on en voyait apparaître le dos, tous les javelots convergents l'atteignaient à différents endroits du corps. Il était tiré hors de l'eau, grâce aux lanières, après de multiples convulsions, lorsque toutes ses forces étaient épuisées [1]. C'est ainsi que les habitants de Kalenfou chassaient le kafou (ou hippopotame) [1].

## EXPERIENCE NAUTIQUE

Il ressort de ce qui précède que les cours d'eau navigables de l'Afrique étaient constellés d'embarcadères et de débarcadères qui étaient à la fois des ports de commerce et de guerre, au besoin. Les grandes embarcations (Kanta) pouvaient contenir jusqu'à 80 hommes d'équipage [2]. Sur le Niger, au lieu de la voilure renversée, caractéristique de l'Afrique Noire, elles étaient couvertes d'une natte formant une sorte de toiture contre les intempéries. L'Askia à lui seul possédait

1. Bekri, Notes sur le pays des Noirs, *op. cit.*, pp. 324 et 325.
2. T.F., *op. cit.*, chapitre XV, p. 294.

plus de 1.000 pirogues. Chacune de ses filles en avait pour se déplacer et se promener sur le fleuve : ainsi faisaient les filles du Pharaon sur le Nil.

Le problème s'est souvent posé de savoir si les Africains sont jamais sortis du continent par la voie maritime, si du côté de l'Ouest, l'Océan Atlantique, avant l'arrivée des Européens, a permis d'établir des relations avec quelqu'autre pays. En considérant les difficultés énormes à vaincre (toutes les rivières ont une barre), les spécialistes ont plutôt répondu par la négative : c'est le point de vue du professeur Théodore Monod. Pourtant il semble que les documents arabes permettent d'éclairer le sujet. Muhammad Hamidullah, citant Ibn Fadallâh Al Umarîy, montre que l'empereur du Mali, prédécesseur de Kankan Moussa, a essayé à deux reprises, d'explorer l'Océan Atlantique. Dans une première tentative, il équipa 200 navires pour deux années : un seul des capitaines put revenir avec son embarcation. Le récit de la catastrophe qu'il fit au roi au lieu de décourager celui-ci le poussa à entreprendre une nouvelle expédition. Il aurait équipé 2.000 navires, confia le trône au Sultan Moussa, et s'en alla avec l'escadre. Cette fois personne ne revint. L'auteur de cette étude aligne plusieurs arguments pour démontrer que cet équipage, ou un autre peut-être antérieur, a dû sûrement atteindre l'Amérique précolombienne. D'abord, non seulement les compagnons de Christophe Colomb affirment avoir trouvé des Noirs qui les ont précédés sur les lieux, mais donnent des détails sur leur vie : ils insistent sur le fait qu'ils se battaient souvent avec les Indiens « Peaux-Rouges ». Il rappelle que :

« *Christophe Colomb rapporte l'allégation de pirogues partant de la côte de Guinée chargées de marchandises et se dirigeant vers l'Ouest. Il rapporte aussi l'affirmation de l'arrivée de telles pirogues aux Amériques. Jane (traducteur du journal de Christophe Colomb de son troisième voyage...) écrit : « ...et qu'il pensait pour vérifier la véracité de ce que les Indiens d'Espagnola (Haïti) disaient qu'ils étaient venus dans leur île par le sud et la direction du peuple noir du sud-est, et qu'ils avaient les pointes de leurs javelots faites d'un métal qu'ils appelaient guanin...* » [1]

Les pirogues réellement vues par Christophe Colomb prouvent que les barres des rivières étaient franchies, qu'il existait des ports maritimes précoloniaux et que l'Atlantique n'était pas un mur pour les Noirs d'Afrique occidentale. L'auteur de l'article va plus loin et cherche à administrer la preuve que les relations entre l'Afrique et l'Amérique précolombienne étaient relativement constantes :

« *De tels navigateurs, reprenant la mer aux Amériques pour le voyage de retour en Afrique, auront chargé des provisions de provenance américaine et deux de celles-ci se conservant le mieux sont le*

1. *Présence Africaine*, février-mai 1958, p. 180.

*maïs et le manioc. On a ainsi une explication de la présence de deux cultures alimentaires américaines en Afrique avant que Christophe Colomb soit jamais allé aux Amériques...* » [1]

On peut mentionner, sans toutefois pouvoir en déterminer l'ancienneté, le fait que les Noirs de la petite Côte, au Sénégal font le trajet Dakar-M'Bour, par cabotage, à bord de cotres à mâts de leur propre construction. Il faut rappeler également que c'est sur de simples pirogues à proue relevée que les Vikings ont écumé les mers pendant des siècles. C'est avec de telles embarcations qu'ils ont remonté la Seine jusqu'à Paris et qu'ils sont allés jusqu'en Amérique du Nord, avant Christophe Colomb. Les embarcations africaines, pourvues de balanciers (Tchad, lac Victoria), donc inchavirables, pouvaient parfaitement se risquer sur la haute mer.

Certes, il y a encore de nombreuses lacunes à combler, mais ce qui précède laisse entrevoir le niveau technique réel de l'Afrique Noire précoloniale. Mais d'ores et déjà ce qu'on en sait peut surprendre et l'on peut clore ce chapitre en méditant cette idée de M. Leroi-Gourhan, formulée presque comme une maxime :

« *S'il existe une issue pour l'humanisme, c'est dans un humanisme qui non seulement atteigne les limites de l'homme de la Terre entière, mais encore incorpore la réalité de l'homme matériel à la réalité de l'homme religieux ou social.* » [1]

2. *Idem.* p. 182.
1. Leroi, Gourhan et Poirier, *op. cit.*, p. 43.

REGIONS, VILLES ET PEUPLES
DE L'AFRIQUE PRECOLONIALE (DU XI^e AU XVI^e SIECLE)

*d'après Bekri, Idrissi, Ibn Saïd, Khaldoun, Tarikh es Soudan et Tarikh es Fittachi.*

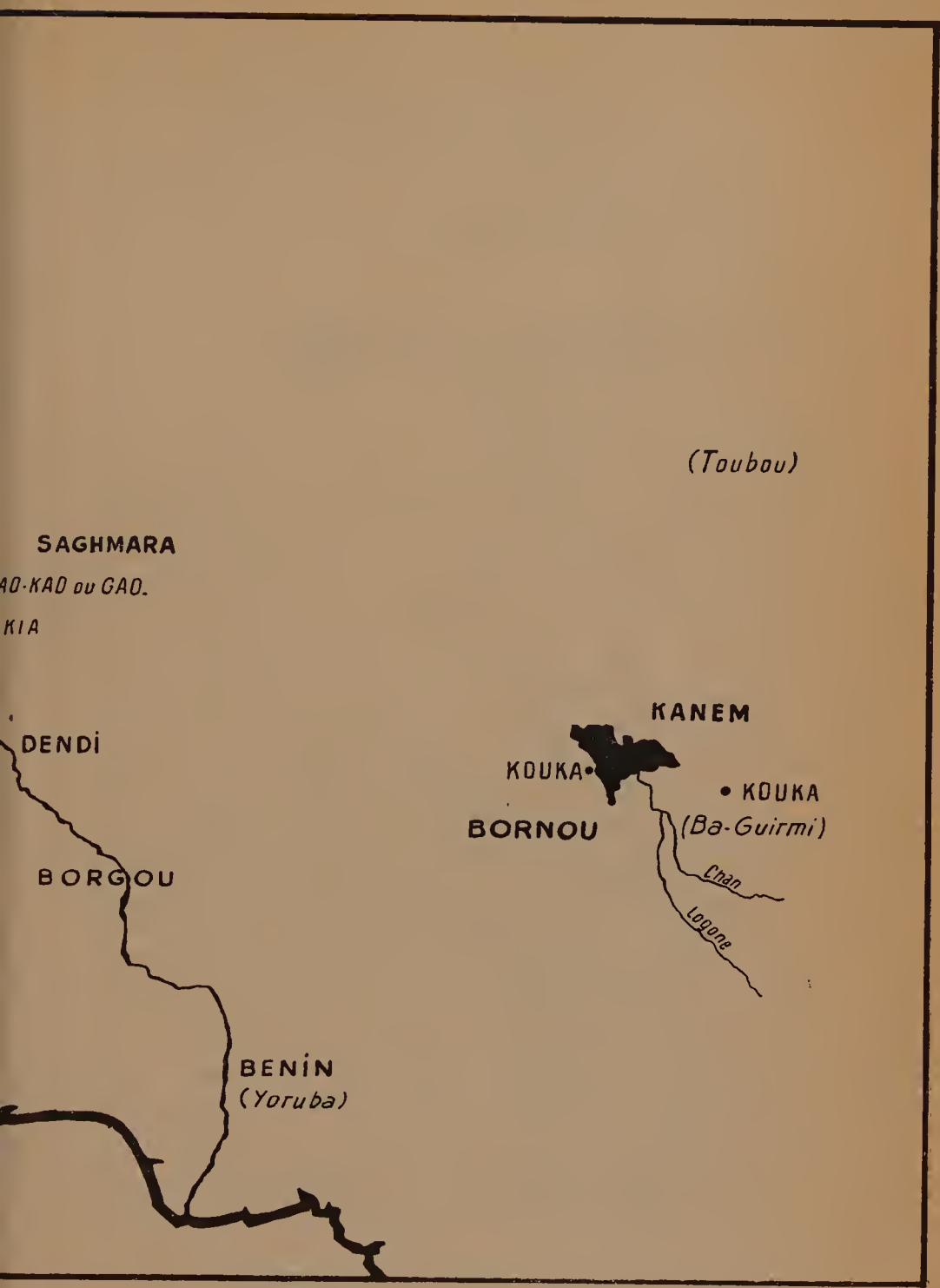

## CHAPITRE X

# MIGRATION ET FORMATION DES PEUPLES ACTUELS DE L'AFRIQUE

En Afrique occidentale, on ne trouve, d'une façon certaine, que du Néolithique imputable aux Nègres de grande taille. Le Paléolithique, en général, est d'âge incertain : on en trouve à Pita, en Haute-Guinée. Les témoignages d'Hérodote, relatifs à l'expédition des Nasamons, partis de la Cyrénaïque, celui d'Hannon, de Satapse, convergent pour prouver qu'au Ve siècle avant J.-C., le Nègre de grande taille, dans l'ensemble, n'avait pas encore peuplé l'Afrique occidentale, malgré la mention plus ou moins énigmatique, faite par Hannon, sur « les interprètes Lixistes »[1]. Le continent était alors relativement peuplé de Pygmées, à l'execption de quelques endroits comme le Bassin du Nil ; c'est la raison pour laquelle les archéologues considèrent, d'une façon générale, que le Pygmée est responsable de toutes les traces de Paléolithique rencontrées en Afrique occidentale, d'autant plus que celles-ci ne sont, en général, que de surface. Par conséquent, il importe d'insister sur le fait que l'archéologie de l'Afrique de l'Ouest est assez particulière ; on chercherait en vain une stratification des civilisations sur place, dans la mesure où les peuples ont émigré à des dates relativement récentes. On comprend donc que l'on puisse recueillir, dans cette région, des légendes selon lesquelles les Noirs viennent de l'Est, du côté de la « Grande Eau », sans que celle-ci puisse désigner l'Océan Indien. Deux raisons s'y opposent en effet : si on interroge les populations de l'Afrique du Sud, elles répondent qu'elles viennent du Nord : celles du Golfe du Bénin viendraient du Nord-Est. Dans l'Antiquité, les Ethiopiens se disaient autochtones, nés du sol. Les Egyptiens se considéraient comme originaires du Sud, de la Nubie (Soudan, Kartoum, pays de leurs ancêtres : le pays de Pount. La Nubie est l'Ethiopie des Anciens.

---

1. Les carthaginois altéraient volontairement leurs relations de voyages pour dérouter les concurrents ; ils se sabordaient plutôt que de livrer des secrets maritimes aux Romains.

REINE FRAPPANT UN GROUPE D'ENNEMIS VAINCUS
BAS-RELIEF SOUDANAIS DE MEROE, D'APRES LEPSIUS
(Gr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Egypte*, T. I, p. 333.)

Même si l'humanité n'avait pas pris naissance en Afrique, même si le Nègre de grande taille venait de l'extérieur, de l'Océan Indien par exemple selon la thèse lémurique, ce ne pourrait être que depuis des centaines de milliers d'années ; or, on vient de rappeler qu'au Ve siècle avant J.-C., à cette date récente, le Nègre de grande taille n'avait pas encore déferlé vers l'Ouest, alors que nous savons de façon certaine, qu'il était déjà sur le continent. L'idée d'un centre de dispersion coïncidant approximativement avec la vallée du Nil est à retenir. Selon toute vraisemblance, après le desséchement du Sahara (— 7.000), l'humanité noire a d'abord vécu en grappes dans le bassin du Nil avant d'essaimer par pulsations successives vers l'intérieur du continent.

Par une méthode d'investigation utilisant les données linguistiques, ethnologiques et toponymiques on va essayer de dégager d'une façon pratiquement certaine, l'origine des peuples Laobès, Toucouleurs, Peuls, Yorouba, Agni, Sérères, etc...

Auparavant, il faut rappeler que P. de Pédrals cite[1] les Bouroum que l'on trouve dans le Haut-Nil et dans la région de la Bénoué en Nigéria, les Ga-Gan-Gang que l'on rencontre dans la région des grands lacs et au Ghana actuel, en Haute-Volta et en Côte-d'Ivoire, les Goula-Goulé-Goulaye sur le Haut-Nil et le Chari. Les Kara forment un noyau qui vit aux confins du Soudan (Khartoum) et du Haut-Oubanghi. Les Karé sont près du Logone ; les Karé-Karé sont dans le Nord-Est de la Nigéria : ce dernier nom n'est que le redoublement de Karé qui est composé de Ka + Ré ou Ka + Ra, deux notions ontologiques égyptiennes qui seront analysées plus loin. Les Kipsigui-Kapsigui sont dans la région des Grands Lacs et au Nord du Cameroun ; les Kissi, au Nord-Est du lac Nyassa et dans les forêts de Haute-Guinée ; les Koundou, au Congo belge (lac Léopold) et au Bas-Cameroun, à l'estuaire du Wouri ; les Laka vivent parmi les Nouer du Haut-Nil et les Sara du Logone et du Nord Cameroun ; les Maka-Makoua sur le Zambèze et au Cameroun ; les Sango au Nord-Est du Nyassa et sur les rives de l'Oubanghi ; les Somba-Soumbwa dans la région des Grands Lacs et dans le Nord Dahomey.

On pourrait prolonger indéfiniment cette liste et localiser ainsi dans la vallée du Nil, depuis les Grands Lacs, le berceau primitif de tous les peuples noirs qui vivent aujourd'hui à l'état dispersé sur les différents points du continent.

Il faut rappeler que Kandaka (Candace) le nom, ou plus exactement le titre des reines du Soudan, à partir de César-Auguste, est porté par les premiers rois de Kaou (Gao), d'après Bekri ; on les appellait Kanda. Les femmes de cette région, d'après le même auteur, portaient au Xe siècle des perruques comme en Egypte et en Nubie. Il existait dans l'antiquité un nome nubien appelé Kaou et dont l'emplacement n'est pas encore identifié, d'après Budge[2]. Les habitants

1. D.P. de Pedrals, Archéologie de l'Afrique noire, *op. cit.*, chapitre X.
2. Budge, *Egyptian Sudran* (Londres, 1907).

de la Haute-Egypte étaient appelés Kaou-Kaou en langue égyptienne. Nous savons que Gao est à la fois une abréviation et une déformation : le vrai nom de la ville était Kaou-Kaou [1]. Les habitants de l'intérieur du Sénégal portent encore aujourd'hui le nom de Kaou-Kaou (Cayor-Baol), tandis que ceux de la côte, comme dans la Lybie antique sont appelés Lebou : ce sont les pêcheurs de toute la région des Niaye (forêt côtière de palmiers).

En égyptien ancien, comme aujourd'hui en valaf, Kaou signifie identiquement : haut ; et dans les deux langues, Kaou-Kaou signifie : habitants de régions élevées, de hauts-plateaux. On peut donc présumer que si les habitants actuels du Cayor et du Baol, qui vivent sur une plaine, absolument plate, portent encore ce nom, cela pourrait être dû à un souvenir géographique explicable par une migration, surtout lorsque entre eux et la côte, s'interposent, comme autrefois, les Lebou. Il est probable que les populations qui ont dû émigrer n'ont pas eu le temps de perdre en chemin leurs habitudes : les continentaux (les Kaou-Kaou) se seraient fixés à l'intérieur et les riverains (les Lébous) sur la côte. On peut rappeler que, jusqu'au XI^e siècle, la capitale du Songhaï était Koukia, à quelque 100 km de Kaouga (Gao); dans tout le Nord du Sénégal, les différents villages du nom de Koki que l'on trouve semblent être des répliques de cette ancienne ville historique sur le Niger, d'autant plus que le phonème o n'existe pas en arabe : on est obligé de le transcrire par ou, à moins de faire une convention arbitraire. Or, les documents qui nous permettent de mentionner aujourd'hui la ville historique de Koukia sont tous rédigés en arabe. Bekri rapporte que Kaou-Kaou (Gao-Gao) est le son que fait entendre le tam-tam royal de cette capitale. Les Cayoriens du Sénégal, disent aussi que le dioung-dioung du Damel (tambour royal) fait (gaou-gaou). Il semble qu'il faille voir ici une étymologie populaire ne cadrant pas exactement avec la réalité historique, dans la mesure où l'on retrouve des racines du même mot, sans conteste possible, jusqu'à la vallée du Nil.

Après ce rappel, abordons l'origine des principaux peuples de l'Afrique occidentale.

## ORIGINE DES YOROUBA

D'après Olumide Lucas [2], les Yorouba auraient séjourné, dans l'antiquité, en Egypte ancienne, avant d'émigrer sur les côtes de l'Atlantique. Il se fonde sur une similitude ou identité de langue, de croyances religieuses, de coutumes, de noms de personnes, de lieux et d'objets, pour le démontrer.

« *D'abondantes preuves des rapports intimes des anciens Egyptiens et des Yoroubas peuvent être apportées dans ce chapitre. La plupart des dieux furent bien connus des Yorubas à un certain moment.*

1. Bekri, *op. cit.*, pp. 342 et 343.
2. Olumide Lucas, *The religion of the Yorubas* (Lagos, C.M.S. Bookshop, 1948).

*Parmi ces dieux sont Osiris, Isis, Horus, Shou, Sout, Thot, Kheprou, Amon, Anou, Khonsou, Khnoun, Khopri, Hathor, Sokaris, Ra, Seb, les quatres divinités fondamentales et les autres. La plupart des dieux survivent sous leur nom ou sous leurs attributs ou sous les deux.* » [1]

I-Ra-Wo désigne, en Yoruba, l'étoile qui accompagne le Soleil quand il se lève (Wo : se lever). Khonsou a donné Osou (la Lune). Les variations linguistiques sont expliquées par l'auteur à partir du phonétisme de la langue Yoruba. Il rappelle que les notions ontologiques de l'ancien égyptien, telles que Ka, Akhou, Khou, Sakou, Ba, se retrouvent en Yorouba. Il signale également l'existence de hiéroglyphes et développe longuement toutes ces idées sur 414 pages.

On peut signaler que le « Pape » des Yorouba, l'Oni, porte le même titre qu'Osiris, Dieu des Egyptiens, qu'il existe une colline nommée Kouse, près de Ilé-Ifé, et une autre de même nom en Nubie, près de l'antique Méroé, à l'Ouest du Nil, au cœur même du pays de Koush [2]. Ce nom, Kouso, est répété en Abyssinie.

## ORIGINE DES LAOBE

Ils constitueraient une fraction de survivants du peuple légendaire des Sao. En effet, que savons-nous de ces derniers, d'après les manuscrits de Bornou et d'après les fouilles de M. Lebeuf et de feu mon professeur Marcel Griaule ?

1° — Leur nom, Sao, ou Sow, ou So ;

2° — Ils étaients des géants ;

3° — Ils passaient des nuits entières à danser ;

4° — Ils ont laissé d'innombrables figurines de terre cuite ;

5° — Ces statuettes révèlent un type ethnique à crâne piriforme.

Or, nous retrouvons, identiquement, ces cinq traits chez les Laobé. Ils portent, comme seul nom totémique, celui de Sow, pris à tort pour un nom Peul. Le seul objet sacré qui leur soit resté, l'instrument avec lequel ils sculptent, est le Sao-Ta. Ils sont des géants, hommes et femmes atteignent, en moyenne, 1 mètre 80 et les hommes, très facilement, 2 mètres et plus. Ils ont des membres d'une beauté extraordinaires, et sont toujours taillés en athlètes.

Ils ont un crâne piriforme identique à celui du type éthnique révélé par les statuettes Sao.

La seule profession du Laobé est de tailler, dans le bois, pour toutes les autres castes de la société africaine, et non pas seulement pour les Peuls, des ustensiles de cuisine qu'ils fabriquent avec des troncs d'arbre. La femme Laobé modèle des figurines de terre cuite pour les enfants

1. Olumide Lucas, *op. cit.*, p. 21.
2. D.P. de Pedrals, *op. cit.*, p. 107 (voir aussi la carte de l'Afrique dressée par Coronelli, en 1689).

des autres castes. Les Laobé, en particulier les femmes, aiment beaucoup la danse; elles sont présentes dans toutes les fêtes et autres manifestations locales. Leur danse principale, au Sénégal, est le koumba laobé gâs.

On a considéré, à tort, les Laobé, comme une caste de sculpteurs des Peuls et des Toucouleurs. Cette erreur provient en partie du fait qu'ils parlent la langue de ces deux peuples. On oublie de constater que les Laobé sont toujours bilingues, du moins au Sénégal. Ils parlent avec autant de facilité le valaf et le peul ; or, leur accent en valaf est différent de celui du Peul et du Toucouleur, ce qui ne s'expliquerait pas s'ils appartenaient au même groupement ethnique que ces derniers et ne différaient d'eux que par la caste. Les Laobé semblent être un peuple qui a perdu sa culture et dont les éléments dispersés s'adaptent, au hasard des circonstances, en apprenant les langues des régions où ils séjournent. Les noms totémiques autres que Sow qu'ils portent réflètent leur métissage avec les Peuls, Toucouleurs et autres groupements. L'inverse est d'ailleurs vrai : c'est ainsi qu'on expliquerait que les Peuls puissent porter le nom de Sow, à côté de Ba et Ka.

Les Laobé vivent ainsi dispersés dans les différents villages du Sénégal et d'ailleurs. Ils n'ont pas de demeure fixe : il est inexact de dire qu'ils habitent le Fouta Toro ou le Fouta Djallon, pays des Toucouleurs et des Peuls. Ils constituent des groupements sporadiques au sein de peuples plus importants. Ceux du Sénégal ne peuvent plus localiser leur berceau ; leur organisation sociale est complètement dissoute ; ils n'ont plus de chefs traditionnels. La personne la mieux considérée du groupe monte sur un mulet, tandis que les ânes sont réservés aux autres. Ainsi faisait Med Sow Wediam, un Laobé très influent, mais qu'on ne pouvait, à proprement parler, appeler un roi ; du reste, il dut surtout son influence à sa conversion au Mouridisme d'Amadou Bamba. Les Laobé jurent sur le Sao Ta, qui sert à la fois à sculpter et à circoncire les jeunes. La circoncision aurait été empruntée aux populations avoisinantes.

## ORIGINE DES PEULS

On pourrait croire, au premier abord, que le rameau Peul s'est formé dans la région de l'Afrique occidentale où les Maures Sémites et les Nègres sont restés longtemps en contact [1]. Si l'idée d'un métissage doit être retenue, son berceau est à chercher ailleurs, malgré les apparences. Les Peuls, comme les autres populations de l'Afrique occidentale, seraient venus de l'Est, mais plus tardivement. On peut étayer cette idée par un fait capital, le plus important peut-être qu'on puisse apporter jusqu'à présent. Il s'agit de l'identification des deux seuls noms totémiques typiques des Peuls avec deux notions également typiques des croyances métaphysiques égyptiennes : le Ka et le Ba

1. Delafosse, Les Noirs d'Afrique, *op. cit.*

D'après Moret, le Ka est l'Etre essentiel, la partie ontologique de l'individu qui existe au ciel. Aussi dans les textes de l'Ancien Empire, on employait l'expression : passer à son Ka, pour dire mourir. Le Ka, uni au Zet, forme le Ba, l'être complet qui réalise la perfection et qui est un habitant du ciel [1].

Zet, est la partie de l'être qu'on purifiait dans « le Bassin du Chacal » selon la religion égyptienne. Set (z n'existe pas en valaf et devient automatiquement s quand il se trouve dans un mot étranger intégré dans la langue), Set signifie propre, en valaf. Il n'est visiblement pas identifiable au troisième nom totémique, Sow, que portent parfois les Peuls.

Par contre, Ka et Ba, ces deux notions ontologiques égyptiennes sont des noms propres authentiquement peuls, les seuls qu'ils devaient porter à l'origine.

Ka, ou Kao, signifie, en égyptien ancien, haut, dessus, grand, mari, étalon, hauteur d'où la description du mot par un hiéroglyphe composé de deux bras levés vers le ciel. Il a encore la même signification en valaf et l'on doit penser au Kaou-Kaou évoqués ci-dessus.

Ba, en égyptien, est figuré par un oiseau muni d'une tête humaine et qui vit au ciel ; il désigne également un oiseau terrestre à long cou : Bâ signifie autruche, en valaf. On voit donc que ces notions de la métaphysique égyptienne, auraient connu des sorts différents suivant les peuples qui les ont transmises ; tandis qu'en valaf, le sens égyptien est conservé, en peul, les termes sont devenus des noms propres. On sait que, jusqu'à la sixième dynastie, époque de la révolution osirienne (— 2100), seul le Pharaon avait droit à l'immortalité et, par conséquent, jouissait pleinement de son Ka et de son Ba ; on sait aussi que plusieurs Pharaons ont porté ce nom, entre autres le roi Ka, de l'époque protodynastique, dont le tombeau a été découvert à Abydos, par Amélineau. Le nom de la branche peule des Kara, ou Karé, proviendrait de Ka + Ra ou Ka + Ré.

Les autres noms que portent les Peuls, tels que Diallo, seraient, malgré les apparences, acquis postérieurement. Quant à leur langue, elle forme une unité naturelle avec les autres langues de l'Afrique Noire, en particulier, avec le valaf et le sérère, comme ce sera démontré.

La haine relative qui a existé, dans le temps, entre Peuls seminomades et Africains sédentaires, s'explique par la différence des modes de vie : il est fréquent que les Peuls profitent de l'absence d'une surveillance des champs pour y faire brouter leurs troupeaux : de là viendrait l'origine du mal, car ce fait est loin d'être accidentel, on ne saurait exagérer son importance. Mais, l'idée d'une hégémonie peule en Afrique occidentale relève de la légende ; elle n'est pas conforme aux documents. D'après Kati et Sâdi, Sonni Ali fit plusieurs expéditions contre les Peuls ; il détruisit pratiquement le clan des Sangaré (San-Ka-Ré) au point que les survivants puissent se grouper à l'ombre d'un seul arbre [1].

---

1. Moret, *Le Nil et la Civilisation égyptienne*, p. 212.
2. T.F., *op. cit.*

A la suite de l'une de ces expéditions, Sonni Ali distribua plusieurs captives peules comme « concubines » à ceux des lettrés de Tombouctou qui étaient ses amis ; Sâdi rappelle que l'une de celles-ci était sa grand-mère [1].

L'idée selon laquelle le nomade peul était craint en Afrique Noire précoloniale n'est également pas fondée sur des faits. Elle procède d'un point de vue *a priori* qui a pour but de faire à tout prix l'apologie de la vie pastorale, pour des raisons qui sont particulières aux auteurs. Au contraire, Sâdi insiste sur l'insignifiance de la force matérielle et sociale du nomade qui, par le fait qu'il se déplace tout le temps, n'a pas l'occasion et la possibilité d'accumuler une puissance dangereuse pour le sédentaire [1].

## ORIGINE DES TOUCOULEURS

On trouve aujourd'hui, chez les Nouers, dans le Soudan (Khartoum) sur le Haut-Nil, sans altération, les noms totémiques des Toucouleurs qui vivent sur les rives du Sénégal, actuellement, à des milliers de kilomètres de distance. Il faut rappeler que noms totémiques et noms éthniques sont identiques, comme étant le même nom du clan.

| *Soudan (Khartoum)* | *Sénégal (Fouta Toro)* |
|---|---|
| KAN | KAN |
| WAN | WAN |
| CI | SY (CI) |
| LITH | LY |
| KAO | KA (peul) [3]. |

Dans la même région, à l'endroit appelé Nuba Hills (collines de Nubie) vivent les deux tribus des Nyoro et des Toro. Ces deux noms jalonnent, en quelque sorte, la voie suivie par la migration Toucouleur depuis le Haut-Nil. La région, entre le Sénégal et le Niger, où les Toucouleurs séjourneront un certain temps, s'apellera le Nyoro ; quand ils arriveront sur les deux rives du fleuve Sénégal, la région s'apellera le Fouta-Toro. Lorsqu'une fraction descendra, avec Maba Diakhou, du temps de Faidherbe (1865), jusqu'en Gambie, le pays prendra le nom de Nyoro-du-Rip, ce dernier mot étant le nom ancien de la région, avant l'arrivée des Toucouleurs.

---

1. T.S., *op. cit.*
2. A.R. Radcliff Brown and Daryll Forde, *African system of Kinship and marriage* (International African Institute, Oxford University Press).

# FORMATION DU PEUPLE VA

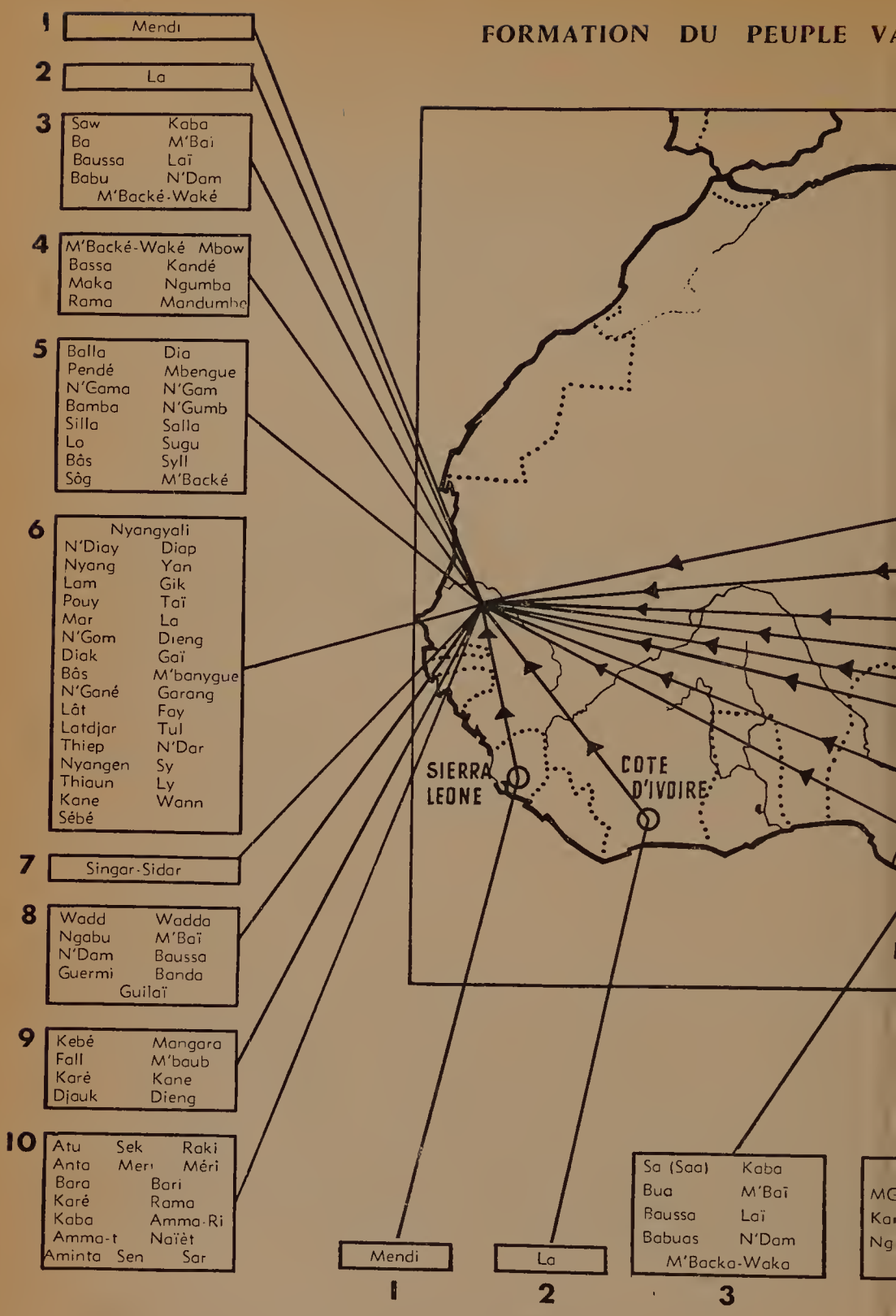

D'APRÈS LES NOMS ETHNIQUES

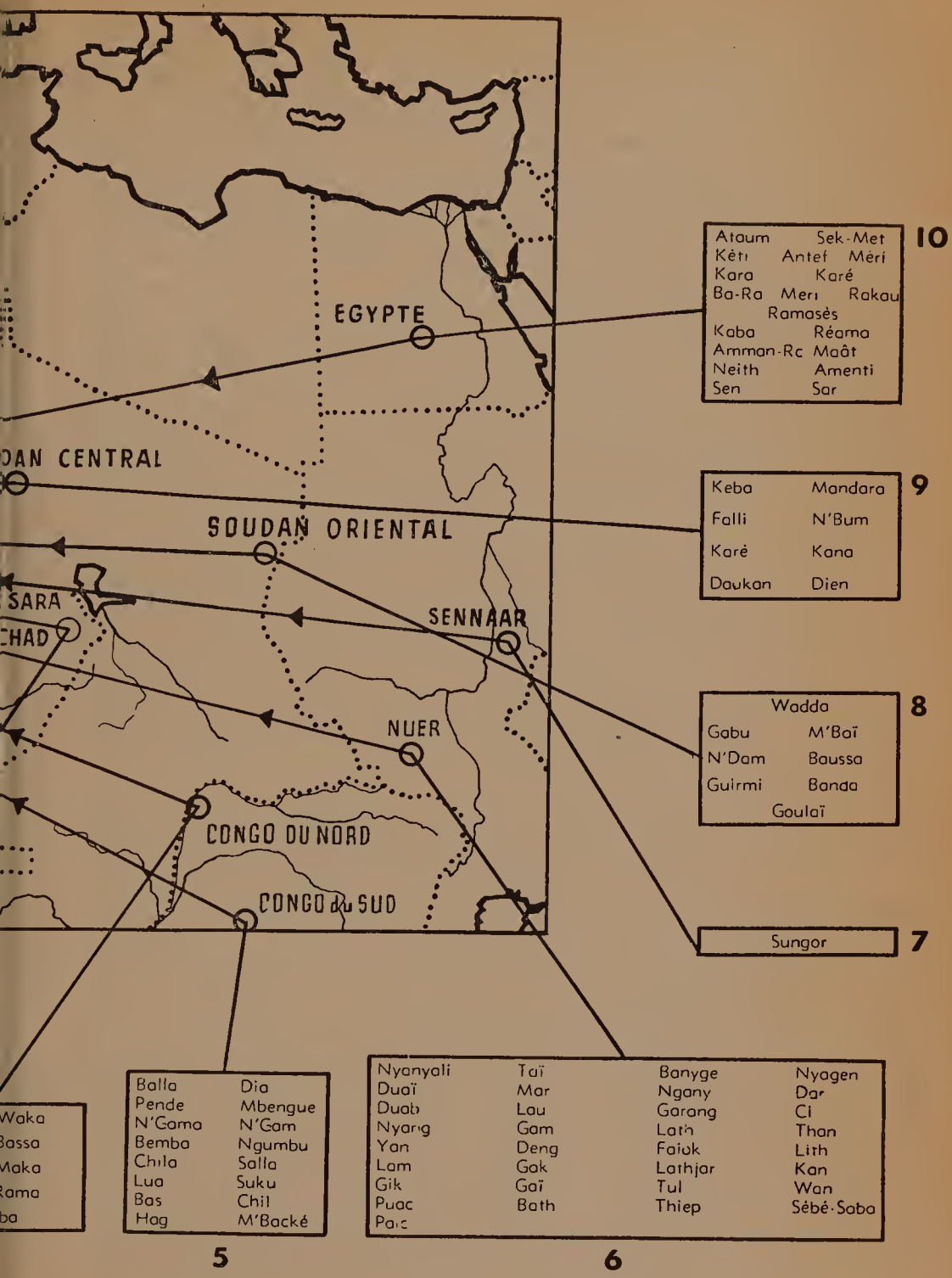

## ORIGINE DES SERERES

Ils seraient venus également du Haut-Nil. D'après le dictionnaire de Pierret, Sérère signifierait, en Egyptien, « qui trace le temple ». Ceci serait conforme à leur situation religieuse actuelle : ils sont l'une des rares populations sénégalaises encore réfractaires à l'Islam. Leur passage serait jalonné par les pierres levées que l'on trouve sur la même latitude à peu près, depuis l'Ethiopie jusqu'au Sine-Saloum, leur habitat actuel. L'analyse de l'article du Dr Maes, sur les pierres levées du village du Soudan français qui s'appelle Toundi-Daro, et qui avaient déjà été découvertes par Desplagnes, semble devoir fournir des arguments de poids.

Le Dr Maes attribue l'origine de ces pierres, par pure hypothèse, à des Carthaginois ou à des Egyptiens. Il analyse le nom du village de la façon suivante : *Toundi*, viendrait du Songhaï et signifierait pierre, *Daro*, viendrait de l'arabe *Dar* qui signifie maison. Ainsi Toundi-Daro signifierait maison de pierre. Une telle analyse ne serait valable et acceptable que si ces pierres représentaient une maison, ou si l'on pouvait trouver, d'une manière ou d'une autre, qu'elles en ont l'apparence. Mais, ce n'est pas le cas ; elles sont décrites de la façon suivante :

*« Il s'agit de monolithes taillés en forme de phallus. avec le gland généralement bien dessiné, les rainures respectant le sillon du gland et les bourses figurées par les saillies arrondies dont les plis longitudinaux rappellent les plis du scrotum. D'autres pierres, plus menues, ne sont pas taillées en forme de phallus et privées de saillies arrondies sur les faces antérieures paraissent plutôt avec un triangle dessiné en forme de pubis, à l'union de leurs deux tiers inférieurs avec le tiers supérieur, vouloir représenter l'organe femelle. »* [1]

L'auteur pense qu'il pourrait s'agir d'un cimetière. Cette idée serait à retenir si l'on pouvait trouver des ossements sous les pierres ; mais, il n'en est rien. L'auteur lui-même le constate comme une difficulté.

Ces pierres seraient plutôt liées à un culte agraire ; elles symbolisent l'union rituelle du Ciel et de la Terre pour que naisse la Végétation fille. Selon les croyances archaïques, la pluie correspond à l'eau fécondant la Terre (Déesse-Mère) et envoyée par le Ciel (Dieu-Père, Dieu céleste devenu atmosphérique avec la découverte de l'agriculture, d'après Mircéa Eliade). La végétation qui poussait après cette union était le produit divin ; d'où l'idée d'une Trinité Cosmique qui évoluera, selon un processus d'incarnation successive, jusqu'à la Trinité chrétienne du Père, du Fils et de la Vierge-Mère (remplacée par le Saint-Esprit), en passant par la Triade Osiris-Isis-Horus. Le semblable doit produire le semblable ; aussi, l'on taillait dans la pierre les deux sexes pour inviter les divinités à s'unir afin que la végétation qui entretient la vie du peuple, pousse. Ainsi, c'est le souci d'assurer son existence matérielle qui a incité l'homme à ces pratiques. L'instinct vital, le matérialisme archaïque,

1. Dr Maes, *Pierres levées de Toundi-Dar* (Bull. Com. Et. A.O.F., 1924, p. 31).

ne pouvaient prendre que cette forme transposée, déguisée en une métaphysique.

Les habitants actuels de la région de Toundi-Daro ne sont pas les responsables de ces pierres, ni leurs ancêtres, d'après l'enquête de l'auteur. On peut donc supposer que les Sérère-Valaf, avant leur islamisation, sont passés par là. Les Sérères pratiquent encore le même culte des pierres levées. Du temps de Bekri, les habitants du haut fleuve Sénégal plantaient des pilons qui leur servaient d'autels de libations et qu'on appelait, dans la langue de l'époque, dek-kour (dek : enclume, en valaf, Kour : pilon), mais Dek peut signifier également autel, dans le sens de réceptacle : c'est même le premier sens du mot. Mais l'analyse de Toundi-Daro en valaf est plus intéressante : Tound : colline, Daro : union sexuelle. au sens rituel. Il y a euphémisme. La voyelle i est l'élément attributif au pluriel. Toundi-Daro, en valaf actuel, signifie exactement, les collines de l'union. Il en est ainsi parce que ces rites se passaient sur des lieux élevés, montagnes, collines..., considérés comme sacrés parce que représentant le point où le ciel et la terre semblent se toucher ; idée de centre du monde : Jérusalem, la Kaaba de La Mecque, la Montagne Sacrée du chamane mongol.

Cette idée est corroborée par le fait que le village de Toundi-Daro est effectivement adossé sur des collines de grès rougeâtres. Les fouilles pratiquées jusqu'à présent dans cette région confirment cette idée dans la mesure où les tombeaux étudiés (tumulus) ne sont pas d'âge trop récent par rapport à la migration Sérère. Le matériel funéraire de ces derniers, le rite d'enterrement, sont identiques à ceux des anciens Egyptiens et des empereurs de Ghana : le mort habillé, avec plus ou moins de luxe, suivant la fortune de la famille, est couché sur un lit ; autour de lui, on dépose tous les objets d'usage domestique dont il avait l'habitude de se servir quotidiennement et même un coq pour le réveille-matin. Il devait même être momifié à l'origine, car en dehors de l'Angola où la momification est encore en vigueur, on sait, d'après Sâdi, que Sonni Ali qui était le souverain du Songhaï le plus près de la tradition, antérieure à l'islamisme, a été momifié [1].

On pourrait donc, par des fouilles, matérialiser de nouveau, le chemin suivi par les Sérères depuis le Haut-Nil. La ville sacrée, Kaôn, qu'ils ont fondée dès leur arrivée au Sine Saloum semble être une réplique d'une ville du même nom de l'antique Egypte. On sait qu'il existe même des textes hiéroglyphiques égyptiens dits de Kaôn, parce que provenant de cette ville. Le Dieu céleste Sérère, dont la voix est le Tonnerre, s'appelle Rôg, et l'on ajoute souvent Sèn, ce qui est un qualificatif national, dans la mesure où ce dernier nom est typiquement sérère. Rôg fait penser à Ra. Sar est également un nom sérère très répandu : il désignait la noblesse en Egypte ancienne. Une variante linguistique du même mot, San, désignait la noblesse au Soudan, d'où l'origine de San-Koré, qui était le quartier où habitaient les nobles de la ville de Tombouctou et où fut construite la fameuse Mosquée-Université de Sankoré. On sait que des Pharaons de la Troisième dynastie ont porté

1. Cf. gravure : tombeau sérère.

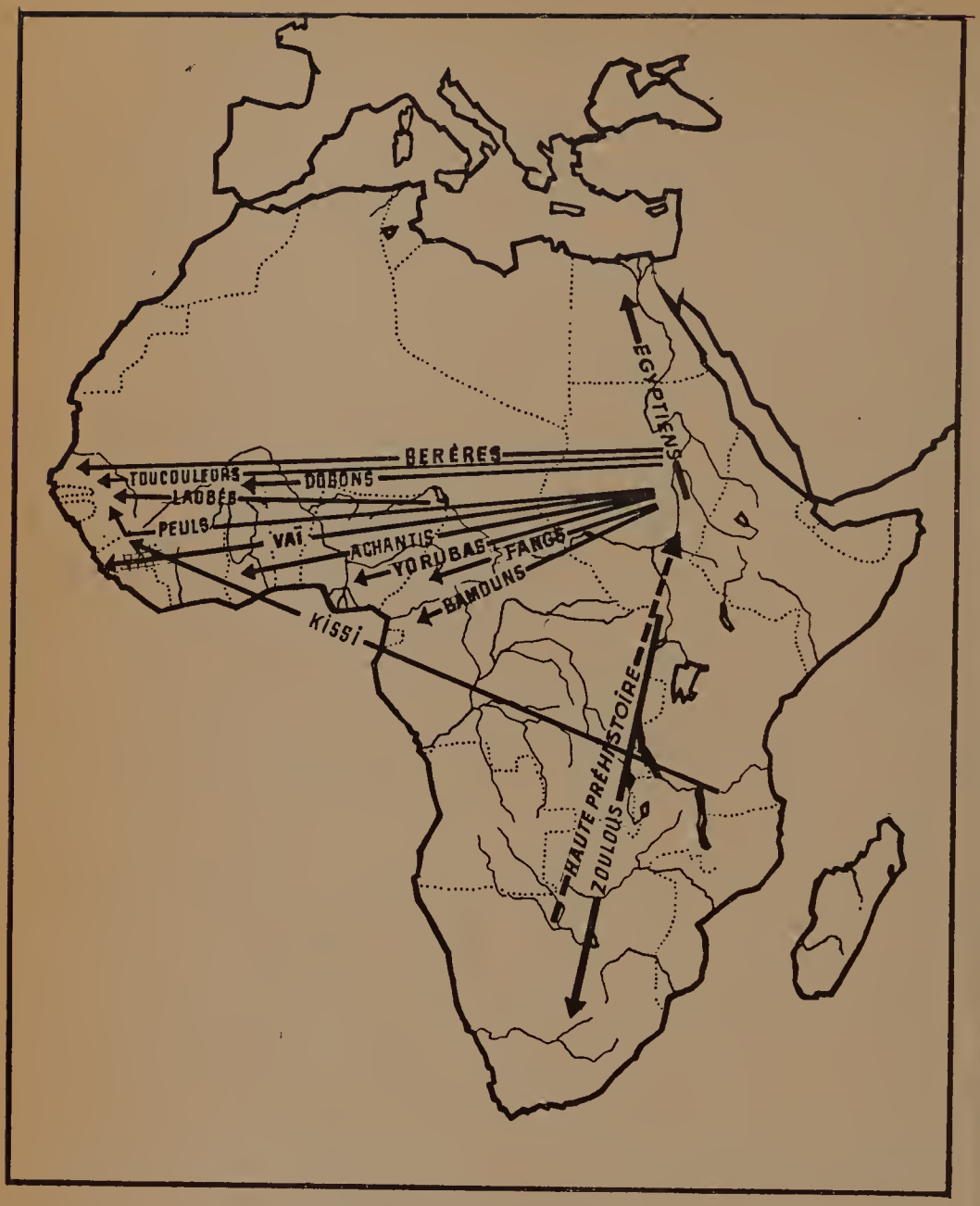


CARTE DES MIGRATIONS.

le nom de Sar, tandis que Per-ib-Sen et Osorta-Sen étaient repectivement Pharaons de la 1re et de la 16e dynastie. Les Egyptiens n'avaient pas de nom propre au sens actuel du terme : toutes les expressions dont ils s'affublaient pouvaient être traduites, ainsi Sen voulait dire frère. Mais on sait que les noms modernes dérivent également d'expressions semblables devenues plus ou moins inintelligibles : ainsi Du-Pont : qui vient du pont : Du-Val ; qui vient de la vallée [1].

## ORIGINE DES AGNI

Le nom du peuple entier rappelle *Anu, Oni* qui était le titre d'Osiris dans Le Livre des Morts, l'épithète qui lui est constamment appliquée. Presque tous les Rois Agni portent le titre, le surnom d'Amon, Dieu égyptien de l'humidté, qu'on retrouve partout en Afrique occidentale, d'où le titre significatif du livre de Marcel Griaule : *Amma, Dieu d'Eau des Dogons.*

Ainsi Ammon Azénia vécut au XVIe siècle, Ammon Tiffou régna au XVIIe. Un fils de ce roi a été amené à Louis XIV qui le traita avec distinction. Ammon Aguiré qui régna au XIXe siècle signa un traité d'alliance avec Louis-Philippe. On est donc enclin à penser que les Agni également seraient originaires du Bassin du Nil [2].

## ORIGINE DES FANG ET DES BAMOUN

P. de Pédrals relate, dans un article publié en décembre 1951, que le R.P. Trilles, après une série d'études, arrive à la conviction que les Fang ont effleuré l'Ethiopie chrétienne dans leur antique migration ; au siècle dernier, ils n'étaient pas encore arrivés sur la côte de l'Atlantique. Il s'agirait donc d'une migration relativement récente. Des études analogues de D.W. Jeffrey conduisent à un rapprochement entre les Bamoun et les Egyptiens. « *Ayant relevé dans divers ouvrages d'égyptologie le rapport vautour-pharaon et serpent-pharaon, puis notamment le trait signalé par Diodore selon qui les prêtres d'Ethiopie et d'Egypte gardaient un aspic dans leur bonnet, ayant aussi relevé divers exemples de représentations zoomorphes bicéphales, notamment dans le Livre des Morts, Papyrus d'Ani, feuille 7, D.W. Jeffrey se déclare convaincu que le culte Bamoun dérive du culte analogue égyptien* » [3].

On peut rapprocher de ces faits l'existence du vautour royal du Cayor, qui s'appelait Geb, ce nom désignant à la fois, le Dieu égyptien couché : la Terre.

## FORMATION DU PEUPLE VALAF

En Afrique les noms de clans totémiques constituent, dans une certaine mesure un indice ethnique ; aussi les noms totémiques : Fall,

---

1. Hedj ak i sen : « favoris et frères », en valaf à l'origine; par évolution l'expression signifie maintenant ses favoris et autres. Sen signifie maintenant l'opposé de frère : personnage secondaire.
2. *Encyclopédie mensuelle d'outre-mer*, avril 1952, vol. I, fascicule 20 (Edition
3. *Idem*, décembre 1951, pp. 347 à 349.

Diagne, Diouf, Faye, Sâr, etc... sont typiquement sérères. Si un Sérère porte un nom totémique en dehors de ceux-là son ascendance étrangère ne fait aucun doute aux yeux de ses concitoyens.

Les Toucouleurs, bien que métissés, ont des noms totémiques aussi caractéristiques : ce sont les noms de Wane, Kane, Diallo, Sy, Ly, etc...

Les noms Peuls sont essentiellement Ka et Ba ; tandis que Sow est plutôt un nom Laobé. Touré est un nom Songhaï ; Cissé, un nom Sarakollé, etc...

Or les Valaf ne portent que ces noms totémiques, tout en reconnaissant qu'ils sont les noms claniques typiques des peuples précités.

En plus de ces noms il en est d'autres que portent les Valaf et qui sont d'origine sara et congolaise.

| *Congo du Sud* | *Sénégal : Valaf* |
|---|---|
| Balla | Balla : nom propre d'homme |
| Dia | Dia |
| Pende | Pende |
| Mbengue | Mbengue |
| N'Goma | N'Goma |
| N'Gom | N'Gom |
| Bemba | Bamba : nom propre d'homme. |
| Ngumbu | Ngumb |
| Chila | Silla |
| Salla | Salla |
| Lua | Lo |
| Suku | Sugu |

| *Congo du Sud* | *Sénégal : Walaf* |
|---|---|
| Bas | Bâs |
| Chil | Syll |
| Hog | Sôg |
| M'Backé | M'Backé |

| *Congo du Nord* | |
|---|---|
| M' Backa-Waka | M'Backé-Waké |
| Bassa | Bassa |
| Mbo | Mbow |
| Maka | Maka : nom de ville |
| Rama | Rama : nom propre de femme |
| Ndumbé | Mandumbé : nom propre d'homme |
| Kandé | Kandé |
| Ngumba | Ngumba : nom de ville |

| *Soudan Oriental* | *Sénégal : Walaf* |
|---|---|
| Wadda | Wadd |
| | Wadda : nom propre d'homme |
| Gabu | Ngabu : nom de village du Baol |
| M'Baï | M'Baï |
| N'Dam | N'Dam : nom de village en souvenir du nom clanique |
| Bousso | Bousso |
| Guirmi | Guermi : noble, membre de la dynastie régnante. |
| Banda | Banda : nom propre d'homme. |
| Goulaï | Gulaï : nom propre d'homme. |

| *Sara* | |
|---|---|
| M'Baï | M'Baï |
| Laï | Laï |
| N'Dam | N'Dam |
| Kaba | Kaba |
| Bua | Ba |
| Bousso | Bousso |
| Babuas | Babu |
| M' Backa-Waka | |

| *Afrique du Nord-Est* | |
|---|---|
| Sungor (au Sennar) | Singor-Sidar |

| *Soudan Central* | |
|---|---|
| Keba | Kebé |
| Mandara | Mangara |
| Falli | Fall |
| M'Bum | M'Boub |
| Karé | Karé |
| Kano : nom de ville | Kane |

| *Soudan central* | |
|---|---|
| Doukon | Djouk |
| Dien | Dieng |

| *Tchad* | |
|---|---|
| So : peuple légendaire des Sao. | Sow (Laobé) |

*Côte d'Ivoire*

| | |
|---|---|
| Lo | Lo |

*Sierra-Leone*

| | |
|---|---|
| Mende | Mendi |

L'habitat primitif d'où ont émigré ces clans est le bassin du Nil. En effet nous y retrouvons les mêmes noms propres qui viennent d'être cités : ces noms totémiques sont extraits du livre, *African System of kinship and marriage*, édité par A.R. Radcliff-Brown and Daryll-Forde, International African Institute, Oxford University Press.

| *Noms de clans totémiques des Nuer* | | |
|---|---|---|
| Duai | N'Diaye | Sénégal : ce qui remet en question l'authenticité de la légende de N'Diadian N'Diaye |
| Tiop | Diop | N'Diaye et Diop seraient les seuls noms authentiques des Valafs avant leur métissage [1] |
| Duob | | |
| Nyang | Nyang | |
| Yan | Yan | |
| Lam | Lam | |
| Gik | Gik | |
| Puok | | Noms propres totémiques valaf |
| Poic | Pouy | |
| Tai | Taï | |
| Nyanyali | Nyangyali | |
| Mar | Mar | |
| Lou | Lo | |
| Gom | N'Gom | |
| Deng | Dieng | Noms totémiques communs aux Sara, Congolais et Valaf. |
| Gak | Djak ; gak | |
| Gai | Gaï | |
| Bath | Bâs | |

1. Ceci est conforme au fait que N'Diaye et Diop sont les seuls « gamou » ou « kal » ; il s'agit de la parenté qui résulte de la série des mariages contractés à travers le temps par deux clans exogamiques.

| | |
|---|---|
| Banyge | M'Banygue : nom propre valaf (d'homme) |
| Ngony | Ngoné : nom propre de femme en valaf. |
| *Noms de clans totémiques des Nuers* | |
| Garang | Garang : nom propre d'homme en valaf. |
| Lath | Lât : nom totémique valaf. |
| Fajok | Fay : nom totémique Sérère et Lebu. |
| Lathjor | Latdjor : nom propre d'homme en valaf. |
| Thiep | Thiep : nom d'un village du Baol. |
| Tul | Tul : nom de village en valaf. |
| Nyagen | Nyangen : village des Nyang. |
| Dar | N'Dar : nom de ville. |
| Thon | Thioun : nom totémique valaf. |
| Kan | Kane |
| Ci | Sy noms totémiques Toucouleurs. |
| Wan | Wann |
| Lith | Ly |

Rappelons que les Nuer vivent au Soudan nilotique dans le bassin même du Haut-Nil. Les mots de la colonne de gauche doivent être lus suivant la pronociation anglaise.

Ces deux tableaux comparatifs de noms propres sont plus instructifs que de nombreuses pages de littérature ; bien que très incomplets, ils donnent une idée très nette de la façon dont le continent africain a été peuplé. Parties du bassin du Nil en essaims successifs, les populations ont irradié dans toutes les directions. Certains peuples tels que les Sérères et les Toucouleurs seraient allés directement jusqu'à l'Océan Atlantique, alors que d'autres se fixaient dans le Bassin du Congo et dans la région du Tchad et que les Zoulous allaient jusqu'au Cap et les Traoré ? jusqu'à Madagascar.

Les populations congolaises, les Sara, les Sara-kollé (qui ne seraient qu'une tribu métissée des Sara) devaient par la suite émigrer vers l'Ouest. pour déferler sur les plaines du Cayor et du Baol occupées par les Sérères, et surtout sur le Djoloff.

Le fait qu'en A.O.F. le nom du clan totémique primitif soit porté maintenant par des individus isolés perdus dans une masse hétérogène correspond à une émancipation relative de l'individu par rapport à la communauté primitive. En effet, les migrations successives ont fini

par désintégrer la fraction du clan qui s'était séparée de la souche mère.

Le Tarikh es Soudan mentionne la tribu des Wolof et s'étend sur leurs vertus; il relate également l'existence d'une tribu Adior [1].

Mais Sâdi a certainement relaté ces faits par ouï-dire, car les Valaf contrairement à ce qu'il croit ne sont pas des Peuls : la revue des noms ethmiques qui vient d'être faite, le prouve; la langue aussi.

De même les Adior (habitants du Cayor) ne sont pas des Berbères; Adior et Valaf sont une seule et même chose et Sâdi ne se doute pas de cette identité. Les Adior sont un des peuples les plus noirs de l'Afrique. Leur langue, le valaf, ne présente aucune parenté avec le berbère.

D'après le Tarikh el Fittach, une minorité israélite vivait sur la boucle du Niger (région de Tendirma) et s'était spécialisée dans la culture des légumes arrosés avec de l'eau douce de puits et non du fleuve. Cet événement se situerait à l'intérieur du 1er millénaire après J.-C. sans qu'on puisse le dater avec précision [2].

Les Askias et les Sonni ont une origine commune. Ils ne sont ni berbères ni yemenites mais originaires du Haut-Sénégal d'après l'enquête que fit Kâti à l'époque.

Le père d'Askia Mohammed se nommait Arloum Silla et venait de la ville de Silla sur le Haut-Sénégal. Sa mère, Kassaï, était également une autochtone [3]. Sonni Ali était également originaire du Haut-Sénégal. Ber, son surnom fait penser à M'Ber (champion) en valaf. Il fut le premier empereur à prendre le titre de Dali qui est l'équivalent de César dans la tradition africaine [4].

1. Cf. T.S., pp. 38-127-128.
2. *Idem*, p. 119.
3. *Idem*, pp. 17-94-114-161.
4. *Idem*, chapitre V, pp. 83-84.

## CHAPITRE XI

# APPENDICE LINGUISTIQUE

Cet additif est consacré à un exposé sans hypothèse aucune de faits de grammaire. Si la formation des noms abstraits des diminutifs, du pluriel, etc..., en Français n'était pas encore étudiée, il eût été indispensable de procéder à une telle étude afin de compléter la grammaire française et dégager le génie de la langue.

Si à la suite de cette étude on s'aperçoit que les règles établies se retrouvent presque sans altération dans d'autres langues indo-européennes et ceci d'une façon systématique on arrive ainsi à dégager une parenté fondamentale d'un groupe de langues. On aurait fait cette « trouvaille » sans passer par l'intermédiaire d'hypothèses linguistiques contestables mais uniquement à partir d'un exposé presque sans commentaires des matériaux linguistiques.

Un simple coup d'œil sur les réslutats suffirait donc pour avoir la conviction qu'on est sur un terrain solide.

C'est un travail analogue que nous avons fait concernant le Valaf, le Sérère, le Peul-Toucouleur et le Sara.

En cherchant à compléter la grammaire valaf par rapport à ce qui a été fait (grammaire du R.P. Guy Grand qui est le traité le plus complet qui me soit jamais tombé entre les mains) on a été amené à dégager les règles de formation des « substantifs » des noms abstraits, diminutifs, des pluriels par changement de consonne initiale.

On a étudié également d'une façon très complète la fameuse question des « langues à classes » et les formes verbales. On s'est aperçu que les mêmes lois se retrouvent en Sérère, Peul (et Toucouleur). D'où des règles qui permettent de passer des unes aux autres d'une façon systématique.

Mais c'est l'étude des « langues à classes » qui nous a permis de dégager vraiment le génie des langues africaines de ce type. Les conclusions auxquelles on aboutit ainsi ont une portée sociologique et éthnologique à la fois, dans la mesure où elles permettent de partir de la langue pour saisir la mentalité du peuple.

# ÉTUDE COMPARATIVE DU VALAF ET DU SERERE

## CONVENTIONS

dj = j
tj = c
ou = u

gne = ñ
dh = d aspirée
bh = b aspirée

## LES FORMES VERBALES

| Sérère : | Valaf : | Français : |
|---|---|---|
| (Infinitif) | (Infinitif) | (Infinitif) |
| Bug | Beg | Vouloir |
| Fad | Fad | Frapper, abattre |
| Fec | Fec | Danser |
| Mag | Mag | Grandir |
| | Aller faire, être à faire | |
| Bug-ik | Beg-i | Aller aimer |
| Fad-ik | Fad-i | -d- frapper, abattre |
| Fec-ik | Fec-i | -d- danser |
| Mak-ik | Mag-i | -d- grandir |

Le « k » en finale absolue du suffixe « ik » du sérère tombe en valaf.

| | Cesser de faire | |
|---|---|---|
| Suff. : (até) | Suff. : atul | |
| Bug-até | Beg-atul | Ne plus aimer |
| Fad-até | Fad-atul | Ne plus frapper, abattre |
| Fec-até | Fec-atul | Ne plus danser |
| Mak-até | Mag-atul | Ne plus grandir |

Accomplir une action secondaire en même temps qu'une principale

| | | |
|---|---|---|
| Suff. : alé | Suff. : alé | |
| Bug-alé | Beg-alé | Aimer en même temps que... |
| Fad-alé | Fad-alé | Frapper, abattre en même temps que... |
| Fec-alé | Fec-alé | Danser en même temps que... |
| Mak-alé | Mag-alé | Grandir en même temps que... |

Deux ou plusieurs sujets exécutant simultanément une action

Le r sérère tombe en valaf, mais cette chute est marquée par le fait

Le « r » sérèse tombe en valaf, mais cette chute est marquée par le fait que le « o » de « andô » devient long.

| Suff. : andor | | |
|---|---|---|
| Bug-ador | Beg-andô | Aimer simultanément, ensemble |
| Fad-ador | Fad-andô | Frapper, abattre simultanément, ensemble |
| Fec-ador | Fec-andô | Danser simultanément, ensemble |
| Mag-andor | Mag-andô | Grandir simultanément, ensemble |

Faire de nouveau

| Suff. : atin | Suff. : âtil - âti | |
|---|---|---|
| Bug-atin | Beg-âti | Aimer de nouveau |
| Fad-atin | Fad-âti | Frapper, abattre de nouveau |
| Fec-atin | Fec-âti | Danser de nouveau |
| Mag-atin | Mag-âti | Grandir de nouveau |

Ne pas faire du tout

| Suff. : adhar | Suff. : adi | |
|---|---|---|
| Bug-adhar | Bug-adi | |
| Fad-adhar | Fad-adi | |
| Fec-adhar | Fec-adi | |
| Mag-adhar | Mag-adi | |

Faire à satiété

| Suff. : verbe + a verbe | Suff. : verbe + a verbe | |
|---|---|---|
| Bug-a-bug | Beg-a-beg | Aimer énormément |
| Fad-a-fad | Fad-a-fad | Frapper énormément |
| Fec-a-fec | Fec-a-fec | Danser énormément |
| Mag-a-mag | Mag-a-mag | Grandir énormément |

Ne pas faire

| Suff. : é | Suff. : é |
|---|---|
| Bug-é | Bug-é |
| Fad-é | Fad-é |
| Féc-é | Fec-é |
| Mag-é | Mag-é |

Ces expressions signifient en sérère : Je n'aime pas, etc... tandis qu'en valaf elles signifient : je refuse de ne pas aimer malgré l'ordre que tu me donnes, etc... J'aime positivement (Ne pas confondre avec les autres terminaisons en « é ».)

| | | |
|---|---|---|
| | Nom verbal | |
| Suff. : ay - el | Suff. : ay - el | |
| Mbugay<br>Mbugel | Mbegay<br>Mbegel | Amour, volonté |
| | Faire sur soi | |
| Suff. : hoh of<br>(tête sa) | Suff. : Sa bop<br>(sa tête) | |
| Bug-hoh of<br>Bug-oh | Beg sa bop | Aimer soi-même |
| | Faire faire | |
| Suff. : nu | Suff. : lu | |
| Bug-nu | Beg-lu | Faire aimer |
| | Faire semblant | |
| Suff. : redoubl. + nu | Suff. : redoubl. + lu | |
| Bug-bug-nu | Beg-beg-lu | Faire semblant d'aimer |
| Fad-fad-nu | Fad-fad-lu | Faire semblant de frapper, d'abattre |
| | Faire pour quelqu'un | |
| Suff. : ann | Suff. : all | |
| Bug-ann | Bug-all | Aimer pour quelqu'un |
| Fad-ann | Fad-all | Frapper, abattre pour quelqu'un |
| Suff. : nâtin | Suff. : lâtil | |
| Bug-nâtin | Beg-lâtil | Aller aimer de nouveau pour quelqu'un |
| Fad-nâtin | Fad-lâtil | Aller frapper, abattre de nouveau pour quelqu'un |

La transformation de « n » en « l » en passant du sérère au valaf est un phénomène général qui explique les trois dernières formes verbales.

D'une façon générale, tout verbe terminé par « and » en sérère du Saloum ou « ind » en sérère du Sine (1) correspond á des verbes valaf terminés par « al » ou « il ». Exemple :

| **Sérère :** | **Valaf :** | **Français :** |
|---|---|---|
| Mokand<br>Mokind | Mokal | Réduire en poudre, réciter |
| Sotand<br>Sotind | Sotal<br>Sotil | Achever, etc... |

1. Le Sine et le Saloum sont des régions du Sénégal habitées par les Sérères.

## ARTICLES DEFINIS

En valaf, l'article défini est une des huit consonnes suivantes : m, g, j, k, b, v, s, l, suivant la structure phonétique du mot. On ajoute i, é, a, ilé, alé, etc., suivant la position de l'objet. Exemple :

bi : objet proche;
ba : objet éloigné;
bilé : synonyme de bi } avec insistance
balé : synonyme de ba }

Et l'on pourrait faire une permutation circulaire des huit consonnes précitées.

En sérère aussi, l'article défini est formé de consonnes variables suivant la structure phonétique des mots : r, k, n, h, f, l. De même qu'en valaf on ajoute « é » pour un objet proche ou peu éloigné et « a » pour un objet éloigné. Exemple :

Ndok alé : cette case-ci (en vue);
Ndok ala : cette case, là-bas.

Il semble que l'évolution ait créé une certaine confusion; les formes valaf « bilé », « balé » ne seraient que la juxtaposition des deux articles des deux langues. Exemple :

Bi + alé = bilé, article valaf synonyme de bi } avec idée d'insistance
Ba (val.) + alé (sér.) = balé, synonyme de ba }

De même on a, par permutation circulaire, en valaf : milé, malé, vilé, valé, gilé, galé, silé, salé, jilé, jalé, kilé, kalé.

Il faut constater aussi que l'article défini sérère est passé textuellement en valaf avec un sens plutôt démonstratif. Exemple :

Sérère : Laf : aviron; laf lola : l'aviron.
Valaf : Lef : chose; lef lôla : cette chose-là (allusion au passé).

## L'ATTRIBUTION

L'article indéfini valaf n'est autre que l'article défini dont on intervertit l'ordre des lettres et qu'on place avant le mot. Exemple :

Av nak : un bœuf; nak va : le bœuf.

Pour indiquer l'attribution en valaf, on place l'article indéfini entre le nom de la chose possédée et le nom de celui qui possède. Exemple :

Av nak : un bœuf;
Nak av div : le bœuf d'un tel;
Nag uv div : le bœuf d'un tel.

Le deuxième exemple montre que dans ce rôle de l'article, le « a » de celui-ci tend à devenir « u »; par ailleurs « v » tend à tomber et la forme « nag av div » évolue vers « nag u div ». Ce qu'il nous faut donc retenir, c'est que même cette dernière forme provient d'une modification de l'article défini.

L'article sérère peut jouer le même rôle. Exemple :

Suman ala (art.) njèy na : la chambre du soleil.

Mais cependant nous verrons que c'est surtout avec les articles Jola que ceux du valaf sont identiques, surtout au point de vue forme.

## ADJECTIFS POSSESSIFS

| | Sérère : | Valaf : |
|---|---|---|
| mon | es | sa-ma |
| ton | of | sa v |
| son | um | am |
| notre | in | su-nu |
| votre | nun | sèn |
| leur | den | sèn |

## ADJECTIFS DEMONSTRATIFS

En sérère, on forme l'adjectif démonstratif en ajoutant « né », « na », « agana » à l'article défini suivant que l'objet est proche, éloigné ou très loin. Exemple :

Ndok alé : la case;
Ndok alé-né : cette case-là;
Ndok ala : la case (là-bas);
Ndok ala-na : cette case, là-bas.
Ndok ala-gana : cette case très loin.

Les mêmes suffixes : né, na, ngané, ngana, servent de démonstratifs en valaf dans le même sens qu'en sérère.

Né : démonstratif de l'objet proche sous-entendu ;
Na : démonstratif de l'objet éloigné sous-entendu.

Les autres démonstratifs valaf semblent résulter d'une légère modification de «agané» et «agana» (sérère). Il suffit pour s'en convaincre, de comparer les termes valaf «manga né» : le voilá (un peu lointain) et «manga na» : le voilà, avec les expressions sérères : articles + «agana» : désignant un objet éloigné.

## ADJECTIFS INTERROGATIFS

L'article défini sérère avec ses modifications euphoniques + «um... té», donne l'interrogation dans cette langue. Exemple :

K-um loco mbadidu té ? : Quelles pirogues sont arrivées ?

La règle est identique en valaf. Exemple :

Nit ki : l'homme, «ki» étant l'article indéfini.

Pour interroger, on dira conformément à la règle sérère :

Nit (k-) umu ci : lequel de ces hommes est-ce ?
(K)-umu ci ? : Lequel est-ce ?
(K)-um ci ? : Lequel est-ce ? (par contraction).

De la même façon, on dira suivant la consonne de l'article qui régit le mot, (v)-umu ci, (b)-umu ci, (j)-umu ci, (s)-umu ci.

### LE RELATIF

Le pronom relatif régime est le même. Exemple :

Uma : que j'ai (sérère);
Vuma : que j'ai (valaf);
Vima : que j'ai (valaf);
Pis na var uma : le cheval que j'ai tué (sérère);
Nak a lam uma : le bœuf dont j'ai hérité (sérère);
Fas vu ma ray : un cheval que j'ai tué (valaf);
Fas vi ma ray : le cheval que j'ai tué (valaf).

**Remarque :**

Pour comprendre la nuance qui existe entre « vi-ma » et « vu-ma », il est nécessaire de se rappeler le rôle que jouent « i » et « u » dans un article défini : « i » indique une idée précise, « u » traduit une idée plutôt vague ou une certaine proximité.

A proprement parler, il ne s'agit pas d'un pronom relatif mais de la fusion progressive d'un article défini et d'un pronom personnel.

### PRONOMS PERSONNELS

| Sérère : | Lébu : | Valaf : | Français : |
|---|---|---|---|
| mé | av | man | moi |
| uo | | yav | toi |
| tén, hé | | mom | lui |
| in | in | an, nun, nanu | nous |
| nun | | yèn | vous |
| dèn | | nôm | eux |
| va | | va | ceux de |

Ainsi seule la façon d'exprimer certaines parties du corps et du nombre est assez différente dans les deux langues.

## *FORMATION DES NOMS ABSTRAITS ET DES DIMINUTIFS PAR CHANGEMENT D'INITIALE : en Valaf*

On ne peut former un diminutif en valaf qu'à l'aide des cinq consonnes suivantes : k, m, n, p, c. On forme le diminutif en les substituant à la consonne initiale du mot ou en les plaçant devant la voyelle initiale de celui-ci et en faisant suivre le mot ainsi formé de « si ».

**Formation d'un diminutif par substitution de « k » à la consonne initiale ou par préfixation à la voyelle initiale.**

Le « k » est essentiellement utilisé pour tous les mots commençant par une voyelle. Il s'agit alors de verbe qualificatif auquel la préfixation de « k » confère la valeur d'un substantif, qui devient un diminutif si on y ajoute « si ». Ce qui est vrai pour « k » l'est aussi pour les quatre autres consonnes quant à la formation des noms abstraits à partir des verbes qualificatifs.

La formation des diminutifs suppose donc la formation des noms abstraits; c'est pour cela que l'étude de ces deux questions est réunie dans le même chapitre

Les diminutifs formés par « k » ont une intense valeur péjorative. Lorsqu'il s'agit d'un verbe commençant par une voyelle, il est normal que l'on en fasse d'abord un nom avant de pouvoir en faire un diminutif. Or, pour de tels verbes, comme on vient de le dire, on forme le nom abstrait correspondant par préfixation de « k ». Exemple :

Anân : jalouser;
Kanân : jalousie (sans idée de diminutif);
Kanân-si : la petite jalousie (sens péjoratif très marqué);
Ep : dépasser;
Kepèl : le surpassement (sans idée de diminutif). Si l'on veut en faire un diminutif, il faudra ajouter « si » : kepèl-si.

C'est donc « si » qui est l'élément formatif fondamental du diminutif. La consonne initiale intervenant seulement pour faire du verbe un nom auquel « si » va conférer un sens de diminutif. Cependant, l'esprit de généralisation ne manque pas de produire son effet. C'est ainsi que des mots qui sont des substantifs commençant par une voyelle ,préfixent quand même un « k », comme s'il s'agissait d'un verbe dont on fait un substantif, quand ils sont employés avec une valeur de diminutif. Exemple :

Andar : instrument de mesure;
Kandar : diminutif de andar sans qu'intervienne « si », l'élément fondamental pour la formation du diminutif;
Kandar-si : le petit instrument de mesure, « si » jouant à la fois le rôle d'article et de diminutif (1).

Ce qui est dit ici à propos des noms et des verbes régis par « k », est valable aussi pour les noms et les verbes régis par les quatre autres consonnes dont il sera question dans les paragraphes suivants.

En dehors des mots commençant par des voyelles et par des semi-voyelles (a, e, i, y, v [= ou], é, etc.), « k » tend à s'employer concurremment avec d'autres consonnes pour former le diminutif de mots commençant par des consonnes. C'est le cas pour les mots commençant par « b » dont on peut former le diminutif soit par substitution, soit par préfixation respectivement de « k » ou « m ». Dans un tel cas, il s'établit nue priorité de « normalité d'usage » entre les deux consonnes en question. La priorité peut être douteuse si les lois euphoniques s'équilibrent :

Bant : bâton;
Mbant-si : le petit bâton (usage courant);
Kant-si : le tout petit bâton (généralisation abusive).

---

1. Cette forme était donc primitivement incorrecte.

Dans ce dernier cas, le diminutif avec « k » est moins usité. Il a une valeur péjorative si marquée qu'on pourrait même se demander si ce n'est pas du jargon. En tout cas, on est ici à la limite du langage. correct. Une telle forme sert surtout à exprimer une idée de révolte ou de jalousie, de rancune. Elle ne peut pas servir pour mépriser, car celui qui l'utiliserait serait rabaissé aux yeux de son interlocuteur sans s'en douter. De même, pour les mots commençant par « f », « k » sert de diminutif :

Fas : cheval;
Pas-si : le petit cheval (usage courant);
Kas-si : le petit cheval (diminutif péjoratif).

Ici, une remarque s'impose : la formation logique des diminutifs par substitution de la consonne initiale est limitée dans la pratique par le fait qu'on peut ainsi tomber sur un mot existant déjà dans la langue avec une signification d'usage qui n'a rien de commun avec l'idée du diminutif que l'on voulait former. Le sens de ce dernier s'en trouve alors altéré :

Far : amant.

Normalement, on devrait avoir :

Par-si et
Kar-si comme diminutif,

mais en passant de « f » à « p », on tombe sur « par » qui sert à désigner une catégorie de chevaux; mais comme la seconde forme Kar-si est presque du jargon, la seule forme utilisable devient le diminutif banal :

Far-si

que l'on se résigne à utiliser. La perfectibilité de la langue, entendons son aptitude à se nuancer dans ce cas particulier, se trouve limitée par ces considérations pratiques, ces rencontres .

Quand un mot commence par une des cinq consonnes précitées, ces dernières restent invariables, soit dans la formation du nom abstrait, soit dans la formation du diminutif, exception faite quant à la possibilité de former pour ces mêmes mots des diminutifs péjoratifs de second ordre avec k. Exemple :

Pitah-mi : le pigeon;
Pitah-si : le petit pigeon (diminutif normal).
Kitah-si : le petit pigeon (diminutif péjoratif).
Mbegèl-gi : l'amour;
Mbegèl-si : l'amourette
Kegèl-si (presque inusité).

**Formation des noms abstraits et des diminutifs par « n » :**

Les verbes commençant par : d, j, g, h, préfixent un « n » pour devenir des noms abstraits. Il est essentiel de remarquer que le « n » ne se substitue pas à la consonne initiale, mais y est préfixé. Ce que nous avons dit à propos de « k » est sous-entendu ici, c'est-à-dire que le diminutif de tous ces substantifs est formé avec « n » :

Dèm-gi : espèce épineuse;
Ndèm-si : petit arbre épineux;
Jân-ji : le serpent;
NJân-si : le petit serpent;
Gavar-bi : le cavalier;
Ngavar-si : diminutif de cavalier;
Harit-bi : l'ami;
Nharit-si : diminutif d'ami.

Les noms commençant par « n » restent invariables. On a :

Nag-vi : le bœuf;
Nag-si : diminutif de bœuf;

**Formation des noms abstraits et des diminutifs par « m » :**

Cette règle s'applique aux mots commençant par « b » et naturellement par « m » :

Beg : aimer;
Mbegèl-gi : l'amour;
Mbegèl-si : diminutif;

et par extension :

Bant-bi : le bâton;
Mbant-si : diminutif ; à l'origine bant (nom) n'avait pas besoin de préfixer m pour devenir un nom.

**Formation des noms abstraits et des diminutifs par substitution de « p » à la consonne initiale :**

Cette règle s'applique aux noms commençant par « f » et naturellement par « p » :

Fas-vi : le cheval;
Pas-si : le petit cheval;
Pitah-si : diminutif de pitah mi : la tourtereille.

**Formation des noms abstraits et des diminutifs à partir de « c » :**

Cette règle s'applique aux noms commençant par « s » et t et c d'après ce qui est dit plus haut :

Sant : remercier;
Cant : remerciement;
Seriñ : marabout;
Ceriñ : état de marabout;
Ceriñ-si : le petit marabout;

C'est dans la parenté des phonèmes et dans les « oppositions phonétiques » que nous devons chercher la raison d'être de ces lois. On ne saurait donc surestimer le rôle de « l'euphonie » dans la morphologie des langues nègres. Quoiqu'il en soit, n'oublions pas qu'il s'agit de comparer le valaf au sérère et au peul. Nous allons donc montrer que ces règles fondamentales sont communes aux trois langues.

Non seulement le Sérère forme ses noms abstraits et ses diminutifs par le même procédé que le Valaf, mais aussi avec les mêmes consonnes :

| Sérère : | Valaf : |
|---|---|
| Badôlé : homme du peuple | Bâdolo : homme du peuple |
| Mbadôlé-né : état de l'homme du peuple | Mbâdolo : état de l'homme du peuple |
| O Mbadôlé nhé : le petit homme du peuple | Mbâdolo-si : le petit homme du peuple |
| Bug : vouloir | Beg : vouloir |
| Mbugèl : volonté, amour | Mbegèl : volonté, amour |
| O Mbugèl onhé : le petit amour, etc... | Mbegèl-si : le petit amour, etc... |
| Seriñ : le marabout | Seriñ : le marabout |
| Ciriñ : l'état de marabout | Ceriñ : l'état de marabout |
| O Njirin onhé : le petit marabout | Ceriñ-si : le petit marabout |

Le dernier exemple concernant le diminutif ne constitue pas une différence. On conçoit que Nj sérère donne c en valaf, surtout quand on sait que Njiobèn, berceau, village des Diop fait Cobèn déjà en Sérère. Ces lois euphoniques sont souvent réciproques.

| | |
|---|---|
| Sohot : méchant | Sohot, sohor : méchant |
| Cohot : méchanceté | Cohot : méchanceté |
| Njohot onhé : la petite méchanceté | Cohot-si : la petite méchanceté |
| Tèv : la femme | |
| Ndèv onhe : la petite femme | |

De même qu'en valaf, en sérère, « n » sert à former les noms abstraits et les diminuitfs des noms commençant par « h », « g », « j », « d » (sauf [dh]—) :

dh : (d) aspiré

| | |
|---|---|
| Hérit : ami | Harit : ami |
| Nharit : amitié | Nharit : l'amitié |
| Nharit onhé : la petite amitié | Nharit-si : la petite amitié |
| Gak : tache | Gak : tache |
| Ngak onhé : la petite tache | Ngak-si : la petite tache |
| Jèm : sel | Jân : serpent |
| Njèm onhé : le peu de sel | Njân-si : le petit serpent |
| Dam : attraper | Jap : attraper |
| Ndam onhé : la petite capture | Njapèl-si : la petite capture |

Par contre, on a en Sérère : avec les aspirés

Dhan : dormir
O Dhan : le sommeil

point de modification avec les aspirés
qui n'existent pas en valaf

Ndav existe en valaf avec la même signification qu'en sérère; par contre la forme dont il est le diminutif est absente en valaf. Les mots commençant par « t », « l », « r », « m » et « n », « p », « k » gardent leur consonne initiale dans les formes correspondant à des noms abstraits ou des diminutifs.

**Formation des noms abstraits et des diminutifs par « k » :**

A proprement parler le sérère ne préfixe pas k, mais ng aux voyelles initiales des mots :

| **Sérère :** | **Valaf :** |
|---|---|
| Arèr : arachide | Arèn : arachide |
| O Ngarèr onhé : le petit champ d'arachides | Karèn-si : le petit champ d'arachides |

Remarquons aussi que quand « b » est aspiré, il reste invariable en sérère :

O Bhag onhé : petite corde

Le sérère aussi change « f » en « mb » ou quelquefois en « p », comme en valaf :

| **Sérère :** | **Valaf :** |
|---|---|
| Fodoh : acide | Forah : acide |
| Podohté : acidité | Porohté : acidité |
| Fâm : âne | |
| O mbam-ohné : le petit âne | |

Cette dernière transformation expliquerait que le mot sérère :

Fo jèm : le sel

puisse donner

Mbijèm : village du sel, à proximité du lac salé (= tan en en sérère), de Tan-man.

**Remarque : nous retrouvons ces mêmes lois en toucouleur et en peul.**

Exemple : **Noms abstraits avec « g » : « k » en valaf :**

On a en toucouleur et par conséquent en peul :

Añân : méchant (en toucouleur)
Nganu : méchanceté
Adu : apporter
Gadugol : apport
Andûdé : connaître
Gandal : connaissance
Yidé : aimer
Gidgol : amour

Ces exemples qui précèdent montrent que le toucouleur et le peul comme le sérère, utilisent « G » ou « Ng », là où le valaf utilise « k » pour la formation des noms abstraits.

**Noms abstraits avec « m »** en peul-toucouleur :

Vadâder : monter
Mbadu : équitation
Bindé : écrire
Bilgol : enseignement
Mbilé : enseigner
Balugol : aide

Ci-dessus la loi est renversée.

**Noms abstraits avec « n » :**

Démal : cultiver
Ndémré : culture

**Noms abstraits avec « t » :**

Sadu : faire un croc-en-jambe
Cadé : le croc-en-jambe
Salmine : saluer
Calmingol : le salut
Salaré : refuser
Calagol : le refus

**Formation du pluriel par modification de la consonne initiale :**

Quand un mot valaf commence par deux consonnes dont la première est « n » ou « m », ces dernières tombent au pluriel et la deuxième consonne du mot au singulier devient la première au pluriel. Du reste « m » ne peut précéder que « b », et « n » ne peut précéder que « d » ou « g » :

Mber : champion; Ber-yi : les champions;
Ndâma-li : le courteau; Dâma yi : les courteaux;
Ngunu-li : la basse-cour; Gunu-yi : les basses-cours.

Le sérère forme le pluriel d'une façon analogue, mais en changeant le plus souvent « b » en « p » et « d » en « t » :

Bir : champion; Pir : les champions;
Mbus : outre; Bus : outres;
Ndâma : le courteau ; Tâma : les courteaux;
Njobèn : en Diop; Cobèn : en Diop (au pluriel);
Ngus : nain; Kus : les nains.

Le valaf forme le pluriel des noms commençant par « p » par substitution de « f » à cette consonne. Le sérère fait l'inverse :

| **Valaf :** | **Sérère :** |
|---|---|
| Pitah um Marème : la tourterelle | O Fam : l'âne |
| Fatah i Marème : les tourterelles; « le Saint-Esprit » | Pâm : les ânes |
| | A féca : la danse |
| | A Peca : les danses |

Mais il existe de même des règles analogues en toucouleur et en peul :

Mbâlu : le mouton
Bâli : les moutons
Mbaba : âne
Bambi : les ânes
Mburu : pain
Buruji : des miches de pain

On verra que quand un nom commence par « b » en valaf au singulier, au pluriel il change ce « b » en « ou » que nous transcrivons « v » :

Bunt : la porte
Vunt : les portes

On rencontre cette règle en toucouleur aussi :

Bambâdo : griot
Vambâbé : griots
Baylo : bijoutier
Vaylubé : bijoutiers

Par contre dans ce dernier cas le sérère change « b » en « p » :

Bado lé : l'homme du peuple
Pâdolé : les hommes du peuple
Banja : marigot
Panja : marigots

## MOTS INVARIABLES

Il existe en valaf une foule d'anciens verbes usés, de provenance différente jouant de plus en plus le rôle d'adverbe. Cela se produit chaque fois qu'un terme d'origine étrangère coexiste dans la langue avec son synonime. S'il s'agit de deux verbes qualificatifs, l'un tend à devenir adverbe par rapport à l'autre. Ces adverbes modifient des adjectifs de toutes sortes. Certains adjectifs ne peuvent être modifiés que par un seul adverbe. D'autres peuvent être modifiés par plusieurs à la fois. Une telle expression composée d'un adverbe et d'un verbe (pour autant que l'on puisse parler d'adjectif dans les langues africaines) correspond à un superlatif absolu :

| | |
|---|---|
| Foroh (farah) : acide | Foroh toll : très acide |
| Voh : dur; sec | Voh kong : très dur, très sec |
| Vèh : blanc | Vèh furr ou vèh tall : très blanc |
| Bâh : bon | Bâh lôl : très bon |
| Lévèt : doux (valaf) | |
| Tom : doux (en copte) | Lévèt Dom : très doux (valaf) |
| Koyom : cadavre, en sara | |
| Dé : mourir, en valaf | |
| Dé koyam ou koyam dé : mourir complètement, en valaf | |

Le sérère traduit de la même façon le superlatif absolu. Mieux que cela, les adverbes sont les mêmes dans les deux langues :

| | |
|---|---|
| Fodoh : acide | Fodoh tolok : très acide |
| Ver : dur | Ver kong : très dur |
| Rang : blanc | Rang furr : très blanc |
| Fâh : bon | Fah lôl : très bon |

Les autres adverbles tels que kep : (juste) ; rek, kut, kot, késé : seulement, sont aussi les mêmes.

Il existe des adverbes du même genre modifiant des verbes d'action qui sont identiques dans les deux langues et qui rappellent des onomatopées plus ou moins usés :

**Hapit** : se dit de ce qu'on casse avec les dents ou de ce qu'on fend :
Har hapit : fendre complètement;
Korol : se dit de ce qui se recroqueville :
Korol banku : s'enrouler complètement.

Ces adverbes Hapit et Korol et tant d'autres sont communs au valaf et au sérère et s'emploient dans les mêmes conditions.

Après ces remarques, on saisit l'unité profonde qui existe entre le valaf, le sérère, le toucouleur et le peul.

**Transformation par métathèse :**

| **Sérère :** | **Valaf :** |
|---|---|
| Râdu : se réchauffer au feu | Jaru : se réchauffer au feu |
| Jav : cuire | Vaj : cuire |

Cependant Jav existe aussi en valaf et signifie la même chose qu'en sérère :

On a de même aussi :

| | |
|---|---|
| Huy : crier | Yuh : crier |

**Comparaison de quelques mots invariables :**

| | |
|---|---|
| Né, nà : ainsi, comme | Né, na : ainsi, comme |
| Mba : ou | Mba : ou |
| Ndah : parce que | Ndah : parce que |
| Fop : de beaucoup | Fop : de beaucoup |

**Comparaison de quelques idiotismes :**

| | |
|---|---|
| Jam fajam : adieu | Jam ag jam : adieu |
| Ba mos : à jamais | Ba môs : à jamais |
| Kumba sup : espèce d'oiseau | Mâm sup : espèce d'oiseau à plumage indigo |
| Fâp mag : le vrai père | Bây bu mag : le vrai père |
| Fâp fa ndev : oncle (frère du père) | Bây bu ndav : oncle (frère du père) |
| Tay a tay : aujourd'hui-même | Tay-tay : aujourd'hui-même |
| Gis a mbâh : voir ce qui est coutumier | Gis bah : voir ce qui est coutumier |
| Hôl a hôl : très sûr | Vôr a vôr : très sûr |
| Urus o, Hâlis o : soit de l'or, soit de l'argent | Uruso, hâliso : soit de l'or, soit de l'argent |
| Njig né fo did né : nom de constellation | Njeg mèg ndog-mi: nom de constellations |

Ainsi donc, seuls les adjectifs numéraux et certains noms des parties du corps présentent des différences sensibles quand on passe du sérère au valaf.

**Evolution des voyelles : « i » (étirées) :**

Ici la tendance au moindre effort s'applique d'une façon systématique. En passant du sérère au valaf, les étirées et les arrondies tendent à se transformer en voyelles exigeant de moindres efforts dans la prononciation, telles que « a », « e ». Si l'on construit le triangle des voyelles dont deux sommets occupés respectivement par « i » et « u » se placent sur une ligne horizontale et le troisième en dessous occupé par

« a », on peut dire que le valaf est saturé des voyelles situées au voisinage du sommet inférieur « a ». En passant du valaf au sérère, on parcourt les côtés du triange dans le sens indiqué par les flèches.

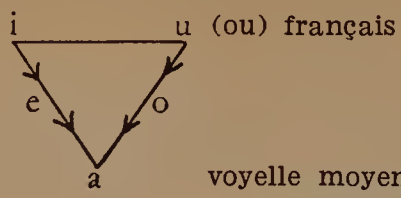


Ex. :

| Sérère : | Valaf : |
|---|---|
| Pih : fraîcheur | Pèh : fraîcheur |
| MBir : champion (lutteur) | Mber : champion (lutteur) |
| Hit : bague | Hét : bague |
| Fic : aiguille, flèche | Fét (fit) : flèche |
| Jambit : se plaindre de quelqu'un | Jambat : se plaindre de quelqu'un |
| Hiré : armée | Haré : armée |
| Yèg-li : avertir | Yeglé : avertir |
| Ilar : hilaire | Eler : hilaire |
| Bôtil : surveillant des circoncis | Bôtal : surveillant des circoncis |
| Pîtu : borgne | Pat : borgne |
| Jil : prendre | Jel : prendre |
| Gim : croire | Gem : croire |
| Sih : coq | Seh : coq |
| Inu : porter | Enu : porter (Yanu) : porter |

Cependant, on rencontre des exceptions telles que :

| | |
|---|---|
| Hèh : avoir faim | Hif : avoir faim |
| Dad (ra) : arbuste épineux | Déd : arbuste épineux, broussailles |

**Arrondies « u, o » :**

| | |
|---|---|
| Bug : vouloir | Beg : vouloir |
| Mbuknèk : valet de chambre | Beknek : valet de chambre |
| Ul : cordonnerie | Ev : cordonnerie |
| Sohot : méchant | Sohar, Sohot : méchant |
| Fodoh : acide | Foroh, forah, farah : acide |

**Evolution des consonnes, des voyelles et transformation des mots d'une langue à l'autre :**

Il serait intéressant d'étudier d'une façon systématique par des moyens expérimentaux, le rapport des phonèmes. Cenpendant dans notre analyse, nous nous contenterons des moyens du bord.

**1° Transformation de « n » en « l » :**

Cette question a déjà été étudiée plus haut. Cette évolution nous a permis de comprendre, le passage des verbes en « and » en sérère,

à ceux en « al » en valaf. Elle nous a permis de comprendre la correspondance des formes :

| Sérère : | Valaf : |
|---|---|
| Nu | Lu |
| Anâtin | Alâtil |
| nn | ll |

2° **Transformation de « d » en « r » :**

« D » à la fin d'un radical ou à l'intérieur d'un mot, se transforme souvent en « r », en passant du sérère au valaf :

| Sérère : | Valaf : |
|---|---|
| Kid : abriter | Yîr : abriter |
| Fad-lu : actif | Far-lu : actif |
| Sadah : charité | Sarah : charité |
| Sohod : méchant | Sohar (Sohat) : méchant |
| Témèd : cent | Témèr : cent |
| Lèdé : massue en fer pour forger. (Cet instrument devient brillant par usage; d'où son nom.) | Léré : massue en fer |
| Hod : trahir | Vor : trahir |
| Did : viser | Dir : viser |

3° **Transformation de « r » en « l » ou interversion des liquides :**

| Sérère : | Valaf : |
|---|---|
| **Arhémès :** | Halhémès |
| Arhurân | Alhurân |

Cette dernière règle n'est pas générale.

4° **Transformation de « f » en « b » :**

| | |
|---|---|
| Fâp : père | Bây : père |
| Fâh : être bon | Bâh : être bon |
| Nénèf : arbuste dont le fruit contient du tanin | Nénèb : arbuste dont le fruit contient du tanin |
| Sâfu : savon | Sâbu : savon |

5° Cependant on a aussi une transformation réciproque de « p » en « f » :

| | |
|---|---|
| Pis : cheval | Fas : cheval |
| Fal : gourde; | Pal : gourde |

Le sérère est saturé de voyelles vellaires et étirées telles que « u » et « i », tandis que le valaf est saturé de voyelles telles que « a », « e », « é ».

Ainsi, les mots sérères qui contiennent ces voyelles, c'est-à-dire celles au voisinage du sommet inférieur du triangle de tout à l'heure,

sont ceux qui subissent le moins d'altération quand on passe au valaf. Ex. :

| Sérère : | Valaf : |
|---|---|
| Lahas : assez éloigné, qu'on atteint après un petit détour | Lahas : assez éloigné, qu'on atteint après un petit détour |
| Sadah : charité | Sarah : charité |
| Hasab : coudée | Hasab : coudée |
| Dah : chasser | Dah : chasser |
| Sohla : avoir besoin | Sohla : avoir besoin |
| Tandarma : datte, dattier | Tandarma : datte, dattier |
| Sadar : poltron | Ragal : poltron |
| Mélo : couleur | Mélo : couleur |
| Pémé : cornaline | Pémé : cornaline |

Cependant, il existe de rares exceptions telles que :

| | |
|---|---|
| Kupé : balle de jeu | Kupé : balle de jeu |

qui montrent que des voyelles telles que « u », exigeant un maximum d'effort dans la prononciation, peuvent subsister en valaf.

## RAPPORT DU SARA ET DU VALAF

| Sara : | Valaf : |
|---|---|
| (Koyom : mort | (Koyom : (verbe : mourir, mort) |
| )Débé koyom : homme mort, cadavre | )Koyom : adverbe, sert à renforcer l'idée de mort |
| Marta : huit | Mata : quarante unités |
| Ba : est-ce que | Mba : est-ce que |
| Ava : oui | Vav : oui |
| Biya : père | Bây : père |
| Yana : mère | Yây : mère |
| Dim : barbe | Sikim :barbe |
| Ngañga : dent | Beñ : dent |
| Kend : musique | Kend : fête de mariage |
| Sinda : cheval | Si : cheval (Sarakolé) |
| Nga : traduit la forme pronominale | Nga : tu |
| (Y : c'est | (I : c'est (Saint-Louis-Get-Ndar) |
| )Yi mané : c'est de l'eau | )I ndoh-la : c'est de l'eau (Lébu) |
| Na nga : qui, que; interrogatif | (Na nga : que tu; comment inter. ? |
| | )Na gna : qui (sérère) |
| Rô : corps (baguirmien) | Rôm : corps en égyptien ancien |
| | -Yaram : corps en valaf |
| Kem : combien | Yém; kém : égal |
| Dan : autrefois | Dân; Dâ na : il avait l'habitude de... |
| Désé : apporter | Esi : apporter |
| Koto : beaucoup | Kot : rien que ça |

**Sara :**

Tul : bosse (baguimien et en sara)
Tol : invulnérable

Gâv : chasseur

Jang : écrire
Der : dur par nature
Kurkudava : encrier

Tadvàdisa : éternuer
Bitiki : estomac
Nad : étendre au soleil
Dôna : force physique, ngaug
Ngâ : étranger, hôte
Sâda : insulter
Angal : intelligence
Gos : nuque
Taskiba : pauvre
Sabur : patience
Tuba : demander pardon
Lao : parole
Lia : proverbe
Tap : regret, regretter
Toko : répondre
Bât : refuser
Kugô : se ressembler
(Até : rouge
)Até tal-tal : très très rouge (tal-tal s'applique à ce qui est très blanc en valaf)
Boro : salive
Budo : sale
Tô : si
Sîti : sueur
Séyda : témoin
Dér : tourterelle

Dugu : tordu
Kag : arbre

Dar : traîner

Lida : travailler
Gas : trouver ; mâ ngas : j'ai trouvé
Golko : valoir mieux
Dîré : vérité

Bon : vieux en parlant des objets

**Valaf :**

Tul : invulnérable; les coups ne produisent ainsi que des bosses dues à la coagulation du sang
Gâve : rapide
Jang : apprendre
Der : couche de ciment ou d'argile endurcie
Kerug-dâ : encrier
Tisôli : éternuer
Bîr : estomac
Naj : soleil
Dôle : force physique
Gan : étrangèr, hôte
Sâga : insulter
Hèl : intelligence
Lôs : nuque
Toskaré : pauvre
Sago : sang-froid
Tûb : demander pardon
Lay : paroles, justification
Liar : expliquer avec des gestes
(Dap : rattraper
)Dabu : se ressaisir
Toñtu : répondre
Bañ : refuser
Nurô : se ressembler
Até : juger, départager quitte à le faire au « fer rouge »

Lor : salive
Buj : injure
Sô : si
Sît : suer gouttes á gouttes
Sédé, Séré : témoin
Ndér : espèce d'oiseau réputé être le plus brave bien que le plus petit de tous
Deng : tordu
Kad : espèce d'arbre de l'hémisphère sud introduite dans l'hémisphère nord.
Diri : traîner
-Jâr : passer par...
Legéy : travailler
Gis : voir, trouver; mâ gis : j'ai vu, j'ai vu trouver
Gen-ko : valoir mieux
Dîr : adverbe affirmatif de la vérité
Bon : mauvais

| | |
|---|---|
| Kamo : visage | Har-kanam : visage |
| Mbata : mouton | Mboté : agneau |
| Ngâga : animal aquatique | Ngâka : animal aquatique |
| Béni : rhinocéros | Beñ : dent, défense |
| Adi : donner | (Andi : apporter |
| | )Adu : donner (toucouleur-peul) |
| Lôco : pirogue | Lôco : pirogue |

**Pronoms personnels :**

| **Sara - Baguirmien :** | **Valaf :** |
|---|---|
| Ma, kâm : je | Ma : je ; Kâm : je (sérère) |
| Yi : tu | Yov : toi |
| Né : il | Na : il, lui |

Comparaison lebou valaf : le lebou est une variante du sérère.

Tous les mots que nous considérons habituellement comme typiques au lebou se retrouvent textuellement en sérère : cela est normal dans la mesure où le lebou n'est qu'une variante linguistique du valaf-sérère.

| **Lébou :** | **Sérère :** |
|---|---|
| Mèb : appât | Mêb : appât |
| Téfès : rivage | Téfés : rivage |
| (Cof : espèce de poisson | (Cof : espèce de poisson |
| )Hayây : » | )Hayây : » » |
| (Fanta : » | (Fanta : » » |
| )Vâs : » | )Vâs : » » |
| Yôs : banc de petits poissons | Yôs : banc de petits poissons |
| Jah : se dit d'un endroit poissonneux | Jah : se dit d'un endroit poissonneux |
| Pâñ : sorte de coquillage | Pâñ : sorte de coquillage |
| Hor : coquille | Hor : coquille |
| Simb : chasse-mouches | Simb : chasse-mouches |
| Dusu : chique | Dusu : chique |
| Njamlu : tirer sur le filet | Njavlu : tirer sur le filet |

Le lébou ne se distingue du valaf que par ce vocabulaire spécial, par un certain accent du lébou et par l'usage de quelques éléments grammaticaux sérères qui ne sont plus usités en valaf :

In : nous en lébou et en sérère
Av : toi en lébou et en jolâ, etc...
Tandis qu'en valaf, on dira :
Nun : nous; yav : toi; etc..., etc...

C'est à peu près tout ce qui distingue le valaf du lébou au point de vue grammatical si l'on peut dire.

Il faut remarquer que le vocabulaire qui vient d'être cité est commun au lébou et au valaf. Mais on a l'habitude de le considérer comme typiquement lébou, peut-être parce qu'il s'agit uniquement de mots se rapportant à la vie maritime et que les Lébous constituent uniquement une population riveraine.

De la langue de barbarie (Saint-Louis-du-Sénégal) à la petite Côte, on passe par toutes les transitions de prononciation du valaf au sérère. La complexité est croissante : la prononciation évolue et tend vers le sérère. C'est ainsi que le lébou de Kayar n'est plus celui du Cap-Vert, tandis que ce dernier est plus compréhensible au Valaf que celui de Barñy; au-delà, on arrive dans la région des Sérères « Ndut », du Baol; puis au Sine-Salum où l'on parle le sérère « Kéguèm »; on arrive enfin en Kasamance où l'on rencontre le jôlâ et le sôsé, parlés par des populations qui semblent avoir été refoulées dans ces régions par les dernières vagues de migration venues de l'Est.

L'origine sérère des noms géographiques des régions habitées par les Lébous est encore évidente; on a montré comment (Fojem) qui signifie sel en sérère a pu donner (Mdijem), village lébou de la région du Kayar situé à proximité d'un lac salé que les Lébous appellent encore (Tan) mot qui signifie encore en sérère saline. On a vu que le mot (Lébou) était employé par les Egyptiens et qu'il devait constituer chez eux, un terme générique s'appliquant á des populations riveraines de la Cyrénaïque.

Les Lébous ont les mêmes noms totèmiques que les Sérères :

| | |
|---|---|
| Faye | Ndav |
| Diagne | Ndoye |
| Diouf | Paye, etc... |
| Sar | |

Si un Lébou porte un nom totèmique en dehors de ceux-là et quelques autres qui leur sont propres, son ascendance étrangère est évidente; cela choquerait les oreilles des autres Lébous. Les Lébous et les Sérères ont le même culte, les mêmes pratiques rituelles, les mêmes coutumes à peu de choses près. Ils ont tous des « Hamb » et des « Tûr », c'est-à-dire qu'ils pratiquent les libations sur un autel des Ancêtres et vouent un demi-culte à un serpent d'une grosseur exagérée qui passe pour être l'incarnation d'un esprit ancestral, un protecteur de la famille, un parent consanguin auquel il est interdit de faire du mal au risque de périr ou de subir au moins une catastrophe si on a beaucoup de « force vitale ».

Si les Présidents de la République Lébou ont toujours porté le nom de Jiop qui n'est pas un nom lébou, c'est que leurs ancêtres viennent de Koki, berceau des marabouts Jiob de la dynastie « Dorobé » du Cayor.

## COMPLEMENT DE LA GRAMMAIRE VALAF

**Problème posé par les langues dites à classes :**

Il s'agit de la répartition des substantifs d'une langue donnée entre un nombre variable d'articles suivant la langue considérée. On a supposé que ces articles correspondaient à des classes mystérieuses entre lesquelles la mentalité nègre prélogique suigénéris répartissait les êtres et les choses. On s'est évertué ainsi à distinguer des classes d'animés, d'inanimés, d'êtres intelligents, femelles, des classes de notions abstraites, etc., etc... de pluriel, singulier... fort, faible.

Notre intention est de prouver dans les lignes qui suivent que ces idées n'ont aucun fondement. Nous aborderons la question d'abord par une étude particulière des articles valafs qui correspondraient à ces classes, puis nous examinerons deux langues africaines telles que le sérère et le jôlâ avant de tirer une conclusion.

Pour déterminer le nom on emploie suivant le cas, une des huit consonnes-article : « k », « b », « j », « v », « g », « l », « m », « s ». Pourquoi huit, au lieu de toutes les consonnes de l'alphabet valaf (1) ? I faudrait en chercher la raison dans les circonstances historiques mêmes qui ont engendré la langue. On signalera chaque fois qu'il sera possible de le faire, l'origine de ces consonnes, mais la question qui nous préoccupe en ce moment est la détermination des lois précises de leur usage une fois qu'elles existent. Nous commençerons d'abord par montrer que les noms qui sont régis par une même consonne-article sous quelque angle qu'on les envisage, ne présentent aucune sorte d'affinité étymologique, aucun dénomminateur commun qui leur soit particulier par rapport á une autre « catégorie » ou « classe » et qui justifierait ainsi une telle classification. Dire que ces classes relèvent d'une mentalité impénétrable par l'esprit occidental, n'est qu'une façon de bloquer les recherches par des formules plus impénétrables encore pour l'esprit humain. Les développements qui vont suivre ne laissent uacun doute sur l'hétérogénéité de ces classes quant au sens des mots.

### Noms régis par la consonne « k » :

**Origine de « k » :**

Ki : l'autre en égyptien;
Ki : l'autre en sara;
Ké : celui-ci en jola; Sarakolé;
Kî : celui-ci en valaf;
Ki : (le) en valaf.

**Usage de « k » :**

Nit ki : l'homme - celui-ci, l'homme; être doué d'intelligence;
Kef ki : chose-ci, la chose; matière inerte.

« K » n'est utilisé que pour ces deux noms dans la langue valaf; deux mots d'essence diamétralement opposée. Est-ce par opposition ? On verra que non.

L'interrogatif, le démonstratif, le relatif, le possessif se rapportant à un nom régi par « k », auront toujours cette dernière consonne comme initiale, tandis que l'article indéfini est formé en préfixant « a » à la consonne qui régit le nom et en faisant précéder celui-ci par l'article indéfini ainsi formé, contrairement à l'article défini qui est post-posé :

Kî : celui-ci; Kilé : synonime de kî
Kû : celui-ci (tout près); Kulé : synonyme de kû
Kè : celui-là; Kelé : synonyme de kè

1. Comme en Diola (jola).

Kâ : celui-là (là-bas); Kelé : synonyme de kâ
Kan : lequel, qui ?
Kumu : qui est-ce ?
Ki : qui (pronom relatif sujet)
Ku : que (pronom relatif complément)
Kôki, Kôkû, kôkê, kôka, Kokilé, Kokulé, Kokelé : Celui-ci, celui-là, celui-là làbas
Kôku ? : qui est-ce ? Kèn : l'un, pèrsonne; Ken ki : l'un ici
Ak : un; ak nit : un homme.

**Noms régis par « g » :**

Golo gi : le singe
Goné gi : l'enfant
Gan gi : l'hôte
Ganj gi : la bûche
Gayndé gi : le lion
Ngoro gi : les fiançailles
Ngôn gi : la soirée
Gôr gi : l'homme, le vir
Gelèm gi : le chameau
Gad gi : la caravane
Ganâr ga : la Mauritanie
Gadalma gi : coques d'arachide contenant trois graines
Ngor gi : l'honneur
Gumbé gi : une danse nocturne du Sénégal
Gumba gi : l'aveugle
Ganar gi : la poule, le poulet
Gujumbe gi : peinture noire du cordonnier
Gom gi : l'amidon
Gongo gi : poudre parfumée que portent les femmes négresses
Gong gi : le chimpanzé
Ngâvây gi : la rapidité
Gatah gi : les chaumes de mil, etc...
Gén gi : l'un ici.

Par permutation circulaire, on a comme précédemment les démonstratifs suivants : gi, gu, ga, gilé, gulé, gelé, gelé-hél, gan, gumu ci, gi, gu, gog, gan ci, gôgî, gôgû, gôga, gôgilé, gôgulé, gôgalé. Autant de particules se rapportant aux noms régis par l'article « gi ». Si l'on cherche ce que les noms figurant sur la liste ci-dessus et régis par « gi » présentent comme affinité, on ne trouve rien en dehors de leur consonne initiale. Qu'il y figurent des noms commençant par « n », « ng », cela n'a rien d'étonnant d'abord parce que la prononciation de « n » devant « g » est très faible, d'autre part, « n » n'existe pas comme article-consonne en valaf. Par conséquent les noms qui commencent par cette lettre sont répartis entre les différentes catégories d'articles phonétiquement voisins. On a vu dans la comparaison du valaf et du sérère, au niveau de la formation des noms abstraits à partir des verbes, que « n » fait partie des cinq consonnes qui servent à former ces noms. On voit donc ici comment les apparences peuvent conduire, comme elles l'ont déjà fait par ailleurs, à conclure que « g » est la classe des noms abstraits en valaf.

Certes, il existe, pour des raisons phonétiques très complexes des noms régis par « g » et ne commençant pas par cette lettre, tels que : till gi : le chacal, etc...

Nous aurons l'occasion d'aborder ces cas dans ce qui va suivre :

**Noms régis par j** (dj : j dans notre convention) :

Ce sont en général les noms commençant par « d », « j » :

Jân ji : le serpent
Jît ji : le scorpion
Jigèn ji : la femme
Dèm ji : le jujubier (sens collectif)
Jam ji : la paix
Jongama ji : la belle
Jiko ji : le caractère
Jod ji : iode (mot français)
Jod ji : le fait d'être debout
Jaka ji : la mosquée
Jaker ji : cheval brun
Jom ji : sentiment d'honneur, bravoure, etc...
Jabar ji : l'épouse
Dâ ji : l'encrier
(Jâg-jag ji : bouger ostensiblement : onomatopée
)Jâl-jâl di : » »
Jalav-jalav ji : mouvement tourbillonnant et rapide : onom.
Dâra ji : la circonscrpition des fidèles ou des élèves
Dar : maison (arabe)
Jaraf ji : Ministre.

« D » régit d'autres noms ne commençant pas par « d » ou « j », mais comportant ces consonnes dans leur structure. Il s'agit alors d'un mot long dont l'accent tonique porte sur la syllabe contenant « d » ou « j » :

Najay ji : l'oncle; de Na : qu'il; Jây : vende : d'oú l'importance de l'oncle dans la société nègre matriarcale.
Fajar ji : l'aube
Mbarka-Njaye ji : sorte de danse

« Ji » tend aussi à servir de pluriel collectif :

Nangam-nangam ji : telle et telle chose.

| **Singulier :** | **Pluriel :** |
|---|---|
| Gumbé gi : sorte de danse | Gumbé ji : pluriel de Gumbé |
| Njay-holéy li : sorte de danse | Njay-holéy ji : pluriel |
| | Mbârka-njây ji : |
| | Tanna bér ji : |
| | Yâba ji : (tous ces noms sont des noms de danse; ne semblent pas avoir de singulier) |
| | Ribijong ji : réformation de réveillon |
| | Dèm ji : jujubs (fruit) |

Dahar ji : fruits du tamarinier
Tandarma ji : les dattes
Janh bi : la jeune fille
Danh ji : les jeunes filles
Jèk ji : les jeunes femmes.

On voit donc que ce pluriel collectif s'applique à des noms de manifestations telle que danse et à des noms de fruits, à des quantités essentiellement indénombrables; par exemple, si l'on ne voulait pas parler des filles en général, mais de plusieurs filles bien déterminées et en quantité dénombrable, on dirait :

Janh yi : les jeunes filles (bien déterminées).

On aurait aussi par permutation circulaire pour les raisons phonétiques citées plus haut : les démonstratifs suivants : ji, ja, jé... jelé... jôju, jôja... jan... joj... ju, ji, etc... jen, jen ji, aj : un article indéfini).

**Noms régis par « m » :**

Ce sont en général le noms commençant par « m » ou contenant une syllabe accentuée qui, elle-même, contient « m » :

Mômin mi : l'être qui ne parle pas (l'animal, origine arabe)
Mûma mi : le muet
Men mi : l'un (pour les noms commençant par m)
Mûr mi : la chance
Mâm mi : l'aïeul
Mam mi : la transumance
Mamo mi : une foule de troupeaux
Man mî : moi-même
Mbub mi : le boubou
Mbahana mi : la coiffure
Mâna mi : la signification
Mer mi : le mécontentement
Mbot mi : la grenouille
Mbet mi : reptile tropical
Mbar mi : le fourreau
Mbas mi : la peste
Mbaj mi : la couverture
Mbôtu mi : le pagne pour attacher le bébé au dos de sa maman
Mbay mi : la culture (des champs)
Mber mi : le champion lutteur
Mburu mi : le pain
Mbéd mi : la rue
Murâké mi : sorte de couscous sucré
Mandarga mi : la caractéristique, la marque

On a, par permutation circulaire : mi, mé, ma, etc... mom, mos..., mu : que, mi : qui, mômu, man, etc...

**Noms régis par « v » :**

Ce sont en général les noms commençant pas « v » ou contenant une syllabe accentuée qui, elle-même, contient « v » :

Venn vi : le seul, l'un (pour les noms commençant par v)
Vèn vi : la mamelle
Vâr vi : le secteur
Vâné vi : le fumiste
Vuj vi : la rivale
Vôr vi : la semoule
Vund vi : le chat
Vahandé vi : la malle (qui ne saurait parler, dire ce qu'il contient)
Vañ vi : la cuisine
Véñ vi : la mouche
Verseg vi : la chance
Vanag vi : la cour intérieure
Vago vi : le wagon (français)

On a, par permutation circulaire : vi, vé, vu, va, velé, vov : celui de; vi : qui; van ? : lequel ?; vû, etc.

**Noms régis par « s »**

Ce sont en général les noms commençant par « s » ou contenant une syllabe accentuée qui, elle-même, contient « s ».

Cependant, le « s » joue un triple rôle en valaf; en plus de son rôle d'article, il est l'élément fondamental du diminutif et sert aussi à former certains pluriels collectifs.

Sén si : l'un (pour les noms commençant par s)
Sohna si : la vieille
Sâfun si : la poudre à éternuer
Sâno si
Sûne si Variétés de mil
Safara si : le feu
Sâtu si : le couteau
Sunguf si : la farine
Sâfara si : liquide qui a la vertu de guérir
Salañ si : le sable
Sâlañ si : chevelure abondante
Solo si : l'affaire

**II. « s » utilisé comme pluriel collectif :**

Sam bi : le berger
Sam si ou Sam yi : les bergers
Sump si : les fruits d'une espèce d'arbre
(Sump yi : les arbres qui produisent ces fruits)

Seriñ si ou Seriñ yi : les marabouts
Sôn si : les fruits d'une espèce d'arbre (Sôn yi : les arbres qui produisent ces fruits).

**Noms régis par « b » :**

Ce sont les plus nombreux de la langue.

**Origine de « b » :**

| **En égyptien :** | **Valaf :** |
|---|---|
| Pu : celui-ci | Bû : celui-ci |
| Puy : celui-ci, ceci | Bî : ceci, celui-ci |
| Péf : cela, celui-là, ce.là | Bè : cela, celui-là |
| Pâ : ce | Bâ : celui-là, là-bas |

Ces démonstratifs égyptiens sont tirés de l'ouvrage du Docteur R. Déron, intitulé : « LEgyptien sans désespoir », page 30. Cette similitude de la forme et du sens nous pousse à croire que c'est le démonstratif égyptien qui a engendré l'article valaf qui en réalité devrait être considéré du point de vue de sa signification, c'est-à-dire de l'idée qu'elle évoque, comme la synthèse de l'article et du démonstratif. En effet, ce qu'on est convenu d'appeler un article défini en valaf, sert à déterminer l'individualité de l'être désigné en même temps que sa position, toute proche, lointaine, très lointaine, etc...

Si « b » résulte de la transformation du démonstratif égyptien, cela nous permet de comprendre qu'il soit l'article qui régit le plus de noms en valaf.

Les noms régis par « b », sont à l'origine, ceux qui commencent par cette consonne ou qui la contiennent dans une syllabe accentuée; ils peuvent être aussi des mots terminés par « b » :

Buki bi : l'hygiène
Bet bi : l'œil
Balafong bi : l'instrument de musique
Bant bi : le bâton
Banèh bi : le plaisir
Bakâr bi : le péché
Bunt bi : la porte
Bor bi : le crédit
Bang bi : le banc (français)
Bal bi : la balle (français)
Borôm bi : le propriétaire
Bop bi : la tête
Bahav bi : la végétation
Barom bi : le cerf
Bâg bi : l'instrument pour puiser
Boyèt bi : la boîte (français)
Béjen bi : la corne
Batang bi : le battant (français)
Basi bi : le gros mil

Bahar bi : le poltron
Bufé bi : le buffet (français)
Bôtal bi : le surveillant des circoncis
Bamèl bi : le tombeau; la tombe
Bâsé bi : sauce à la crème d'arachides
Bétèh bi : le plomb
Beré bi : la lutte
Bato bi : le bateau (français)
Basanté bi : l'aubergine
Bumi bi : le Vice-Roi
Baken bi : le nez
Bây bi : le père

**Noms régis par « l » :**

Ce devait être à l'origine les noms commençant par « l » bien que la loi soit moins nette avec cette dernière catégorie :

Lef li : la chose
Loho li : la main; (loho bi : la main)
Lambây li : le pagne dont on s'enveloppe

« L » tend à s'éliminer peut-être parce que son usage comme article indéfini est très désharmonieux; aussi même quand il est utilisé comme article défini concurremment avec une autre consonne, elle cède la place à celle-ci dans l'article indéfini :
Ex. :

Loho li; loho bi : la main

mais on dira :

Ab loho : une main, et presque jamais :
Al loho

On dira :

Lef li : la chose relativement abstraite
Kef ki : la chose, l'objet concret

On finit ainsi par dire :

Lef ki et Lef li : la chose matérielle; la chose abstraite.

C'est un des rares cas, peut-être le seul où « l » sera conservé dans la formation de l'article indéfini. Aussi dira-t-on :

Al lef : la chose abstraite
Ak lef : la chose objet, instrument.

**Noms régis par « ñ » :**

« ñ » régit au pluriel les noms d'êtres intelligents des différentes « classes » précédemment citées; « ñ » est donc l'équivalent de les, ces, ceux, celles, etc... suivant le cas.

| Valaf : | Egyptien : |
|---|---|
| ñî, ñû : ceux-ci, ces, etc... | Nu : ceux-ci, ces, etc... |
| ñè : ceux-là, celles-là, etc... | Nef : ceux-là, celles-là, etc... |
| ñâ : ceux-là, là-bas, etc... | Nâ : ceux-là, ces |
| Mag ñi : les grandes personnes | |
| Gôr ñi : les hommes | |
| Nit ñi : les personnes | |
| Jigén ñi : les femmes | |

Le pluriel des autres noms est formé avec « yi » :

Sohna yi : les vieilles femmes
Goné yi : les enfants
Garab yi : les arbres
Yef yi : les choses, etc...

De même que plus haut, on a : ñi, ñé, ña, ñu, ñilé, ñelé, ñôña, ñôñalé, ñañ ? ñu : qui;

Yi, yé, ya, yu, yilé, yôya, yôyalé, yan ? yu : qui.

L'adjectif numéral s'accorde aussi suivant le cas :

| | |
|---|---|
| ñâr ñi : les deux | Yâr yi : les deux |

**Remarque** : Bi peut prendre quelquefois la valeur de pluriel collectif :

| Singulier : | Pluriel : |
|---|---|
| Salân gi : nom d'une plante tropicale | Salân bi : nom d'une plante tropicale |
| Déd gi : arbuste épineux | Déd bi : broussaille |
| Fil gi : le fil | Fil bi : un faisceau de fils |

Le concept de l'unité (bén : un) est construit avec « b » qui régit le plus grand nombre de mots dans la langue.

Répétons qu'entre les noms appartenant à une « classe » donnée n'existe qu'un dénominateur ocmmun d'ordre phonétique et l'on chercherait en vain toute autre base de classification. C'est ce que nous essayons de démontrer dans ce qui suit :

En effet, supposons avec les théoriciens des langues à classes, que les mots de ces langues soient classés selon des critères relevant d'une mentalité primitive suigénéris, impénétrable pour la mentalité moderne. Si classification il y a, on peut s'attendre à retrouver dans la même catégorie les mots qui sont par rapport à cette mentalité primitive même non des synonymes, mais des pléonasmes à l'état actuel de nos langues. Or il n'en est rien.

Les pléonasmes appartiendront à des catégories différentes conformes à la loi de l'accord avec la consonne initiale ou à la structure phonétique du mot en général :

Mus mi : le chat; Vund vi : le chat; Janâb ji : le chat.

Je répète que ces trois mots sont **absolument** des pléonasmes par rapport á la mentalité valaf même (1). Or comme on peut s'en rendre compte, ils appartiennent à trois catégories différentes de consonnes,

1. Malgré certains théoriciens qui combattent l'idée de pléonasme.

celles-là même qu'exigent leurs consonnes initiales en l'absence de toute complication phonétique interne du mot. Il ne s'agit pas de nuance de chat tigre, de chat mâle ou de chat femelle ou d'aucune autre sorte de nuance de chat. Pour dire : chat sauvage, on emploierait le mot : (Sîru si) dont la catégorie est encore conforme à la loi phonétique. L'origine de ces pléonasmes a été expliquée ailleurs; elle découle du fait que le vocabulaire de la langue est de provenance différente. On a quelquefois côte à côte un mot égyptien ou copte, un mot arabe, un mot français. Comme on a côte à côte en français living-room (anglais) et salle de séjour.

Donnons un autre exemple de pléonasmes appartenant à des catégories qui vérifient la loi phonétique qui a été dégagée :

Mûr mi : la chance; versek vi : la chance.

Autre exemple :

Goné gi : l'enfant; Halé bi : l'enfant.

Dans ce dernier exemple, Halé bi n'est pas une entorse à la loi phonétique pour les trois raisons suivantes : le mot commence par une consonne (H) qui ne fait pas partie des huit consonnes articles entre lesquelles tous les mots de la langue sont répartis. Il faudra donc a priori qu'il appartienne à une catégorie qui ne corresponde pas à sa consonne initiale; deuxième raison : or « b » est la consonne qui régit le plus de noms dans la langue; troisième raison : Halé bi ne révèle aucune discordance phonétique suivant le sens musical des Valafs.

La loi phonétique est vérifiée par l'introduction de mots étrangers dans la langue. Un mot étranger introduit dans la langue est classé suivant sa consonne initiale ou sa structure phonétique :

Dâ ji : l'encrier (arabe)
Boyét bi : la boîte (français)
Vago vi : le wagon (français)
Dâra ji : la demeure des disciples (arabe : Dâr)
Dâmar ji : quadrupède (arabe)
Batang bi : le battant (français)
Sûker si : le sucre (français).

Quand deux mots étrangers synonymes sont introduits dans la langue, leur répartition se fait suivant la loi phonétique :

Boyét bi : la boîte (français)
Kès gi : la caisse (français).

Kès gi n'est pas une entorse à la loi phonétique pour les raisons données plus haut.

Il faut noter en plus que la plupart des noms commençant par « k » sont régis « g »; ce qui est normal quand on sait la parenté phonétique qui existe entre ces deux consonnes et quand on sait qu'en égyptien même, la première a évolué pour donner la deuxième dans le démonstratif (ki, ké : l'autre) et (gé : l'autre). Si l'on demande à un Valaf d'attribuer un article à un mot étranger dont il ignore le sens, ce qui exclut toute classification à partir de ce dernier, il le fera conformément à la loi phonétique; et ceci n'est pas particulier aux Valafs; il m'est arrivé de demander à un Sérère qui n'a jamais appris l'Allemand, d'attribuer au mot « Freiheit » l'article sérère qui lui semblait convenir

à ce mot ; sans en comprendre le sens, il me répondit : « Freitheit fana » ; ce dernier terme étant un article sérère.

La loi phonétique est confirmée par des flottements consonnantiques à l'intérieur de certains mots longs tels que « Safara » : le feu. Il existe deux variantes de ce mot :

Safara si ; Savara vi : le feu (identique).

On assiste ainsi à un changement de catégories (s en v) dû à la transformation à l'intérieur d'un mot long au début d'une syllabe accentuée de (f en v). On ne pouvait pas dire Safara fi car « f » ne figure pas parmi les articles valaf.

**Dissimulation de la loi phonétique :**

La loi phonétique peut ainsi être dissimulée dans le cas des mots relativement longs :

Fajar ji : l'aube.

Ici l'accord phonétique s'établit avec le « j » initial de la deuxième syllabe accentuée d'autant plus que le mot commence par la consonne « f » qui ne figure pas parmi les huit consonnes-articles.

Fajar : mot d'origine arabe dont la classification est faite à partir de ses propriétés phonétiques.

**Flottements euphoniques :**

Il existe des mots dont la structure phonétique est telle qu'ils puissent appartenir à plusieurs catégories euphoniques à la fois, aucune des exigences euphoniques en présence ne l'emportant sensiblement sur l'autre :

Loho li : la main
Loho bi : la main.

Ici le fait que « b » puisse être employé concurremment à « l », bien que cette dernière soit l'initiale du mot, s'explique par l'importance de la catégorie de « b » et le caractère restreint de celui de « l » dont le domaine est envahi avec l'usage par les autres consonnes :

Kumté li : le premier jour de Ramadan
Kumté gi : le premier jour de Ramadan.

**Discrimination des homonymes :**

Elle se fait par changement de la consonne-article. Dans un pareil cas, il peut arriver que l'article choisi engendre une discordance phonétique voulue dans le but de marquer la différence de sens. Dans certains cas, il semble que le mot plus ancien dans la langue porte l'accord euphonique avec son article ; ce qui est normal :

Véñ vi : la mouche
Vér vi : la lune

Véñ gi : le fer
Vér bi : le verre (français)

Pour ces deux exemples, le mot dont l'initiale s'accorde avec l'article est visiblement le plus ancien dans la langue, et lorsque le deuxième est apparu, soit par une différenciation quelconque, soit par un emprunt, comme c'est le dernier cas avec (vér : français verre), la place était pour ainsi dire, déjà occupée ; il fallut choisir une autre consonne-article suivant des lois euphoniques secondaires.

Cependant on dit :

Jen vi : le poisson
Mbot mi : la grenouille

Jen vi : l'étai
Mbot mi : le portefeuille

S'il n'y a pas de discrimination par l'article, cela semble provenir du fait que dans les deux derniers exemples, le deuxième mot n'est que le sens étendu du premier. Jen : étai semble provenir d'une assimilation avec la queue du poisson, et Mbot : portefeuille d'une assimilation avec la forme plate de la grenouille.

En particulier, chaque fois qu'un même mot peut signifier l'instrument de travail et le lieu de travail, on se sert de « gi » dans le premier cas et « bi » dans le second. On a ainsi avec l'usage :

Ligéyukai gi : l'instrument de travail

Ligèyukai bi : le lieu de travail

Cette répartition des noms entre différentes consonnes-articles ne correspond nullement dans nos langues à une façon d'exprimer le genre. On ne doit pas y voir une forme quelconque d'expression du genre. Tout le développement qui précède le prouve largement pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister.

Ces règles euphoniques sont loin d'être particulières au valaf. Nous les retrouvons en sérère, en jola et dans toutes les langues nègres d'une façon générale :

**Sérère :**

Les différents articles sérères sont :

âlé, ôlé, lé, ohé, gé, fané, né (au singulier)
ké et vé (au pluriel).

Il n'est que de citer les exemples suivants pour montrer l'accord euphonique en sérère :

Nhol né : le doigt
Njogoy né : le lion
Nâjloh né : la promenade
Mbin né : la maison
Ndid né : l'oiseau
Ndoki né : l'habit
Nal né : le jour
Vin vé : les personnes

Ndôl né : le lièvre
Njét né : le soleil
Mburu né : le pain
Ndong né : le lit
Ndahar né : l'arbre
Mbud né : le tam-tam
Mbad né : la couverture
Réu vé : les femmes

**Jôla :**

En Jôla, la répétition de la consonne initiale après le nom avec fonction d'article ne souffre d'aucune exception contrairement au

valaf et au sérère ; dans ces langues et dans les autres langues africaines, il y a des exceptions dues à des accidents d'évolution qu'il fallait expliquer ; c'est pour cela que nous avons commencé par ces cas qui posaient des problèmes. En Jôla le problème n'existe pas ; la règle est rigoureuse, absolue ; l'article qui régit le nom n'est autre que la consonne initiale de celui-ci intercallé entre « a » et « u » et comme il y a un certain nombre de consonnes dans l'alphabet évidemment, cela donne une apparence de classification. Comme il n'y a aucun rapport entre le sens et la consonne initiale (exception faite de la formation de certains noms abstraits) on chercherait en vain une classification homogène en dehors de certaines spécialisations secondaires ; les classifications qu'on nous présente n'ont aucune base réelle, si ce n'est le besoin, la volonté de classification des auteurs :

## Diola (jola)

**Consonne « k » :**

Kangén aku : la main
Kunyol aku : les fils
Kasâken aku : la parole
Kaful aku : l'habit
Kayit aku : la feuille
Ken aku : le coq
Kajak aku : les bons
Kangituma aku : l'échelle
Kajâkut aku : les méchants

**Consonne « j » :**

Jini aju : le bébé
Jibékel aju : le palmier
Jibom aju : la danse

**Consonne « m » :**

Mugit amu : la paille
Mapint amu : la beauté
Mukul amu : les pleurs
Mutop amu : la graisse
Môf amu : la terre
Majakut amu : le mal
Musis amu : le sel
Mulukai amu : la semence

**Consonne « b » :**

Busana abu : le fromager
Bagam abu : le jugement
Bakitér abu : l'écriture
Balav abu : le soleil
Bakétér abu : la mortalité

**Consonne « f » :**

Fayd afu : les abeilles
Fujoyd afu : la réunion, etc., etc...
Futéy afu : la fuite
Fahlét afu : la rancune

Une des parentés les plus évidentes du valaf et du jola se trouve dans le domaine des démonstratifs. Or ces démonstratifs sont formés évidemment avec l'initiale du mot que l'on intercalle entre « u » et « é » pour une chose approchée, « u » et « a » (éloignée), « u », « u » (vague). Les démonstratifs siuvants du jola existent d'une façon absolument identique en valaf :

Yoyé, fofé, sosé, koké, etc...
Yoya, yoyu, fofu, sosu, etc...

On ne saurait donc trop insister sur la part de l'euphonie, dans la naissance de la morphologie des langues africaines. La forme de tous les termes de liaison : articles, démonstratifs, interrogatifs, relatifs, etc... en découle directement; il serait impropre d'employer l'expression : « partie invariable du discours ». C'est pour cela qu'il est judicieux de distinguer dans la structure des grammaires africaines deux aspects principaux : 1° une syntaxe logique ; 2° une morphologie engendrée pour une bonne part par des exigences euphoniques. Cette distinction bien artificielle comme toute distinction de ce genre n'en est pas moins digne d'intérêt surtout si elle doit seulement servir de guide dans le travail. Cette distinction devait être valable aussi pour l'égyptien ancien. Certes, on peut considérer que la partie de la morphologie des langues africaines dont il est question ici, c'est-à-dire les articles, les démonstratifs, les pronoms, etc..., sont de formation récente et découlent d'une évolution de l'égyptien ancien, et que ce serait une erreur de s'attendre à trouver dans cette langue quelque chose de semblable. Nous croyons qu'un tel raisonnement ne serait pas tout à fait exact. Le domaine de l'euphonie pourrait être tout au plus. plus restreint. Si son existence n'a pas été mise en évidence au niveau des démonstratifs, des relatifs et autres, il en a été tout différemment quand il s'est agi de la formation des substantifs par préfixation de consonnes à des verbes commençant par une voyelle. Il nous suffit de rappeler ici qu'en égyptien, comme dans les langues africaines, on forme des noms à partir des verbes par préfixation des consonnes :

Inu : porter (en égyptien) Yénu : porter (valaf)
Kénu : pilier

**Formation du pluriel en peul et toucouleur :**

Le tableau général ci-dessous donne la formation du pluriel en toucouleur et peul par changement de consonnes initiales. Reproduire ce tableau avec les quelques différences qui y figurent par rapport au valaf et au sérère n'est qu'une façon d'insister sur l'importance qu'on doit accorder à ces variations de consonnes initiales tantôt pour former des noms abstraits, tantôt pour former des noms au pluriel. On constatera qu'en toucouleur et en peul, la règle est souvent réciproque, c'est-à-dire : si « r » devient « d » au pluriel, « d » au singulier deviendra « r» au pluriel :

Ravandu : le chien Bambâdo : le griot
Davadi : les chiens Vambâdé : les griots

Rimbéré : sorte de poisson Fôndu : la toureterelle
Dimbéjé : sortes de poissons Pôli : les tourterellles

Débo : la femme
Révbé : les femmes

Mbâlu : le mouton
Bâli : les moutons

Gorko : l'homme
Vorbé : les hommes

Gertugal : la poule
Gertodé : les poules

Gavlo : le griot
Avlubé : les griots

Gujo : le voleur
Vuybé : les voleurs

Hôdéré : étoile
Kodé : étoiles

Kosam : le lait
Kocé : beaucoup de lait

Nefru : l'oreille
Nopi : les oreilles

Pulo : le Peul
Fulbé : les Peuls

Lambo : le chef
Lambé : les chefs

Savru : le bâton
Cabi : les bâtons

Sondu : l'oiseau
Côli : les oiseaux

Vandu : le singe
Bâdi : les singes

Vândé : termitière
Bâdé : termitières

Vâlo : le champ
Bâlé : les champs

Bambâdo : le griot
Vambâdé : les griots

**Note.** — On remarque en passant que certains mots valafs tels que Cèli : épervier, Nop : oreille, Kac : petit lait, correspondent à la forme pluriel du mot toucouleur ou peul.

En dehors de la modification des initiales on s'aperçoit également que le peul forme le pluriel par combinaison de deux lois relatives à la fin du mot.

**1° Vocalique :**

| Singulier | Pluriel |
|---|---|
| o | é |
| u (ou) | i en final |
| é | é |

2° Une, consonnantique relative à la dernière syllabe du mot et un peu plus complexe. Je n'ai pas encore réussi à la formuler.

En résumé le peul forme le pluriel par :
1. modification de la consonne initiale;
2. modification de la consonne de la dernière syllabe;
3. modification de la voyelle finale.

# BIBLIOGRAPHIE


ABOULFEDA, *Géographie*, traduit par Reinaud, Paris 1848, in-4°.

ALVAREZ D'ALMADA, *Traité succinct sur les rivières de Guinée et du Cap Vert*, 1584, Porto 1841, in-8°.

BARTH, *Travels and discoveries in Northern and Central Africa*, London 1855, 5 vol. in-8°.

R. BASSET, *Essai sur l'histoire et la langue de Tombouctou et des Royaumes Songhaï et Melli*, Louvain 1889, in-8°.

BEKRI, *Description de l'Afrique Septentrionale*, traduit par le baron de Slane, Paris 1959, in-8°.

A. BONNEL de Mézières, *Recherches de l'emplacement de Ghana dans Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, tome XIII, Paris 1920.

CAILLIAUD, *Voyage au Pays de Sennar*, Paris 1825.

CHERUBINI, *La Nubie*, Paris 1878, in-8°.

DELAFOSSE, *Les Noirs de l'Afrique*, Paris 1922.

DELAFOSSE, *Haut Sénégal Niger*, Paris 1912, 3 vol. in-8°.

Gouverneur H. DESCHAMPS, *Les Religions Africaines*, P.U.F., 1950.

L.M. DEVIC, *Le Pays des Zendjs ou la côte orientale d'Afrique au Moyen-Age, d'après les écrivains arabes*, Paris 1883, in-8°.

G. DIETERLEN, *Religion des Bambara*, Payot, Paris 1949.

DIODORE DE SICILE, *Histoire Universelle* (traduit par l'abbé Terrasson, Paris 1758).

EDRISSI, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, Leyde 1866, in-4°.

FROBENIUS, *Histoire de la Civilisation Africaine*, traduit par Back et Ermont, Gallimard, Paris 1938.

FUSTEL DE COULANGES, *La Cité Antique*, Paris 1923.

P. GAFFAREL, *Eudoxe de Cyzique et le périple de l'Afrique dans l'Antiquité*, Paris 1872, in-8°.

GHARNATI, *Route de Carthage*, traduit par Beaumier, Paris 1860, in-8°.

M. GRIAULE, *Dieu d'eau*, Paris 1947.

A. HACQUARD, *Monographie de Tombouctou*, Paris 1900, in-8°.

HERODOTE, *Histoire, traduction Larcher*, Paris 1883, in-8°.

Mlle HOMBURGER, *Les langues négro-africaines*, Paris 1947.

IBN BATOUTA, *Voyage au Soudan*, traduit par de Slane, Paris 1843, in-8°.

IBN HAOUKAL, *Description de l'Afrique*, traduction de Slane, Paris 1842.

IBN KHALDOUN, *Prolégomènes historiques*, traduit par le baron de Slane, Paris 1868, 3 vol. in-4°.

IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, traduit par le baron de Slane, Alger 1856, 4 vol. in-8°.

KATI, *Tarih el Fittah*, traduit par Houdas et Delafosse, Paris 1913, in-8°.

BARBOT, *Histoire de la Guinée*, Paris 1660, in-12°.

JEANNEQUIN DE ROCHEFORT, *Voyage de Libye au Royaume de Sénégal*, Paris 1642, in-12°.

Dr. JOUENNE, *Les monuments mégalithiques du Sénégal*, publié dans « Annuaire et Mémoires du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'O.A.F. », Gorée, 1916-1917.

JOSEPHE, *Œuvres complètes*, traduit par Buchon, Paris 1843, in-4°.

LABAT, *Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale*, Paris 1728, 5 vol. in-18°.

LABOURET, *Le Mystère des Ruines du Lobi*, dans la « Revue d'ethnographie et des traditions populaires », Paris 1920.

A. LE CHATELIER, *L'Islam en A.O.F.*, Paris 1899, in-8°.

LE HERISSE, *L'ancien Royaume du Dahomey*, Paris 1911, gr. in-8°.

LEON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, traduit par Temporal, Paris 1896-1898, 3 vol, gr. in-8°.

LEROI-GOURHAN et POIRIER, *Ethnologie de l'Union Française*, P.U.F., Paris 1953.

LEROI-GOURHAN, *Milieu et Techniques, Evolution et Techniques*, Albin Michel, Paris 1945.

LEROI-GOURHAN, *L'homme et la matière*, Albin Michel 1943.

LEROI-GOURHAN, *Archéologie du Pacifique Nord*, Paris 1946.

MEVIL, *Samory*, Paris 1899, in-12°.

CH. MONTEIL, *Monographie de Djenné*, Tulle 1903, in-8°.

MUNGO PARK, *Travel in the interior of Africa* (1795-1797), London 1799, in-4°.

RENE CAILLE, *Journal d'un voyage à Tombouctou*, Paris 1830, 3 vol. in-8°.

PEDRALS, *Archéologie de l'Afrique Noire*, Payot, Paris 1949.

PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, traduit par E. Littré, Paris 1860, 2 vol. in-8°.

SADI, *Tarih es Soudan*, traduit par Houdas, Paris 1900, in-8°.

STRABON, *Géographie*, traduit par Tardieu, Paris 1867-94, in-8°, Livre XVII.

TAUXIER, *Le Noir du Yatenga*, Paris 1917, in-8°.

R. P. TEMPELS, *Philosophie Bantoue*, Paris, Présence Africaine, Paris 1948.

# TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE PREMIER

### *ANALYSE DE LA NOTION DE CASTE*

Grandes divisions du système ..... 7
Situation des esclaves ..... 8
Les Bâ-dolo ..... 10
Genèse du système de castes ..... 11
Castes en Egypte ..... 13
Genèse du système de castes en Inde ..... 15

## CHAPITRE II

### *EVOLUTION POLITICO-SOCIALE DE LA CITE ANTIQUE*

Classes sociales ..... 19
Eupatrides ..... 19
La plèbe ..... 20
Rois prêtres ..... 21
Etats cités ..... 21
Individualisme ..... 23
Révolution aristocratique ..... 24
Révolution sociale ..... 25
Mouvement des idées ..... 28
Influence de l'Egypte ..... 29
Empire romain ..... 30

## CHAPITRE III

### *FORMATION DES ETATS MODERNES EUROPENS*

Moyen Age politique et social ..... 33
Moyen Age intellectuel ..... 35

## CHAPITRE IV

### *ORGANISATION POLITIQUE EN AFRIQUE NOIRE*


Constitution Mossi ..... 37
Constitution du Cayor ..... 39
Succession matrilinéaire : Ghana, Mali ..... 41
Le Songhaï, Influence orientale ..... 42
Les préséances ..... 44
Cas du Cayor ..... 46
Signification de la royauté ..... 48
- Conception vitaliste ..... 48
- Obligations du roi ..... 53
- Divorce du temporel et du religieux ..... 53
- « République » Lébou ..... 55
- Afrique monarchique et tribale ..... 57
- Origine du régime constitutionnel ..... 59

Intronisation du roi et vie de cour ..... 60
- Songhaï ..... 61
- Cayor ..... 64
- Ghana ..... 64
- Mali ..... 65


## CHAPITRE V

### *ORGANISATION ETATIQUE*


Puissance des empires africains ..... 68
Force et étendue des empires ..... 68
- Ghana ..... 68
- Mali ..... 70
- Songhaï ..... 73

Organisation administrative ..... 76
Ressources de la royauté et de la noblesse ..... 79
- Impôts ..... 79
- Douanes ..... 80
- Mines d'or ..... 80
- Trésor royal ..... 81
- Butin ..... 81
- Redevances liées à l'accès aux charges administratives. 82

Gouvernement et administration : otages ..... 83
- Songhaï ..... 84
- Différents ministères ..... 84
- Unité administrative ..... 86

Organisation militaire ..... 87
- Structure ..... 87
- Chevalerie ..... 89
- Cavaliers ..... 89
- Fantassins ..... 90
- Flottille ..... 91
- Garde royale ..... 91
- Stratégie, tactique ..... 92

Organisation judiciaire ..... 94

## CHAPITRE VI

### *ORGANISATION ECONOMIQUE*

Le troc ..... 98
Commerce de type moderne ..... 99
Monnaie ..... 100
Import-export ..... 103
Moyens de transport, routes ..... 106
Richesse économique ..... 107
Comparaison des structures économiques (Afrique-Europe) . 108
Le Navetanisme ..... 114
Le Talibe ..... 115
Main-d'œuvre esclave : concentration ..... 115
Retribalisation ..... 118
Accumulation primitive ..... 119

## CHAPITRE VII

### *SUPERSTRUCTURE IDEOLOGIQUE : L'ISLAM EN AFRIQUE NOIRE*

Pénétration pacifique ..... 121
Action des chefs autochtones ..... 122
Raisons métaphysiques ..... 123
Force des croyances religieuses ..... 124
Support mystique du nationalisme ..... 126
Nationalisme laïc de Samory .....
Reniement du passé anté-islamique ..... 127
Chérifisme ..... 128

## CHAPITRE VIII

### *NIVEAU INTELLECTUEL, ENSEIGNEMENT ET EDUCATION*

L'université ..... 131
Méthode d'enseignement ..... 132
Programme ..... 132
Délivrance des diplômes ..... 133
Niveau intellectuel ..... 133
Importance du chérif ..... 139
Survivance de la tradition noire dans l'éducation ..... 142
Rappel historique : invasion marocaine ..... 143

## CHAPITRE IX

### *NIVEAU TECHNIQUE*

Architecture ..... 146
    Soudan nilotique ..... 146
    Zimbabwe ..... 146
    Ghana et Boucle du Niger ..... 148
Métallurgie ..... 152

Verre ..... 153
Médecine et hygiène ..... 157
Tissage ..... 154
Agriculture ..... 155
Artisanat ..... 155
Chasse ..... 155
Expérience nautique ..... 155

## CHAPITRE X

### *MIGRATION ET FORMATION DES PEUPLES ACTUELS DE L'AFRIQUE*

Origine des Yorouba ..... 163
Origine des Laobé ..... 164
Origine des Peuls ..... 165
Origine des Toucouleurs ..... 167
Origine des Sérères ..... 168
Origine des Agni ..... 173
Origine des Fang et des Bamoun ..... 173
Formation du peuple Valaf ..... 173

## CHAPITRE XI

### *APPENDICE LINGUISTIQUE*

Introduction ..... 179
Etude comparative du valaf et du sérère ..... 180
Formes verbales ..... 180
Article défini ou déterminatif ..... 183
Attribution ..... 183
Possessif - Démonstratif - Interrogatif ..... 184
Relatif - Pronoms personnels ..... 185
Formation des noms abstraits et des diminutifs par changement d'initiale ..... 185
En valaf ..... 185
En sérère ..... 189
En toucouleur-peul ..... 190
Formation du pluriel par modification de la consonne ininiale : valaf, sérère, peul ..... 191
Mots invariables ..... 192
Evolution des voyelles : sérère, valaf ..... 193
Evolution des consonnes : sérère, valaf ..... 194
Parenté sara-valaf ..... 196
Vocabulaire lébou-sérère ..... 198
Complément de la grammaire valaf : étude du problème des langues à classes ..... 199
Sérère ..... 210
Jola ..... 210
Formation du pluriel en peul ..... 212
BIBLIOGRAPHIE .....
TABLE DES MATIERES .....

Imp. RICHARD, 24, rue Stéphenson, Paris (18e).

Dessins exécutés

par

Mmes SCHECH et G. GUISTI

INTERIEUR
D'UN TOMBEAU SERERE

Le coq sert de réveille-matin

INTERIEUR
D'UN TUMULUS DE GHANA
(TOMBEAU DE KAYA MAGAN)

D'après les textes de Bekri.
(Cf. chap. IV)

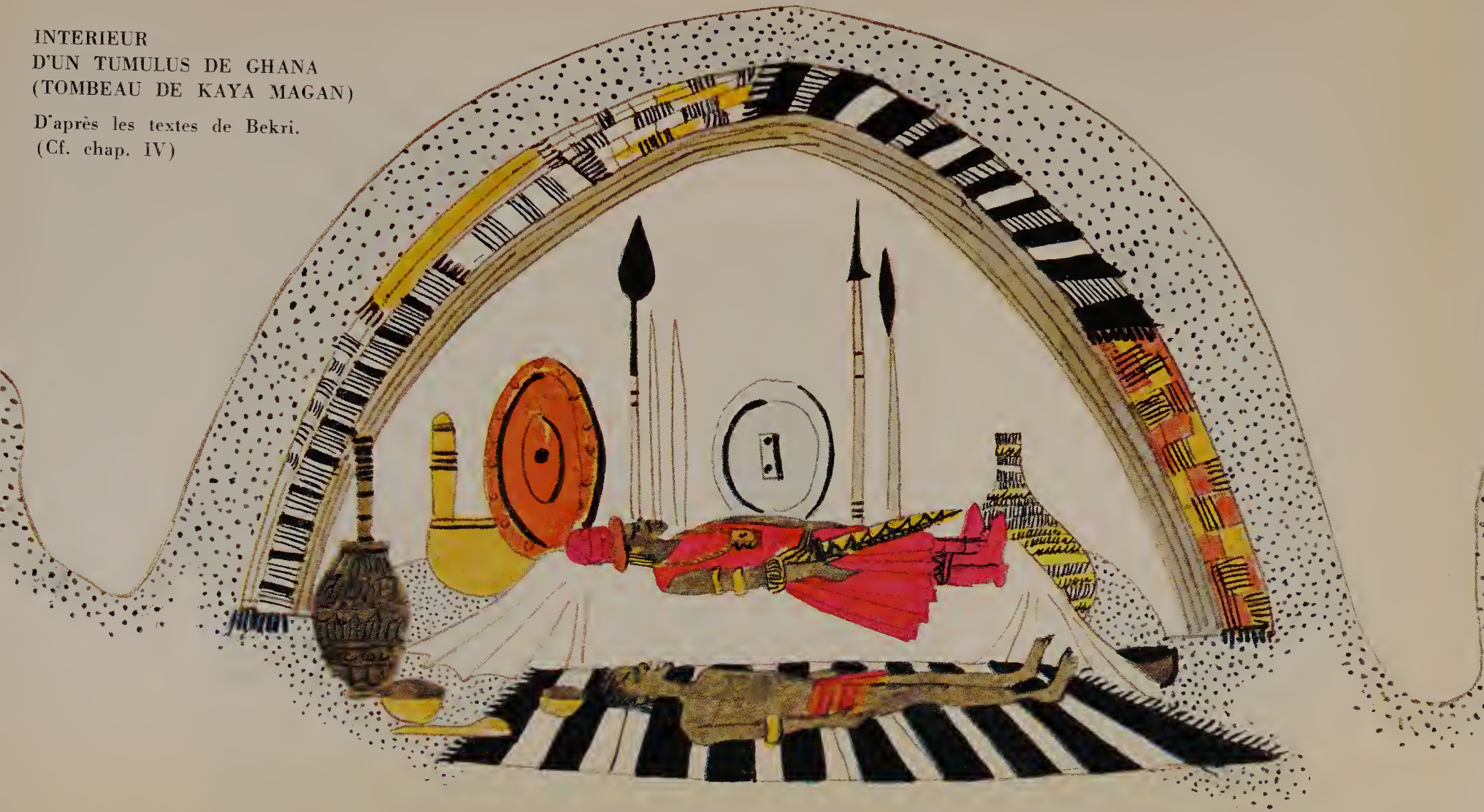

L'ASKIA DANS LA SALLE DU TRONE, ENTOURE DES « SOUMA »
D'après les textes de Bekri. (Cf. chap. IV)

L'EMPEREUR DE GHANA

Dessin exécuté d'après les textes de Bekri et Idrissi
(Cf. chap. IV)

*Dessins exécutés par MMmes SCHECH et G. GUISTI*
*et retouchés par M. P.-O. DE MARICHARD.*

DIADEME DU TOUNKA-RA
(Empereur de Ghana)

COIFFURE PRINCIERE
(Dauphin)

Dessins exécutés d'après Bekri
(Cf. chap. IV)

LE PRINCE HERITIER, NEVEU DU TOUNKA-RA

D'après Bekri

Il peut porter des habits confectionnés mais pas de bonnet

(Cf. chap. IV)

LE PREMIER MINISTRE DE GHANA

D'après Bekri
(Cf. chap. IV)

TETE DE FEMME DE GHANA

TETE DE FEMME DE KOUKIA

D'après Bekri
(Cf. chap. IV)

UN HOMME DU PEUPLE GHANA
D'après Bekri
(Cf. chap. IV)

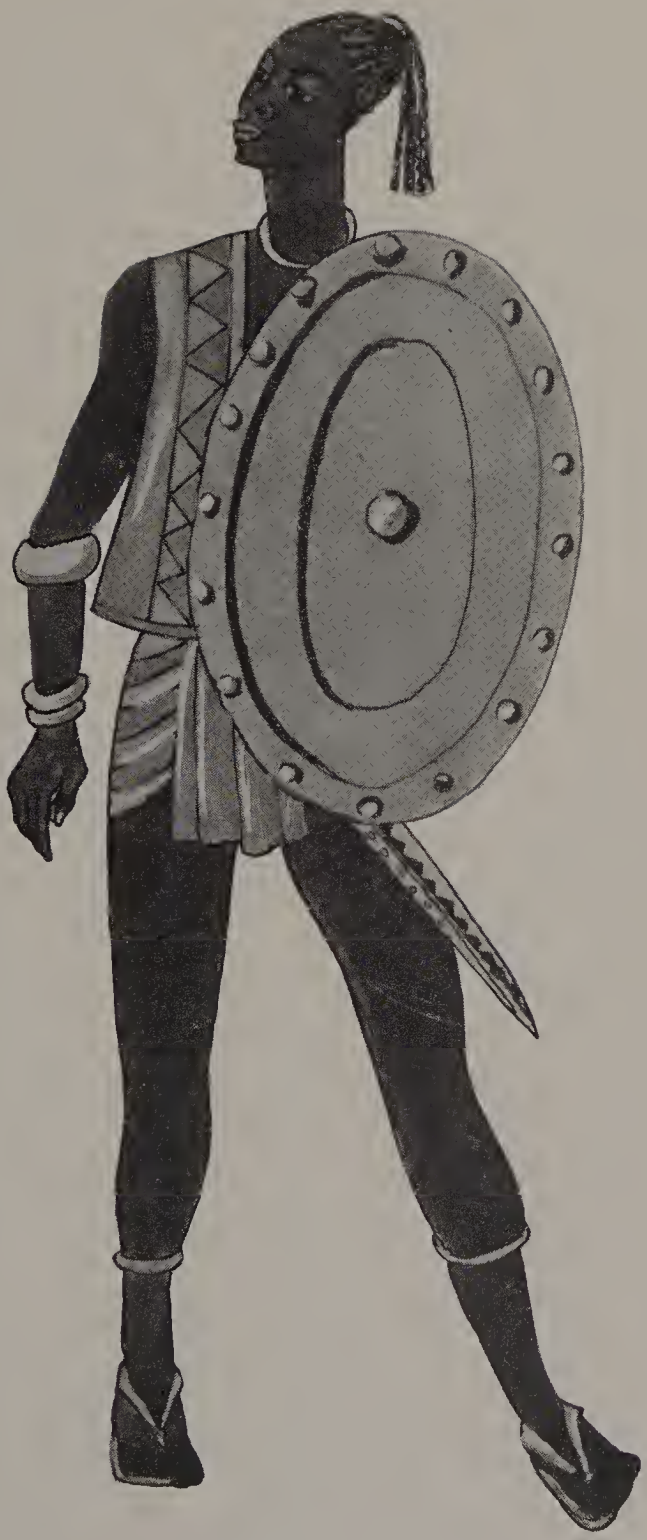

UN PAGE DE GHANA
D'après Bekri
(Cf. chap. IV)

LE MANÇA DU MALI

D'après Batouta

On n'a pas représenté le moutenfès (manteau pourpre) pour mieux faire apprécier les détails (Cf. chap. IV)

DOUGHA, LE HERAUT DU MANÇA SOULEIMAN DU MALI
D'après Batouta
(Cf. chap. IV)

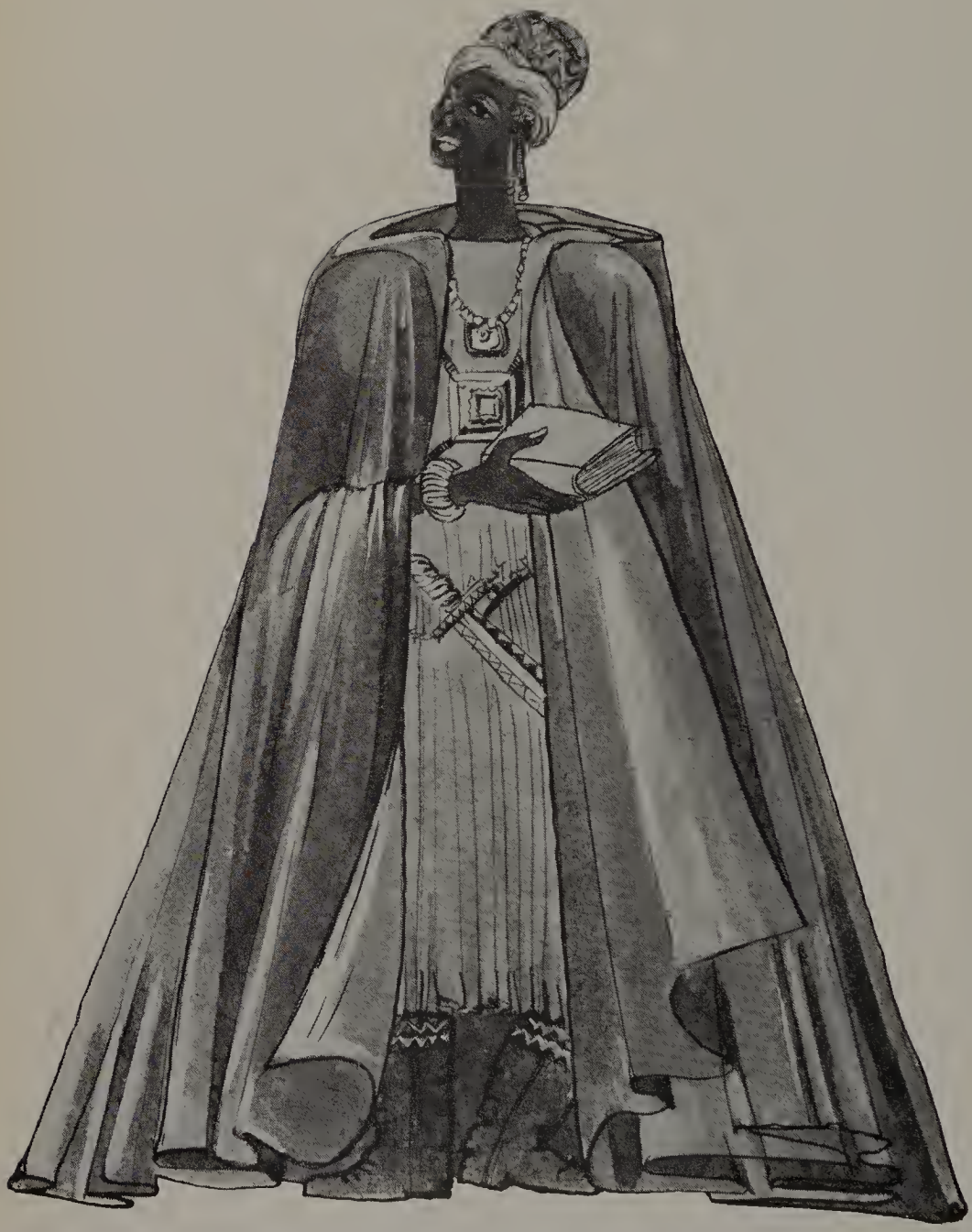

LE ROI (OU KANDA) DE KOUKIA
D'après Bekri
(Cf. chap. IV)

UN GUERRIER SONGHRAI VETU D'UNE COTE DE MAILLE

D'après le Tarikh es Soudan et le Tarikh el Fittach

(Cf. chap. V)

Un Nyay u haré (éléphant de guerre) comme Bokar kirin kirin du Songhrai était l'équivalent d'un Bayard. Lorsqu'il était atteint à mort, l'armée démoralisée était en déroute. Aussi c'est un tel chevalier que l'adversaire cherchait toujours à abattre.

UNE FEMME DE L'ENTOURAGE DU KANDA (GAO)
D'après Bekri
(Cf. chap. IV)

PORT DE KABARA

D'après Tarikh es Soudan

UN CHEF TOUAREG DE TADMEKKA
D'après les indications de Bekri

LE DAMEL DU CAYOR, AVEC SON CASQUE EN CUIVRE
(NDEPEL KHANDJAR)

D'après le témoignage recueilli de mes parents

MARYGROVE COLLEGE LIBRARY
L' Afrique noire pre-colonial
572.96 D62
3 1927 00006965 5

MOSQUEE DE DJENNE

Le style semble dériver de l'architecture militaire des Tatas : villes fortifiées. Lorsque le mur créneléé, doté d'une série de tours ne servira plus d'enceinte urbaine mais entourera un rectangle de la dimension d'une maison ou mosquée l'architecture soudanaise naîtra. On peu se convaincre de cette idée en comparant la mosquée de Djenné, qui offre l'aspect le plus pur de ces anciennes fortifications pré-islamiques et celle de Mopti. La tendance à greffer des coupoles sur ces mosquées est très récente. Ce style est plus apparenté aux fortifications bizantines ou romaines qu'à l'architecture arabe. *(Photo E. Lattes.)*

MOSQUEE DE MOPTI

DATE DUE

| | | | |
|---|---|---|---|
| MR 28'72 | | | |
| AP 13'72 | | | |
| JE 2'[illegible] | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

572.96
D62

MARYGROVE LIBRARY DETROIT, MI

# Présence Africaine

Abdoulaye LY

L'ÉVOLUTION DU COMMERCE FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE DANS LE DERNIER QUART DU XVII^e SIÈCLE
LA COMPAGNIE DU SÉNÉGAL de 1673 à 1696

Jacques RABEMANANJARA

NATIONALISME ET PROBLÈMES MALGACHES

Gunnar MYRDAL

THÉORIE ÉCONOMIQUE ET PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS (traduit de l'anglais)

Hampaté BA et Marcel CARDAIRE

TIERNO BOKAR, LE SAGE DE BANDIAGARA
(témoignage sur la vie d'un sage africain)

★

*A PARAITRE*

27/28 numéro spécial de Présence Africaine (tome 2)
Suite des rapports présentés
au 2^e Congrès des Écrivains et Artistes Noirs
Rome 25 Mars-1^er Avril 1959

Djibril Tamsir NIANE

SOUNDJATA OU L'ÉPOPÉE MANDINGUE